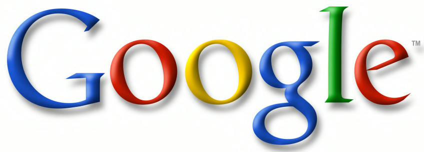
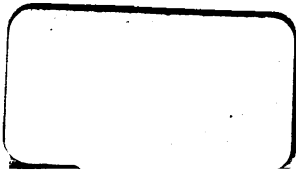



3 3433 08158551 9





LE MARIAGE

DE

JEANNE D'ALBRET

LE MARIAGE

DE

JEANNE D'ALBRET

IMPRIMERIE GOUVERNEUR, G. DAUPELEY A NOGENT-LE-ROTROU.



P. Le Rat sc. 1876. Imp. A. Salmon.

JEANNE D'ALBRET

d'après le portrait donné par la Reine de Navarre à la république de Genève.

LE MARIAGE

DE

JEANNE D'ALBRET

PAR

LE BARON ALPHONSE DE RUBLE



PARIS

ADOLPHE LABITTE

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

4, RUE DE LILLE, 4

1877

PRÉFACE.

La vie de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier et reine de Navarre, a été de nos jours le sujet de plusieurs études approfondies. M. Génin, en publiant, sous les auspices de la Société de l'Histoire de France, *les lettres de cette princesse, a attiré l'attention sur elle. M. Littré, dans la* Revue des Deux-Mondes *du 1er juin* 1842, *M. Lutteroth, dans le* Semeur, *journal protestant*, *en* 1842, *la* Revue Chrétienne, *en mars, avril et mai* 1861, *M. de Loménie, dans la* Revue des Deux-Mondes *du 1er août* 1862, *M. Franck, dans la* Revue moderne *du 1er août* 1866, *MM. Haag, dans la* France protestante, *M. Leroux de Lincy, dans la préface de son excellente édition de l'*Heptameron, *M. le comte de La Ferrière, en* 1862, *ont publié, à divers points de vue, de savants travaux sur la reine de*

Navarre, après lesquels il ne reste rien à dire, à moins de découvrir des documents nouveaux.

Jeanne d'Albret, fille de Marguerite d'Angoulême et reine de Navarre, comme sa mère, n'a encore été l'objet d'aucune recherche. Nous avons deux récits de la vie de Jeanne d'Albret; le premier, écrit par Mademoiselle Vauvilliers, parut en 1818. *L'ouvrage est plein de mouvement et d'ardeur royaliste, mais il se ressent dans sa composition des procédés d'étude du XVIII*e *siècle. L'auteur a mis à contribution les ouvrages imprimés, surtout les historiens du Béarn, Olhagaray, Favyn et Poeydavant; mais là s'arrêtent ses investigations.*

La seconde histoire de Jeanne d'Albret est de M. Théodore Muret (in-8, 1862). *La troisième a paru en Angleterre et a pour auteur une femme, miss Freer. Ces deux ouvrages reproduisent assez exactement le premier, seulement ils sont inspirés, non plus par un sentiment de royalisme, mais par un esprit marqué d'apologie protestante.*

Plusieurs compilateurs, notamment MM. Haag dans la France protestante, *ont consacré à Jeanne d'Albret de bons articles, plus ou moins approfondis, mais qui ne dépassent pas les bornes d'une notice.*

Enfin M. le marquis de Rochambeau vient de publier pour la Société de l'Histoire de France *un recueil important de lettres de Jeanne d'Albret, qui met en pleine lumière la délicatesse et l'esprit ferme de la mère de Henri IV.*

Dans un temps où l'on recherche la vérité sur les moindres circonstances de la vie des grands hommes de notre histoire, nous espérons que les curieux ac-

*cueilleront avec indulgence cette étude sur les premières années de Jeanne d'Albret, qui sera suivie d'un travail plus étendu sur le rôle joué par cette princesse dans les troubles du XVI*e *siècle. Tout y est nouveau, les documents et les faits ; les documents sont inédits ; les faits étaient si peu connus, qu'aucun historien de notre temps n'a pu fixer la date d'un événement tel que le premier mariage de la princesse d'Albret.*

On savait vaguement que l'empereur Charles-Quint avait demandé la main de Jeanne pour son fils, mais dans quelles circonstances? A quelle époque? Comment ces démarches avaient-elles été accueillies par les rois de France et de Navarre? L'affaire n'avait pas eu de suites et aucun historien n'avait essayé de pénétrer le secret de ces négociations.

On parlait d'un premier mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, mais aucun historien moderne n'en avait soupçonné la date. Tous fixent le mariage au 15 *juillet* 1540, *tandis qu'il doit être daté du* 14 *juin* 1541. *Parmi les contemporains de la princesse de Navarre, la plupart passent le fait sous silence. Ceux qui l'ont raconté, en général, ne se sont pas trompés sur sa date; Gaspard de Saulx-Tavannes* (Mémoires), *Scipion Dupleix* (Histoire de France), *Sponde* (Continuatio annalium Baronii), *Mézeray* (Histoire de France), *les historiens allemands, Pierre Montanus et Pierre Kœrius* (XVII inferioris Germaniæ provinciæ), *Amsterdam,* 1622, *in-fol., Werner Teschenmacher* (Annales Juliæ, Cliviæ, Montium, Mariæ et Ravensburgi), 1638, *in-fol., Isaac Pontanus* (Historiæ Gelricæ libri XIV), 1639, *in-fol., la fixent à l'année* 1541; *enfin, la* Chronique du roy François premier, *publiée en* 1860 *par M. Guiffrey, est*

encore plus précise; elle place à l'année 1541 *et au* 14 *juin la cérémonie du mariage* (p. 369). *Nous croyons que ces historiens sont les seuls, parmi les anciens et les modernes, qui ne soient pas tombés dans l'erreur commune.*

Il est facile d'établir comment cette inexactitude a pu s'accréditer. Le contrat de mariage de Jeanne d'Albret et du duc de Clèves, dont il existe une copie dans le fonds Doat, à la Bibliothèque nationale, est du 16 *juillet* 1540; *le traité d'alliance de François Ier et du duc de Clèves, imprimé dans tous les grands recueils diplomatiques, est du* 17 *juillet; on aura pensé que la cérémonie du mariage était contemporaine du contrat et du traité, qu'il avait même dû le précéder, et par une fixation arbitraire on l'aura daté du* 15 *juillet.*

Olhagaray est le premier historien qui ait popularisé cette erreur. Né en Béarn, issu d'une famille dévouée à la maison d'Albret, serviteur de Henri IV, pasteur de l'église réformée de Mazères, il reçut du roi, en 1605, *des lettres patentes qui le nommaient son historiographe. Il put consulter aux archives du château l'original du contrat de mariage de la princesse Jeanne et du duc Guillaume, qui est maintenant conservé aux archives du département. En* 1609 *il publia une* Histoire des comtés de Foix, Béarn et Navarre (*Paris, in*-4). *On y trouve* (p. 504) *la fausse date du mariage de Jeanne d'Albret. Après lui, André Favyn, avocat au Parlement de Paris, publia en* 1612 *une* Histoire de Navarre (*Paris, in-fol.*) *qui adopte également la date du* 15 *juillet* 1540 (p. 762). *Sur le témoignage de ces deux historiens spéciaux, généralement bien in-*

*formés en tout ce qui regarde la Navarre, le premier investi d'un caractère officiel, personne n'a soupçonné l'erreur, et les plus savants compilateurs du XVII*e *et du XVIII*e *siècle, même les Bénédictins, enfin les plus consciencieux éditeurs de notre temps l'ont acceptée sans méfiance.*

Il nous reste à prouver la vérité de notre rectification :

1° *Tous les historiens sans exception reconnaissent que le mariage de Jeanne d'Albret fut célébré à Châtellerault et que le roi y assista. Or, le* 15 *juillet, François* Ier *était à Anet; nous avons des ordonnances de ce prince qui le prouvent* (*Arch. nat., Trésor des Chartes, JJ,* 253² *et suivants; Fontanon, anno* 1540; *Isambert,* Recueil des anc. lois, *t.* XII, *p.* 685 *et suiv.*). *Le mariage ne peut donc être du* 15 *juillet; il faut chercher une autre date;*

2° *Dans un codicille du* 28 *octobre* 1540, *Charles-Quint conseille encore une fois à son fils le mariage « avec la maison d'Allebrecht, » ce qui prouve que la princesse était encore libre* (Papiers d'État de Granvelle, *t.* II, *p.* 601). *Et ce document ne peut être post-daté, puisqu'il porte l'indication de Bruxelles et qu'un an auparavant l'empereur était à Madrid* (*Ibid., p.* 542);

3° *Un agent secret de l'empereur, don Juan Martinez Descurra, dans un rapport officiel sur les négociations du mariage du duc de Clèves et de Jeanne d'Albret, que nous analysons dans le cours du récit, raconte que* peu de jours avant la cérémonie *le secrétaire d'État Ramon porta à la cour de France la nouvelle de l'invasion de la Hongrie par Soliman II. Or, le sultan n'envahit la Hongrie qu'au printemps de* 1541. *Ce n'est pas*

*a**

évidemment à l'invasion de 1537 *que se rapportait la communication de Ramon ;*

4° *On trouve dans le* Recueil des anciennes lois françaises *d'Isambert* (*t.* XII, *p.* 758) *l'intitulé d'un* Édit portant création d'un maistre de chaque mestier à l'occasion du mariage de Guillaume duc de Clèves avec Jeanne d'Albret, princesse de Navarre. *Cet édit est certainement contemporain du mariage ; or, il est daté du* 16 *juin* 1541 ;

5° *En vertu de ses droits comme époux d'une fille de France, le duc de Clèves devait prendre place au parlement aussitôt après son mariage ; or il ne s'y présenta que le* 30 *juin* 1541 (*Bibl. nat., coll. Clairambault, vol.* 50, *f.* 7259, *— extrait des registres du parlement*).

Il serait facile de multiplier ces preuves, mais une démonstration prolongée ferait double emploi avec notre récit.

Enfin le mariage de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon n'avait jamais été raconté et nous espérons que les amis des sciences historiques y trouveront quelques détails nouveaux.

Sans doute les événements qui font l'objet de cette étude n'appartiennent qu'à l'histoire anecdotique et restent indifférents à la science, qui ne s'occupe que des révolutions des peuples et des changements de dynastie. Mais au moyen âge et même au XVI[e] *siècle, la politique des mariages, les négociations matrimoniales étaient la moitié de la grande politique ; les agrandissements territoriaux formaient l'autre moitié. Dans la querelle de François I*[er] *et de Charles-Quint, l'ambition dynastique de chaque souverain*

pour sa famille tenait autant de place que la passion des conquêtes. Il nous reste deux tableaux parfaits de cette époque : le premier, les Papiers d'État *de Granvelle, représente toute la politique de l'empereur; le second, les* Mémoires de Ribier, *celle du roi. On y peut voir à quel degré le désir de se créer de fortes alliances par le mariage des princes de leur maison occupe les deux monarques.*

C'est par là que cette étude offrira peut-être quelque intérêt général.

Pour arriver à des informations précises et complètes, nous avons successivement parcouru les dépôts manuscrits de nos bibliothèques, les archives nationales où sont conservés les rapports de la diplomatie espagnole relatifs à notre histoire, les archives de Bruxelles, si riches en ce qui regarde l'œuvre politique du grand empereur, les archives de Pau, que M. Paul Raymond vient de tirer de l'oubli par ses catalogues. Partout nous avons trouvé des pièces rangées dans un ordre parfait, qui n'est égalé que par la complaisance inépuisable des savants commis à la garde de ces richesses historiques. Nous pensions avoir terminé nos recherches, quand nous avons été informé que les archives de la ville de Düsseldorf, l'ancienne résidence du duc de Clèves, renfermaient de nombreux documents sur le premier mariage de la princesse de Navarre. L'archiviste d'État, M. le docteur Harless, successeur du savant Lacomblet, l'un des hommes qui ont travaillé avec le plus de fruit sur l'histoire des provinces rhénanes, s'est mis généreusement à notre disposition. Deux habiles paléographes, MM. les docteurs Satler et Gœcke, ont analysé avec une précision

admirable plus de 500 documents originaux, la plupart en français, et copié un certain nombre de lettres autographes, notamment de la reine Marguerite d'Angoulême, dont l'écriture faisait le désespoir de M. Génin. Enfin nous avons pris des renseignements en Espagne et nous nous sommes assuré qu'il ne restait rien à glaner dans les archives de Simancas sur les négociations de Charles-Quint et du roi de Navarre.

Les pièces justificatives qui complètent ce volume sont presque toutes inédites. La première est le contrat de mariage du duc de Clèves et de Jeanne d'Albret. C'est un document utile pour la biographie de cette princesse. Un éditeur contemporain le cite, sans l'avoir vu, comme imprimé dans le Recueil des Traités *de Léonard. Il confond le contrat de Jeanne et du duc de Clèves avec celui de Jeanne et d'Antoine de Bourbon.*

La seconde est la protestation des États du Béarn contre le mariage de Jeanne avec le duc de Clèves. Cette pièce, à notre avis, est d'une grande portée historique, par la révélation qu'elle contient de la condescendance réciproque du roi et de ses sujets. Si jamais un écrivain politique entreprend d'étudier les constitutions, écrites ou non, de l'ancienne France, nous croyons que ce document méritera de ne pas être oublié.

Puis viennent deux pièces qui se rattachent plus particulièrement à l'histoire du duché de Clèves. A leur suite on lira dix-neuf lettres de la reine Marguerite d'Angoulême et quatre de Jeanne d'Albret, adressées au duc de Clèves ou à ses conseillers à l'occasion du mariage de la princesse de Navarre; elles se dis-

tinguent du verbiage épistolaire du XVIe siècle par un tour vif et net, d'une grâce touchante dans les lettres de Marguerite et d'une décision virile dans celles de Jeanne; elles sont pleines de ce charme particulier qui attire non-seulement les curieux de l'histoire de ces deux grandes reines, mais encore les indifférents, à la condition qu'ils soient sensibles aux délicatesses du cœur, de ce charme qui a fait le succès de la publication de M. Génin et de celle de M. le marquis de Rochambeau. Ces lettres viennent de Düsseldorf.

Tous ces documents sont inédits. Ils paraîtront d'autant plus précieux qu'ils sont tirés d'archives éloignées, plusieurs même de fonds historiques conservés à l'étranger. La dernière pièce a été imprimée en Allemagne, mais dans un recueil fort rare et dont nous ne connaissons pas d'exemplaires en France; c'est le bref du pape Paul III qui annule le mariage de Jeanne et de Guillaume de Clèves. Cette pièce n'avait jamais été signalée par aucun historien français. Nous renvoyons le lecteur à la note que nous lui avons consacrée.

En finissant, nous demandons l'autorisation de remercier encore une fois les conservateurs de nos bibliothèques publiques, et spécialement de la Bibliothèque nationale, que nous avons si souvent importunés de nos demandes d'explication et qui ne nous ont jamais refusé le secret de leurs trésors historiques. Qu'il nous soit surtout permis de rendre grâces à M. Bordier, bibliothécaire honoraire au département des manuscrits. Outre les conseils et les encouragements qu'il nous a donnés, il a bien voulu nous rapporter de Genève et nous prêter une très-

bonne copie du seul portrait authentique de Jeanne d'Albret que l'on connaisse. La reine de Navarre avait envoyé ce portrait en cadeau à la République sous le règne de Charles IX. Il y est encore conservé comme un souvenir précieux. M. Bordier a bien voulu nous autoriser à le faire graver. Un de nos meilleurs artistes, M. Lerat, nous a prêté le secours de son burin.

LE

MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET

LE

MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Jeanne d'Albret. — Son enfance et son éducation. — La reine Marguerite d'Angoulême. — Nicolas Bourbon. — Importance politique du mariage de Jeanne d'Albret. — Conquête de la Navarre espagnole par Ferdinand le Catholique. — Le roi de Navarre à Pavie. — Négociations de Henri d'Albret et de l'empereur Charles-Quint. — Don Juan Martinez Descurra. — Entrevue et trêve de Nice. — Jeanne d'Albret à Plessis-lès-Tours. — Charles-Quint traverse la France. — Il promet à François Ier la restitution du Milanais. — Il demande la main de Jeanne d'Albret pour son fils don Philippe.

Jeanne d'Albret naquit, le 7 janvier 1528, au château de Pau. Elle était fille de Henri d'Albret, roi de Navarre, et de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier. Elle passa ses premières années au château de

Longray, à Blois et à Alençon, ville principale du duché patrimonial de sa mère. Fille de roi, destinée à régner elle-même, Jeanne fut élevée comme une princesse de la maison de France. Elle eut pour gouvernante la dame Aymée de La Fayette, baillive de Caen, veuve de François de Silly, tué à la bataille de Pavie. En 1525, la baillive avait accompagné Marguerite en Espagne et elle avait toujours gardé sa confiance[1]. Des dames et des demoiselles, un aumônier, Pierre Menard, un écuyer, René Perault, seigneur de Vaubravant, complétaient la petite cour de Jeanne d'Albret; elle avait, en outre, une folle, destinée à la divertir, et un compagnon d'étude, maître Jehan Morin, que Frotté appelle « l'escolier de la princesse[2]. »

Nous avons peu de détails sur son enfance. Sa santé était mauvaise. En septembre 1537, la reine de Navarre écrit au grand maistre de Montmorency[3] que sa fille « commence fort à s'amender. » Mais deux mois après, à Blois, Jeanne fut prise d'accès de fièvre « compliqués « d'un flux, quy estoit, avecques sang et raclures, « tant fort et furieux, que, sy Dieu au bout des vingt « et quatre heures n'eust diminué la fièvre, son petit

1. La baillive de Caen garda, après le mariage de Jeanne d'Albret, l'amitié de la reine Marguerite. Dans un état de la maison d'Albret pour l'année 1549, elle est inscrite comme première dame d'honneur, aux appointements de 500 livres tournois (Arch. de Pau, B. 5). — La baillive de Caen est l'héroïne d'une plaisanterie du seigneur d'Albani, un peu trop gauloise pour être rapportée ici. Voyez Brantôme, édit. du *Panth. litt.*, t. II, p. 405.

2. M. le comte de Laferrière a publié dans *Marguerite d'Angoulême*, p. 191, les noms d'une partie des serviteurs de Jeanne d'Albret avec le chiffre de leurs gages.

3. Anne de Montmorency ne devint connétable que le 10 février 1538 (*Art de vér. les dates*, t. I, p. 637).

« corps en avoit plus que sa portée[1]. » Marguerite était à la cour, à Paris. Informée de la maladie de sa fille, elle voulut partir en toute hâte. Voici le touchant récit de Charles de Sainte-Marthe, panégyriste de la reine de Navarre[2] :

« Le bruist fust à la cour, estant lors à Paris, que ceste bonne princesse tendoit à la mort. La vertueuse mere Marguerite, sur les quatre heures du soir, commanda leur admener sa lictiere, disant qu'elle vouloit aller vers sa fille et que chacun des siens déliberast de partir. Il n'y avoit rien de prest, les officiers et serviteurs estoient absents et équartés, tant par la ville de Paris que par les villages; il estoit desjà basse heure (car ce fust aux plus courts jours), le temps estoit aussi contraire pour la pluye; et ni sa lectiere, ni ses mulets de coffres n'estoient là auprès. Cela veoiant, la courageuse royne emprunta la lectiere de madame Marguerite[3], sa niepce, se met dedans, et contente de petite compaignie, deloge de Paris et s'en va jusques au Bourg la Royne. Quand ils feurent là venus, ne s'en alla descendre à son logis, ains alla tout droit à l'église, où, ainsi qu'elle vouloit entrer, dict aux assistans que le cœur lui signifioit je ne scay quoy de la mort de sa fille. Et les priea tous affectueusement se retirer et pour une petite heure au temple. Tous luy obéissent et en grand ennuy attendent leur maistresse à la porte de l'esglise. La sénéchale de Poitou[4], très

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 531, et t. II, p. 171, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France.*

2. Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la reine de Navarre,* in-4°, 1550, en latin et en français. L'auteur, poète et savant, favori de Marguerite, était lieutenant criminel et procureur général du duché de Beaumont. Il mourut à Alençon en 1551.

3. Marguerite de France, née le 5 juin 1523, fille de François Ier.

4. Louise de Daillon, dame de la Chastaigneraye, grand'mère de Brantôme.

fidele dame et très soigneuse de Marguerite, entra seule avec elle.

« ..... Marguerite, après sa priere faite, se leve, sort de l'esglise et trouve à la porte plusieurs grands personnages qui commencerent de luy donner courage par maintes bonnes consolations.

« Après qu'elle eut souppé, de rechef commanda un chascun sortir de sa chambre; et, quand elle eut quelque espace de temps vaqué à oraison, se feist apporter la Bible; l'ayant ouverte, s'agenouille, et s'appuie sur un petit banc. Et comme elle vinst (le Saint Esprit ainsi l'ordonnant) à s'arrester sur le passage où nous est récitée l'oraison que feist à Dieu Ézechie, roi de Juda, quand il demanda prolongation de la vie, après que le prophete lui eust annoncé la mort, sans que personne y pensast, de loing fut entendu venir un poste qui, au son de son cor, monstroit assez qu'il alloit en diligence. Adonc vous les eussiés tous veus chez la royne fort estonnés (ainsi que dit le proverbe), tenants le loup aux oreilles, car ils n'estoient encore bien asseurés quelles nouvelles le courrier apportoit.

« Au signe de la poste, Marguerite se leve, court à la fenestre, l'ouvre, demande où va le courrier et quelles nouvelles il porte. Personne ne luy respond, car qu'eussent-ils peu respondre? Si pour la consoler luy eussent dit qu'il apportoit bonnes nouvelles, et il eust esté aultrement, la vaine espérance de si courte joye eut possible renouvelé et de plus fort augmenté sa douleur et tristesse. Et si ainsi eust esté que sa fille fust décédée, où est celuy qui eust voulu si soubdainement luy dire et se faire messager de si triste fortune.

« Veoyant Marguerite que personne ne luy respondoit, retourne à son oraison; mais, ô Seigneur Dieu, de quelle affection d'esprit et de quelle ardente foy elle parloit à toy! Et comme elle estoit ainsi demourée, entre crainte et espérance, Nicolas d'Anguye, lors de Séez, maintenant de Mende [1], au logis duquel le courier estoit descendu, s'en vint à la maison de la

1. Nicolas Dangu, évêque de Séez, puis de Mende, chef du conseil de la reine Marguerite, garda les mêmes fonctions auprès d'Antoine de Bourbon.

royne, frappe à la porte de sa chambre; on luy ouvre, il entre et trouve ceste bonne princesse estant à genoils, la face inclinée contre terre et intentive à oraison. Un peu après, elle se leve et détournée vers le vénérable évêque : Monsieur de Séez, luy dist-elle, venez vous ici pour adnoncer à une dolente mère la mort de sa fille unique? J'entens bien qu'elle est maintenant avec Dieu. Le très prudent homme, auquel une singulière piété de mœurs est conjointe avec une asseurée érudition et exacte jugement, ne voulut émouvoir les esprits de la royne par une trop soubdaine joye; ains très modestement luy respondit que véritablement sa fille vivoit avec Dieu, ains qu'avec luy vivent tous ceulx, l'esprit desquels vit par foy (car il est mort où il n'y a point de foy), mais qu'elle estoit encore en ce monde, que son flux de sang estoit arresté et que les médecins envoyoient toute bonne et joyeuse nouvelle, ce qu'il avoit entendu par les lettres que le courrier avoit apportées. Quand Marguerite entendit ce propos, elle ne commença (comme plusieurs eussent fait) de monstrer une insolente et effrénée joye pour si bonne nouvelle; mais, les mains levées au ciel, après qu'elle eust haultement loué la bonté de Dieu, très humblement le remercia. »

Il était deux heures du matin quand cette heureuse nouvelle arriva à la reine Marguerite. Elle écrivit aussitôt à Montmorency une lettre qui nous laisse entrevoir dans quelle émotion avait vécu cette malheureuse mère depuis son départ de Paris : « Il fault que « je vous confesse que j'ay mené une vie depuis que « je partis, qui me contraindra garder pour aujour- « d'hui la chambre, car la douleur que j'ai eue m'a « gardé de sentir mon mal et ma lasseté; ce que je « sens maintenant à bon escient. » Après un court repos, la reine de Navarre continua sa route. Elle trouva sa fille en voie de guérison; la jeune princesse prenait de la rhubarbe et s'en trouvait bien; le mal

avait duré cinq jours. Marguerite la ramena de Blois à Tours et passa quelques jours auprès d'elle[1].

Marguerite voulut donner à sa fille une instruction élevée[2], à l'image de celle que recevait à la cour cette autre Marguerite qui protégea Ronsard et que le poète a rendue célèbre. La reine de Navarre, elle aussi, avait étudié presque toutes les sciences; elle avait reçu de Robert Hurault et de Paul Paradis, sous la direction de Louise de Savoie, des leçons de littérature, de philosophie et même de latin et d'hébreu. Dans le choix du précepteur de sa fille, elle se laissa heureusement guider par sa sagesse plutôt que par ses préférences littéraires; elle prit Nicolas Bourbon, poète latin, grammairien pesant et obscur, mais écrivain honnête. Bourbon, ainsi que la plupart des lettrés de son temps, avait eu des démêlés avec la Sorbonne. Il avait même été emprisonné avant 1534 comme suspect d'hérésie[3]. Devenu l'un des favoris de la reine Marguerite et le pédagogue de la princesse Jeanne, il composa plusieurs ouvrages pour son élève, une grammaire latine et une grammaire grecque, un abrégé d'histoire sainte en vers, des maximes et des préceptes en latin[4]. Ses œuvres, au

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 363, 366, et t. II, p. 171 et 173.

2. Mademoiselle de Vauviliers a écrit que la reine Jeanne avait été élevée au château de Plessis-lès-Tours dans la religion luthérienne. Aucun document contemporain ne confirme cette assertion, et tous les faits, pendant la première partie de la vie de Jeanne d'Albret, la contredisent. M. Genin en a fait justice. (*Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 54, note, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France.*)

3. Bibl. nat. f. fr., vol. 2831, f. 165, extrait des registres du Parlement, du 19 mai 1534.

4. *Tabellæ elementariæ pueris ingenuis pernecessariæ,* Nicolao

milieu de beaucoup de subtilités et d'allusions dont le sens nous échappe, contiennent des détails familiers et curieux sur l'enseignement royal dont il était chargé. Il cherchait à instruire la princesse en l'amusant. La prise d'un oiseau, une fleur, une promenade, les jeux de la jeune fille avec un page, le moindre incident servait de prétexte à des rimes nouvelles. Quelquefois il l'accable de déclarations empreintes du mauvais goût du temps; de nombreuses épîtres *Ad Rubellam*, *ad puellam rubellam* vantent sa beauté et nous apprennent qu'elle joignait aux grâces de son sexe les vives couleurs de la jeunesse; tantôt il loue, tantôt il raille la fraîcheur de son teint. Dans le grand nombre de pièces légères qui remplissent le recueil des *Nugæ*, il s'en trouve peut-être qui ne sont que des exercices d'école et où l'élève a mis la main[1].

La jeune princesse se livrait aux jeux de son âge; elle avait un perroquet, un écureuil, un maître de danse, une jeune compagne, la petite Françoise; mais, si nous en croyons les douces railleries de sa mère, Jeanne donnait déjà des preuves de son caractère impérieux, et la petite Françoise était souvent battue. Le château d'Alençon, dont les vieilles tours subsistent encore, attenait à un parc étendu. La princesse y entretenait six poules d'Inde et six coqs, les premiers de

Borbonio Vandoperano Lingone, poeta, autore. Paris, 1539, petit in-8°.

1. Nicolas Bourbon, né en 1503, mort en 1550. Dans un état de la maison de la reine Marguerite, pour l'année 1549, Nicolas Bourbon figure encore comme « maistre d'escole de nostre très « chère et très aimée fille, » aux gages de 400 livres tournois. (Arch. de Pau, B. 5.)

cette espèce que l'on ait vus en France. Elle était fort attachée à ces oiseaux, et, lorsqu'elle dut quitter Alençon, elle fit assigner à Pierre Beauchesne, « parquier du chasteau, » une rente annuelle de 31 livres 8 sols et 6 deniers pour leur entretien. Une partie des produits devaient être remis aux sœurs du couvent de l'Ave-Maria, fondé par la reine Marguerite[1].

Clément Marot a tracé de cette éducation royale un tableau charmant qu'il faut citer en entier. Jeanne était venue à Blois; le poète lui prête cette épître à sa mère :

Voyant que la reine, ma mere
Trouve à présent la rime amere,
Madame, m'est prins fantaisie
De vous montrer qu'en poésie
Sa fille suis. Arriere prose
Puisque rimer maintenant j'ose.
Pour commencer donc à rimer
Vous pouvez, Madame, estimer
Quell' joye à la fille advenoit
Sachant que la mere venoit,
Et quelle joye est advenuë
A toutes deux à sa venuë.
Si vous n'en scavez rien, j'espere
Qu'au retour du roy, vostre pere[2],
Semblable joye sentirez,
Puis des nouvelles m'en direz.
Or, selon que j'avois envie,
Par eau jusqu'icy l'ay suivie
Avecques mon bon perroquet,

1. Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon*, 1787, t. II, p. 562 et 567. — L'auteur, en signalant l'existence des poules d'Inde en France dès 1538, observe que ce ne sont donc pas les Jésuites qui ont acclimaté ces oiseaux en France.

2. Il faut lire *vostre frere*.

Vestu de vert, comme un bouquet
De marjolaine. Et au dit lieu
M'ha suivie mon escurieu,
Lequel tout le long de l'année
Ne porte que robe tannée.
J'ay aussi, pour faire le tiers,
Amené Bure[1] en ces quartiers,
Qui monstre bien à son visage
Qui des trois n'est pas le plus sage.
Ce sont là des nouvelles nostres :
Mandez-nous, s'il vous plaist, des vostres,
Et d'autres nouvelles aussi,
Car nous en avons faute icy.
Si de la court aucun revient,
Mandez-nous, s'il vous en souvient,
En quel estat il la laissa.
Des nouvelles de par deçà :
Loire est belle et bonne riviere,
Qui de nous revoir est si fiere
Quelle en est enflée et grossie
Et en bruyant nous remercie.
Si vous l'eussiez donc abordée
Je croy quelle fust desbordée :
Car plus fiere seroit de vous
Quelle n'a pas esté de nous :
Mais Dieu ce bien ne m'ha donné
Que votre chemin adonné,
Ce soit icy : et fault que sente
Parmy ceste joye présente
La tristesse de ne vous voir.
Joye entiere on ne peut avoir,
Tandis que lon est en ce monde :
Mais afin que je ne me fonde
Trop en raison, icy je mande

1. Un sieur de Bures, gendre de Jean Ango, était un des serviteurs de la reine de Navarre. (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 218.)

A vous et à toute la bande,
Qu'Estienne, ce plaisant mignon,
De la danse du compaignon,
Que pour vous il ha compassée,
M'ha jà faict maistresse passée,
De fine force, par mon ame,
De me dire : Tournez Madame.
Si tost qu'ensemble nous serons,
Si Dieu plaist, nous jà danserons.
Ce temps pendant, soit loing, soit près,
Croyez que je suis faite exprès
Pour vous porter obéissance,
Qui prendra tousjours accroissance
A mesure que je croistray :
Et sur cela fin je mettray
A l'escrit de peu de valuë
Par qui humblement vous saluë
Celle qui est vostre sans cesse,
Jane de Navarre princesse[1].

Marguerite allait voir sa fille quand elle pouvait s'échapper de la cour. Ces entrevues étaient fort tendres et les séparations douloureuses. Il reste de l'une des visites de la reine de Navarre un monument admirable, une pièce de vers où elle laisse aller tout son cœur. Elle avait passé quelques jours auprès de sa fille ; au moment du départ, elle vient, avec ses dames, prendre congé d'elle. D'abord la dame de Gramont, dame d'honneur, exprime ses regrets ; puis, la sénéchale du Poitou, mesdemoiselles de Gramont, d'Artigueloube, de la Benestaye, de Clermont, de Brueil, de Saint-Pather disent chacune leur couplet. La petite Françoise elle-même, forcée de quitter sa royale compagne, prononce ces vers charmants :

1. Œuvres de Clément Marot, 1700, t. II, p. 162.

Plus j'ay de toy souvent esté battue
Plus mon amour s'efforce et s'esvertue
De regreter ceste main qui me bat :
Car ce mal là m'estoit plaisant esbat.
Or, adieu donc, la main dont la rigueur
Je préférois à tout bien et honneur.

La reine Marguerite, la dernière, fait ses adieux :

Si ces adieux font pleurer qui les oyt
Ou qui les list, ou sur papier les voit,
Que feroit l'on si j'y mettois les miens?
Par quoy vaut mieux que je n'y mette riens.
Mais à celuy, auquel sommes unis,
Sans estre plus séparez ny bannis,
Vois supplier que tant de biens nous face
Qu'icy et là demourions en sa grace[1].

Deux ans après la naissance de Jeanne d'Albret, Marguerite avait eu un fils, Jean d'Albret, qu'elle perdit, le 25 décembre 1530. La mort de cet enfant faisait tomber en quenouille le petit royaume de Béarn. Les regrets du roi et de la reine de Navarre sont attestés par ces vers de Marot, adressés en forme d'étrenne à leur unique héritière :

La mignonne de deux rois,
Je voudrois
Qu'eussiez un beau petit frere
Et deux ans de votre mere,
Voire trois[2].

1. *Les Marguerites de la Marguerite des princesses,* Lyon, Jean de Tournes, 1547. Cette pièce porte pour titre : *Les adieux des dames de chez la royne de Navarre, allant en Gascogne, à Madame la princesse de Navarre.*
2. Œuvres de Marot, 1700, t. II, p. 92.

L'héritage de la Navarre donnait au mariage de Jeanne d'Albret un grand intérêt politique. La Navarre n'était qu'un petit royaume sans richesses, sans places fortes, mais sa position lui donnait une grande importance; entre les mains du roi d'Espagne, elle ouvrait les voies à l'invasion de la Guyenne; entre les mains du roi de France, elle formait un poste avancé qui dominait la Castille. Elle comprenait, au commencement du XVIe siècle, le Béarn, la Biscaye et une partie de la province de Guipuscoa. La partie méridionale avait toujours excité la convoitise des rois d'Espagne. En 1512, pendant la querelle de Louis XII et du pape Jules II[1], Ferdinand le Catholique déclara la guerre à la France et demanda à Jean d'Albret, roi de Navarre, l'autorisation de traverser ses États avec son armée. Jean d'Albret était un allié fidèle de la France; il refusa. Le duc d'Albe mit alors le siége devant Pampelune et prit la ville après trois jours d'attaque. Jean se retira au delà des Pyrénées. Sa fuite livrait le pays à l'ennemi. Le duc d'Albe n'eut aucune peine à faire reconnaître la domination de Ferdinand le Catholique. Le 30 juillet 1512, l'Espagnol victorieux déclare solennellement qu'il prend la Navarre pour la faire servir à l'usage de la sainte ligue dirigée contre le roi de France et qu'il la gardera, dit-il, « tout le temps que nous le « jugerons convenable au succès de nostre sainte en-

1. En 1492, un concile schismatique, tenu à Pise, sous les auspices du roi de France et de l'empereur Maximilien, avait suspendu Jules II; le pape avait riposté en excommuniant Louis XII et en mettant son royaume en interdit. Le roi d'Espagne, Ferdinand, celui-là même qui reçut le surnom de *Catholique,* était l'allié du pape.

« treprise, nous réservant exclusivement de décider « à quelle époque et de quelle manière nous devrons « plus tard faire la restitution dudit royaume à ses « premiers maîtres[1]. »

Charles-Quint hérita de la Navarre comme des autres provinces d'Espagne, mais il n'en jouit pas sans remords. C'était un bien mal acquis, et tous les sophismes de la politique n'étouffaient pas ce souvenir dans la conscience du grand empereur. Pour pallier l'injustice de cette conquête vis-à-vis de peuples que la maison de Castille élevait dans le respect du droit divin, ses agents invoquaient une prétendue bulle du pape Jules II; mais cette bulle est apocryphe[2] : Charles-Quint le savait mieux que personne. D'ailleurs, quelles que fussent les idées du temps sur l'infaillibilité du pape, un bref pontifical qui aurait dépossédé le roi de Navarre n'aurait pu créer un droit en faveur du roi d'Espagne. Pour concilier ses devoirs et ses intérêts, Charles-Quint s'était résolu à l'un de ces deux partis : ou obtenir, moyennant une compensation, le désistement de Henri d'Albret, fils et successeur du roi Jean, ou restituer la Navarre.

« Quant à ce qui concerne le royaume de Navarre, bien que le roi catholique, don Ferdinand, mon ayeul, l'ait gagné et

1. *Papiers d'État* de Granvelle, t. I, p. 80, dans la *Collection des doc. inédits*.

2. Une copie de cette bulle apocryphe existe à la Bibliothèque nationale, dans la coll. Dupuy, vol. 526, et une autre dans la coll. Fontanieu, vol. 127. Plus tard, Charles-Quint invoqua de prétendus actes de donation du quinzième siècle. Ces questions féodales sont compendieusement exposées dans les *Mémoires pour l'Hist. de Navarre,* de Galand, in-fol.

conquis, bien qu'il soit très-probable, comme nous le croyons nous-même, que ce fut pour de justes motifs, la droiture de ce prince, la délicatesse de sa conscience et l'habitude qu'il a eue constamment de justifier toutes ses démarches, ne permettant guères d'en douter; bien que, après avoir conquis ledit royaume, il l'ait conservé et possédé plusieurs années, le laissant après sa mort à la reine, ma dame (ma mère) et à moi, comme souverains de Castille; bien que nous l'ayons dès lors jusqu'à ce moment considéré nous-même nôtre et possédé de bonne foi; néanmoins, pour plus grande sécurité de notre conscience, nous recommandons et ordonnons au S. prince don Philippe, notre fils et successeur dans tous nos royaumes et domaines, de faire examiner et vérifier le plus tôt possible, avec droiture et sincérité, si, en raison et justice, il est obligé de restituer ledit royaume, ou pour tout autre manière fournir dédommagement et compensation à qui que ce puisse être[1]. »

Les circonstances lui offraient un troisième moyen d'éteindre cette injustice. Henri d'Albret n'avait qu'une fille et Charles-Quint qu'un fils; l'infant d'Espagne, plus tard Philippe II, né le 21 mai 1527, pouvait épouser la princesse Jeanne, née le 7 janvier 1528. Par cette alliance l'empereur réunissait sur la tête de son fils les deux couronnes d'Espagne et de Béarn et confondait dans une seule main leurs droits sur la Navarre. Ces desseins se trouvent consignés dans une note du 5 novembre 1539; après avoir examiné divers projets de mariage pour son fils, le grand empereur ajoute :

« ..... Aussy nous a semblé, comme encoires fait, que l'alliance avec la fille unique d'Allebrecht seroit plus à son propoz (du prince Philippe) quant audit eaige, et pour pacisfier et

1. *Papiers d'État* de Granvelle, t. IV, p. 500. Codicille de Charles-Quint, sans date, ajouté à un testament du 13 juin 1550. L'original est en espagnol, la traduction est de l'éditeur, M. Weiss.

extaindre la querelle de Navarre, pour assheurance de nosdits royaulmes de pardeçà et leur oster l'occasion de guerre et despence grande et continuelle, et avec ce mestre en repoz de conscience nous et nostre dit filz et successeur de ladite querelle. Et soit que ledit mariaige se traite ou non, est nostre intencion et désir d'esclaircir et vuyder ladite querelle de Navarre comme nous treuverons estre de équité et raison; et si Dieu nous appeloit premier, recommandons à notre dit filz de s'en mectre en debvoir, soit par ledit mariaige ou aultrement[1]. »

Depuis le commencement de la guerre entre Charles-Quint et François Ier, le roi de Navarre avait toujours été l'allié du roi de France, mais la maison de Valois n'avait reconnu que par des actes d'ingratitude le dévouement des princes béarnais. En 1512, l'alliance de la France avait coûté la province de Pampelune à Jean d'Albret; Louis XII n'avait fait que des efforts dérisoires pour la reconquérir. En 1524, Henri d'Albret avait suivi François Ier en Italie. Les aventures extraordinaires qu'il trouva dans cette terre classique des romans demandent à être racontées. Fait prisonnier à la bataille de Pavie, il avait été enfermé dans une tour, au château de la ville, et d'autant plus étroitement surveillé qu'il importait davantage à l'empereur de le retenir loin de ses sujets[2]; il savait qu'il n'obtiendrait sa liberté qu'au prix d'une renonciation formelle à ses droits sur la Navarre.

Heureusement une dame qu'il aimait se dévoua pour favoriser sa fuite. Elle avait obtenu la liberté de péné-

1. Instruction de Charles-Quint à Philippe II, du 5 nov. 1539 (*Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 556).

2. Lettre de L. de Praet, ambassadeur en Angleterre, 14 nov. 1525 (Leglay, *Négociations entre la France et l'Autriche*, t. II, p. 631, dans la *Coll. des doc. inédits*).

trer dans sa prison. Aidée par le baron François d'Arros, gentilhomme béarnais, elle « pratiqua » les deux capitaines chargés de sa garde, l'un espagnol, nommé Coimbres, l'autre italien, originaire du duché de Mantoue, celui même auquel le roi de Navarre avait rendu son épée à la fin de la bataille de Pavie. Un soir elle apporta, cachée sous ses vêtements, une échelle de corde. Pendant la nuit de Noël[1] les amis du prince attachèrent solidement l'échelle à la fenêtre de sa chambre. Coimbres descendit le premier; le roi le suivit; à la vue de l'abîme, il hésita, mais son valet de chambre, Francisco, lui représenta tous les engagements que la chancellerie espagnole exigerait de lui, outre sa rançon; Henri se mit à descendre. Malheureusement la corde était trop courte. Le roi, arrivé au dernier échelon, mesura du regard la distance qui le séparait encore du fossé et se laissa tomber dans la vase. Il s'enfonça si profondément que le baron d'Arros et le capitaine mantouan, qui l'attendaient sur la berge, eurent de la peine à le dégager. Des chevaux, des guides sûrs avaient été préparés par la généreuse amie du prince. Henri d'Albret prit la fuite à toute bride et arriva sain et sauf à la frontière de France et quelques jours après à Lyon[2].

1. Le jour de la fuite du roi de Navarre est fixé par une lettre qu'il écrivit à un de ses serviteurs quelque temps après (Genin, *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 438). M. Genin a cru qu'il s'agissait du jour de Pâques. — Voyez l'édition des *Commentaires* de Monluc publiée pour la *Société de l'Histoire de France,* t. I, p. 72, note 3.

2. Lettre au cardinal Wolsey, 3 janvier 1526 (Champollion-Figeac, *Captivité de François Ier*, p. 459). Brantôme raconte un peu

Un page, à peu près de son âge et de sa taille, François de Rochefort, seigneur de Viviers, du comté de Foix, avait pris place dans son lit. Lorsque le capitaine du château, responsable de la garde du prince, se présenta le matin pour s'assurer de sa présence, un valet de chambre l'avertit tout bas qu'il était un peu indisposé et qu'il venait de s'endormir. En même temps il souleva les rideaux et montra le lit occupé. Le gardien se retira discrètement. Ainsi « il l'entretint « jusques après midi[1]. » On ne s'aperçut de l'évasion du prisonnier qu'au bout de plusieurs heures; on lança alors quelques cavaliers à sa poursuite, mais il avait trop d'avance pour être atteint. Par la fuite de Henri d'Albret Charles-Quint perdait le gage « bien asseuré « du royaume de Navarre. » Au grand honneur des Espagnols « le page ni le valet de chambre ne receu- « rent autre dommage qu'une grande louange d'avoir « constamment hazardé leur vie pour le service de « leur maistre[2]. »

Malgré ces dangers courus, ces preuves de dévouement, la cause du roi de Navarre avait été abandonnée dans le traité de Madrid. François Ier s'était même engagé à lui demander le désistement de ses droits, et, en cas de refus, « à ne luy bailler, directement ou « indirectement, aide, faveur ou assistance contre « ledit seigneur empereur[3]. »

autrement l'évasion de ce prince (t. I, p. 226, édit. de la *Société de l'Hist. de France*).

1. Olhagaray, p. 488. — Favyn, p. 738.

2. Bordenave, *Histoire de Bearn et Navarre,* p. 29 et suivantes, édit. de la *Société de l'Histoire de France.*

3. Traité de Madrid, art. 20 (*Recueil des anc. loix franç.* par Isambert, t. XII, p. 255).

Le mariage de Henri d'Albret et de Marguerite (24 janvier 1527) ne changea rien aux rapports des deux rois. François Ier se montrait de jour en jour plus désireux de l'alliance de son compagnon d'armes de Pavie et moins disposé à lui venir en aide. Des déplacements de troupes, des réclamations diplomatiques sans suite et beaucoup de promesses constituaient tout l'appui qu'il lui prêtait. Vers 1530 il chargea un agent, le sire d'Esparros, de préparer un coup de main en Biscaye. D'Esparros devait acheter le puissant Louis de Beaumont, comte de Lerins, connétable de Navarre, ancien serviteur de la maison d'Albret, rattaché depuis la conquête au parti espagnol. Le roi promettait de fournir l'argent. Il fit même avancer quelques compagnies, mais avec l'ordre secret de ne pas dépasser la frontière. De Bayonne, le cardinal de Tournon[1] conduisait ces mouvements qui n'eurent aucun résultat. Seul, le roi de Navarre avait fait des armements sérieux. François Ier n'avait envoyé que des négociateurs ou des artisans d'intrigues[2].

Marguerite ne cessait de rappeler à son frère ses promesses. Par une délicatesse toute féminine, elle ne s'en ouvrait en propres termes qu'avec Montmorency[3].

1. François de Tournon (1489-1562), archevêque de Bourges, d'Auch et de Lyon, l'un des négociateurs les plus employés par François Ier, et son ministre favori de 1540 à 1547.

2. Les documents originaux sont obscurs, peu précis, pleins de sous-entendus. Lettre de François Ier à d'Esparros (Bibl. nat., f. fr., vol. 5761, f. 195). — Lettre du card. de Tournon au grand maistre de Montmorency (f. fr., vol. 3083, f. 58). — Lettres de Henri d'Albret (f. fr., vol 3019, f. 3 et 6).

3. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 227, 231, 258, 282, 322, 340, 343.

Vis-à-vis du roi de France son insistance prenait les formes d'un dévouement absolu, d'une amitié fraternelle, qui sollicitait indirectement un peu de retour. Dans sa haine contre Charles-Quint, François n'avait des yeux que pour l'Italie et faisait converger toutes ses forces vers la conquête du royaume de Naples ou du Milanais. La présence de ses fils en Espagne, otages de l'exécution du traité de Madrid, et le paiement de sa rançon lui fournissaient un prétexte pour ne rien tenter en Navarre. Les enfants de France revinrent pendant l'été de 1530. Mais, ce prétexte enlevé, le rival de Charles-Quint ne se montra pas un allié plus actif. Les années se passaient et le prince béarnais voyait de l'autre côté de la frontière l'usurpateur de son royaume s'installer chaque jour plus solidement dans sa conquête.

L'intime amitié des deux rois, nouée par leurs malheurs communs à Pavie, s'affaiblit par degrés. Une certaine aigreur pénétra dans cette alliance que le mariage de Marguerite avait rendue indissoluble. Les lettres de la reine, celles de son époux paraissent inspirées du même dévouement, mais le prince se présente moins souvent à la cour; excepté dans les circonstances où le roi semble enfin venir à son aide, son attitude n'est plus aussi franche. Ces dispositions devaient s'accuser de plus en plus.

L'empereur, négociateur pénétrant et habile, sachant attendre et choisir l'occasion, devina facilement le secret de la mauvaise humeur du roi de Navarre. Elle servait merveilleusement ses desseins. François Sforza, duc de Milan, mourut le 24 octobre 1535; le roi de France, comme l'héritier des

Visconti par sa première femme, Claude, petite-fille de Valentine de Milan, réclama l'investiture du duché. Il leva une armée et se rendit à Lyon avec le roi et la reine de Navarre. L'hiver de 1535 à 1536 se passa tout entier en négociations. Au milieu de la préoccupation générale qu'excitait à la cour l'affaire du Milanais, un agent impérial, Jean de Hannart, vicomte de Lombeck, eut des entrevues secrètes avec la reine Marguerite[1] (février 1536). Henri d'Albret, sur l'ordre du roi, était reparti pour organiser les légionnaires de Guyenne[2]. Il avait avec lui un agent basque, don Juan Martinez Descurra, à demi espion, qui servait tour à tour et peut-être à la fois les deux gouvernements de Béarn et d'Espagne. Nous le verrons passer et repasser la frontière, chargé des propositions des uns et des réponses des autres, et, par une singularité rare en intrigues, investi d'une sorte de confiance des deux partis. Il était destiné à remplir les mêmes fonctions pendant longtemps; on le retrouve encore, sous le règne de Charles IX, en Guyenne et à la cour de Pau, jouant le même rôle ambigu. A la fin de 1536, Henri d'Albret envoya Descurra à Valladolid; Henri et Marguerite se présentaient comme médiateurs entre les deux grands rivaux. Une pièce en minute, émanée du Conseil d'Etat d'Espagne, nous apprend que l'empereur acceptait leur entremise officieuse, mais demandait qu'ils fussent autorisés officiellement[3].

Le prince espérait que l'établissement d'une paix

1. Lettre de J. Hannart, vicomte de Lombeck, originale, en espagnol (Arch. nat., K. 1484, n° 45).

2. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 303.

3. Arch. nat., K. 1484, n° 69.

durable, qui serait son œuvre, serait récompensé par la restitution de la Navarre[1]. L'empereur ne le désabusait pas et montrait même le désir d'une entrevue avec lui. Au commencement de 1537, la Picardie était le théâtre de la guerre et la campagne avait débuté par quelques succès du roi de France. Vers le mois de mars le roi de Navarre, bien instruit par Descurra des intentions de Charles-Quint, se rendit à Paris. Il vit le roi et Montmorency à Chantilly. François Ier ne rêvait que la guerre et se croyait assuré d'abattre son rival. Soliman menaçait l'empire d'Allemagne; et la république de Florence, de tout temps dévouée à la cause impériale, était agitée par les émissaires français. Le roi détourna son beau-frère de l'entrevue désirée par Charles-Quint et repoussa hautement les propositions de paix dont il était porteur; le prince retourna à Paris, découragé dans sa médiation. Huit jours après, tout était changé. Henri d'Albret, rappelé à Chantilly par un avis du grand maître, trouva le roi découragé à son tour; Soliman ne s'avançait pas; Florence s'était calmée; Henri VIII se montrait hostile à la France. Cependant François Ier ne pouvait se résigner à la paix; il renvoya le roi de Navarre au lendemain pour une réponse définitive. Il lui parla avec amitié de leur ancienne alliance et de son désir de la cimenter à nouveau par un mariage entre Jeanne d'Albret et un prince français. Le lendemain, de bonne heure, le roi partit subitement sous un prétexte, sans voir le prince, comme pour échapper à l'obligation de se prononcer.

1. La politique du roi de Navarre est ainsi expliquée dans les instructions de Charles-Quint (Arch. nat., K. 1484, n° 93).

Le roi de Navarre reçut quelques jours après, à Paris, un messager chargé d'une simple mission verbale; François Ier mettait à la paix des conditions qui la rendaient impossible. Dans son dépit, le prince écrivit directement à l'empereur. Après lui avoir exposé ses démarches à Chantilly et à Paris et la mauvaise foi du roi, il traite, comme d'une clause à discuter, du mariage de sa fille et de l'infant don Philippe. Si le projet était admis, disait-il, on pourrait le dissimuler en paraissant s'occuper pour la princesse d'une alliance avec Henri de Foix, comte de Cominges, fils du maréchal de Lautrec, descendant des anciens comtes de Foix et parent de la maison d'Albret, ce qui permettrait à son père de la conduire en Béarn. Cette précaution prouve qu'il n'était pas absolument libre de disposer de sa fille.

Ainsi le roi de Navarre venait de lui-même aux projets de l'empereur. Charles-Quint cependant dissimula son empressement. Après avoir discuté ces propositions en conseil, il arrêta les points suivants : ménager le prince et la princesse d'Albret et poursuivre les négociations avec eux, surtout celles du mariage proposé; leur conseiller évasivement de retirer leur fille des mains du roi de France[1]. On s'étonne de ces hésitations; mais François Ier était prêt à signer un traité d'alliance avec le sultan Soliman[2] et l'empereur voulait se réserver sa liberté d'action.

1. Résumé de chancellerie, daté de mars 1537, en espagnol (Arch. nat., K. 1484, n° 73). Cette importante pièce présente tout le récit de cette partie de la négociation.

2. Avis du conseil d'État d'Espagne à l'empereur, daté du 13 juin 1537 (Arch. nat., K. 1484).

Le dépit de se voir éconduit avait jeté Henri d'Albret dans les lacets de la politique impériale. Le roi de France pressentit le danger de voir ses plus fidèles alliés passer à l'ennemi. Vers la fin de mai, Henri et Marguerite étaient en chemin pour rejoindre la cour à Hesdin ou à Amiens. De là ils devaient aller chercher Jeanne d'Albret à Alençon et la conduire en Gascogne. La jeune princesse venait d'être malade à propos « d'un « grand devoyement d'estomach[1] » et le désir de rétablir sa santé pouvait servir de prétexte. En route, à Sully, ils reçurent un message de François Ier. Le roi leur proposait l'envoi sur la frontière d'Espagne d'un corps de 17,000 hommes, composé de mercenaires allemands et de levées gasconnes. Henri d'Albret accueillit froidement cette offre qu'il ne jugeait pas sérieuse. Cependant il revint à Paris. Il tomba malade et fut obligé de garder le lit pendant dix jours. On tint de nombreux conseils au chevet du prince béarnais. Marguerite, suivant un rapport de Martinez Descurra, cherchait à faire prévaloir l'alliance de l'empereur; suivant Jean de Hannart, elle tenait le parti de son frère; cette appréciation est la plus vraisemblable; les conseillers du prince inclinaient du côté du roi de France. Un seul, le seigneur de Barbezieux, était d'un avis différent; il rappelait sans cesse à son maître la vanité des promesses du roi. Ces discussions fatiguaient le malade sans l'éclairer; il ne prit aucun parti. Au bout de peu de jours arrive un nouveau messager du camp. Le roi voulait transporter la guerre en Navarre ou en Catalogne. Montmorency se faisait fort

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 337.

de prendre Perpignan en quinze jours[1]. Mais le roi exigeait 100 mille francs de subsides et ne s'engageait à payer l'armée expéditionnaire que pendant deux mois ; passé ce délai, la solde restait à la charge du trésor de Béarn. Cette dernière clause paraissait d'autant plus rigoureuse que François Ier allait recevoir de Soliman, son nouvel allié, un million en or. La proposition livrait le roi et la reine de Navarre à de nouvelles perplexités. Une campagne au-delà de la Bidassoa répondait à un vœu ardent, longtemps caressé sans espoir. Ils hésitaient, quand l'indiscrétion d'un capitaine (Descurra ne le nomme pas) leur apprit que les offres du roi étaient un leurre, qu'il ne voulait rien tenter en Navarre, mais seulement rompre les négociations de la maison d'Albret avec l'empereur. Le prince sut réprimer sa colère ; il répondit au message du roi que le Béarn repoussait la guerre et ne voulait s'agrandir que pacifiquement[2].

La maladie du roi de Navarre interrompit les négociations. Au mois de juin, il acheva sa convalescence au château de Saint-Cloud, qui appartenait alors à l'évêché de Paris. A la fin du mois, il alla à Vanves. « Il s'y est « assez bien trouvé, écrit la reine Marguerite, et com- « mence à se pourmener par la chambre[3]. » Aussitôt rétabli, il revint en Béarn avec la reine. La guerre était partout. L'armée espagnole menaçait les frontières du Sud ; Marguerite craignait ou feignait de craindre une

1. Lettre de Jean de Hannart à l'empereur (Arch. nat., K. 1484, nº 70).

2. Rapport de Descurra, daté du 15 juin 1537 (Arch. nat., K. 1484, nº 78).

3. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 350.

irruption des Espagnols sur Dax et Bayonne[1]. De l'autre côté des Pyrénées, les agents impériaux éprouvaient des craintes analogues; un rapport d'espion signale Henri d'Albret comme prêt à envahir la Castille, au mois de février, à la tête d'une armée de 6,000 hommes[2].

Au commencement de 1538, le pape Paul III se posa en arbitre; il prit le rôle de médiateur où Henri d'Albret avait échoué l'année précédente; il convoqua les deux rivaux à une entrevue décisive à Nice. Le roi consentait à rendre au duc de Savoie quelques-unes de ses villes, mais non les places fortifiées et l'artillerie; il demandait en outre la restitution de la Navarre à la maison d'Albret[3]. Charles-Quint ne voulait rien promettre. Cependant, au mois de mars, il envoya à Pau, dans le plus grand secret, un agent, don Martin de Salinas, chargé d'inviter le roi et la reine de Navarre à se rendre à Nice, chargé surtout de tout voir, de tout entendre et de tout rapporter[4]. Charles-Quint et François Ier se réunirent à Nice au mois de juin; ils ne se virent pas, mais ils signèrent une trêve de dix ans (18 juin 1538). L'entrevue eut lieu quelques jours après à Aigues-Mortes, du 14 au 17 juillet[5]. Henri

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. II, p. 152.

2. Rapport d'espion daté de Pau, du 2 janvier 1538 (Arch. nat., K. 1484, nº 87).

3. Sommaire d'une instruction reçue par l'ambassadeur de France, daté du 27 mars 1538 (Arch. nat., K. 1484, nº 94).

4. Instruction de Charles-Quint à Martin de Salinas, datée de Barcelone, du 21 mars 1538 (Arch. nat., K. 1484, nº 93).

5. Les détails circonstanciés de cette entrevue mémorable sont dans l'*Histoire du Languedoc,* t. V, p. 146 et 626. Les savants Bénédictins lui donnent la date du 14 au 17 juillet; le journal

d'Albret et Marguerite étaient au rendez-vous, mais il est douteux qu'ils aient pu conférer avec l'empereur en secret. Pendant les trois jours qu'il passa auprès du roi de France, les minutes étaient comptées et l'emploi du temps réglé par une étiquette minutieuse. Les conseillers des deux rois et même les agents secondaires se surveillaient trop bien mutuellement pour pouvoir mener des négociations à l'insu les uns des autres. Le mariage de l'héritière du Béarn, la restitution de la Navarre ou l'abandon d'un équivalent étaient des affaires trop graves pour être résolues précipitamment. La politique impériale n'avait pas l'habitude de s'engager en courant. Il n'y eut donc point d'accord entre les deux maisons d'Albret et d'Espagne; du moins les documents sont-ils muets. La seule proposition relative à Jeanne qui fut agitée à Aigues-Mortes ou à la suite de l'entrevue émane de la reine de France, Léonor de Castille, sœur de Charles-Quint, princesse étrangère à toute menée politique. Elle mit en avant le mariage de la princesse et de Maximilien, fils de Ferdinand, roi des Romains et de Hongrie, propre neveu de Charles-Quint. Les âges des deux princes autorisaient cette alliance; Maximilien, né le 1er août 1527, avait six mois de plus que Jeanne. Mais la convenance d'âge était la seule. L'union avec un prince allemand, dont rien alors ne faisait prévoir la haute fortune[1], ne pouvait plaire ni à la maison d'Albret, ni à la maison de

de Vandenesse du 1er au 4 du même mois (Vandenesse cité dans les *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 551, note).

1. Maximilien II, fils de Ferdinand, roi des Romains et plus tard empereur, monta lui-même sur le trône impérial, en 1564, après la mort de son père.

France, et demeurait fort indifférente à l'empereur. L'ambassadeur espagnol, en communiquant cette proposition à son maître, souligne la préférence du roi de Navarre pour l'infant Philippe[1].

Arnould du Ferron raconte, mais comme un bruit absurde, *delira fabula*, que les négociations poursuivies depuis deux ans par Charles-Quint et Henri d'Albret furent découvertes par Charles de Gramont, archevêque de Bordeaux, lieutenant en Guyenne. Le Ferron était bien placé pour connaître la vérité; cependant il n'accueille pas ces bruits populaires et les traite de calomnieux : *Abhorret hoc a fide regis Navarræ in regem, pietate sororis in fratrem, benevolentia eorum in Grandimontanum*[2]. Il était mieux informé qu'il ne le croyait.

François Ier avait prévu les difficultés que le mariage de sa nièce donnerait à sa politique. Les ambassadeurs impériaux insinuent souvent dans leurs lettres que le roi et la reine de Navarre n'étaient pas absolument libres de disposer de leur fille. Le meilleur moyen de mettre cette héritière à l'abri de toute compétition était de la marier, mais à l'époque de la trêve de Nice aucun fils de France n'était disponible. Le dauphin, objet secret de l'ambition de Marguerite pour sa fille, était mort à Tournon le 12 août 1536[3]. Le second fils du

1. Lettre de l'ambassadeur d'Espagne à l'empereur, du 31 août 1538 (Arch. nat., K. 1484, n° 97).

2. *Histoire générale des rois de France* par du Haillan, continuation par du Ferron (cité d'après M. Genin, *Lettres de Marguerite,* p. 68, note).

3. Le dauphin François, à la suite d'une partie de paume, avait bu un verre d'eau glacée. Il mourut presque subitement. Son chambellan, Montecuculli, fut accusé de l'avoir empoisonné, jugé

roi, plus tard Henri II, avait épousé à Marseille, le 4 octobre 1533, la nièce du pape, Catherine de Médicis. Le troisième, qui prit le nom de duc d'Orléans après la mort de son frère aîné, était encore libre. Marino Giustiniano, ambassadeur de la République de Venise, rapporte qu'on parlait à la cour, dès 1535, de son mariage avec Jeanne d'Albret[1]; mais François Ier visait à de plus grandes alliances; il demandait ou une fille du roi d'Angleterre ou une fille de l'empereur avec le duché de Milan en dot. Il proposait au roi de Navarre Antoine de Vendôme, fils aîné du duc de Bourbon, et le plus proche héritier du trône après les Valois. Ce prince appartenait à une branche de la maison royale disgraciée depuis la défection du connétable de Bourbon; il était pauvre et sans avenir. Sa disposition à la prodigalité, sa légèreté, son caractère futile ne convenaient pas à la rigide cour de Marguerite. Ces projets matrimoniaux se traînaient sans conclusion quand le roi fut informé des pourparlers de Charles-Quint et de Henri d'Albret. Dès ce jour il n'épargna rien pour empêcher Jeanne de passer à l'ennemi.

Sa première mesure fut de retirer sa nièce du château d'Alençon. Il résolut de l'envoyer dans une province commandée par des officiers dépendant de lui seul et dans un château facile à garder, à l'abri d'un coup de main. Il y avait en Touraine un vieux manoir féodal,

et condamné à mort. On fit semblant de croire qu'il avait agi à l'instigation de Charles-Quint. Rien n'est moins prouvé que cette odieuse imputation, bien qu'elle soit adoptée, malgré son invraisemblance, par la plupart des contemporains.

1. *Relation des ambassadeurs Vénitiens,* t. I, p. 104, dans la *Coll. des doc. inédits.*

rempli encore, après un siècle, des sombres souvenirs de Louis XI, le Plessis-lès-Tours. Il était entouré d'une première enceinte, armée de grosses tours, et d'une seconde enceinte doublement fortifiée. La maison était garnie, dit Comines, « de gros barreaulx de fer, en « forme de grosses grilles ; et aux quatre coings, quatre « moyneaulx de fer, bons, grans et espès. Lesdites « grilles estoient contre le mur, du costé de la place ; « de l'aultre part du fossé plusieurs broches de fer « massonnées dedans le mur, qui avoient chascune « trois ou quatre poinctes fort près l'une de l'aultre[1]. » Dans le parc, François de Paule avait élevé un couvent de Minimes dont la façade sévère bornait la vue du château. C'est là que François Ier voulut que sa nièce fût élevée. La demeure favorite de Louis XI était un triste séjour pour une princesse de la Renaissance habituée à toutes les recherches de la cour ; mais ni le roi et la reine de Navarre, ni la jeune fille elle-même ne furent consultés. On l'y conduisit avec son cortége d'officiers et de serviteurs[2]. En changeant de résidence

1. *Mémoires* de Commynes, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. II, p. 267.

2. Nous ne savons pas précisément à quelle époque Jeanne d'Albret fut internée au Plessis-lès-Tours. La correspondance de Marguerite est muette à cet égard ; il est vrai qu'elle manque pendant les six derniers mois de l'année 1539 et pendant 1540. Presque tous les historiens ont écrit que François Ier l'y avait fait conduire à l'âge de deux ans. Cette allégation est inexacte puisque nous trouvons la princesse, avant cette date, à Tours, à Blois et à Alençon. Voyez les lettres de Marguerite d'Angoulême, t. I, p. 239 et 361, t. II, p. 173 et 175. Descurra dit positivement, le 15 juin 1537, que la princesse habitait Alençon (Arch. nat., K. 1484, nº 78). Ce fut donc probablement après la découverte des pourparlers de Charles-Quint et de Henri d'Albret que le roi de

elle perdait les divertissements qui avaient fait le bonheur de son enfance. Les cours étroites, garnies de « moyneaulx de fer bons, grans et espès » remplaçaient le vaste parc d'Alençon. Cependant on peut croire que Pierre Olhagaray exagère en dépeignant sa douleur : « Elle remplissait sa chambre de plaintes, l'air de « soupirs, lâchant la bonde aux larmes. L'ébeine de « sa face, comme une des plus belles princesses de « l'Europe, se desteint par l'abondance de ses pleurs[1]. »

L'établissement et l'entretien de la maison de Jeanne épuisaient le trésor du roi de Navarre. Le prince n'était pas riche. Son domaine patrimonial, comprenant les terres situées en Gascogne, en Bigorre, dans les comtés de Foix et d'Astarac, ne rapportait annuellement que 30,000 livres[2]. Il n'était pas encore lieutenant du roi en Guyenne ; il ne le devint qu'en 1542 aux gages de 10,000 livres[3]. Comme prince souverain du Béarn, il ne recevait que les subsides nécessaires à son administration royale, et, depuis plusieurs années, toutes ses économies servaient aux fortifications de la ville de Navarreins. De temps en temps, il est vrai, les Etats votaient des subventions extraordinaires à leur prince. C'est ainsi qu'en 1539 ils accordèrent 10,000 écus au

France l'envoya à Plessis-lès-Tours. C'est ici l'occasion de justifier François Ier d'un reproche qui ne lui a pas été épargné, celui d'avoir fait interner sa nièce sans motif plausible.

1. Olhagaray. *Histoire des comtes de Foix et Navarre,* 1609, p. 503.

2. Archives de Pau, B. 1498. Etat des revenus et dépenses du domaine d'Albret.

3. Archives de Pau, E. 573, commission du roi. — Henri II confirma le roi de Navarre dans cette charge (Ibid., E. 574). En 1555 il reçut en outre celle d'amiral de Guyenne (Ibid., E. 578).

roi et 1,000 à Jeanne d'Albret[1], peut-être à l'occasion du déplacement d'Alençon. Marguerite, comme princesse du sang de France, touchait une pension de 25,000 livres. Telles étaient, avec son douaire de 10,000 livres et ses biens personnels[2], ses uniques ressources pour faire face aux frais de sa vie à la cour, du train de sa fille et de ses aumônes. François Ier, qui avait exigé la formation de l'établissement de Plessis-lès-Tours, avait promis de prendre sa part des dépenses; mais, appauvri par ses prodigalités et les guerres d'Italie, il ne paya jamais que de promesses la maison de sa nièce.

Au moment où François Ier prenait ces précautions contre le mariage de Jeanne, il était l'allié, presque l'ami de Charles-Quint. Les deux grands rivaux observaient la trêve de dix ans signée à Nice, et l'empereur, plein d'une confiance imprévue, se disposait à traverser la France. La ville de Gand avait chassé les officiers impériaux et s'était offerte au roi. Les comtés de Flandre et d'Artois étaient d'une beaucoup plus grande valeur que le Milanais, pour lequel François Ier avait dépensé tant d'efforts et d'argent; cependant le roi refusa l'offre des Gantois. Bien plus, par excès de loyauté, il en informa Charles-Quint, alors en Espagne. Tant de générosité tirait l'empereur d'un pas difficile. Il était obligé d'atteindre rapidement les révoltés gantois pour empêcher le soulèvement de se propager dans un pays

1. Archives de Pau, C. 681. Tome troisième des Establissements de Béarn, f. 180, v°.

2. Voyez l'énumération de ces biens dans le contrat de mariage de la reine de Navarre (*Lettres de Marg. d'Angoulême,* t. I, p. 439).

fier, mécontent, et pourvu de richesses inépuisables; des deux routes qui pouvaient le conduire en Flandre, la première, celle d'Italie et d'Allemagne, exigeait près d'une année à cause du cortége de troupes que la sûreté de sa personne l'obligeait à conduire avec lui; la seconde, celle de la mer, était dangereuse à cause de l'hostilité du roi d'Angleterre [1] et de la mauvaise saison. Charles-Quint se décida à demander au roi, par le capitaine Le Peloux [2], l'autorisation de traverser la France. Le roi répondit de sa propre main le 7 octobre 1539; il accordait le passage avec la courtoisie d'un chevalier français et promettait à l'illustre voyageur « tout « honneur, recueil et bon traitement que faire se « pourra. » Il ajoutait : « Et yray, s'il vous plaist me « le faire scavoir, au-devant de vous jusques au milieu « de vos pays pour vous quérir et accompaigner, et y « meneray mes enffans que trouverez prets à vous « obéyr et pareillement tout ce que sera en ma « puissance et dedans ce dit royaulme duquel vous « disposerez entièrement comme du vostre. » Le dauphin, le roi et la reine de Navarre, le connétable, le

1. Henri VIII, qui passait facilement d'un parti à l'autre, était alors l'ennemi de Charles-Quint. Il allait épouser Catherine de Clèves, sœur du duc de Clèves et de Juliers, l'adversaire le plus constant de l'empereur en Allemagne. Le jour de son départ de Madrid, Charles-Quint apprit que la princesse traversait les Pays-Bas pour se rendre en Angleterre (Journal de Vandenesse, Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 560). Le mariage se fit le 6 janvier 1540.

2. Le capitaine Humbert Le Peloux, français d'origine, avait passé au service de l'empereur à la suite du connétable de Bourbon. Il avait un frère, resté fidèle au roi de France, qui fut le compagnon d'armes de Blaise de Monluc. Voyez les *Commentaires,* t. I, p. 137, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France.*

cardinal de Lorraine adressèrent en même temps à l'empereur des instances pressantes[1].

Charles-Quint prépara son voyage. Avant son départ il fit un testament et laissa des instructions détaillées à son fils[2]. Ces deux pièces sont datées du 5 novembre. Sept jours après, le 12[3], il quitte Madrid avec toute sa maison; le 13, il arrive à Ségovie, le 20 à Valladolid. Là il prend la poste et part à franc étrier, accompagné du duc d'Albe, du sire de Boussu, de don Pedro de la Cueva, maître d'hôtel, de Rye, sommelier, du comte d'Egmont, de don Henri de Tolède, des seigneurs de La Chaux, de Flaigy et d'Arbays, gentilshommes de sa chambre, de Bave et d'Idiaquez, secrétaires, et de quelques serviteurs. Son chancelier, Nicolas Perrenot de Granvelle[4], était parti le 1er novembre et le pré-

1. La lettre de François Ier est imprimée dans les *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 540, et dans *Troubles de Gand,* par M. Gachard, p. 258. L'original autographe est conservé au Musée des Archives à Paris; il n'est point daté, mais une traduction en espagnol lui donne la date du 7 octobre (Arch. nat., K 1484). Toutes les autres lettres adressées à l'empereur au sujet de ce voyage sont imprimées dans *Troubles de Gand,* p. 259 et suivantes. L'original de la lettre de Marguerite et de Henri d'Albret est au Musée des Archives. Les autres sont conservées dans le carton K. 1484.

2. *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 342 et 349.

3. Journal de Vandenesse (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 560). M. Gachard, dans *Troubles de Gand,* fixe le départ de l'empereur au 10 novembre.

4. Nicolas Perrenot de Granvelle, né en Bourgogne en 1489, mort à Augsbourg le 28 août 1550. Il fut le père du cardinal de Granvelle, ministre de Philippe II, de Thomas de Chantonay, ambassadeur en France de 1559 à 1564, et de Frédéric de Champagney, célèbre par le rôle important qu'il joua dans les troubles des Pays-Bas.

cédait à petites journées, sur sa mule. Le 23, l'empereur arrive à Burgos, le 24 à Vittoria, le 26 à Saint-Sébastien, où l'attendait son ambassadeur en France, François de Bonvalot, abbé de Saint-Vincent[1].

Le roi de France se préparait à étonner son rival par sa magnificence. Les splendeurs du camp du drap d'or devaient être renouvelées. Il avait envoyé son fils à la frontière d'Espagne. Le 26 novembre, avant d'arriver à Fontarabie, les courriers de l'empereur signalèrent une troupe de cavaliers qui marchaient vers eux ; c'était le cortége du duc d'Orléans. Charles-Quint et le prince mirent pied à terre, se découvrirent et s'embrassèrent ; puis, remontant à cheval, ils cheminèrent côte à côte. Le lendemain, à une lieue de Bayonne, ils rencontrèrent le dauphin, accompagné de Montmorency, connétable depuis le 10 février 1538, et du cardinal de Chastillon. Le soir un grand souper réunit le monarque, les princes et leurs ministres. Il y avait tant de cordialité dans la réception des princes que l'empereur s'applaudissait de son voyage. Il écrivit de Bayonne, le 28 novembre, à don Francisco de Los Covos, commandeur de Léon, que tout allait bien et que le temps était meilleur qu'au départ[2]. Le lendemain, le temps avait changé ; il neigeait. Les gens de l'empereur avaient laissé leurs capes d'hiver à Fontarabie pour paraître avec plus d'éclat ; ils manquaient de vêtements chauds ; Idiaquez constate avec tristesse que les Français s'occupaient peu de leurs compagnons de voyage[3].

1. Gachard, *Troubles de Gand,* notes, passim.
2. Arch. nat., K. 1484, n° 136.
3. Lettre d'Idiaquez à Los Covos, de Tartas, du 29 novembre

Le 1er décembre, Charles-Quint arriva à Bordeaux et fut reçu à la porte du Chapeau-Rouge par le Parlement ; le maire lui offrit les clefs de la ville en argent. La pluie tombait ; on décida le premier président à suspendre sa harangue jusqu'à ce que l'empereur fût à l'abri [1]. L'auguste voyageur souffrait de la poitrine. Quelques jours de repos le rétablirent [2]. Jusqu'à ce moment sa marche avait été très-rapide, mais, à partir de Bordeaux, il se résigna à de moins longues étapes [3]. Le 5, il est à Châteauneuf, le 8 à Lusignan ; le 9, il entre à Poitiers par un beau jour d'hiver, clair et serein. Le gouverneur, François de la Trémoille, le conduisit à l'évêché, orné en l'honneur de ses hôtes des tapisseries de la maison de la Trémoille. Le lendemain matin, au lever de Charles-Quint, le maire lui présenta un groupe d'argent doré, ciselé, représentant un aigle sur un rocher près d'un lys avec cet exergue : *Ex omnibus floribus mundi elegi lilium unum*. Après la messe, l'empereur monta à cheval et alla dîner au château du Fou chez le sire de Montpezat [4].

François Ier s'avançait au-devant de son hôte ; le 5 décembre, il couche à Orléans, le 6 à Amboise. Le 10, l'empereur arrive à Loches. Le roi l'attendait à

1539 (Arch. nat., K. 1484, n° 137).

1. Devienne, *Histoire de Bordeaux,* p. 105.

2. Lettre d'Idiaquez à Los Covos du 3 décembre (Arch. nat., K. 1484, n° 140).

3. Lettre de Charles-Quint à Los Covos du 2 décembre 1539 (Arch. nat., K. 1484, n° 138).

4. *Chronique du roy Françoys premier,* publiée par M. Guiffrey, in-8°, p. 277. L'éditeur indique les sources où son annaliste a puisé. Voyez aussi *Le Cérémonial françois* par Godefroy, t. II, p. 750.

l'entrée du château, accompagné du roi de Navarre, du duc de Somme et d'une foule de seigneurs. Les deux monarques s'avancèrent de front jusqu'au pied de l'escalier où se tenait la reine Léonor, sœur de Charles-Quint, la reine de Navarre, la dauphine, Catherine de Médicis, Marguerite, fille de François Ier, Jeanne d'Albret et la duchesse d'Estampes[1], à qui l'étiquette de la cour permettait de jouer un rôle, même dans les solennités d'apparat[2].

Le 13 décembre, les deux rois arrivèrent à Chenonceaux et le 14 à Amboise. On montait à la cour d'honneur du château d'Amboise par une poterne circulaire, en degrés, bâtie dans un immense donjon, assez large pour un nombreux cortége. Le roi voulut y faire une entrée de nuit; la tour était « aornée de tous les aornemens dont on se pouvoit « adviser et tant garnie de flambeaux et autres lumi- « naires qu'on y voyoit aussi clair qu'en une campagne « en plein midy. » Les deux rois étaient à mi-chemin quand un page, portant une torche, mit le feu aux tapisseries. En un instant la tour fut « toute enflambée, « rendant si grant chaleur et lumiere pour non avoir « yssue par dehors que Sa Majesté et tous les présens « pensarent estouffer, et, pour la grant multitude qui « suivoit, ne fut possible reculer. » Le feu s'éteignit

1. Anne de Pisseleu, née en 1508, fille d'honneur de Louise de Savoie, devint la maîtresse de François Ier après le retour de Madrid. Le roi lui fit épouser Jean des Brosses qu'il créa duc d'Estampes. La faveur de la duchesse dura jusqu'à la mort du roi.

2. Journal de Vandenesse (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 560); Godefroy, *Le Cérémonial françois*, t. II, p. 750. Cet écrivain dit positivement que Jeanne d'Albret, malgré son jeune âge, suivait la cour.

bientôt, mais le roi irrité voulait faire pendre le page malavisé ; « à quoy Sa Majesté l'empereur obvia, voyant « que la chose estoit advenue par inconvénient et « succédée à bien [1]. »

Le 16, la cour est à Blois, le 18 à Chambord, le 19 à Notre-Dame de Cléry. Le 20 au matin les arquebusiers d'Orléans donnèrent le réveil-matin à l'empereur. La ville avait fait de grands préparatifs de fête; elle avait emprunté de l'artillerie aux seigneurs voisins, dressé des arcs de triomphe, sablé toutes les rues, tapissé les maisons, illuminé les fenêtres, préparé de grands feux de joie sur les murs et dans les clochers, habillé tous les bourgeois capables de porter des armes de parade[2]. L'empereur entra à trois heures de l'après-midi; il logea à l'hôtel de Saint-Aignan, dans l'appartement du roi. Fatigué et malade il ne put souper, mais il mangea des confitures et but du vin d'Orléans, alors fort renommé. Le lendemain matin, à son réveil, les échevins lui présentèrent une table d'argent doré estimée 2000 écus. Après la messe il partit pour Arthenay avec le roi[3]. A cette époque la route de Paris à Orléans était déjà pavée; elle excita l'admiration de l'empereur.

1. Journal de Vandenesse (coll. Dupuy, vol. 560). *Mémoires* de du Bellay, liv. VIII, édit. du *Panthéon littéraire*, p. 693.

2. Gachard, *Troubles de Gand*, p. 287 à 302. Pièces imprimées d'après des documents conservés dans la collection Dupuy, vol. 591. — Voyez aussi la *Chronique du roi Françoys premier*, publiée par M. Guiffrey, p. 278.

3. Lettre de Henri de Tolède à Los Covos, du 7 janvier 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 13). Voyez aussi Godefroy, *Le Cérémonial françois*, t. II, p. 750, et la *Chronique du roi Françoys premier*, p. 288. Ces deux ouvrages paraissent avoir eu recours aux mêmes sources.

Chaque étape était marquée par des fêtes. Le 24 décembre, Charles-Quint arriva près de Fontainebleau où le roi l'avait précédé. A son entrée dans la forêt, il fut reçu par une troupe de seigneurs et de dames, déguisés « en dieux et déesses bocagers, » qui exécutèrent une danse rustique au son du hautbois. Fontainebleau, la résidence de prédilection du roi, se prêtait à toutes les splendeurs; la grande allée était ornée de girandoles et d'arcs de triomphe. Un souper suivi d'un bal avait été préparé dans la galerie. Les jours suivants les fêtes, les chasses, les bals continuèrent sans relâche[1].

Le 31 décembre, l'empereur coucha au château de Vincennes[2]. Le lendemain matin, il déjeuna au couvent de Saint-Antoine-des-Champs, avec le Dauphin, le duc d'Orléans, le roi de Navarre, le duc de Lorraine et les principaux seigneurs de sa suite. Après le repas il reçut successivement l'Université et ses suppôts; les moines et gens d'église; le chancelier de France; les

1. *Trésor des merveilles du château de Fontainebleau*, 1642, in-fol., p. 215.

2. Nous avons plusieurs récits de l'entrée de l'empereur à Paris. L'un porte pour titre : *La magnifique et triomphante entrée de très-illustre et sacré empereur Charles César, toujours Auguste, faite en la excellente ville et cité de Paris le jour de l'an en bonne estreine*, Lyon, François Juste, petit in-8° de 54 pages, imprimé en caractères gothiques. Ce petit volume est fort rare. Il y en a un exemplaire dans la collection de pièces de Fontanieu, au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, vol. 170.

Un autre récit est conservé au département des manuscrits, f. fr., vol. 3050, f. 31 et suiv.

Enfin un troisième, plus complet à certains égards que les deux autres, se trouve dans la *Chronique du roi Françoys premier* publiée par M. Guiffrey, p. 291 et suivantes.

échevins de la ville; le Parlement, précédé de ses huissiers à verge, des quatre notaires, des greffiers, les présidents en robe d'écarlate fourrée avec chaperons de velours brodé d'or, les conseillers en robe rouge; la cour des comptes; le légat, accompagné des cardinaux; les deux cents gentilshommes de la maison du roi et une foule de seigneurs. Le premier président[1] prononça un discours « par harangues et parolles si haultes et magna« nimes que la sacrée Magesté imperiale fust bien « joyeulx de les ouyr. » Malgré la présence de son chancelier, l'empereur daigna répondre de sa propre bouche « qu'il desiroit que les vertus qu'on luy avoit « attribuées feussent en luy et que le zele et conserva« tion de la paix avec le roy ne luy defauldroit. »

Le cortége s'ébranla après les réceptions. Marot nous apprend que la veille il avait plu, mais que le jour de l'entrée fut clair et serein:

Lorsque, César, Paris il te pleut voir
Et que pour toy la ville estoit ornée,
Un jour devant il ne feit que plouvoir
Et lendemain claire fut la journée[2].

Une foule immense emplissait les rues; bourgeois et manants de Paris, avides alors comme aujourd'hui de spectacles et de fêtes, s'étaient portés vers les ruelles étroites du quartier Saint-Antoine. La maison du roi et le roi de Navarre ouvraient la marche. Ils étaient suivis des « ducs, contes, princes et seigneurs de la

1. Pierre Lizet, né en Auvergne vers 1482, avocat, conseiller, avocat général et premier président du Parlement de Paris en 1529. Disgracié en 1550 pour avoir déplu au cardinal de Lorraine, il mourut pauvre en 1554. Voyez de Thou (1740, t. I, p. 524).

2. Œuvres de Marot, 1700, t. II, p. 60.

« maison impériale, accoustrez de robes de velours « fourrées de martre, robes à passemens d'or, chaisnes « d'or en écharpes, bonnetz triumphans de velours « ferrez d'or, ymaiges et enseignes d'or, montez tous « sur beaulx genetz d'Espaigne, bien en ordre, les- « quelz il faisoit bon veoir. » Le chancelier, Guillaume Poyet, vêtu de velours cramoisi et d'un manteau d'écarlate fourré d'hermine, monté sur sa mule, escortait les sceaux du roi renfermés dans un coffre recouvert de drap d'or et porté par une haquenée. Le grand écuyer du roi et celui de l'empereur, le duc de Guise, grand chambellan, les cardinaux, le connétable, habillé de drap d'or, portant l'épée impériale nue, suivaient le chancelier. L'empereur, en grand deuil de l'impératrice, Isabelle de Portugal, morte le 1er mai 1539, portant le collier de la Toison d'or, montait un cheval noir caparaçonné de drap noir; il avait à ses côtés le dauphin et le duc d'Orléans, vêtus de robes de velours noir, garnies de passements d'or et d'argent. Six cardinaux et six évêques reçurent l'empereur à la porte Saint-Antoine, sous un arc de triomphe, et lui présentèrent les clefs de la ville. Les échevins lui offrirent « ung ciel tout de fin drap d'or, tout semé des « aigles noirs, lequel ciel luy fut mis dessus et porté « par les maîtres jurés de la ville. » Pendant cette cérémonie, la Bastille faisait feu de son « artillerie, bom- « bardes, canons, couleuvrines, harquebutes à cro- « chet, mortiers, serpentines et autres grosses pieces. »

Le cortége entra par la rue Baudoyer, suivit la rue Saint-Antoine, passa devant l'hôtel de Montmorency[1], où

1. Sans doute l'hôtel de François de Montmorency, seigneur

la cour était aux fenêtres, et s'arrêta à Notre-Dame. Le roi attendait l'empereur au pied de l'escalier du palais de justice; ils montèrent ensemble dans la grande salle et prirent place au banquet, l'empereur et le roi au haut bout; le dauphin, le duc d'Orléans, le légat du pape, le roi de Navarre, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, les ducs de Vendôme et de Lorraine au-dessous d'eux. Debout à la table de marbre, le connétable faisait son office de grand-maistre; le sire d'Enghien, d'écuyer tranchant; le comte d'Aumale, de panetier; le prince de la Roche-sur-Yon, d'échanson. Après le souper, la reine, les princesses et toutes les dames parurent et la fête commença: « Vindrent momeries de diverse sorte tant pompeuses, braves et mignones que c'estoit chose merveilleuse à regarder. ... Après icelles momeries y eut farces, tragédies et mots dorés triumphans. » Le bal suivit le spectacle. Les jeunes seigneurs français rivalisèrent avec les Espagnols; tous « se parforcèrent de démonstrer agilité de corps, faisant saulx, gambades, pas de mesures qui sembloient droictement que les muses les guidassent. »

Vers minuit, les officiers du roi conduisirent l'empereur dans une salle tendue de drap d'or et de broderies. L'infortunée victime d'un si généreux accueil put

de la Rochepot, gouverneur de l'Ile-de-France, situé rue Saint-Antoine, sur l'emplacement occupé actuellement par le passage Charlemagne, où paraissent encore quelques restes de cette résidence (*Lettres d'Ant. de Bourbon et de J. d'Albret,* publiées par M. le marquis de Rochambeau pour la *Société de l'Hist. de France,* p. 1, note). L'hôtel du connétable de Montmorency était situé dans la rue qui porte son nom, entre la rue Saint-Denis et la rue Saint-Martin.

enfin se reposer. Charles-Quint était dans un état de santé qui donnait de l'inquiétude à ses serviteurs. Sujet aux maladies d'estomac, à la goutte, à l'asthme, il était parti malade de Madrid. Son médecin, Cavallos, n'avait pu le rejoindre qu'à Bordeaux. Pendant tout le voyage, il avait suivi son régime habituel, les boissons glacées, les huîtres, le poisson, autant que possible. La fatigue des réceptions, succédant à celle de la route, l'avait accablé. Il avait assisté au banquet du roi sans y prendre part, mais la salle était vaste et froide, et les douleurs de poitrine dont il n'avait cessé de souffrir depuis son départ s'étaient aggravées. La nuit fut mauvaise; de deux à sept heures du matin le médecin lui appliqua des lotions constantes d'eau froide sur la poitrine. Le matin il prit un bain et se mit à la diète. Le roi de France lui envoya ses médecins; ils se contentèrent d'approuver le régime prescrit par Cavallos[1]. Les nuits suivantes ne furent guère plus calmes; cependant le repos et les soins apaisèrent un peu ses douleurs[2]. Outre les excès de boissons glacées qu'il commettait sans mesure, il se livrait à des pratiques de piété qui contribuaient à son affaiblissement autant que la fatigue du voyage. Depuis la mort de l'impératrice, sa santé déclinant, il était tombé dans une mélancolie profonde. Sa dévotion avait pris des proportions étranges, même pour un Espagnol du seizième siècle. Son historien Zenocarus (Snouckaert de Scanverburg) raconte que pendant le voyage de France il passait une

1. Lettre de Cavallos à Los Covos du 5 janvier 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 9).

2. Lettre de Henri de Tolède à Los Covos du 7 janvier 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 13).

partie de ses nuits en prière, à genoux, dans sa chambre tendue de noir, entre sept torches funéraires[1]. Le récit de sa maladie, grossi par le bruit populaire, vint jusqu'à Bruxelles et mit en émoi tous ses conseillers. La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas[2], ordonna au duc d'Arschott d'envoyer dans le plus grand secret un agent à Paris afin d'obtenir des informations certaines, à l'insu de l'empereur et surtout du chancelier Granvelle[3].

Le lendemain de son arrivée, après la messe, l'empereur rejoignit le roi au palais du Louvre, orné en son honneur des chefs-d'œuvre de la renaissance française. Les fêtes recommencèrent le 3 janvier et durèrent jusqu'au départ des deux rois, le 7 janvier. Chaque journée fut marquée par des joutes et des tournois, chaque soirée par des festins et des bals où s'étalait la magnificence de cette cour riche et brillante. Les deux souverains, Charles-Quint, malade, et François Ier, moins valide encore que son rival, tous deux passés maîtres dans les jeux de l'ancienne chevalerie, n'y prirent aucune part; mais les princes et les seigneurs de leur suite se montrèrent « si « braves et triumphans qu'ilz demonstroient bien, à « les voir en armes, que autrefois ilz avoient esté en la « compagnie du dieu Mars. » Parmi les héros de ces jours de fête, la *Chronique du roi Françoys Ier* cite deux prétendants à la main de Jeanne d'Albret, Antoine de

1. Zenocarus cité par M. Mignet dans *Charles-Quint au monastère de Yuste,* 3e édition, p. 11, note.
2. Marie d'Autriche (1501-1558), sœur de Charles-Quint, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas depuis 1531.
3. Lettre de la reine de Hongrie au duc d'Arschott du 6 janvier 1539 (1540) (Gachard, *Troubles de Gand,* p. 237).

Vendôme, qui ouvrit le tournoi avec François de Lorraine. Le dimanche, 4 janvier, la ville offrit à l'empereur une statue d'Hercule de sept pieds de haut, en argent, pesant 400 marcs; la statue portait un candélabre avec cette devise en écharpe: *Altera alterius robur*, allusion à l'appui que les deux rois s'étaient promis. Ce don était estimé 2000 écus[1].

La brillante réception du roi de France ne faisait pas oublier à l'empereur ses intérêts politiques. En passant à Saint-Sébastien et Fontarabie, il avait inspecté les fortifications de ces deux villes[2]. En traversant le duché d'Albret et la Guyenne, il avait remarqué l'ordre de l'administration du roi de Navarre et la richesse de son gouvernement. A Loches et pendant le reste du voyage, il vit Henri d'Albret et put d'autant plus facilement s'entretenir avec lui que le roi de France voyageait en litière[3]. Il fut frappé des qualités de ce prince. Suivant Palma Cayet, il répétait à ses familiers « qu'il « n'avoit veu qu'un homme en France, qui estoit le « roy de Navarre[4]. » Suivant Pierre Mathieu, il « com« prenoit ce prince entre les trois remarques de ce « qu'il avoit veu de singulier en ce voyage[5]. » Parmi les différents accords matrimoniaux qui faisaient alors l'objet de la politique de François Ier et de Charles-Quint, celui de Jeanne d'Albret méritait de ne pas être

1. Lettre de Henri de Tolède à Los Covos du 7 janvier 1540 (Arch. nat., K. 1485, n° 13). — *Chronique du roy Françoys premier*, p. 305. — Chronique publiée par M. Gachard dans *Troubles de Gand.*

2. Arch. nat., K. 1484, n° 136.

3. Journal de Vandenesse (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 560).

4. *Chronologie novenaire*, liv. I, édit. du *Panth. litt.*, p. 171.

5. Pierre Mathieu, *Histoire de France*, t. I, p. 138.

oublié. Le roi, par condescendance ou par dissimulation, ne repoussait pas le prince d'Espagne. Le chancelier Poyet dit même au nonce Poggio que ce mariage aurait l'assentiment du roi si l'infant voulait faire hommage de la Navarre au roi de France[1].

A Paris, l'empereur eut plusieurs entrevues avec le cardinal Alexandre Farnèze, neveu du pape Paul III, l'un des négociateurs les plus habiles de ce siècle[2]. Les Farnèze avaient des prétentions au duché de Milan; les entrevues du cardinal et de l'empereur furent le point de départ de l'alliance qui se noua entre les deux maisons. Mais c'était dans les négociations avec François I[er] que résidait le plus grand embarras du voyage. Le roi prétendait au Milanais et l'empereur lui en avait promis l'investiture. Pressé d'exécuter ses promesses, il les renouvela, mais il demanda de « n'estre importuné de les signer, à ce que par cy après on ne « peust dire qu'il les eust faites par contraincte pour « obtenir son passaige[3]. » Le cardinal de Tournon voulait obtenir un engagement moins fugitif qu'une promesse verbale; mais le connétable, en flattant le roi dans ses sentiments de loyauté, le décida à se confier à la parole de l'empereur, comme l'empereur se confiait à la parole du roi pour traverser la France. Cependant les contradictions ne manquèrent pas; on dit que la dame d'Estampes et même que le fou de la cour

1. Lettre du nonce Poggio à Los Covos du 6 janvier 1540 (K. 1485, n° 11).

2. Lettre de Granvelle à Los Covos du 6 janvier 1540 (Arch. nat., K 1485, n° 12).

3. *Mémoires* de du Bellay, livre VIII, édit. du *Panth. litt.*, p. 692.

conseillèrent au roi de retenir son hôte jusqu'à la livraison du Milanais, que Charles-Quint acheta la dame d'Estampes par un don, que le connétable et Marguerite d'Angoulême eux-mêmes se laissèrent séduire, qu'une étourderie du duc d'Orléans révéla les hésitations du roi, qu'une imprudence du chancelier Poyet faillit coûter la vie à l'empereur et fut transformée en tentative d'assassinat. Ces anecdotes, que tous les historiens reproduisent, ne sont justifiées par aucun document sérieux[1].

L'accueil de François Ier était si franc, si cordial, l'appui moral qu'il prêtait à son rival contre les révoltés gantois paraissait si bien exempt d'arrière-pensées ambitieuses, que l'empereur s'applaudissait de son voyage. De Bayonne, il écrit à Los Covos à propos de la réception des princes français : « Tout jusqu'ici « va tellement bien, que sans aucun doute cela ira « mieux encore plus tard[2]. » Huit jours après, son plus intime confident, le chancelier Granvelle, écrit à la reine de Hongrie « que l'empereur n'en parle gueres « sans pleurer de joye[3]. » De Paris, le chancelier signale encore la courtoisie du roi et de ses enfants qui veulent reconduire son maître jusqu'en Flandre[4].

Malgré ces apparences d'intime alliance, au fond les deux rois restaient rivaux et les deux peuples enne-

1. Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. III, p. 78 et suivantes, et presque tous les historiens modernes.

2. Arch. nat., 1484, n° 136. Le post-scriptum, que nous traduisons, est autographe.

3. Gachard, *Troubles de Gand*, p. 305.

4. Lettre de Granvelle à Los Covos du 6 janvier 1540 (Arch. nat., K. 1485, n° 12).

mis. L'amour-propre des courtisans impériaux avait été souvent blessé; dans les tournois, la palme était restée aux Français; les récits des témoins oculaires ne signalent aucune prouesse des chevaliers espagnols ou flamands. Depuis la rencontre de Fontarabie, les seigneurs français déployaient un luxe qui contrastait avec la simplicité de leurs compagnons de voyage. Leurs vêtements et leurs chevaux, ceux mêmes de leurs pages et de leurs serviteurs, défiaient toute comparaison. La fierté espagnole souffrait de cette infériorité[1]. Aussi Granvelle écrit-il que les gens de la suite désirent vivement la fin du voyage[2]. Henri de Tolède est plus explicite; la vie qu'il est obligé de mener, lui et ses compagnons, n'est pas plus du goût des Flamands que de ses compatriotes; elle est ruineuse et pénible; il demande à ne pas être obligé de repasser par la France lorsqu'il rentrera en Espagne[3]. La morgue castillane se consolait de sa défaite en critiquant la licence de la cour de France et les désordres qui s'étalaient au grand jour[4]. Ce reproche était malheureusement trop mérité.

La magnificence et la générosité de François Ier obligeaient l'empereur à des dépenses qui épuisaient son trésor. C'est une remarque digne d'être consignée: malgré les bénéfices de sa dignité impériale, la possession

1. Lettre d'Idiaquez à Los Covos, du 28 nov. 1539 (Arch. nat., K. 1484, nº 135).

2. Lettre de Granvelle à Los Covos du 6 janvier 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 12).

3. Lettre de Henri de Tolède à Los Covos du 7 janvier 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 13).

4. Lettre d'Idiaquez à Los Covos du 21 décembre 1539 (Gachard, *Troubles de Gand*, p. 645).

des fertiles plaines de l'Italie et des Flandres, les pays les plus riches de l'Europe, malgré les mines des deux Indes alors en pleine exploitation, Charles-Quint était toujours arrêté par la pauvreté de ses finances. Pendant son séjour en France, sa pénurie devint embarrassante. Il envoya en poste son trésorier, Rombaut de Taxis, à Anvers, pour emprunter 20,000 ducats; mais le trésorier revint peu de jours après; il n'avait pas trouvé un écu[1]. Nous ne savons comment l'empereur se tira d'embarras; mais, pour l'avenir, il accepta avec empressement une proposition du connétable, qui répondait à un de ses vœux secrets, « que désormais le « défrayement cessat entre l'empereur et le roy, quand « ils auroient à s'entre visiter, estant telle demonstra- « tion superflue là où chacun entend assez le pouvoir « qu'ils ont d'uzer de telles liberalitez quand il est ex- « pédient, mais plutot qu'ils s'entredonnassent toute « liberté l'un chez l'autre pour y pouvoir aller et venir « privément[2]. »

Après un séjour d'une semaine à Paris, Charles-Quint et François Ier se remirent en route. Le roi avait manifesté l'intention d'accompagner son hôte jusqu'en Flandre. La gouvernante des Pays-Bas avait déjà prescrit des préparatifs de réception, mais ce projet n'eut pas de suites[3]. Le 7 janvier, les deux rois couchèrent à Saint-Denis, le 8 au château de Chantilly, qui appar-

1. Gachard, *Troubles de Gand,* d'après le Journal de Vandenesse.

2. Lettre de l'évêque de Lavaur au connétable, du 27 janvier 1540 (*Mémoires de Ribier,* t. 1, p. 494).

3. Lettres de Marguerite de Parme au duc d'Arschott, du 16 et du 24 décembre (*Troubles de Gand,* p. 310 et 314).

tenait alors au connétable; l'empereur y resta plusieurs jours et y fut traité presque aussi magnifiquement que chez le roi. Le 13, la cour arrive à Soissons, le 15 à La Fère, domaine du duc de Vendôme. Après un repos de trois jours, elle partit pour Saint-Quentin. Le 20, au matin, l'empereur prit congé du roi et de la reine. Le dauphin, le duc d'Orléans, le connétable, tous les seigneurs qui avaient été au-devant de lui à Bayonne l'accompagnèrent jusqu'à Valenciennes, première place de la Flandre. Bien que le cortége eût diminué depuis le départ du roi, il comprenait encore un millier de chevaux[1]. Avant de se séparer des ministres impériaux, le connétable renouvela la demande du roi relative au Milanais. « Le bon prince, dit du Bellay, lequel n'avoit « jamais eu envie de tenir sa promesse, les remit jus- « ques à ce qu'il eust communiqué avecques son con- « seil des Pays-Bas, mais asseura qu'ayant chastié ses « sujets rebelles il contenteroit le roy. Je pense bien « que si mal luy eust basté et qu'il eust trouvé son « pays si eslevé contre luy qu'il n'y eust pu remédier, « il eust peu tenir sa promesse, espérant se pouvoir « ayder des forces du roy[2]. »

Aussitôt après son arrivée à Bruxelles, l'empereur tint un conseil composé de son frère Ferdinand, roi des Romains, et de sa sœur Marie d'Autriche, reine de Hongrie. Il niait avoir promis le Milanais au roi de France; il se disait seulement engagé à donner sa fille dona Maria au duc d'Orléans, avec un apanage en dot,

1. Journal de Vandenesse (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 560).

2. *Mémoires* de du Bellay, liv. VIII, édit. du *Panth. litt.*, p. 693.

le Milanais ou tout autre[1]; mais il prétendait ne s'en dessaisir qu'en retour de certains avantages, au nombre desquels il mettait le mariage de son fils avec l'héritière de la Navarre. Soit qu'il ne prévît aucune opposition du roi sur une convention ainsi entendue, soit qu'il se flattât de la vaincre, il donna l'ordre à son ambassadeur, François de Bonvalot, de demander au roi la main de Jeanne d'Albret.

« Et quant au prince des Espaignes, avons advisé de mettre « en avant son mariaige avec la fille unique des sieur et dame « d'Allebrecht, pour considération de la proximité et consangui- « nité d'eux avec ledit sieur Roy très chrestien, et afin que ledit « sieur et dame d'Allebrecht participent de ceste dicte amitié et « se vuyde et pacifie la querelle qu'ils prétendent au royaume de « Navarre, ce que désirons plus pour la satisfaction dudict sieur « Roy très chrestien et effacer toutes occasions de querelles que « pour penser d'y estre en rien tenu[2]. »

Habile à dissimuler l'importance de sa demande, il l'accompagnait de compensations séduisantes en apparence: l'offre de la main de sa fille pour le duc d'Orléans avec l'investiture des Pays-Bas, de la Gueldre et du comté de Zutphen; la renonciation à tous droits sur les comtés de Bourgogne et de Charolais; l'abandon au roi des « terres limitrophes » de la Franche-Comté, moyennant une compensation de deux millions; le mariage de Marguerite de France avec le prince Maximilien, fils

1. Dépêche de l'empereur du 16 avril 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 16).

2. *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 569 et 562; instruction de Charles-Quint, datée de Gand, du 24 mars 1540. Voyez aussi, pour ce qui suit, la lettre de Charles-Quint du 16 avril 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 16).

aîné de Ferdinand d'Autriche. Ces avantages n'avaient rien de réel. Des provinces que l'empereur offrait si libéralement, les unes, les Pays-Bas, repoussaient la domination d'un prince français, les autres, la Gueldre et le comté de Zutphen, ne lui appartenaient pas; elles étaient entre les mains d'une maison allemande, hostile à la maison d'Autriche et dévouée à la France depuis le commencement du siècle; les comtés de Bourgogne et de Charolais faisaient partie effective depuis longtemps du royaume de France, malgré les réclamations de la diète; enfin les « terres limitrophes » de la Franche-Comté ne valaient pas la somme de deux millions.

L'ambassadeur Bonvalot exécuta sa mission. Le roi, préoccupé seulement du Milanais, répond, le 24 avril, par ses ambassadeurs, Georges de Selve, évêque de Lavaur, et Antoine Hellin, conseiller au Parlement de Paris, « que ce sont choses ausquelles ne pourroit estre « si promptement pourveu, et que le fait desdicts ma« riages ne despend aulcunement et n'a rien de com« mun à ce qu'il convient de présent traiter entre ces « deux princes; aussi que la résolution du fait desdicts « mariages pouroit, pour la grandeur d'iceux, estre « cause d'aucunement retarder ou dilayer la conclu« sion de ce présent traité, et que l'aage des personnes « ne requiert que lesdicts mariages soient pressés ou « accélérés[1]. » Autant les ouvertures de Bonvalot déplaisaient au roi, autant elles furent accueillies avec empressement à la cour de Navarre. L'avenir réservé à leur fille, la certitude de la voir monter un jour sur le premier trône du XVI[e] siècle, remplissait d'orgueil

1. *Mémoires* de Ribier, t. I, p. 511 et 514.

Henri d'Albret et Marguerite. Des deux alliances qui s'offraient, l'une, celle de la France, avait amené la ruine de la Navarre sans compensations probables, l'autre, celle de l'Espagne, promettait à leurs petits-enfants l'empire des deux mondes.

CHAPITRE SECOND.

Le duc de Clèves. — Il demande la main de Jeanne d'Albret. — Suite des négociations du roi de Navarre avec Charles-Quint. — Contrat de mariage du duc de Clèves et de Jeanne d'Albret. — Diète de Ratisbonne. — Le roi de Navarre demande l'ajournement du mariage de sa fille. — Le duc de Clèves arrive en France. — François Ier visite Jeanne d'Albret à Plessis-les-Tours. — Marguerite d'Angoulême oblige sa fille à épouser le duc de Clèves. — Fêtes du mariage célébré à Chastellerault le 14 juin 1541. — Retour du duc de Clèves à Dusseldorf.

Parmi les alliés que François Ier s'était donnés en Allemagne, le plus fidèle était Charles d'Egmont, duc de Gueldre. Toujours armé contre Charles-Quint, qui ne lui reconnaissait pas la possession de son duché, en vertu des constitutions de l'empire germanique[1], le

1. *Commentaires de Charles-Quint* publiés par M. Kervyn de Lettenhove, p. 55. — Ferreras, *Hist. gén. d'Esp.*, trad. de Vaquette d'Hermilly, t. X, p. 221.

duc de Gueldre ne cessait d'inquiéter les électeurs voisins, attachés à la cause impériale. Le 13 octobre 1534, il signa avec le roi de France un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel il s'engageait à entretenir sur pied une compagnie de cent lances, à raison de 22 livres 10 sols tournois par homme d'armes et par mois et 11 livres 5 sols par archer. N'ayant pas d'enfants, il faisait donation au roi de France de ses états après sa mort. En retour, le roi lui promettait une pension annuelle de 30,000 livres, plus un don de 20,000 livres. Le traité devait être ratifié dans le délai d'un à trois ans par les villes de Ruremonde, Nimègue, Arnheim, Zutphen et Groningue[1]. Cette clause fit échouer la convention. Les États refusèrent de faire du duché de Gueldre une province française. Obligé d'abdiquer à la suite de cet échec, Charles d'Egmont fit passer ses états à son neveu Guillaume de la Mark, moyennant une rente annuelle de 37,000 livres d'or de Brabant et un don de 60,000 livres. Cet accord fut ratifié par les États le 27 janvier 1539[2]. Charles d'Egmont mourut peu de temps après.

Le nouveau duc, né le 28 juillet 1516, était fils de Jean II, duc de Clèves, et de Maria, duchesse de Juliers. Il avait été élevé par le savant Conrad de Héresbach[3], l'un des docteurs les plus célèbres de l'Allemagne.

1. Bibl. nat., f. fr., vol. 2979, f. 123. Copie du temps.
2. Dumont, *Corps diplomatique*, t. IV, 2e partie, p. 160.
3. Conrad de Héresbach, né le 2 août 1496, mort le 14 octobre 1576, devint en 1523 gouverneur du prince Guillaume et plus tard son conseiller intime, fonctions qu'il garda plus de quarante ans. Il remplit aussi des fonctions diplomatiques. Il a laissé des commentaires sur Hérodote, Thucydide, Strabon, les psaumes de David et des traités de grammaire, le tout en latin.

Bien que par son origine le duc Guillaume appartînt à une famille dévouée à la France et que sa mère fût l'ennemie héréditaire de la maison d'Autriche, il ne se montra pas d'abord hostile à la suprématie de Charles-Quint; il demanda la main d'une de ses nièces, Christine de Danemark, veuve de François-Marie-Sforce, duc de Milan[1]. C'était un essai de réconciliation. En attendant le résultat de ses démarches, en prévision de l'avenir, il s'efforçait de s'établir fortement à l'intérieur de son duché : « Et va ledict jeusne duc de Clèves, « dit Marie de Hongrie, d'une ville à l'autre, audict « pays de Gueldres, s'asseurant et fortifiant son cas le « plus qu'il peult et praticquant lighes avec les princes « ses voisins[2]. » A l'extérieur il cherchait des alliés; Henri VIII allait épouser sa sœur, Anne de Clèves; il obtint sa médiation[3]. En même temps il entretenait les relations traditionnelles de sa famille avec la cour de France. Au mois de janvier 1540, tremblant du sort que lui réservait l'empereur, en marche vers les Pays-Bas, il envoya au connétable de Montmorency un messager de confiance, Herman Cruser, docteur en droit[4]. L'ambassade arrivait à propos. Une extrême froideur, causée par les tergiversations de Charles-Quint à l'occasion du Milanais, avait remplacé l'intime amitié des deux rois. Le dépit du jeune duc promettait à la France un allié aussi fidèle que l'avait été son oncle; le roi apprécia le secours que pouvait

1. *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 559, dans la *Coll. des doc. inédits;* instruction de Charles-Quint datée du 5 nov. 1539.
2. Lettre de Marguerite d'Autriche à l'empereur (Lans, *Correspondance de Charles-Quint,* t. II, p. 295).
3. *Mémoires de Ribier,* t. I, p. 497 et 500. — 4. Id., p. 494.

apporter à sa politique l'appui de la maison de Clèves, l'une des plus puissantes du nord de l'Allemagne. Il répondit avec empressement à ces avances. Une correspondance active s'engagea d'abord secrètement entre la cour de France et celle de Dusseldorf[1]; le duc autorisa même le comte d'Oldenbourg à faire une levée d'hommes dans ses états au nom du roi[2]. Mais l'alliance restait précaire tant qu'elle n'était pas cimentée par des actes. L'amitié que l'intérêt du jour avait nouée pouvait être rompue par l'intérêt du lendemain. La situation personnelle du duc permettait de songer à d'autres liens; il avait vingt-quatre ans, il n'était pas marié et rien ne s'opposait à ce qu'il choisît une femme parmi les princesses de la maison de Valois. Il demanda Jeanne d'Albret, alors âgée de douze ans. Sa prétention n'avait rien d'extraordinaire. Vingt ans auparavant, une sœur du roi de Navarre, Catherine d'Albret, avait failli épouser le duc de Brunswick, prince allemand d'un rang inférieur à celui du duc de Clèves[3]. En 1533 une autre sœur du même prince, Isabeau, avait été proposée à Frédéric de Bavière[4]. Herman Cruser présenta les propositions de son maître et les pourparlers se poursuivirent mystérieusement[5].

1. Ces documents sont conservés aux archives de Dusseldorf et forment un recueil factice relié avec une pagination suivie (Julich-Berg, n° 17).

2. Lettre de François Ier à Guillaume de Clèves du 25 mars 1540 (Julich-Berg, n° 17, f. 36).

3. Archives de Pau, E. 562.

4. Instruction du roi de Navarre au s. d'Izernay, envoyé vers le prince Frédéric de Bavière, datée du 6 février 1532 (1533) (Bibl. nat., f. fr., vol. 3015, f. 18).

5. Lettre de Frotté, secrétaire de la reine de Navarre, au duc

Cependant le voyage de l'empereur à Gand, les difficultés dont on le supposait accablé, l'appui que les princes allemands et la diète marchandaient à sa cause, ouvraient d'autres espérances au duc de Clèves. Le duc de Brunswick, un des princes allemands les plus actifs du parti impérial, cherchait à le retenir du côté de Charles-Quint; il fut son médiateur auprès du roi Ferdinand, frère de l'empereur, et le roi Ferdinand son médiateur auprès de Charles-Quint[1]. Le duc de Clèves vint lui-même à Gand, au mois d'avril, plaider son procès; il s'humilia devant son implacable suzerain, et, feignant de reconnaître ses droits, il promit d'abandonner la Gueldre et le comté de Zutphen[2]. Son voyage fit croire à tous les ambassadeurs qu'il obtiendrait, avec la main de la princesse Christine, la reconnaissance de son duché[3]. Charles-Quint fut inflexible. Outre ses premiers griefs contre la maison de Clèves, il reprochait au nouveau duc de s'être mis en possession des états sans attendre l'investiture impériale. Tel était le prétexte; la vraie raison était l'ancienne union des princes de Gueldre et de la maison de France.

Repoussé dans toutes ses tentatives, Guillaume de

de Clèves, du 26 mars 1540 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 37).

1. Lettre du roi Ferdinand au duc de Clèves du 2 avril 1540 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 41).

2. Lettre de Charles-Quint au duc de Clèves (Archives de Bruxelles, Correspondance de Charles-Quint avec Marie de Hongrie, f. 7, copie authentiquée).

3. Lettre de Boisrigaut, ambassadeur en Suisse, au connétable, du 16 avril 1540 (*Mémoires de Ribier,* t. I, p. 518). — Lettre à l'archevêque de Séville (Gachard, *Troubles de Gand,* p. 681).

La Marck revint aux traditions de ses prédécesseurs, c'est-à-dire à l'alliance du roi de France. Les négociations marchèrent rapidement. Au mois d'avril le duc est encore à Bruxelles en solliciteur auprès de la chancellerie impériale. Au mois de mai il a changé d'attitude; il favorise le double voyage des ambassadeurs de Suède en France, et des ambassadeurs français en Danemark; il attend l'arrivée de Le Bossut de Longueval, agent secret de François Ier et de la dame d'Étampes, en exprimant le désir de se laisser conduire par ses conseils[1].

Au mois de juin sa détermination était prise. Le 19, il tint un conseil composé de Jean Ghogreff, chancelier de Gueldre, des maréchaux Herman de Wachtendouck et Plattenburg, du docteur Olisleger[2] et des seigneurs de Loe et Hosteden. Le duc voulait éviter avant tout de s'engager à porter les armes contre l'empereur, engagement qui aurait paru un acte de trahison à la diète; au moins désirait-il réserver les droits particuliers du duché de Gueldre; mais il autorisait les levées faites dans ses états pour le compte du roi[3]. Deux

1. Minute du 10 mai 1540 (Julich-Berg, n° 17, f. 30 et 31).

2. Henri Bars, dit Olisleger, était le fils d'un presseur d'huile à Wesel; il fit ses études en 1511 à Cologne, où il obtint une chaire de droit. Il alla à la cour de Clèves, épousa une fille naturelle de Jean III et fut nommé, après Jean Ghogreff, chancelier du duché. Il acquit une grande influence, et, après la révolte de Munster, il dirigea les négociations religieuses avec Cologne. Jusqu'à sa mort (1575) il fut un adversaire du parti impérial. (Wolten, *Conrad de Héresbach et la cour de Clèves en son temps,* Elberfeld, 1867, in-8°.) Il a écrit un récit du voyage du duc de Clèves en France qui a été publié par M. le docteur Harless dans le tome Ier de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsverein.*

3. Délibération du conseil du duc de Clèves datée du 19 juin

instructions furent rédigées dans ce sens; la première, en français, contient, outre la clause ci-dessus, la demande de stipulations particulières qui assurent à la princesse l'héritage de la Navarre; la seconde, en allemand, destinée sans doute à rester secrète, énumère les points à débattre avec les conseillers du roi[1]. Le 21 juin, le duc envoie ses plénipotentiaires, le chancelier Jean Ghogreff et le maréchal de Wachtendouck, rejoindre à Blois Herman Cruser, avec des lettres de créance adressées au roi et à la reine de Navarre, aux cardinaux du Bellay et de Lorraine, au connétable de Montmorency, au maréchal Annebaut[2], à Longueval et à la dame d'Estampes, à qui le duc fait expressément honneur du succès de ses affaires[3].

Pour obtenir l'assentiment de Henri d'Albret à ce mariage, le roi jura qu'il lui rendrait la Navarre; il offrit de lever une armée expéditionnaire de 22,000 hommes en Allemagne et une réserve de 7,000 Italiens

1540 (Julich-Berg, nº 17, f. 45 et 47).

1. Instructions du duc de Clèves à ses ambassadeurs, du 21 juin 1540 (Julich-Berg, nº 17, f. 82 et 87).

2. Claude d'Annebaut, baron de Retz, d'une ancienne famille de Normandie, maréchal de France en 1538, amiral en 1543, mourut en 1552.

3. Lettres du duc de Clèves au roi, au cardinal de Lorraine, à la reine de Navarre, au cardinal du Bellay, à Frotté, au roi de Navarre, au chancelier, à Le Bossut de Longueval, au maréchal Annebaut, à la duchesse d'Estampes, aux ambassadeurs de Clèves en France, les unes sans date, les autres datées du 21 juin 1540; pleins pouvoirs du duc à ses ambassadeurs datés du 21 juin (Julich-Berg, nº 17, f. 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 78, 125). La lettre adressée au connétable est conservée à Paris (Bibl. nat., f. fr., vol. 3005, f. 123). Les pouvoirs des ambassadeurs, en latin, sont imprimés dans les *Mémoires de Ribier,* t. I, p. 529.

ou Français. L'empereur devait être attaqué à la fois en Biscaye, en Roussillon et en Italie. Le prince béarnais se laissa prendre à ces promesses. Il s'engagea à payer une partie des troupes du roi en vendant pour 10,000 ou 15,000 écus de ses biens[1]. De concert avec Charles de Coucy, seigneur de Burie, lieutenant en Guyenne, il dressa un état de l'appareil de guerre nécessaire à un corps de 15,000 hommes. Capitaines, soldats, chevaux, armes, vivres, rien ne manque à ce plan de campagne. François Ier devait fournir 4,000 hommes, ses alliés d'Allemagne 8,000, Henri d'Albret 6,000 hommes de pied, dont 2,000 Italiens et 4,000 Béarnais commandés, les premiers par Tristan de Moneins, les autres par Antoine de Gramont, Montblanc, Thomas, Blaise de Monluc, Monmas, de Luxe, de Domesain, de Vivès, de Poudens, Samsons, Magrin, le Basque, Gentil, la Mothe d'Antin[2].

Les plénipotentiaires du duc de Clèves reçurent, pendant leur voyage, avant leur arrivée à Paris, une lettre d'Herman Cruser qui attestait les bonnes dispositions du roi de France. Restait la reine Marguerite, alors absente de la cour, dont l'affection maternelle était plus difficile à soumettre à de simples considérations politiques. Cruser se rendit près d'elle au commencement de juillet pour essayer de la résoudre au

1. Lettre de Bonvalot à l'empereur du 5 août 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 17).

2. Cette pièce n'est ni signée ni datée, mais il s'en trouve une copie dans une suite de lettres adressées au roi (f. fr., vol. 3127, f. 100) et une autre dans les archives de la maison d'Albret à Pau (E. 572). Elle nous paraît donc avoir toute l'authenticité désirable.

sacrifice de sa fille[1]. Les envoyés clévois arrivèrent à Paris le 3 juillet, et le 4 ils eurent une audience du roi. Le lendemain ils entrèrent en conférence avec le chancelier Poyet et le cardinal de Tournon. François Ier promettait à sa nièce une dot de 100,000 couronnes, mais à la condition que les futurs époux renonceraient à l'héritage de Navarre; cette étrange stipulation ne fut pas acceptée. Quant aux autres clauses matrimoniales, elles furent réservées au roi et à la reine de Navarre. La négociation était énergiquement traversée par le roi d'Angleterre, Henri VIII, qui avait épousé, le 6 janvier 1540, Anne de Clèves, sœur du duc Guillaume, et qui se disposait déjà à la répudier. La crainte que cette infortunée princesse trouvât un appui à la cour de France par le mariage de son frère, le poussa à prendre de singulières précautions; il écrivit à François I[er], sans y être sollicité par aucune menace d'intervention, « qu'il repoussait la sœur du duc de Clèves « parce qu'il ne pouvait pas avoir deux femmes à la « fois, et qu'auparavant il avait promis fidélité à une « dame anglaise, avec laquelle il avait dormi. A cause « de cela il n'avait encore eu aucun rapport avec la « sœur du duc[2]. »

Les représentants du roi de France et du duc de Clèves se mirent promptement d'accord. Le 17, ils signèrent à Anet un traité d'alliance défensive, par lequel les deux princes s'engageaient à se porter

1. Lettre de Cruser à Ghogreff, du 2 juillet 1540 (Julich-Berg, n° 16, pièce 2).

2. Lettre des plénipotentiaires au duc, du 14 juillet 1540 (Julich-Berg, n° 17, f. 97 et 102).

mutuellement secours *salvo semper jure sacri imperii*[1]. Le même jour Jacques de Foix, évêque de Lescar, chancelier de Foix et de Béarn, François Olivier, conseiller du roi et chancelier d'Alençon[2], Jehan Jacques de Mesmes, conseiller du roi et lieutenant civil de la prévôté de Paris, signèrent au nom du roi de Navarre le contrat de mariage de la princesse Jeanne. Les stipulations de cet acte, encore inédit[3], sont assez curieuses pour nous arrêter un moment. Les deux époux promettent de célébrer leur union aussitôt que la princesse sera en âge convenable « à poyne de cin- « quante mil livres tournois payables par celui qui « contreviendra à ce présent traicté de mariage. » Le prince constitue à sa fille une dot de 100,000 écus d'or, soit 225,000 livres tournois, payables par fraction, mais la plus grosse partie de cette somme ne sera pas due si la princesse hérite du royaume de Navarre. Ici se placent plusieurs causes suspensives qui prouvent que Henri d'Albret n'avait point renoncé à l'espoir d'avoir des héritiers mâles. Le duc de Clèves promet à sa veuve, s'il y a lieu, un douaire de 10,000 écus d'or

1. Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. IV, 2e partie, p. 667. Ce traité fut ratifié par le roi le 10 septembre (ibid., p. 668). Il est imprimé aussi dans le *Corps diplomatique* de Dumont, t. VIII, p. 196.

2. François Olivier, né en 1493, avocat, conseiller du roi, maître des requêtes, président à mortier, chancelier d'Alençon et enfin deux fois chancelier de France sous Henri II et sous François II. Il mourut en 1560.

3. Nous publions aux *Pièces justificatives* ce contrat de mariage d'après l'original, conservé aux Archives de Pau (E. 572). Un éditeur moderne le cite comme imprimé par Léonard (*Recueil des traités*, t. II, p. 468) sans s'être aperçu que le contrat reproduit par Léonard est celui de Jeanne d'Albret et du duc de Vendôme.

de rente. Par une stipulation particulière due à l'expresse volonté du roi de France, le duc et la future duchesse de Clèves s'engagent à ne « traicter de la « querelle du royaume de Navarre sans l'exprès vou- « loir et consentement du roy très chrestien et de ses « successeurs. » Cette clause prudente mettait le roi de France à l'abri des dangers de la réconciliation toujours possible du duc de Clèves et de l'empereur. Le contrat de mariage et le traité de paix furent ratifiés par le duc de Clèves le 7 et le 8 août suivant [1].

Restait la principale intéressée, Jeanne d'Albret, qu'on n'avait pas encore consultée. Quelque temps après la signature du contrat, le roi la fit venir à Fontainebleau, et, en présence de la reine Marguerite, il lui proposa de devenir duchesse de Clèves. Jeanne, probablement ignorante des intrigues qui s'agitaient autour d'elle, répondit simplement qu'elle était contente d'épouser le duc [2]. Sur cette déclaration François I[er] se crut le maître de la situation.

La nouvelle du mariage du duc de Clèves arriva à l'empereur au moment où les difficultés se multipliaient autour de lui. Les Pays-Bas s'agitaient sourdement, les princes luthériens menaçaient l'unité de l'empire, Soliman était à la veille d'envahir la Hongrie, le pape

1. La ratification du traité est imprimée dans *Mémoires de Ribier,* t. I, p. 538. — La ratification du contrat de mariage, signée du duc et scellée de son sceau, est jointe à l'original du contrat (Arch. de Pau, E. 572).

2. « El rey le dijo : Vos me disisteis en Fontenebleo, en presencia de vuestra madre que vos erais contenta de casar con el duque. » (Rapport de Descurra, Arch. nat., K. 1492, n° 14.)

et les Vénitiens s'éloignaient chaque jour de l'alliance espagnole, le pape pour se rapprocher de la France, et les Vénitiens du Grand-Turc. Charles-Quint montra une vive irritation de ce qu'il appelait la défection du duc. Un jour, au commencement d'août, oubliant sa réserve habituelle, il interpella publiquement l'ambassadeur de France sur la politique de son maître. L'ambassadeur, Georges de Selve, évêque de Lavaur, prétendit ne rien savoir, mais il informa le connétable de cette explosion de colère[1]. On ignorait encore l'étendue des engagements signés entre les rois de France, de Navarre et le prince allemand. Don Juan Martinez Descurra révélait tous les actes du roi dont il pouvait surprendre le secret au quartier de Henri d'Albret[2], mais ses rapports ne contenaient que des récits d'antichambre. L'empereur demandait des informations authentiques. Les ambassadeurs de Clèves allaient retourner à Dusseldorf; ils portaient une expédition du traité et des négociations du roi de France avec l'électeur de Saxe. Bonvalot conçut l'idée coupable de les arrêter au passage, malgré le droit des gens. Il informa Granvelle de leur itinéraire; il conseillait de les saisir à Liége et donnait des indications précises sur leur signalement, leurs serviteurs et leurs équipages[3].

Tout à coup le bruit se répandit que le duc lui-même

1. Lettre de Cruser au chancelier Ghogreff du 13 août 1540 (Julich-Berg, nº 17, f. 142).

2. Lettres de Bonvalot à l'empereur des 5, 10 et 21 août 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 17, 18 et 20).

3. Résumés de chancellerie, d'août et septembre 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 22 et 66).

allait arriver en France. Tel était l'engouement du roi pour son futur neveu, que celui-ci s'était résolu à procéder immédiatement à la cérémonie du mariage. Le trésorier du duché de Clèves avait envoyé des sommes importantes à Anvers et fait acheter plusieurs objets précieux, destinés à être offerts en présent à certains personnages de la cour. La duchesse d'Estampes figure en tête de la liste pour un présent de 5,000 couronnes d'or. Cruser consulta la reine de Navarre sur l'opportunité du voyage de son maître, sur l'attitude qu'il devait prendre à la cour, et jusque sur les vêtements qu'il devait porter. Marguerite traitait déjà le duc comme son fils et lui en donnait le titre dans ses lettres. Le duc écrivit au roi, à la reine de Navarre et à la dame d'Estampes; ses lettres font allusion à certaines réserves auxquelles il se soumet d'avance, probablement sur les suites du mariage, que le jeune âge de la princesse d'Albret ne permettait pas de pousser jusqu'au bout[1]. La dignité de la future duchesse de Clèves exigeait que, depuis le jour de son mariage, elle fût servie par des demoiselles d'honneur allemandes. Le duc choisit deux jeunes filles dans sa noblesse rhénane; mais le chancelier Ghogreff retarda leur départ afin de laisser encore les agents impériaux dans l'incertitude de ce qui avait été résolu à Anet[2].

A la nouvelle du voyage du duc Guillaume, les

1. Lettres des conseillers du duc de Clèves et du duc lui-même du 8 août 1540 (Julich-Berg, nº 17, f. 132, 417, 418, 419 et 420). — Lettre de Marguerite à Ghogreff (ibid., f. 43). Cette lettre est imprimée aux *Pièces justificatives*.

2. Lettre du chancelier Ghogreff au docteur Olisleger du 15 août 1540 (Julich-Berg, nº 17, f. 32).

impériaux formèrent le projet de l'arrêter au passage. Le 19 août, le roi Ferdinand écrit de Vienne à la gouvernante des Pays-Bas, Marie de Hongrie : « Me semble « que lon devroit avoir regart à se ruer sus, à son « allée ou retour, au duc de Cleves, car il me semble « que la bien merité vers Sa Magesté, et que on ne luy « pourroit inculper en façon quelconque, et que me « semble que, si on fist bonne diligence, seroit bien « faisable et pourroit à grand poine eschapper[1]. »

L'attitude menaçante de l'empereur ou les conseils de la reine de Navarre firent peut-être hésiter le duc de Clèves; son voyage fut ajourné. Quant aux ambassadeurs, ils ne se laissèrent pas prendre au dépourvu. Le duc, bien averti, avait chargé le maréchal de Plattenburg d'assurer par tous les moyens le retour de ses agents[2]; et lorsque Ghogreff et Wachtendouck quittèrent la cour, le 5 septembre, ils purent achever leur route sans être surpris[3].

Ce mariage se révélait aux agents impériaux comme le lien d'une alliance politique, et cette alliance comme le prélude de la rupture de la trève de Nice. Bientôt l'ambassadeur Bonvalot apprit qu'une ligue offensive s'établissait sous le patronage du roi de France entre le roi de Navarre, le duc de Clèves, l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse et le roi de Danemark, tous

1. Lettre de l'archiduc Ferdinand à Marie de Hongrie du 19 août 1540 (Arch. de Bruxelles, Lettres de l'archiduc Ferdinand, f. 189).

2. Lettres du duc et de ses conseillers du 14 et du 23 juillet 1540 (Julich-Berg, n° 17, f. 102, 104 et 106).

3. Résumés de chancellerie de septembre 1540 (Arch. nat., K. 1485, n[os] 22 et 66).

ennemis de son maître, unis par différents griefs contre lui[1]. L'électeur de Saxe, Jean Frédéric Ier était, après le roi de France, l'âme de l'entreprise. Ses liens de parenté avec le duc de Clèves, l'appui de l'ancienne confédération de Smalkade et ses récentes victoires sur le prince de Brunswick lui donnaient un grand crédit en Allemagne. Guillaume se laissait conduire par ses conseils. Les instructions des ambassadeurs clévois avaient même été revues et retouchées par lui[2]. Le mécontentement du roi au sujet du Milanais s'accentuait tous les jours davantage. A Anet, pendant les négociations du contrat, il leva le masque et dit en public que l'empereur manquait à toutes ses promesses. Bonvalot demanda des explications sur ces paroles; le cardinal de Tournon les défendit avec énergie, mais le connétable fut moins ferme. Peu de jours après, Bonvalot, entrant à l'improviste dans la chambre du connétable, le trouva en conférence secrète avec le duc de Wurtemberg, autre ennemi de Charles-Quint. A la vue de l'ambassadeur, les deux interlocuteurs se turent, mais leur attitude embarrassée trahit le secret de leurs délibérations. Montmorency avoua qu'il était affligé de la politique qui semblait prédominer dans les conseils du roi, mais qu'il n'avait plus le pouvoir de la diriger. Son crédit baissait et son découragement perçait malgré lui. Les favoris, attentifs aux paroles du maître, le chancelier, le cardinal de Tournon, la duchesse d'Estampes, les trois grandes influences,

1. Lettres de Bonvalot à l'empereur du 5 août et 10 août (Arch. nat., K. 1485, nos 17 et 18).

2. Lettre des conseillers du duc du 8 juillet 1540 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 48).

anathématisaient chaque jour, au conseil, le refus de livrer le Milanais, la dame d'Estampes surtout, qui avait été blessée de l'attitude de l'empereur vis-à-vis d'elle et qui en avait gardé « une rancune invincible[1]. » Devant les représentants de Charles-Quint le roi dissimulait; il assura à Granvelle que telles étaient ses dispositions pacifiques « qu'il recevrait plus volon- « tiers un coup de bâton de l'empereur que de recom- « mencer la querelle[2]. » Il n'était pas encore prêt à déclarer la guerre, mais il armait de toutes ses forces; il levait des troupes, donnait des gratifications à ses meilleurs capitaines, fortifiait et approvisionnait les villes de Picardie; il faisait fondre de nouveaux canons en fer et en laiton, pièces d'invention nouvelle, dont on espérait de grands services. Ses finances étaient prospères; il était près de réunir une somme de 5,000,000 de francs[3]. En attendant la fin de ses préparatifs, il suscitait des difficultés à l'empereur; il avait attiré à la cour le comte palatin, bien qu'ennemi du duc de Clèves, et avait obtenu, en cas de guerre, la promesse d'un secours de vingt compagnies de lansquenets; il avait signé un traité particulier avec l'électeur de Saxe et envoyé un agent à la diète d'Hagueneau, tenue par les princes protestants d'Allemagne. En Italie il

1. Lettre de Bonvalot du 10 août 1540 (Arch. nat., K. 1485, n° 18). Il est à regretter que l'ambassadeur ne nous donne pas de détails sur les causes de cette rancune. — Ainsi tombe l'historiette de la bague de prix que l'empereur aurait laissée tomber aux pieds de la belle duchesse.

2. Lettres de Bonvalot à l'empereur du 5 août, 10 août, 21 août et 4 septembre (Arch. nat., K. 1485, nos 17, 18, 20 et 23).

3. Lettres de Bonvalot à l'empereur des 5 et 10 août (Arch. nat., K. 1485, nos 17 et 18).

avait gagné le comte de la Mirandole et négociait un mariage entre François d'Aumale, plus tard duc de Guise, et une princesse de la maison de Médicis, nièce du pape[1]. Henri VIII, en répudiant Anne de Clèves, avait rompu avec le duc, frère de l'infortunée princesse; le roi n'épargnait rien pour les réconcilier[2].

Le roi de Navarre n'avait pas renoncé au mariage de sa fille avec le prince d'Espagne. Trop faible pour s'éloigner ouvertement de François I[er], trop avisé pour abandonner l'alliance française avant de connaître les conditions de Charles-Quint, il bornait sa politique à gagner du temps. Le contrat de sa fille était signé, mais le mariage pouvait se retarder. À la fin de juillet 1540, Henri d'Albret suivit le roi en Normandie par une chaleur étouffante et une sécheresse qui amenèrent une épidémie à la cour. Il tomba malade, et resta à Caudebec avec le duc d'Orléans, malade comme lui[3]. A peine rétabli, il reprit les négociations interrompues depuis le passage de l'empereur. Don Juan Martinez Descurra servit encore une fois d'intermédiaire. Sa qualité de Navarrais lui permettait de passer sans

1. Lettres de Bonvalot à l'empereur des 5 et 21 août et 4 septembre (Arch. nat., K. 1485, n[os] 17, 20 et 21).

2. Lettre de Cruser au chancelier Ghogreff, du 1[er] septembre 1540; de Dorinck à Ghogreff, du 27 septembre; du duc de Clèves à Ghogreff, du 27 septembre; des conseillers du duc à Cruser, du 18 octobre; de Cruser à Ghogreff, du 9 octobre; de Vergerius à la reine de Navarre, du 18 décembre; de l'évêque de Montpellier à la reine de Navarre, du 12 décembre; des conseillers du duc à Cruser, du 16 décembre (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, fol. 147, 154, 161, 163, 165, 168, 170, 173).

3. Lettre de Bonvalot à l'empereur du 5 août 1540 (Arch. nat., K. 1485, n° 17).

exciter de soupçons de la maison d'Albret à celle de Bonvalot.

Au commencement d'août, à Caudebec, ils eurent ensemble un premier entretien. Le Béarnais offrait sa fille à l'infant d'Espagne et proposait de la faire enlever aussitôt que les stipulations matrimoniales seraient arrêtées. Descurra développa avec chaleur les avantages de cette union qui devait satisfaire les deux parties contractantes, d'une part en mettant fin à l'usurpation coupable de Ferdinand le Catholique, de l'autre en ménageant à l'héritière de la Navarre un brillant avenir. Mais l'ambassadeur répondit que son maître ne voulait point mécontenter le roi de France. En vain Descurra lui rappela et les tendances belliqueuses du roi et les accords négociés en Allemagne; Bonvalot ne sortit pas de sa réserve. L'agent lui proposa alors une entrevue avec le roi de Navarre. Il fut convenu que la rencontre aurait lieu dans la campagne, près de Watteville, le 9 août, à 4 heures du soir. Au jour dit, le prince et l'ambassadeur, presque seuls, s'y trouvèrent comme par hasard. Le prince s'épancha d'abord en plaintes contre le roi qui songeait à le dépouiller du Béarn; il parla des avantages que l'empereur et lui trouvaient dans une alliance commune, de la possibilité de faire sortir sa fille de France, des accords avec le duc de Clèves qu'il n'avait signés que contre son gré; faute de s'unir, l'empereur et le roi de Navarre pouvaient devenir victimes d'un prince entreprenant, fécond en ressources, qui préparait sourdement la ruine de Charles-Quint en Italie et la dislocation de l'empire par ses menées en Allemagne. L'ambassadeur écouta froidement ses confidences; il protesta des

intentions pacifiques de son maître et demanda la preuve des ligues fomentées au sein de l'empire. Henri d'Albret lui recommanda le secret le plus absolu, même vis-à-vis de la reine de Navarre, sa femme, qu'il voulait tenir en dehors des négociations.

Deux jours après, Descurra revint auprès de Bonvalot. Il apportait des renseignements nouveaux. Le roi avait promis au duc de Clèves un secours de 100,000 ducats d'or et cent hommes d'armes pour soutenir la guerre contre l'empereur. Il pressa vivement l'ambassadeur. Suivant lui la princesse de Navarre était aussi facile à enlever que le traité à conclure. Elle suivait la cour. Le prince pouvait la laisser aux environs de Rouen ou sur les bords de la Seine, par exemple au château de Pont-de-l'Arche; il la séparerait ainsi de sa mère, obligée de suivre le roi. Il quitterait alors la cour sous prétexte de faire une levée d'hommes et d'argent pour le duc de Clèves, passerait en Normandie, enlèverait la princesse et se transporterait rapidement par mer en lieu sûr, soit hors de France, soit à bord de la flotte impériale. Henri devait retourner à Pau en automne et désirait s'aboucher avec l'empereur lui-même en Espagne, en tout cas il sollicitait une réponse avant son départ, au moins sur le point principal de la négociation, le mariage de l'infant Philippe[1].

Les avantages qu'il offrait à l'empereur étaient si séduisants qu'il se croyait en droit de demander une large compensation. Il envoya à l'ambassadeur un projet de traité en seize articles contenant l'énoncé de

1. Lettre de Bonvalot à l'empereur du 14 août 1540 (Arch. nat., K. 1485, n° 19).

ses exigences. Cette importante pièce est perdue, mais elle est analysée avec assez de détails dans une dépêche postérieure de Bonvalot. Les articles 1 et 2 sont relatifs au mariage de la princesse. Les articles 3 et 4 stipulent pour le prince une pension de 30,000 écus et pour sa fille la jouissance du royaume de Navarre, si elle lui survit. Les articles 5, 6, 7 et 8 lui restituent la Navarre espagnole ; il sera indemnisé par une rente de la dépossession depuis 1512. Les articles 9, 10, 11, 12, 13 et 14 obligent l'empereur à des garanties vis-à-vis de son nouvel allié, et à des concessions de biens en Espagne en retour de ceux dont la maison d'Albret peut être privée en France. L'article 15 traite du passage de Jeanne en Espagne après son évasion. L'article 16 établit l'urgence d'une réponse de l'empereur[1].

Sept jours après sa première lettre, inquiet de n'avoir reçu aucune réponse, Bonvalot écrit de nouveau : Descurra, dit-il, insiste sur l'importance des accords passés avec les dissidents allemands ; quant à l'enlèvement de la princesse, la réflexion lui a montré les chances hasardeuses d'un voyage par eau ; la distance de Pont-de-l'Arche à la pleine mer exige trois jours entiers de navigation ; il donne la préférence à la voie de terre. Jeanne se trouvait en ce moment avec sa mère dans un château près d'Abbeville. Quelques hommes résolus, montés sur de bons chevaux et guidés par les gens du roi de Navarre, pourraient la faire passer en Flandre. Quinze jours après, Bonvalot écrit à l'empereur qu'il est urgent de prendre une décision, et que l'enlèvement

1. Lettre de Bonvalot à l'empereur, sans date, mais que nous croyons de la fin de 1540 (Arch. nat., K. 1485, nº 27).

deviendra chaque jour plus difficile à mesure que la cour de France s'éloignera des frontières du Nord[1].

Le génie de Charles-Quint se mouvait mal à l'aise au milieu des affaires qui exigeaient une prompte solution. Ce grand homme, opiniâtre dans ses desseins, doué d'une fermeté qui lassait ses ennemis, poussait jusqu'au défaut la lenteur et la circonspection naturelles à la race flamande. A la guerre, en Italie et en Allemagne, et deux fois en Provence, il avait échoué par une prudence exagérée. Toujours tiraillé entre sa pénétration et ses larges vues, il était si frappé des arguments pour et contre qu'il ne pouvait se résoudre; il se créait des fantômes et cherchait à les combattre; il perdait le temps à discuter avec lui-même. Aussi quand il avait tout prévu, tout combiné, quand il s'était tout dit, l'heure d'agir était souvent passée. Dans ses relations avec la maison d'Albret, il voyait clairement les avantages que son héritier pouvait tirer de la bonne volonté du roi de Navarre, et il ne se hâtait pas d'accepter le mariage proposé. Pendant l'automne de cette même année 1540, il recommande sans hésitation à son fils, dans un codicille daté du 28 octobre, la princesse d'Albret comme digne de monter sur le trône d'Espagne[2], et son ambassadeur le presse en vain de se décider à ce mariage. Au lieu de prendre une résolution et de l'exécuter avec la promptitude qu'exige toute conspiration, il envoya le projet de traité de Descurra au conseil d'État d'Espagne, assemblée consultative, composée de vieux courtisans dont on ne pouvait

1. Lettres de Bonvalot à l'empereur du 21 août, des 4 et 5 septembre 1540 (Arch. nat., K. 1485, nos 20, 21 et 22).

2. *Papiers d'État* du card. Granvelle, t. II, p. 601.

attendre aucune hardiesse. Le Conseil s'exagéra à distance les difficultés de l'évasion de la princesse et trouva exorbitante la restitution de la Navarre. Il ne croyait pas à la discrétion du prince d'Albret vis-à-vis de Marguerite, et à celle de Marguerite vis-à-vis du roi; il voyait donc des embûches dans toutes les propositions. Bonvalot montrait plus d'intelligence des intérêts de l'Espagne en insistant sur la bonne foi du Béarnais[1]. Avant tout désireux de ne pas se compromettre, le Conseil opina pour qu'aucune résolution ne fût prise avant le retour de Charles-Quint à Madrid. En attendant, l'ambassadeur devait répondre que l'empereur ne voulait pas porter atteinte à l'alliance française, et autres défaites dont le roi de Navarre connaissait la valeur[2].

La négociation traîna pendant quelques mois. Les lettres se succédaient en vain. L'empereur acceptait en principe le mariage de Jeanne avec son fils, mais il n'avait pas même envoyé à son représentant en France d'instruction pour discuter les conditions proposées par Descurra. Dans un second projet de traité remis à Bonvalot le 27 décembre 1540, le prince renouvela ses demandes; la plus importante, celle sur laquelle il n'admettait aucun accommodement, était la restitution de la Navarre en entier, avec toutes ses places fortes, et l'indemnité pour la dépossession qu'il subissait depuis 1512. Cette clause était aussi celle qui déplaisait le plus au petit-fils de Ferdinand le Catholique. Rendre

1. Lettres de Bonvalot à l'empereur du 21 août, des 4 et 5 septembre 1540 (Arch. nat., K. 1485, nos 20, 21 et 22).

2. Lettre de Charles-Quint à Bonvalot, sans date (automne 1540) (Arch. nat., K. 1485, no 8).

la Navarre, c'était avouer qu'on avait eu tort de la prendre, et, si le prince d'Albret s'entendait avec le roi de France, c'était introduire l'ennemi au cœur de l'Espagne. Il y avait un point accessoire que Descurra débattait avec un zèle ardent, la rétrocession de l'évêché de Pampelune et de l'abbaye d'Irach; à son ardeur l'ambassadeur croyait reconnaître que l'espion s'attribuait ces bénéfices à lui-même[1].

Au mois de février l'empereur imagina de nouveaux subterfuges pour excuser sa lenteur. Descurra était à Fontainebleau. Bonvalot le fit venir à Melun et lui confia que l'empereur s'était engagé avec le roi à ne traiter du mariage de l'infant qu'après le 21 mai 1541, époque où il devait accomplir sa quatorzième année. Descurra prit cette ouverture pour une nouvelle défaite; Bonvalot écrit qu'il le vit « très-fort estonné et changer « de visage et qu'il se ressentoit extremement de ceste « réponse de dilation, disant que ledict seigneur « d'Albret avoit tousjours bien preveu que l'intention « de Vostre Magesté estoit de gagner temps et riens « conclurre. » La cour était à Blois. Descurra partit en toute hâte et revint à Melun le 15 février. Le prince d'Albret consentait à ce dernier ajournement. « Il « désire singulierement, écrit Bonvalot, l'effect de ce « mariage et délibere de mener Madame sa fille jusques « à Angolesmes, ne faisant doubte la tirer de ce « royaulme quand il sera besoing[2]. »

Le roi de France, après son voyage en Normandie,

1. Mémoire de Bonvalot à l'empereur, sans date (février 1541) (Arch. nat., K. 1485, nº 27).

2. Lettre de Bonvalot à l'empereur du 16 février 1541 (Arch. nat., K. 1485, nº 28). Cette lettre est en français.

était venu passer l'automne à Fontainebleau avec le roi, la reine et la princesse de Navarre. Le 8 septembre, par une déclaration particulière, il concéda aux enfants à venir du duc de Clèves et de Jeanne d'Albret, bien que princes étrangers, le droit de recueillir et de posséder des terres en France. Le 10 il signa le traité d'alliance. Il reçut bientôt de graves nouvelles. Le bruit se répandait en Italie que l'empereur, au lieu de remettre le Milanais au roi de France, en avait disposé par acte en faveur de son fils, comme pour s'interdire à lui-même toute condescendance vis-à-vis des prétentions de son rival. Cette donation était une bravade ou une réponse aux excitations de la politique française en Allemagne ; longtemps la cour refusa d'y croire. Cependant des rapports certains confirmèrent le bruit public ; l'acte de donation lui-même fut signé le 10 octobre[1]. Le roi, prévenu d'avance, l'accueillit sans émotion ; il ne publia ni protestation ni réserve ; mais les actes remplacèrent les paroles. Le comte Christophe d'Oldenbourg reçut des ordres et des sommes d'argent pour étendre ses levées d'hommes dans le duché de Clèves et dans l'Allemagne rhénane ; il s'acquitta si ouvertement de sa mission, il rassembla, il arma tant de troupes que le duc de Clèves, qui voulait attendre au moins jusqu'à la fin de l'hiver pour entrer en campagne, fut obligé de demander au roi de désavouer ce plénipotentiaire trop zélé ; le sire de Serain, ambassadeur de France à Dusseldorf, enrôla au nom du roi le

1. L'original de cet acte de donation est conservé aux archives royales d'Espagne, à Simancas. Il porte un sceau d'or (Gachard, *Correspondance de Philippe II,* t. I, p. 33, note).

comte de Redburg, capitaine célèbre dans les armées du nord; François Ier ouvrit des négociations avec les rois de Suède, de Danemarck, les électeurs de Hesse et de Saxe, l'électeur de Cologne, le duc de Wurtemberg, l'évêque de Munster[1], avec tous les princes protestants et même avec le Grand-Turc. « Ne luy chaut avec qui il « s'allie, » écrit le sire de Vaux, représentant, auprès de la cour de France, de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas[2].

On apprit bientôt à la cour par un secrétaire d'État, nommé Ramon, la nouvelle de la prochaine invasion de la Hongrie par Soliman. Le sultan s'avançait avec une armée formidable et menaçait de pousser sa marche jusqu'au cœur de l'Allemagne. Il allait publier un manifeste où il déclarait que ce n'était pas la chrétienté qu'il voulait combattre, mais seulement la maison d'Autriche. Il pressait le roi de commencer la guerre et lui offrait 2,000,000 d'or pour entrer en campagne. Instruit de sa préférence pour le duc d'Orléans, son troisième fils, il promettait à ce jeune prince la couronne de Hongrie, quand elle serait conquise, et s'en-

1. Déclaration du 8 et du 10 septembre 1540; lettre de Cruser à Ghogreff, du 9 octobre; de l'évêque de Montpellier à la reine de Navarre, du 12 décembre; du cardinal de Tournon au duc, du 15 janvier 1541; de Barnabé de Vore à la reine de Navarre, du 25 janvier 1541; du roi au s. de Serain; du duc à Ghogreff, du 18 février; des conseillers du duc à Wachtendouck et à Olisleger et à Ghogreff, du 25 février; de Cruser à Ghogreff, du 25 mars et du 30 mars; d'Olisleger à Ghogreff, du 11 mars (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, fol. 123, 161, 165, 170, 176, 180, 469, 470, 181, 190, 200, 209, 211, 214; — Ibid., n° 16 1/2, pièce 1).

2. Lettre du s. de Vaux du 8 avril 1541 (Arch. de Bruxelles, Correspond. de Charles-Quint avec Marie de Hongrie, f. 34).

gageait à obtenir l'assentiment des magnats[1]. Le roi, craignant une attaque des impériaux en Italie, répondit qu'il voulait demeurer fidèle à la trève de Nice. Ainsi les deux grands rivaux, chacun de leur côté, protestaient de leurs intentions pacifiques.

Les événements invitaient François I[er] et le duc de Clèves à resserrer leur alliance. Le 16 janvier, le secrétaire Frotté, au nom de la reine Marguerite, invita le duc à venir à Fontainebleau. Le duc n'avait pas espéré recueillir si promptement le fruit de son alliance. Il se hâta d'envoyer deux messagers, Jean Dorinck et Antoine[2], et se disposa à les suivre. Le 18 février, ses conseillers écrivent à l'ambassadeur Cruser que leur maître partira la semaine prochaine, et qu'il apportera les présents promis aux principaux courtisans. Le duc mettait sa confiance en la reine de Navarre et se laissait guider par ses conseils. Il touchait au comble de ses vœux; tout semblait préparé pour la célébration du mariage. Mais à ce point de la négociation, on voit poindre un peu d'hésitation dans les correspondances; les agents français font allusion à certaines réserves, sans doute celles qu'imposait le jeune âge de la princesse; le duc de son côté se plaint de malentendus. A la fin de février, il reçoit de Cruser une communication embarrassée qui conclut à un ajournement du voyage[3]. En même temps le roi quittait Fon-

1. Lettre de l'évêque de Montpellier, ambassadeur à Venise, à la reine Marguerite, du 12 décembre 1540; lettre de Cruser à Ghogreff (Arch. de Dusseldorf; Julich-Berg, nº 17, f. 170 et 209).

2. Ce personnage n'est pas autrement nommé dans la lettre de créance du duc de Clèves, datée du 18 février (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, fol. 181).

3. Lettre de Frotté au duc du 16 janv. 1541, du duc à Ghogreff

tainebleau pour aller à Blois ; Jeanne de Navarre rentrait au château de Plessis-les-Tours, et le prince d'Albret, accompagné de Marguerite d'Angoulême, prenait le chemin du Béarn. Ils partirent de Tours le 2 mars. Descurra les accompagna jusqu'à Châtellerault et revint à Amboise auprès de l'ambassadeur d'Espagne[1]. Ces nouvelles arrivées coup sur coup firent craindre au duc un changement dans les dispositions du roi. Son dépit fut très-vif. Il envoya à la cour deux nouveaux messagers, Alexandre de Drimborn et Pierre de Aldenhowe, chargés de transmettre ses plaintes. Mais le mariage n'était qu'ajourné. Jeanne était tombée malade. Dorinck revint à Arnheim et donna au duc Guillaume des explications satisfaisantes. Une lettre des ambassadeurs clévois au maréchal de Wachtendouck et au chancelier Olisleger dissipa les derniers nuages. Le roi, toujours bienveillant pour le duc de Clèves, le convoquait à Amboise pour les fêtes de Pâques ; la présence de la reine de Navarre à la cour, à l'époque de l'arrivée de son gendre, était au moins incertaine, mais son absence ne devait rien modifier aux engagements signés à Anet. Cette réponse fut soumise à l'électeur de Saxe, comme au conseiller naturel du duc de Clèves[2].

du 18 février 1541, de Ghogreff à Olisleger du 22 février 1541, des conseillers du duc à Olisleger, s. d., autre lettre à Ghogreff du 23 février 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 177, 181, 187, 190, 195).

1. A la suite du mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Clèves, Descurra adressa à l'empereur un mémoire détaillé où les moindres circonstances sont rapportées. C'est ce mémoire qui nous a servi de guide dans le récit qui va suivre. Il est écrit en espagnol. Il est conservé aux Archives nationales, K. 1492, n° 14.

2. Lettre des conseillers du duc à Ghogreff du 25 février 1541,

La correspondance échangée entre les deux cours pendant le mois de mars fut extrêmement amicale. Un des capitaines allemands engagés par le roi, le comte d'Oldenburg, continuait à enrôler des lansquenets dans le duché de Gueldre. Cette levée prématurée compromettait le duc vis-à-vis de la diète; Cruser obtint du roi le désaveu du comte. L'invitation au duc de venir à Amboise, au temps de Pâques, afin de faire sa cour au roi, fut réitérée. Le roi et la reine de Navarre devaient arriver immédiatement après lui. François Ier s'engagea « sur l'honneur » avec Cruser à lever tous les obstacles qui s'opposeraient au mariage; il montrait même plus d'empressement que le duc, au moins sur les dates. Il envoya à Arnheim le Bossut de Longueval, son valet de chambre, favori de la duchesse d'Estampes, un des agents secrets qu'il employait dans les missions délicates. Il fit étudier la route la plus sûre et conseilla au duc celle de Trèves et de Metz de préférence à toutes les autres[1]. A la fin de mars on attendait le duc de Clèves à la cour[2]. Le roi envoya deux gentilshommes au roi de Navarre pour lui annoncer l'arrivée prochaine du duc et lui réclamer l'exécution des promesses souscrites à Anet[3].

Le contrat de mariage signé à Anet équivalait pour le duc de Clèves à une déclaration de guerre à Charles-

et à Olisleger du 27 février (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 200 et 205).

1. Lettres d'Olisleger à Ghogreff du 11 mars 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 16, f. 1). Lettres de Cruser à Ghogreff du 25 mars et du 30 mars (Ibid., n° 17, f. 209, 216, 214 et 211).

2. Lettre du s. de Vaux du 8 avril 1541.

3. Rapport de Descurra.

Quint. Guillaume se rendait compte de la portée de cet acte, et, sans se faire illusion sur la clémence impériale, il travaillait à se créer des amis à la diète. L'Allemagne était alors déchirée par les deux grands partis, les catholiques et les luthériens. Convaincu que l'unité de l'empire pouvait sombrer au milieu de ces querelles, l'empereur avait résolu, malgré l'opposition du pape, de réunir en une sorte de Concile national, sous le nom de diète, les tenants des deux opinions, de provoquer une profession de foi générale, si l'on pouvait se mettre d'accord, et de l'imposer, les armes à la main, à toute l'Allemagne; la même assemblée, transformée en cour de justice, devait trancher quelques affaires litigieuses, notamment celle de la souveraineté du duché de Gueldres. Une réunion préparatoire, tenue à Haguenau en 1540, essaya de délimiter le programme des matières à discuter, mais les docteurs ne purent se mettre d'accord, même sur la nomenclature des points contestés; ils se transportèrent à Smalkade, puis à Spire. Enfin la conférence s'ouvrit solennellement à Worms le 28 octobre 1540, sous la présidence du chancelier Perrenot de Granvelle. L'illustre Melanchton d'un côté, et Jean Eckius de l'autre, y remplirent le rôle principal. Dès les premières séances les théologiens dissidents s'égarèrent dans des arguties sans bonne foi et sans fin; certaines questions d'ambition personnelle, des rivalités inavouées entre les princes compliquèrent la dispute; il parut bientôt évident que la diète de Worms n'amènerait aucun résultat. Le duc de Clèves, qui ne s'inquiétait que de politique, s'appliqua par d'habiles concessions à ménager les deux partis. Dans les questions les plus épineuses, celle du mariage des prêtres et

celle de la communion sous les deux espèces, il prit une position intermédiaire. Nous renonçons à exposer par quelles subtilités théologiques ses ambassadeurs justifiaient leur système. Le crédit du roi de France, dont le duc semblait être le porte-voix, donnait de l'autorité à ses représentants. De la cour de France, la reine Marguerite, toujours passionnée pour la controverse religieuse, suivait les conférences; elle écrivait à son futur gendre des lettres empreintes d'un tel mysticisme que Cruser conseilla de les traduire en latin et de les communiquer aux princes protestants, afin de les convaincre de son attachement à leur cause. Ces petites habiletés réussirent assez bien au duc de Clèves. Plusieurs réformateurs entrèrent en correspondance avec la reine de Navarre. L'influence de cette princesse servit à son gendre; les protestants s'habituèrent à le considérer comme leur médiateur auprès du roi. Les relations de voisinage et de parenté achevèrent de les lier à la cause du jeune prince; et Granvelle put informer secrètement son maître que le duc Guillaume serait soutenu par la majorité de la diète, même contre l'empereur[1]. Ces tendances reconnues, Charles-Quint sentit qu'il ne pourrait tirer aucun parti de l'assemblée de Worms. Au commencement de janvier il lui ordonna de se dissoudre; il convoqua les princes à une nouvelle diète à Ratisbonne, sous sa présidence, pour le printemps suivant. Le duc reçut une citation menaçante :

1. Lettre de Vergerius à la reine de Navarre du 18 décembre 1540; lettre de Cruser au duc de Clèves du 15 janvier 1541; lettre du cardinal de Tournon au duc du 15 janvier 1541; lettre de Barnabé de Vore à la reine de Navarre du 25 janvier 1541 (Archives de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 168, 174, 176, 180).

Vous savez comme et par quelz indheuz et inexcusables moyens avez injustement occuppé et detenez de vostre auctorité privée, contre toute raison et équicté, et les constitutions, droits et loix du Saint Empire et au contempnement de la supériorité et preheminence d'icelluy, et à nostre trop grand et intollérable préjudice les duchés de Gueldres et comtés de Zutphen..... Et combien que vostre debvoir vous oblige d'estre à ladicte diete, à laquelle avez esté expressement mandé, néantmoins dabondant vous ordonnons de comparoir personnellement pour cestuy particulier affaire en dedans quarante jours pour terme peremptoire[1].

Les États du duché de Gueldres et du comté de Zutphen furent également convoqués à la diète de Ratisbonne « pour nous accepter, écrit Charles-Quint, « tenir et recevoir pour vostre vray droicturier et legi-« time seigneur, tel que fumes et devons estre[2]. »

Les États et le duc envoyèrent, chacun de leur côté, une députation à la diète[3]; Guillaume même faisait grand bruit de ses préparatifs pour s'y rendre en personne et laissait croire aux impériaux qu'il comparaîtrait à la barre en accusé, prêt à se soumettre à l'arrêt de ses juges. Tout à coup, le 11 avril, le docteur Olisleger, chef de son conseil, se présenta à l'improviste à la chambre des États de Dusseldorf et donna lecture d'une déclaration inattendue : le

1. Lettres de l'empereur au duc de Clèves (Arch. de Bruxelles, Correspondance de Charles-Quint avec Marie de Hongrie, f. 3, copie authentiquée). Ces lettres sont imprimées aux *Pièces justificatives*.

2. Lettre de l'empereur aux États du duché de Gueldres et comté de Zutphen (ibid., f. 7, copie authentiquée).

3. Acte de nomination des députés du duc de Clèves (Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. IV, 2e partie, p. 669).

duc, malheureusement assuré, dit-il, de n'obtenir en mariage la nièce de l'empereur, Christine de Milan, qu'au prix de la renonciation au duché de Gueldres, informait l'assemblée qu'il avait signé des conventions matrimoniales avec la princesse de Navarre sous le bon plaisir du roi de France et qu'il se rendait à la cour pour l'épouser[1]. Le même jour il part de Dusseldorf, où était sa mère, prend la route de France en poste, déguisé, suivi seulement de trois seigneurs, Jean de Rytferscheidt, François de Manderscheidt, Wyrich de Oberstein[2]. Le 20 il arrive à Paris et se loge secrètement à l'abbaye Saint-Germain, qui appartenait au cardinal de Tournon. Sa maison, qui l'avait suivi en désordre, ne le rejoignit qu'au bout de quelques jours; elle se composait de seigneurs, d'écuyers et de pages, formant une suite de 70 chevaux.

Le duc déjouait par ce hardi voyage l'attente des estaffiers impériaux postés sur sa route. Il s'était fait précéder de lettres à Cruser et au roi de France; il avait envoyé un messager au roi et à la reine de Navarre; chacun lui souhaita la bienvenue. François Ier lui envoya de Chenonceaux, pour lui faire honneur, le duc de Nevers, capitaine des cent gentilshommes de sa maison, et le Bossut de Longueval[3]. Le roi et la reine

1. Mémoire daté du 11 avril 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 16, pièce 15).

2. *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins,* t. I, p. 1. M. le docteur Harless, archiviste d'état à Dusseldorf, a publié dans ce recueil une chronique du voyage du duc Guillaume en France, rédigée par le docteur Olisleger.

3. Lettres des conseillers du duc, du duc de Clèves, du roi, du duc de Nevers, du roi de Navarre, du cardinal de Tournon et autres, écrites du 10 au 25 avril 1541 (Arch. de Dusseldorf,

de Navarre n'étaient pas encore arrivés à la cour. Le duc s'excusa de les avoir précédés. Quelques jours se passèrent en fêtes de réception; Guillaume visita le château de Fontainebleau. Marguerite le félicita de sa prochaine entrevue avec le roi « dont je suis mer-« veilleusement ayse, écrit-elle, tant pour la joye que « je crois que vous aurés de voir le dist seigneur que « pour celle que je say qu'il aura de vous voir pour « la bonne afecsion qu'il vous a toursjours portée. » Elle était malade et se ménageait peut-être de nouveaux subterfuges, mais elle les exprimait dans des termes d'une affection si vive que le duc ne pouvait s'en offenser : « Et quant à ma maladie, elle ne « sauroit estre si grande quelle seust passer le desir « que jay destre le plus toust quil me sera possible « devers le Roy ou j'espere de vous voir[1]. » Le duc recevait comme il convient ces chaleureux messages, mais il attendait avec impatience le retour des gentilshommes expédiés en Béarn à la fin de mars par le roi. Enfin arriva la réponse de Henri d'Albret.

Le roi de Navarre avait quitté la cour mécontent du roi[2]; sa réponse était la conséquence de son dépit. Fidèle à son système d'atermoiement, il disait que sa fille était trop jeune pour se marier, qu'elle était maigre

Julich-Berg, n° 17, f. 218, 438, 220, 439, 455, 458, 221, 222, 223, 224, 227 et 249).

1. Lettre à Ghogreff sans date ni signature; lettre de la reine de Navarre au duc, sans date (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 227 et 459). Cette dernière lettre est imprimée aux *Pièces justificatives*.

2. Lettre du s. de Vaux à la reine de Hongrie du 8 avril 1541 (Arch. de Bruxelles, Correspondance de Charles-Quint avec Marie de Hongrie, f. 34, copie authentiquée).

et faible et qu'avant deux ans il ne consentirait pas à la donner à un époux[1]. Marguerite trouvait de nouveaux prétextes; elle écrivait que Henri d'Albret avait fait une chute grave et qu'il allait se rendre, au mois de mai, aux eaux de Cauterets « où il se fait tous les « jours des cures merveilleuses. » Elle-même se disposait à l'y rejoindre « pour le garder d'ennuyer et « faire pour luy ses affaires; car, tant que l'on est « aux baings, il faut vivre come ung enfant. » Elle cherchait à détourner l'attention du roi par de nouveaux projets et lui parlait, comme d'un vœu des Espagnols, du mariage de la princesse Marguerite avec l'infant, fils de Charles-Quint[2]. Elle était malade et ne pouvait se mettre en route. « Il mest tombé ung « caterre sur la mytié du cors, écrit-elle au duc, quy « me contraint demeurer au list; mes jespere par « layde du grant medecin que jen eschaperé, combien « que jusques ycy ny vois gueres damendemant..... « Au mieux que les medecins me prommettent, c'est « que, apres avoir pris les baings naturelz, qui sont en « ce païs, ilz esperent que je gueriray, y sera la fin de « may[3]..... » Le duc, qui ne se laissait pas distraire de

1. « El principe respondio que su hija era de tierna edad para casar tan presto y que de aqui a dos annos se podria casar y nos autes porque en muguna manera se sufria poder dormir ella con hombre por estar muy flaca y debilitada. » (Rapport de Descurra.)

2. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* édit. de la *Soc. de l'hist. de France,* t. II, p. 188. Il est plusieurs fois question de ce mariage dans les *Mémoires de Ribier,* dans les *Papiers d'État de Granvelle,* et dans les lettres inédites de Bonvalot que nous avons déjà analysées.

3. Lettre de Marguerite au duc de Clèves (Arch. de Dusseldorf,

son but par les délices de la cour de Fontainebleau, écrivait des lettres pleines de doléances sur la maladie du roi et de la reine de Navarre, mais où perçait, au milieu des compliments, le vif désir d'atteindre enfin le but de son voyage. Marguerite parut piquée; elle se plaignit « de l'estrangetté, dit-elle, que depuis le moys de « fevrier j'ay trouvé en votre embassadeur; car, au « lieu de guaigner le Roy de Navarre a trouver bon « ce maryage, il a fait tout le contraire, comme sy « par force vous pretandiés davoir notre fille sans « chercher notre amytié ny alience. » Cruser avait dit que son maître n'avait nul souci des parents de la princesse puisqu'il ne tenait sa femme que du roi. Le duc, informé de ces propos, se hâta de faire amende honorable par une lettre solennelle datée de Fontainebleau, du 30 avril[1].

Ces lenteurs, ces prétextes ressemblaient à une fin de non-recevoir. Guillaume rappela au roi ses engagements[2]. François Ier, piqué dans son honneur de gentilhomme, envoya un nouveau message au roi de Navarre pour presser son arrivée à la cour. Le prince trouva de nouvelles occasions de délai dans l'appui de

Julich-Bergh, nº 17, f. 432). Cette lettre est imprimée aux *Pièces justificatives*.

1. Lettres du duc au roi de Navarre, au roi de France, au cardinal de Tournon, à la reine de Navarre et réponse de Marguerite écrites du 25 au 30 avril 1541 (Archives de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 225, 247, 248, 432, 431). La lettre de Marguerite est imprimée aux *Pièces justificatives*.

2. « El duque de Cleves envio a decir al rey que el era venido con confianza de casar con su sobrina como el le tenia ofrecido, y le suplicaba que en ello no hubiese falta porque sobre su palabra y seguro habia venido. » (Rapport de Descurra.)

ses sujets. Les États de Béarn étaient rassemblés; il leur soumit les propositions du roi de France. Les États protestèrent, et Henri d'Albret répondit à François Ier que ses sujets verraient avec plaisir l'héritière du Béarn, leur reine future, épouser un des fils de France, mais qu'ils s'opposaient, au nom de leurs priviléges, au mariage arrêté pour elle avec un prince allemand. Un gentilhomme navarrais, le sire de Beda, porta à Amboise, avec la lettre de son maître, la protestation des trois États. Cette pièce, conservée aux archives du département des Basses-Pyrénées, mérite une attention particulière en ce qu'elle jette un jour nouveau sur les relations réciproques des rois de Navarre et de leurs sujets.

Les États remercient le roi de se soumettre aux anciennes coutumes, celle de les consulter sur le mariage des princes destinés à porter la couronne de Béarn; ils reconnaissent la grandeur du duc de Clèves, ses droits éventuels au trône impérial, mais ils rappellent que le plus grand des biens pour eux « est « davoyr leur roy, prince et seigneur pres d'eulx », que, plus le duc de Clèves sera grand et puissant en Allemagne, moins il pourra résider en Béarn; ils ont besoin d'appui et d'alliance et ne peuvent attendre ni alliance ni appui d'un prince du nord de l'Allemagne, séparé de la Navarre par la largeur du royaume de France. Par ces motifs les États conseillent de nouvelles alliances avec la maison de France, à l'exclusion des princes étrangers. Ici la remontrance contient ces belles déclarations, qui donnent une grande idée du peuple qui les signe et de la maison royale à qui elles sont adressées : « Et s'il vous plaist, Sire, suivre ceste

« voye, prenés de noz biens tout ce qu'il vous plaira,
« car vos dictz subjects se sont sy bien trouvés,
« ayant, vous et vos dicts predecesseurs, alliance en
« France, que, pour l'entretenyr, ils n'y vouldroient
« espargner leurs personnes et biens[1]. »

Le roi reçut fort mal la requête du sire de Beda. Il dit que le duc de Clèves était un grand et noble prince[2], que Jeanne lui était promise, que les anciens priviléges du Béarn étaient sans valeur dans les questions particulières aux membres de la famille royale, qu'il n'avait jamais consulté ses sujets sur le mariage de ses enfants et que Henri d'Albret jouissait de la même indépendance. « Vous direz au roi de Navarre, mon « frère, qu'il a déjà promis au duc de Clèves la main « de sa fille; ce qui est promis doit se tenir; s'il s'y « refusait, le duc de Clèves, qui est homme de bien, « aurait le droit de l'exiger; et, s'il m'y force, moi- « même je marierai sa fille, non comme princesse de « Navarre, mais comme fille de la maison d'Albret[3]. » Le sire de Beda revint à Pau avec ces paroles menaçantes. Le roi de France était tout-puissant. Suzerain du Béarn, capable de tout sacrifier aux convenances de sa politique, il pouvait disposer de la princesse

1. Nous publions aux *Pièces justificatives* la remontrance des États de Béarn, d'après une copie du temps conservée aux Archives de Pau (E. 572).

2. « ..... gran y valerosa persona... » (Rapport de Descurra.)

3. « Y vos le direis al rey de Navarra, mi hermano, que el y a tiene prometido al duque de Cleves de casar su hija con el y lo prometido ha de cumplir. Y cuando el no lo quisiese hacer, el duque estan hombre de bien que se lo demandara; y si mucho me hace yo casare a su hija no como à a la princesse de Navarra, sino como hija de Albret. » (Rapport de Descurra.)

sans l'aveu de son père; les coutumes féodales autorisaient cette dérogation aux lois de l'autorité paternelle. Le prince répondit noblement à ce message; il rappela au roi les services qu'il avait rendus à la couronne de France, son emprisonnement à Pavie et les périlleuses aventures au prix desquelles il avait reconquis sa liberté; malgré ces preuves de dévouement, il avait été sacrifié dans tous les traités signés avec l'Espagne; il comparait son alliance, d'autant plus méconnue qu'elle était plus fidèle, à celle du duc de Clèves, qui n'avait encore rien fait pour mériter les faveurs du roi. Quant au contrat, le roi connaissait bien la valeur de ces stipulations que la politique noue et dénoue à son gré; que, si le duc de Clèves voulait prendre l'engagement au sérieux, le roi de Navarre offrait de payer les 50,000 livres; moyennant ce dédit, il était libre de reprendre sa parole.

Les représentations de Henri d'Albret ne touchèrent pas François Ier. Soliman allait entrer en campagne; le roi croyait à la ruine prochaine de son rival; il sacrifiait tout à l'alliance d'un prince allemand qu'il se flattait d'opposer aux partisans de la maison d'Autriche. Il répondit qu'il ne voulait pas manquer de parole au duc de Clèves, qu'il marierait la princesse Jeanne malgré l'opposition de son père, etc. Le roi de Navarre céda enfin; pour mieux cacher sa rancune il résolut de ne point aller à la cour et d'y envoyer la reine seule. Marguerite, pendant la durée de ces négociations, ne cessait de verser des larmes. La dure insistance de son frère, la crainte de perdre sa fille affaiblirent sa santé; elle retomba malade. Sa douleur et sa faiblesse s'aggravaient des reproches de Henri

d'Albret. « Ne pleurez pas, Madame, lui disait-il, car « vous êtes la cause de ces malheurs; sans vous je « me serais arrangé de telle façon que les choses ne « seraient pas arrivées à ce point[1]. » Marguerite avouait que le prince avait raison, que sa condescendance pour les désirs de François Ier avait causé les maux de la maison d'Albret; mais pourquoi récriminer? Le passé était sans remède; il fallait en trouver un pour l'avenir; elle inventa de faire faire devant témoins à la jeune princesse une protestation ainsi conçue : « Je proteste dès à présent devant vous que « je ne veux pas, que je n'ai pas la volonté de me « marier avec le duc de Clèves et je jure dès à pré- « sent de n'être jamais sa femme. Et si par hazard je « promettais d'être son épouse et sa femme, ce sera « parce que je crains que le roi ne fasse du mal au « roi, mon père. Je fais cette protestation devant vous « pour que vous soyez témoins; je signe cette écriture « et protestation et je vous prie de la signer comme « témoins[2]. » Cette idée plut au prince, mais il dit à sa femme : « A quoi sert cet acte? Vous avertirez le « roi comme vous en avez l'habitude[3]. » Il se méfiait

1. « No lloreis, senora, que vos sois causa de todos estos males; sino fuera por vos yo me remediaria antes que en esto vimeran las cosas. » (Rapport de Descurra.)

2. Protesto desde ahora ante vos otros que no quiero ni tengo voluntad de casarme con el duque de Cleves y juro desde ahora de no ser muger suya. Y si por caso prometiese yo de ser su esposa y muger, sera por el temor que tengo que el rey al rey, my padre, le hara mal. Y esta protestacion hago ante vos otros para que seais testigos; y firmo esta escritura y protestacion y ruego à vos otros que lo firmeis por testigos. » (Rapport de Descurra.)

3. « Que aprovedia que se haga eso y despues vos avisareis como habeis acostumbrado. » (Rapport de Descurra.)

de Marguerite et de sa grande faiblesse : « Sire, dit-« elle, je vous jure de ne jamais le révéler au roi ni à « personne du monde; je vous donne cette parole et « cette assurance; et je vous supplie de faire dresser « la protestation. Je m'arrangerai avec le roi et avec « le duc de Clèves de façon à ne célébrer que les fian-« çailles. Cela fait, nous pourrons marier notre fille « dans trois ou quatre ans avec le duc d'Orléans. En « attendant, aussitôt qu'elle sera fiancée, je la ramè-« nerai en Béarn. J'arrangerai ce voyage avec le duc « lui-même et je me servirai de lui pour obtenir du « roi l'autorisation de la conduire au milieu de ses « futurs sujets[1]. » Ces paroles pouvaient rassurer le roi de Navarre. Cependant il dit à la reine : « Qu'il « soit ainsi fait puisque vous le voulez; mais apprenez « que si le roi en a connaissance, je m'en prendrai à « vous, et je vous réserve en ce cas une aussi mau-« vaise vieillesse que nulle femme l'aura jamais eue[2]. » Avant de se rendre à la cour, Marguerite envoya un agent secret au château de Plessis-les-Tours. La protestation fut dressée en présence de la princesse, de la

1. « Senor, yo os prometo mi fe que yo jamas lo diga al rey ni a persona del mundo; y os doy tal palabra y seguridad. Y os suplico que se haga la protestacion. Y yo hare con el rey y el duque que no haya con su mano de matrimonio sino solo desposar. Y hecha esta diligencia, la padremos casar con el duque de Orliens de aqui à tres o cuatro anos. Y ahora luego que fuere disposada yo hare que mi hija venga a Bearne. Y esto negociare con el mismo duque que hable al rey para que venga nuestra hija a ver a nuestros subditos. » (Rapport de Descurra.)

2. « Sea asi puesque asi quereis; mas sabed que si de esto hiciere sentimiento el rey, yo la tomo sobre vos; y os prometo que sera en tan mala veyez para vos como nunca fue para muger. » (Rapport de Descurra.)

dame Aymée de Lafayette, sa gouvernante, de la vicomtesse de Lavedan, fille de la dame de Lafayette, et du vicomte de Lavedan, son gendre[1].

Au moment où la reine Marguerite allait quitter Pau, arriva un gentilhomme du duc de Clèves, chargé d'une mission nouvelle. Le duc écrivait qu'il connaissait la violence que le roi de France imposait à sa sœur, qu'il ne voulait pas épouser la princesse malgré son père et sa mère. Quant à lui, il reprendrait sans regret le chemin de ses États, pourvu que le roi de Navarre jurât de lui donner sa fille dans deux ans. Cette proposition faisait entrer les négociations dans une phase nouvelle. Henri aurait pu promettre, sauf à ne pas tenir, manière d'agir fort usitée en tout temps, mais surtout au XVI[e] siècle. Il aima mieux répondre avec franchise. Il écrivit qu'en refusant Jeanne au duc de Clèves, il agissait en ami du duché de Gueldres aussi bien que du Béarn. Dans l'état de rivalité où vivaient Charles-Quint et François I[er], il était dangereux pour deux petits princes de nouer par un mariage une alliance indissoluble; les deux souverains de France et d'Espagne pouvaient se réconcilier, et, en ce cas, quelle pouvait être la destinée du duché de Gueldres et du Béarn? moyennant une compensation quelconque, en Italie par exemple, François I[er] livrerait sans scrupule ses alliés à l'Empereur. La guerre était proche; le roi de France s'y préparait sans relâche;

1. Cette première protestation ne nous est connue que par le rapport de Descurra; elle ne doit pas être confondue avec celles que Jeanne signa plus tard; mais le premier acte d'opposition qui soit arrivé jusqu'à nous, daté de la veille des fiançailles, mentionne des protestations antérieures. Voyez plus loin, p. 114.

il aurait besoin d'alliés; il paierait alors bien cher le concours des petites puissances, mais ni le Béarn ni la Gueldre n'obtiendraient rien de lui s'il les trouvait déjà liés au sort de la France. Il importait donc à chaque prince de réserver l'avenir et de ne pas immobiliser sa politique. Enfin Henri d'Albret offrait au duc de Clèves les 50,000 livres stipulées dans le contrat à titre de dédit. Ainsi il refusait d'engager, même par un serment, le sort de sa fille; il voulait garder sa liberté et laisser aux circonstances le soin de le conseiller. Suivant Descurra il dit à Marguerite qu'il ne voulait pas promettre ce qu'il ne pensait pas tenir[1]. On aime à retrouver cette droiture dans la conduite du grand-père de Henri IV.

Le mariage de Jeanne trouvait peu d'approbateurs en Béarn. Cependant, tel était le dévouement des sujets de la maison d'Albret, que plusieurs assemblées provinciales votèrent des dons en faveur de la princesse. La vicomté de Lomagne donna 1,000 écus; la vicomté de Brullois, 800 écus; Lectoure, 1,000; le comté d'Armagnac, 1,000 écus d'or; le comté de Fezensac, 2,000; Auvillars, 200; les quatre vallées d'Aure, de Magnoac, de Nestes et de Barousse, seigneuries de la Bigorre, 1,000 livres tournois[2]. Les fiefs patrimoniaux de la reine Marguerite, beaucoup plus riches, se montrèrent très-généreux. Les États du comté de Rodez se réunirent au mois de mai et

1. « Mas no quiso el principe jurar que casaria su hija con el. Dijo a su muger que no queria prometer cosa que no tenia voluntad de cumplir. » (Rapport de Descurra.)

2. Archives de Pau, E. 572. Tous ces dons sont du mois d'avril ou de mai 1541.

votèrent une forte subvention[1]. Le tiers-état de Berry offrit à lui seul 40,000 livres tournois. Les dépenses eurent bientôt absorbé cette somme; un marchand de drap de Lyon, Claude Regnault, reçut à lui seul un mandat de 15,300 livres sur la donation des États du Berry[2]. Les États du Béarn, qui s'étaient opposés au mariage, attendirent qu'il fût célébré. Le 27 janvier 1541 (1542), ils votèrent, « pour comport du « mariage de Madame la princesse, la somme de « 12,000 écus, payables la moitié pour la fête de « Saint-Jean-Baptiste, l'autre moitié à la fête de « Pâques[3]. »

Après un séjour de quelques jours à Paris et à Fontainebleau, le duc de Clèves partit pour Amboise; le 29 avril, il s'arrêta à Melun; le 30 à Fontainebleau; le 1er mai à Étampes; le 3 à Orléans. Sa marche était celle d'un prince du sang; les villes et les seigneurs lui faisaient une réception triomphante. A Orléans, il coucha dans l'hôtel de Saint-Aignan, que Charles-Quint avait habité l'année précédente, et goûta comme lui aux fruits et au vin du pays. Il toucha la somme de 4,981 livres, en vertu du traité du 10 septembre 1540, pour l'entretien d'une compagnie de 50 hommes d'armes destinés au service du roi de France[4]. Le

1. Lettres de commission du roi de Navarre du 21 avril 1541 (Bibl. nat., coll. Doat, vol. 235, f. 53).

2. Registres de Jean de Frotté, trésorier de la reine de Navarre, cités par M. le comte de Laferrière dans son livre *Marguerite d'Angoulême,* p. 24.

3. Archives de Pau, C. 681; tome III des Établissements de Béarn, f. 184, v°.

4. Mémoire de M. le docteur Harless dans le tome I de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins.*

4 mai, il descendit la Loire jusqu'à Blois, et le 5 il arriva à Amboise avec le duc de Nevers et Longueval. Le roi, accompagné du dauphin et du duc d'Orléans, des cardinaux et des seigneurs, le reçut avec solennité dans une des salles du château. Les fêtes commencèrent le jour même; le 6, le 7, le 8 furent marqués par des bals, des banquets, des tournois, des jeux, destinés à frapper l'esprit des seigneurs allemands et à leur laisser le souvenir de la brillante cour des Valois[1].

Le 9 mai, la cour se transporta par eau à Tours. Dans l'après-midi, François Ier conduisit le prince au château de Plessis-les-Tours, auprès de Jeanne d'Albret, mais il jugea prudent d'avertir la princesse et de s'assurer par lui-même de ses dispositions. Après le dîner, le roi conseilla au duc de visiter la ville de Tours, qui passait alors, comme aujourd'hui, pour une des plus belles villes de France. De son côté, il se rendit au château et annonça à Jeanne d'Albret l'arrivée du duc de Clèves; il lui dicta ce qu'elle aurait à répondre et loua beaucoup le duc et sa valeur.

La princesse était malade; elle écouta paisiblement son oncle et répondit avec finesse qu'elle savait bien que le roi aimait trop sa nièce pour la donner au duc de Clèves, que pour elle, elle aimait trop le roi pour accepter la main d'un prince étranger, parce qu'elle perdrait ainsi toute occasion de voir le roi[2].

1. Chronique du docteur Olisleger dans le t. I de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*.

2. « La princessa entendido lo que el rey le dijo, respondio que besaba las manos de su Senoria por la merced que le habia hecho de venir à verla y que ella siempre habia conocido muy

Jamais peut-être courtisan ne sut cacher un refus sous un prétexte plus flatteur. Jeanne avait déjà signé une protestation; on lui avait aussi inspiré ses réponses; et le roi, qui venait au château de Plessis-les-Tours avec l'intention de lui « faire le bec, » avait été prévenu par de plus diligents que lui. Les sentiments exprimés par la princesse ne pouvaient étonner personne. Dans la famille de Marguerite d'Angoulême, François Ier n'était pas seulement un frère aimé, c'était un dieu. Sa mère, Louise de Savoie, avait passé sa vie dans l'adoration de son fils; elle avait inspiré ce culte à sa fille Marguerite. Ses lettres, ses écrits sont pleins de flatteries, de déclarations de dévouement, recouvertes des hyperboles les plus outrées. Il paraissait donc tout naturel à la cour de placer son idéal dans la vue du roi, comme dans la vue de Dieu[1].

entera voluntad de su senoria que no casase con el duque de Cleves por que si con el casaba nunca le veria mas ella á el, y que pues tanto le queria no consintiese que ella fuese tan lejos del rey de Francia. » (Rapport de Descurra.)

1. La malheureuse Marguerite ne prévoyait pas les conséquences qu'on tirerait un jour de cette petite faiblesse. On a imaginé de nos jours que cette noble princesse avait eu des relations coupables avec son frère. Cette calomnie traînait dans des romans en quête de scandales quand M. Génin, éditeur des lettres de Marguerite, lui donna l'autorité de son nom. Après avoir soutenu dans la préface du premier volume que rien n'était plus pur que la mémoire de la reine de Navarre, il a essayé de prouver dans la préface du second qu'elle était coupable. Ce n'est pas le lieu de réfuter cet odieux paradoxe. Il faut lire la démonstration de M. Génin pour mesurer à quelles erreurs le désir de faire du bruit peut entraîner un homme distingué. Vingt écrivains, doués de sens critique à défaut même d'érudition, ont défendu la reine de Navarre. Mais la calomnie est-elle bien morte? Un mot, disait

Le roi ne parut pas étonné de la passion de sa nièce pour lui; elle lui semblait toute naturelle. Il répondit qu'elle et le duc de Clèves ne quitteraient jamais la cour de France. Puis vinrent de nouveaux éloges du duc. Jeanne d'Albret accorda que le duc possédait toutes les perfections; mais elle déclara qu'elle ne voulait pas l'épouser. Alors s'engagea le dialogue suivant que nous traduisons de l'espagnol et que nous rapportons sans aucun changement :

Le Roi : « Vous m'avez dit à Fontainebleau, devant « votre mère, que vous étiez contente de vous marier « avec le duc de Clèves. Pourquoi refusez-vous main- « tenant? Qui vous a conseillé de refuser? »

Jeanne d'Albret : « Quand je répondis à Votre Majesté « à Fontainebleau que je l'épouserais avec plaisir, je « ne prévoyais pas tous les dommages qui pourraient « arriver à mon père. Si Votre Majesté veut me

Augustin Thierry, peut engendrer une erreur; il faut un volume pour la détruire.

Nous ne citerons que les principaux parmi les contemporains, ceux qui ont eu pour principal objectif la personne de la reine Marguerite, car il serait trop long d'énumérer les historiens qui ont traité ce sujet accessoirement et réduit, en passant, à leur juste valeur les affirmations de M. Genin. Voyez *Le Semeur,* journal protestant, 1842 (articles attribués à M. Ch. Louandre); M. Genin essaya de répondre à la démonstration de ce journal, mais battu par la logique de son adversaire, il recula prudemment et écrivit au *Semeur* qu'il n'avait voulu que « protéger sa mémoire « (de Marguerite) contre l'art des futurs commentateurs. » La *Revue Chrétienne,* mars, avril et mai 1861; la *Revue des Deux-Mondes,* 1er août 1862 (article de M. de Lomenie); la *Revue Moderne,* 1er août 1866 (article de M. Franck); Leroux de Lincy, introduction de son édition de l'*Heptameron;* Dargaud, *Histoire de la liberté religieuse;* comte de Laferrière, *Marguerite d'Angoulême;* etc., etc.

« marier, mariez-moi en France. Plutôt que d'épouser « le duc de Clèves, j'entrerai au couvent. »

Le Roi : « Je vois bien que vous êtes avisée de ce « que vous devez dire. Qui vous a raconté ce dom- « mage qui advient à votre père ? »

Jeanne d'Albret : « C'est un gentilhomme envoyé « à Votre Majesté par les sujets de mon père. »

Le Roi : « Vous ferez, ma fille, ce que le roi et la « reine, vos parents, vous ordonneront; et, ce que « vous avez promis, vous le tiendrez. »

Jeanne d'Albret : « Sire, le roi, mon père, ne m'or- « donnera d'épouser le duc de Clèves que pour obéir « à Votre Majesté. »

Le Roi : « Oui, ils le feront, et ce mariage se fera « malgré qui que ce soit, et, si vous ne voulez pas « épouser le duc, je ne vous parlerai plus. »

La princesse se mit à pleurer et s'écria à haute voix, au grand effroi de tous ceux qui étaient dans sa chambre : « Je me jetterai dans un puits plutôt que « de me marier avec le duc de Clèves. »

A ces mots le roi se leva furieux et dit à Aymée de Lafayette, gouvernante de la princesse : « Ah ! « Madame, Madame, je vous reconnais bien. Vous « avez bien instruit ma nièce, mais vos efforts ne « réussiront pas. »

La dame de Lafayette, terrifiée, répondit : « Je ne « sais pas pourquoi Votre Majesté est en colère contre « moi. »

Le Roi éclata : « Assez ! Assez ! Je jure Dieu que j'en « ferai couper des têtes. »

La dame de Lafayette : « Je supplie Votre Majesté « de me dire pourquoi elle est si irritée contre moi. »

Le Roi : « Parce que vous avez conseillé à ma nièce « de refuser d'épouser le duc de Clèves. »

La dame de Lafayette : « Jamais de la vie je n'ai dit « cela. Ce que je lui ai conseillé, c'est d'obéir à tous « les désirs de Votre Majesté, du roi, son père, et de « la reine, sa mère. Je supplie Votre Majesté de lui « demander si je lui ai donné d'autres conseils. »

Le Roi : « Ça lui convient et ça se fera. »

Puis s'adressant au vicomte de Lavedan, gendre de la dame de Lafayette, il ajouta : « Monsieur le vicomte, « je jure Dieu de vous faire punir. »

« Je n'ai fait aucune offense à Votre Majesté, « répondit le vicomte de Lavedan, j'ai plutôt été un « bon sujet et un bon serviteur et si quelqu'un veut « déposer autre chose contre moi, je répondrai comme « il convient avec la permission de Votre Majesté. »

« Allez, allez, dit le roi, je connais bien votre cui- « rasse. »

Le roi faisait allusion aux protecteurs ordinaires du sire de Lavedan. Ce gentilhomme descendait de Charles de Bourbon, fils naturel de Jean II, sixième duc de Bourbon, connétable de France, et avait toujours trouvé un appui dans cette maison[1].

Après cette scène violente, pleine de menaces, le roi se retira dans une chambre qui lui était réservée pen-

1. Le vicomte de Lavedan était seigneur de la vicomté de Lavedan et usufruitier des quatre vallées en Bigorre (article de M. Bascle de Lagreze dans la *Revue de Gascogne,* t. XI, 209). Après le mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Vendôme il passa dans la maison de la reine Marguerite et devint chambellan de son conseil aux gages de 400 livres tournois par an. (État de la maison de la reine de Navarre pour l'année 1849, Archives de Pau, B. 5.)

dant ses visites au château. Le duc de Clèves entra et fit une visite d'un quart d'heure. Notre annaliste, si prodigue de détails sur l'entrevue du roi et de la princesse, ne nous fait rien connaître ni de l'attitude du duc de Clèves ni de l'effet produit sur Jeanne d'Albret. Pendant ce temps le roi monta en litière et se dirigea vers le château de la Bourdaisière, situé à quatre lieues de là. Deux heures après, le duc de Clèves était auprès de lui.

Après le départ du roi, le cardinal de Tournon entra chez la princesse afin de la sermonner un peu. Il parla à la dame de Lafayette et au vicomte de Lavedan et leur défendit, au nom du roi, de ne rien révéler de ce qui venait de se passer à Henri d'Albret et à Marguerite. « Et il vous promet, Madame, dit-il à « Jeanne, que si vous révélez ce qu'il vous a dit il « vous fera enfermer dans une tour. Et pour vous « autres, dit-il en s'adressant à la gouvernante et au « vicomte, la peine de mort[1]. » La princesse répondit avec fermeté qu'elle était prête à suivre tous les ordres du roi, mais qu'elle aimerait mieux mourir que d'épouser le duc de Clèves[2]. La gouvernante reprocha au cardinal sa servilité et son égoïsme : « Monsieur le

1. « Despues que el rey partio, vino el cardenal de Tornone, y dijo a la princesa y a su aya y al vizconde de Labedan que el rey les mandaba que no diesen noticia de ninguna cosa de lo que se les dijo, al rey de Navarra y a la reina : y á vos dice, Madama, dijo à la princesa, si decis ninguna cosa de lo que el rey dijo, os mandara meter dentro de una torre, y a vos otros, dijo a la aya y al vizconde, pena de muerte. » (Rapport de Descurra.)

2. « La princesa le dijo que haria todo lo que su Senoria le enviaba á mandar, mas mayor merced le haria en quitarle la vida que no casarla con el duque de Cleves. » (Rapport de Descurra.)

« cardinal, le roi et la reine de Navarre vous ont placé « dans l'état où vous êtes et Votre Seigneurie a quelque « influence sur le roi. Dans de telles nécessités on « connaît les bons serviteurs et les bons amis. Je sup- « plie Votre Seigneurie de conseiller au roi de ne point « marier, pour plaire à un duc d'Allemagne, cette « enfant malgré son père et sa mère. » Le cardinal répondit sèchement : « Je suis serviteur du roi et de la « reine de Navarre dans les choses qui ne déplaisent « point au roi. Mais, ne vous abusez pas. Le roi est « déterminé à marier la princesse avec le duc de « Clèves et il le fera. »

Le lendemain matin le maréchal Annebaut vint au château de Plessis-les-Tours. Claude d'Annebaut était le favori du roi; il avait de la sagesse, de la prudence et jouissait d'une grande considération à la cour; ce n'en était pas moins un singulier porteur de représentations, car, suivant Brantôme, il était bègue. Il demanda à la princesse si elle avait changé d'idée depuis la veille. Jeanne répondit que, si dans l'origine elle avait paru médiocrement disposée à épouser le duc de Clèves, maintenant elle haïssait ce mariage et qu'on la tuerait plutôt que d'obtenir son consentement[1]. Annebaut ne fit aucun effort pour modifier sa résolution, mais il dit à la dame de Lafayette et au vicomte de Lavedan :

1. « Al otro dia de manana vino el marechal Enebaut; y dijo a la princesa que el rey le enviaba á mandar que le hiciese saber si se habia mudado del pensamiento que tenia el dia antes despues que vio al duque de Cleves. Respondio ella que si antes no le agradaba de casar con el duque de Cleves, que entonces lo aborrecia, y que dijese a su senoria que antes que se casase con el se mataria. » (Rapport de Descurra.)

« Je suis votre ami et je regretterais qu'il vous « arrivât quelque malheur; je veux donc vous avertir : Si vous ne faites pas que la princesse accepte « la main du duc de Clèves, je vous assure, moi, que « le roi vous fera du mal. » La gouvernante répondit: « Le roi peut faire de nous tout ce qu'il voudra, mais « ce n'est pas notre faute si la princesse, notre maîtresse, a dit au roi qu'elle ne voulait pas se marier. « Nous ne lui avons pas conseillé. Nous lui avons toujours entendu dire qu'elle ne voulait pas se marier « avec le duc de Clèves, qu'elle ne l'épouserait jamais. » Telle fut la réponse qu'obtint l'amiral.

La dame de Lafayette et le vicomte de Lavedan n'étaient pas sans inquiétude sur les effets de la colère du roi. Malgré les ordres du cardinal de Tournon, le vicomte de Lavedan prit la poste et se rendit en Béarn, afin de raconter au roi et à la reine de Navarre la visite, les propositions et les menaces de François Ier. Ce fut probablement dans cette circonstance que la jeune princesse, qui montrait déjà la fermeté et la finesse d'une grande reine, écrivit à François Olivier, chancelier d'Alençon, plus tard chancelier de France, un des conseillers les plus écoutés de Marguerite d'Angoulême, cette lettre charmante où elle fait un appel suprême à son influence[1] :

Mon compere, j'ay esté bien marrie de ne vous avoir point veu, come pourrez cognoistre en voyant les lettres que je vous

1. Bibl. nat., f. fr., vol. 3189, f. 2. Lettre autographe. Elle n'est point datée. Elle porte pour suscription *A mon compère monsieur le chancelier d'Alençon*. Cette lettre est imprimée dans le recueil que M. le marquis de Rochambeau a publié pour la *Société de l'Histoire de France*.

escry par Gaulcheri. Et si j'eusse parlé à vous j'eusse esté très ayse de vous dire de bouche ce que je ne vos puis escripre, come à celluy en qui je me fie du tout. Mon cousin, le vicomte de Lavedan, vous dira l'honneur et bonne chere qu'il a pleu au Roy me faire. Et ne vous ferés plus longue lettre, fors vous prier me faire entendre de vos nouvelles et de celles de ma coumere et de vos enfens, come à celle qui ne scera jamais sactisfete jusque à ce que le moyen ce soit offert de vous povoir reconnoistre la bonne volunté que jay congnue et de plus en plus congnois qu'avés envers moy, ce que je vous asseure, mon compere, que toute ma vie seray d'ausy bon cueur que je me recomande bien fort à vous, priant Dieu vous donner sa grace.

La toute votre bonne commere et amye,

Jehanne de Navarre.

Deux jours avant la visite du roi au château de Plessis-les-Tours, l'ambassadeur d'Espagne avait reçu une lettre de l'empereur au sujet du mariage de Jeanne. Henri d'Albret était à Pau; Descurra fut désigné pour la lui apporter. Avant de se mettre en route il arrêta, de concert avec Bonvalot, la forme de la protestation que la princesse devait signer si le roi exigeait absolument qu'elle épousât le duc. Cet acte devait être dressé après les fiançailles.

Descurra rencontra près de Bordeaux Henri d'Albret, déjà en route pour Amboise, et lui remit la lettre de Charles-Quint. Malheureusement elle n'était pas plus concluante que les précédentes. Le roi de Navarre se plaignit de ces hésitations; depuis huit mois il attendait de jour en jour; encore, après de tels délais, l'empereur ne donnait-il pas de réponse définitive. Descurra palliait de son mieux les tergiversations de son maître; l'attaque de Soliman, la diète impériale, la sourde opposition des princes allemands lui fournis-

saient toujours des arguments. L'insistance du roi de France auprès de sa nièce justifiait les lenteurs de la politique impériale; l'alliance des deux maisons d'Espagne et de Navarre deviendrait impossible si le duc de Clèves épousait la princesse d'Albret. L'attitude de François Ier était pleine de menaces. N'oserait-il pas, en apprenant l'accord de l'empereur et du roi de Navarre, envahir le Béarn sans que l'Espagne pût le secourir? Sans doute l'enlèvement de la princesse et sa retraite à Navarreins la mettrait à l'abri des obsessions du roi de France; mais cet enlèvement était difficile. Par ces motifs le conseil d'Espagne était d'avis d'attendre; si le prince d'Albret pouvait empêcher le mariage de sa fille et la mettre hors de la portée du roi, on lui offrirait, quand le moment serait venu, un accord tellement avantageux que toute son ambition en serait satisfaite. Henri d'Albret répondit qu'il aurait préféré des propositions formelles à des offres aussi vagues. Si l'empereur lui avait promis tel ou tel avantage à son retour en Espagne, il aurait pu prendre patience; mais on ne paraissait occupé que d'entretenir ses illusions. Il se plaignait des agents impériaux et de Descurra lui-même. Notre annaliste traite négligemment les imputations portées contre les autres, mais il réfute avec énergie celles qui sont dirigées contre lui, de crainte sans doute de les voir admises par les ministres d'Espagne. Il parle aussi du mécontentement de Henri d'Albret vis-à-vis de Granvelle et accole sans fausse honte son nom obscur au nom de l'illustre chancelier.

Pendant ces entretiens le vicomte de Lavedan arriva. On tint un nouveau conseil près de Bordeaux. Les

graves nouvelles apportées de Plessis-les-Tours ne laissaient plus au roi et à la reine de Navarre un instant à perdre. Le prince désirait empêcher le mariage ou au moins ramener sa fille à Pau après la cérémonie religieuse afin de procéder juridiquement à une protestation publique. Il envoya Descurra en Espagne et lui donna des instructions pour discuter la négociation; il demandait que l'empereur désignât à son tour un procureur fondé, par exemple le vice-roi de la Navarre. Le prince et son plénipotentiaire se séparèrent le 13 mai à Saint-André, près de Bordeaux.

Le lendemain arriva à Saint-André Me Victor de Brodeau[1], chancelier de Navarre; il venait de la cour et apportait des nouvelles inattendues. Le dessein du roi de marier Jeanne avec le duc de Clèves trouvait peu d'approbateurs. Le cardinal de Lorraine blâmait

1. Vers les années 1540 et 1541 il y eut deux Brodeau au service de la maison d'Albret. Le premier, Victor de Brodeau, seigneur de la Chassetière, valet de chambre et secrétaire de François Ier, puis de la reine Marguerite, était de Tours. Il est qualifié de chancelier dans le rapport de Descurra et dans une lettre de Henri d'Albret (*Lettres de Marguerite d'Angoulême,* édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. I, p. 300, note). Brodeau était l'ami de Marot qui lui a souvent dédié des vers; il en faisait aussi. On a de lui les *Louanges de Jésus-Christ,* poème en vers de dix syllabes. Il mourut, d'après des documents cités par M. le comte de La Ferrière, dans le cours de l'année 1540 (*Marguerite d'Angoulême,* p. 26, note).

Le second, Victor de Brodeau, n'est qualifié que de secrétaire aux gages de 100 livres tournois dans un état de la maison de Marguerite de 1549 (ibid., p. 177). Enfin Nicolas de Bordenave dans son *Histoire de Béarn et Navarre,* sous la date de 1559, lui donne le titre de secrétaire d'État d'Antoine de Bourbon devenu roi de Navarre (édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* p. 64).

ce projet. « C'est une imprudence, disait-il; si le duc, « devenu roi de Navarre, s'allie un jour à l'empereur, « le roi de France sera entouré d'ennemis d'autant « plus redoutables qu'ils occuperont les principales « entrées du royaume au nord et au sud; c'est aussi « un acte blâmable, car il n'est pas permis de marier « une fille sans l'autorisation de son père et de sa « mère. » La duchesse d'Estampes et l'amiral Annebaut partageaient l'avis du cardinal. Le roi tenait à son idée : « Je suis obligé, disait-il, de marier le « duc avec ma fille ou avec la princesse de Navarre, « parce que ce ne serait pas bien que de congédier « le duc mécontent. » Les trois conseillers lui répondaient qu'il valait mieux donner à ce prince Marguerite de France, sa propre fille, alors âgée de dix-sept ans, qu'une enfant de douze ans. Il fallait réserver Jeanne d'Albret pour un des fils du roi, pour le dauphin, si Catherine de Médicis venait à mourir, ou pour le duc d'Orléans. Peut-être la volonté de François Ier, contrariée par celle de ses favoris, allait-elle changer. Le roi et la reine de Navarre partirent dans cette illusion. Ici malheureusement se termine le récit de Descurra; les sources auxquelles nous allons puiser ne sont pas moins authentiques, mais elles sont beaucoup moins abondantes.

Le roi et la reine de Navarre avaient conçu de fausses espérances; François Ier tenait au duc de Clèves avec l'obstination d'un enfant gâté. A mesure qu'ils approchaient de la cour, Henri et Marguerite étaient plus exactement informés des dispositions du roi. Ils ne pouvaient rien gagner à heurter de front les résolutions d'un prince absolu, doué d'une volonté impérieuse et

que la contradiction irritait jusqu'à la violence ; il était plus habile de paraître résigné à lui obéir. Rien n'était compromis par cette condescendance ; le contrat stipulait que le mariage ne serait pas consommé, et, dans ce cas, d'après l'avis des canonistes et de l'abbé de Saint-Vincent, ambassadeur d'Espagne, une protestation de la princesse suffirait à annuler le lien matrimonial[1]. Cette résolution prise, le ton des correspondances se modifie légèrement. Le duc complimente Henri d'Albret et Marguerite sur le rétablissement de leur santé ; Marguerite le félicite de l'heureux succès de son voyage et lui fait part de ses étapes ; des messagers de confiance, chargés d'une négociation mystérieuse, vont et viennent d'une cour à l'autre ; le duc accepte toutes les réserves qu'on lui demande et le roi de Navarre le comble de promesses ; le plus parfait accord règne en apparence entre les parties[2]. Marguerite se fait précéder d'une lettre, où elle se déclare, elle et son mari, les plus obéissants serviteurs du roi. Elle blâme la résistance de Jeanne d'Albret ; elle en demande pardon au roi, « saichant, dit-elle, que « vostre coustume est plus d'escuzer les faultes que « de les pugnir, principalement où le sens deffault, « comme il l'a fait à ma pauvre fille. » En même temps elle flatte François Ier et revient sur la prétendue adoration de Jeanne pour son oncle : « elle s'escuze envers « nous qu'elle est plus privée de vous que de nous-

1. Rapport de Descurra.

2. Lettres du duc de Clèves au roi et à la reine de Navarre et réponses au duc de Clèves, écrites du 7 au 17 mai 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 434 à 437). La lettre de Marguerite est imprimée aux *Pièces justificatives*.

« mêmes. » Enfin Henri et Marguerite éprouvent un tel chagrin du dépit du roi qu'ils en mourront : « Par « quoy, Monseigneur, s'il vous plest que le père, la « mère et la fille vivent en vostre service, il vous plera « doncques leur redonner la vie par la seureté de « vostre grace, car aultrement ceux qui en ont desiré « la fin la voiront bientoust[1]. » Enfin elle supplie le roi de renoncer à toute hésitation et de conclure ce mariage[2]. Avec sa lettre Marguerite envoya en avant un de ses familiers, Nicolas Dangu, évêque de Séez, pour faire entendre au roi « par le menu comme tout « est passé. » Au duc de Clèves, Marguerite adressait de chaudes félicitations sur son arrivée, « lonneur et le « bon recueil, dit-elle, que vous hont fait le Roy, Mes« sieurs et Mesdames, quy ma esté tres grant plesir, « veu que vous y trouvés a votre contentemant, ce que « je vous hay toursjours aseuré. » Quant à elle, elle prenait sa part de l'allégresse générale et se hâtait d'arriver à la cour : « Et pour avoir part à cete joye « je me haste le plus que je puis de retrouver le Roy, « comme vous dira Monseigneur de Céez, ce porteur, « lequel je vous prye croire comme moy mesmes[3]. » Ces derniers mots révèlent peut-être une mission confidentielle.

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. II, p. 176. Cette lettre, dont l'original est sans date, a été mal datée par l'éditeur. Au lieu d'appartenir à l'année 1540, elle ne peut être que du mois de mai 1541.

2. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. II, p. 237.

3. Lettre de Marguerite au duc de Clèves, sans date (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 437). Cette lettre est imprimée aux *Pièces justificatives.*

Le duc se louait sans arrière-pensée du bon accueil du roi ; il admirait très-haut les magnificences de la cour de France et accablait son royal hôte de pesantes flatteries, de flatteries allemandes. Les jours qui suivirent sa visite à Plessis-les-Tours furent remplis par des parties de chasse et des fêtes. Le 10 mai la cour était à Chenonceaux, le 11 à Loches, le 20 à Châtellerault[1]. Le roi et la reine de Navarre s'avançaient du côté du Midi à petites journées. Le duc leur écrivit par un de ses gentilshommes qu'il se ferait un honneur d'aller au-devant d'eux. Marguerite déclina vainement cet excès de prévenance ; elle remercia son futur gendre « de la paine, dit-elle, que vous « prenés de nous envoier visiter, quy est bien « acés sans que vous y viengnés en personne, ce « que vous ne devés pas faire, mès dimanche au plus « tard nous serons à Chastellerault. » A cette nouvelle le duc monta à cheval et alla à la rencontre du roi et de la reine de Navarre jusqu'à Poitiers[2]. Le lendemain ils firent ensemble une entrée solennelle à Châtellerault où les attendaient des fêtes brillantes. Pendant que les architectes et les peintres décoraient le château, le roi se logea dans une maison de campagne, nommée la

1. Récit du chancelier Olisleger dans le t. I de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*. — Autres récits des compagnons de voyage du duc de Clèves conservés aux archives de Dusseldorf (Julich-Berg, n° 16, pièces 11, 12, 13 et 14).

2. Récit du chancelier Olisleger dans le t. I de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*. — Autres récits conservés aux archives de Dusseldorf (Julich-Berg, n° 16, pièces 11, 12, 13 et 14). — Lettre de Marguerite au duc de Clèves, sans date (Ibid., n° 17, f. 437). Nous publions cette lettre aux *Pièces justificatives*.

Berlandière, voisine de la ville[1]. Le jeudi, 9 juin, il y donna une première fête. La reine, la dauphine, le roi et la reine de Navarre, Marguerite de France et Jeanne d'Albret y assistaient. Un grand théâtre, garni de galeries, avait été élevé en pleine forêt. « Princes et seigneurs, princesses et dames arrivèrent audit theatre « à l'armonie et doulx bruit des clairons et trompettes; « et, lesdites dames logées èsdites galleries de naturelle verdure et tout mis en bon ordre, mesdicts « seigneurs le Daulphin, le duc d'Orléans et le duc de « Clèves commencent à courir les ungs après les « aultres la bague, laquelle estoit suspendue à l'un « des boutz dudit theatre. Tous portoient sur leurs « heaulmes grands et beaux plumards, chescun selon « sa livrée... Après avoir fini le jeu de la bague, se « combatirent à l'espée l'ung contre l'autre, et se donnerent de grans coups, tant de taille que de revers, « que aussi des pommeaux d'espée sur les heaulmes, « tant que le feu en sailloyt et les espées rompoyent « en plusieurs pieces. »

Le dimanche, 12 juin, le roi rassembla au château de Chitré, qui appartenait au capitaine La Roche du Maine, la compagnie d'ordonnance de François de Bourbon, sire d'Estouteville, comte de Saint-Paul. Au XVIe siècle les soldats n'étaient pas assujettis à l'uniforme, mais les grands seigneurs tenaient à honneur de donner à leurs gens d'armes une tenue magnifique à leurs couleurs. Les hommes d'armes, les

1. *Chronique du roy Françoys premier*, publiée par M. Guiffrey, in-8°, p. 365. — Tout ce qui suit est extrait de cette intéressante chronique.

archers et les pages de la compagnie d'Estouteville étaient vêtus de velours, l'enseigne de velours incarnat et blanc, les chevaux bardés de fer. Le roi était accompagné des ducs de Clèves et d'Orléans, de Marguerite de France, de la duchesse d'Estampes, du sire d'Estouteville et de Jacques d'Escars, son lieutenant[1].

Jeanne d'Albret paraissait dans ces fêtes, mais elle n'avait pas capitulé devant les volontés du roi. La raison d'État, les nécessités de la politique n'avaient pu être invoquées auprès d'une jeune fille de treize ans; on épuisa sans succès les autres moyens de persuasion; les ministres du roi perdirent leur rhétorique et la dame de Lafayette ses conseils affectueux. On espérait que Marguerite arriverait à vaincre l'obstination de sa fille; cette espérance fut bientôt déçue. Le roi et la reine de Navarre avaient eu la sagesse de condescendre au mariage de leur fille à la condition que ce mariage se bornerait à une cérémonie d'apparat et sans suites, à un engagement pourvu de causes de nullité et facile à rompre; mais comme il était impossible, à cause de son jeune âge, de mettre la princesse dans la confidence de cette comédie, elle éprouva un grand trouble quand elle se vit abandonnée en apparence aux convoitises du duc Guillaume. Son anxiété nous est révélée par les termes mêmes d'une de ses protestations autographes. « Je ne sais à quy avoir re- « cours que à Dieu quand je vois que mes père et mère « m'ont délaissée, lesquels sçavent bien ce que leur ay

1. *Journal* de Guillaume le Riche, avocat du roy à Saint-Maixent, publié à Saint-Maixent par M. de la Fontenelle de Vaudoré, in-8°, 1846.

« dict et que jamais n'aymeroie le duc de Clèves et n'en « veulx point. » Abandonnée par tout le monde, Jeanne ne s'abandonna pas elle-même. Cet exil dans les froides contrées du Nord, au milieu de populations inconnues, cet époux, dont la langue et les coutumes lui étaient étrangères, séduisaient peu son imagination. Pour réduire ce caractère si ferme, les prières, les menaces furent inutiles; on employa la violence. On épouvanta la jeune princesse; on lui dit qu'elle serait « cause de la perte et destruction de ses « père et mère et de leur maison. » Bien plus, la reine fit « fouetter » sa fille par la dame de Lafayette. L'infortunée jeune fille fut tellement « fessée et maltraitée » qu'elle croyait « qu'on la feroit mourir[1]. » Ce fut à ce prix que Marguerite obtint le consentement de sa fille.

Le 13 juin, à sept heures du soir, le roi fit une rentrée solennelle à Châtellerault avec toute sa cour. La nuit tombait et servait de prétexte à de nouvelles magnificences. La façade du château était illuminée. Un vaste pavillon, garni de tapisseries et de lustres, élevé à l'entrée du palais, formait un arc de triomphe. Partout, au milieu des lumières, dans les tentures, sur les murs, s'étalaient les armes du roi, celles du duc de Clèves et de la maison d'Albret. Le roi avait décidé que les fiançailles seraient célébrées le jour même. La fête commença par un bal. Le duc de Clèves s'y distingua. Marguerite et la princesse de Navarre n'y assistèrent pas.

1. Protestation autographe conservée aux Archives de Pau, E. 573. Elle est imprimée dans les *Papiers d'État* du cardinal Granvelle et dans les *Lettres de Marguerite*. Nous reparlerons de cette pièce importante.

Ce même jour, peut-être pendant la durée du bal, tandis que le duc de Clèves étalait ses grâces tudesques devant les dames de la cour de France, Jeanne écrivit de sa propre main une protestation contre son mariage[1]. Cet acte porte, outre la signature de la princesse, celle de J. d'Arros[2] (ou d'Arras), de Francisque Navarre, médecin attaché à la petite cour de Plessis-les-Tours, et d'Arnaul Duquesse. Après avoir énuméré les violences que nous avons racontées : « Je désavoue, « dit la princesse, le mariage que l'on veult faire de « moy au duc de Clèves... tout ce que je y pourray « faire ou dire par cy-après, dont l'on pourroit dire

1. Il y a un peu d'obscurité sur le jour exact de la première et de la seconde protestation de Jeanne d'Albret. Dans le préambule de l'acte d'opposition reçu à Tours, le 5 avril 1545, Jeanne date sa première protestation « du jour precedent lesdites pretendues fian- « cailles et solempnités, » et la seconde du jour même. A la fin du même acte, elle déclare que la première est du « jour de cer- « taines prétendues fiansailles entre le duc de Clèves et moy » et la seconde du « lendemain desdites fiansailles. »

La contradiction est évidente, mais elle doit reposer sur une faute de copiste ou d'impression. En effet la première protestation est du jour des fiançailles, car il est parlé de la cérémonie comme d'une chose future, la seconde du lendemain, car il n'y est plus parlé des fiançailles, mais seulement du mariage. La vérité est donc dans la seconde déclaration de la princesse Jeanne, celle qui se trouve à la fin de l'acte du 5 avril 1545. Cet acte et les deux protestations de Jeanne sont imprimés dans les *Papiers d'État de Granvelle,* t. III, p. 112, et dans les *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. II, p. 290.

2. M. Weiss et M. Genin, qui ont publié cette pièce, ont imprimé *Arras*. Cette version est acceptable, mais il nous paraît plus probable qu'il faut lire *Arros,* nom d'une famille béarnaise très-employée à la cour de Navarre. L'original de la protestation, que nous avons vu aux Archives de Pau, ne dissipe pas nos doutes; les lettres sont mal formées; on peut lire indifféremment *Arras* ou *Arros*.

« que je y auroie consenti... Pour ce, je proteste « derechief que, s'il advient que je soye fiancée ou « mariée audit duc de Clesves, en quelque sorte ou « manière que ce soist ou puist advenir, ce sera ou « aura esté contre mon cueur et ma volonté... »

Reprenons le récit de notre chroniqueur : « Le bal « et dances finies, entrèrent le roy et royne de Na- « varre, madame la princesse, leur fille, avec grand « nombre de princes, seigneurs, princesses, dames « et damoiselles, et, eulx entrez, le roy print par les « mains ledict duc de Clèves et princesse de Navarre, « sa niepce, et, après avoir parlé avec eulx par quel- « que espace de temps, les présenta au révérendis- « sime cardinal de Tournon qui les fiança; et pour la « mémoire, eulx fiancez, le roy leur donna quelques « legers et amoreulx coups sur leurs espaulles ainsi « qu'on a accoustumé faire en telz actes. Adonc ches- « cun se resjouyt... » Le chancelier Olisleger ajoute les détails suivants : Jeanne était conduite par le roi, le duc par le dauphin. Le cardinal de Tournon demanda au duc s'il voulait épouser la princesse d'Albret et à la princesse si elle acceptait le duc; tous deux répondirent affirmativement et le duc embrassa sa fiancée[1]. Suivant l'historien Bordenave, Jeanne d'Albret resta muette au moment où le prélat lui demandait son consentement; mais comme le prélat réitérait sa question, elle lui répondit vivement à la troisième fois : « Ne « me pressez pas. » Il assure tenir le fait de la bouche de Jeanne d'Albret elle-même[2].

1. Chronique du docteur Olisleger dans le t. I de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*.

2. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 39, édit. de la

Le lendemain mardi, 14 juin, était le jour du mariage. Le matin, avant l'heure fixée pour la cérémonie, Jeanne dressa une nouvelle protestation :

Moi, Jehanne de Navarre... et que voyez et cognoissez que je suis constraincte et forcée, tant par la royne, ma mere, que par ma gouvernante, au faict du mariage poursuyvi du duc de Clesves et de moy, et que aussi voyez comme l'on veult, contre mon vouloir, faire quelque solempnité de mariaige, que je dis et déclaire que je persevere en madite protestation faite devant vous le jour des prétendues fiançailles entre ledit duc de Clesves et moy et ès autres protestations que j'en ay par cy-devant faites, tant de parolles que par escript, et que ladite solempnité et toutes autres choses qui y seront faites seront contre mon vouloir et qu'elles sont nulles, comme faictes ou consenties par force ou contrainte, vous appelant aussi à tesmoings et priant de signer la présente avec moy, espérant, avec l'ayde de Dieu, qu'elle me servira quelquefois[1].

La seconde protestation porte comme la première les signatures de Jehanne de Navarre, J. d'Arros, Francisque Navarre et Arnaul Duquesse. Furent-elles dressées à l'insu de François Ier? Il y a si peu de franchise dans la politique de ce prince qu'on ne peut percer le mystère. Il est possible qu'elles aient été autorisées par le roi comme un acte de précaution pour le cas où sa politique, qui commandait aujourd'hui l'exécution

Soc. de l'Hist. de France. L'auteur, historiographe de la maison d'Albret, vivait à la cour de Navarre et écrivait sous les yeux de la reine Jeanne.

1. Deuxième protestation autographe de Jeanne d'Albret, conservée aux Archives de Pau, E. 572. Elle a été imprimée comme la première dans les *Papiers d'État* du cardinal Granvelle, t. III, p. 112, et dans les *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. II, p. 289, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France.*

de ce mariage, commanderait plus tard de le dissoudre. D'un autre côté, les circonstances accessoires, le choix des signataires, serviteurs obscurs de la maison de Navarre, l'absence de témoins importants, le style de la pièce, qui accuse une grande inexpérience, le soin de faire écrire la princesse elle-même, indiquent qu'elle agissait dans le plus grand secret et qu'on redoutait de faire des confidences.

Pendant la matinée, on avait dressé dans le pavillon, où avait eu lieu le bal de la nuit précédente, « ung « autel riche, paré de drap d'or, auquel estoyent les « armoyries du duc de Clèves et princesse de Navarre; « et devant ledit autel estoyt ung riche ciel ou poisle « de velours cramoisy et drap d'or. » Le roi fit son entrée à onze heures, suivi de la cour; Marguerite conduisait sa fille; les princes et le dauphin accompagnaient le duc de Clèves. Les ambassadeurs du pape, d'Angleterre, de Portugal, de Venise, de Saxe, de Ferrare et de Mantoue assistaient à la cérémonie. François de Bonvalot, expressément invité, s'était excusé sous un prétexte[1]. La princesse de Navarre portait une couronne d'or, un manteau de satin violet cramoisi fourré d'hermine, et deux jupes d'argent et d'or, galonnées de pierres précieuses. A son entrée le duc la salua et lui passa au doigt une bague en diamant. Soit qu'elle fût accablée sous le poids de sa toilette, soit qu'elle voulût protester jusqu'à la dernière heure, elle refusa de marcher à l'autel. Le roi commanda alors au connétable de Montmorency « de prendre sa petite

1. Excusaverat vero honeste se (*Pontani Historiæ Gelricæ*, 1639, in-fol., p. 819). — Récit du docteur Olisleger.

« niepce au col » et de la porter à l'autel. La cour vit avec stupéfaction le premier dignitaire du royaume s'acquitter d'une mission si fort au-dessous de son rang. La reine de Navarre, qui n'aimait pas le connétable, assistait à l'humiliation de son ennemi. « Voilà, « dit-elle, celuy qui me vouloit ruiner autour du roy, « mon frère, qui maintenant sert à porter ma fille à « l'église. » Le connétable, fin courtisan, prévit alors sa disgrâce; il se tourna vers ses amis et leur dit : « C'est fait désormais de ma faveur; adieu lui dis[1]. »

Les nouveaux époux, assistés, la princesse par sa mère, le duc par le dauphin, prirent place sous le dais de velours cramoisi et la messe fut célébrée par l'évêque de Sisteron. « Fut chouse melodieuse d'ouyr « la musique durant ladicte messe[2]. » Après la cérémonie un héraut d'armes « cria largesse » de la part du duc de Clèves et jeta à la foule « quantité d'or et « d'argent, lequel fut fort bien acceuilly par aulcuns. » On servit le dîner dans une salle du château entièrement tendue de drap d'or et les hérauts d'armes montrèrent aux convives de magnifiques vases d'argent doré donnés par le roi aux nouveaux époux. Jeanne était assise au milieu de la première table; à sa droite elle avait les ambassadeurs, excepté celui de Portugal, qui s'était retiré après la cérémonie religieuse, et celui de l'empereur, qui n'avait pas paru ; à sa gauche, la reine

1. Brantôme (*Dames illustres*, vie de Marguerite, reine de Navarre). — Marguerite, dit Brantôme, détestoit le connetable parce qu'il l'avoit signalée au roi comme l'une des Huguenotes les plus endurcies du royaume.

2. *Chronique du roy Françoys premier*, publiée par M. Guiffrey, p. 369.

de France, la dauphine, la reine de Navarre, le duc de Clèves, la princesse de la Roche-sur-Yon. Le roi présidait la seconde table; à sa droite étaient la duchesse de Nevers, le cardinal de Lorraine, la comtesse de Vertus, le cardinal de Ferrare; à sa gauche la duchesse d'Estampes, mademoiselle de Macé, la dauphine, Diane de Poitiers, et le duc d'Orléans; en face de lui le roi de Navarre.

Après le dîner, le bal. Après le bal, le souper « ample, somptueux et magnifique; » après le souper un nouveau bal. Les danses furent interrompues par une série de *momeries*, mascarades conduites par des seigneurs déguisés, plusieurs de la façon la plus inattendue. La première momerie se composait de seigneurs vêtus en crieurs d'oublies; ceux de la seconde portaient des horloges et des ailes; on vit successivement des rabbins, des Turcs, des autruches, des Cordeliers, etc. L'entrée de chaque nouvelle recrue de danseurs ranimait le bal qui se prolongea fort avant dans la nuit.

Le jeune âge de Jeanne d'Albret ne permettait pas de la laisser aux bras de son époux. Le mariage ne fut donc pas consommé. Cependant François Ier exigea que le duc de Clèves entrât devant témoins dans le lit de la jeune princesse. Voici dans quels termes Bordenave, l'historiographe de Jeanne d'Albret, raconte ce fait : « Le soir, l'espous fut mené en la chambre et « au lict de l'espousée, auquel il mit l'un pié seule- « ment en la présence de l'oncle et des père et mère « de la fille et de tous les plus grands seigneurs et « dames de la cour, qui ne bougèrent de là qu'ils « n'eurent mis dehors le povre espous pour aller

« coucher ailleurs; ainsi il n'eut de tout ce mariage « que du vent[1]... »

Le docteur Olisleger donne d'autres détails, que nous traduisons complétement, malgré leur naïveté tout allemande : « Dans la chambre, qui est de cous- « tume celle du roy, le duc et la princesse, dans leur « chemise, l'un près de l'autre, dans le lit ont couché. « Alors le roi a fait sortir tout le monde, excepté le « roi et la reine de Navarre, madame d'Estampes, la « grande maîtresse de cour, Louis, Monseigneur de « Nevers et deux gentilhommes du duc. Le roi a tiré « les rideaux et s'est mis dans l'embrasure de la « fenêtre avec les autres, en tenant des propos joyeux « jusqu'à une heure du matin. Ensuite on a repris Mon- « seigneur le duc, et le roi et la reine de Navarre l'ont « conduit dans sa chambre. Le roi a pris le duc sous « le bras et l'a appelé mon fils. Lorsque le roi se fut « couché, le roi et la reine de Navarre vinrent près « du lit du duc et causèrent longtemps et amicalement « avec lui[2]. »

Le lendemain le duc envoya à la princesse de splendides présents, un collier en diamants, une ceinture de pierres précieuses, des bracelets et des bagues. Les fêtes recommencèrent. Le dauphin, le duc d'Orléans entrèrent aux lices et rompirent plusieurs lances. Le surlendemain était le jour de la Fête-Dieu; le roi assista à la procession avec les princes de sa maison; le dauphin, le roi de Navarre, les ducs de Clèves et

1. Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre,* p. 39, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France.*

2. Récit du docteur Olisleger dans le t. I de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins.*

d'Orléans tenaient le dais. Le roi signa un édit portant création d'un maître de chaque métier en l'honneur des nouveaux époux[1]. Les jours suivants furent employés à de nouvelles réjouissances, à des tournois, à des bals et surtout à des festins dont le souvenir devait rester cher à un prince allemand. Clément Marot était un des assistants à ces fêtes[2].

Le vendredi, 17 juin, le dauphin donna un grand festin dans les bois près de Châtellerault; le dauphin, le duc d'Orléans, son frère, le duc de Nevers, le comte d'Aumale, fils du duc de Guise, avaient fait élever en pleine forêt quatre *perrons* peints à leurs couleurs et où pendait leur écu. Ce jeu, inspiré par les récits de l'*Amadis de Gaule*, avait pour objet de défier les chevaliers errants. Le *perron* du dauphin, plus tard Henri II, portait les couleurs de Diane de Poitiers, les bandes blanches et noires, insignes des veuves que la belle Diane n'avait jamais quittés. Ces vers de Marot étaient gravés à côté de l'écu du prince :

Bons chevaliers errans, qui désirez honneur,
Voyez le mien perron où maintiens loyaulté
De tous parfaits amans, et soustiens le bonheur
De celle qui conserve en vertu sa beaulté :
Par quoy je veulx blasmer de grand deloyaulté
Celluy qui ne vouldra donner ceste asseurance
Qu'au demorant du monde on peult trouver bonté,
Qu'on deust autant priser que sa moindre science[3].

1. Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, t. XII, p. 758.

2. Clément Marot était entré en 1518 au service de la reine Marguerite; il y avait même fait entrer sa fille (comptes de la reine de Navarre, Arch. de Pau, B. 5).

3. L'éditeur de la *Chronique du roy Françoys premier* observe

D'autres vers du même poète couvraient les côtés du *perron* :

Ici est le perron
D'amour loyale et bonne
Où maint coup d'esperon
Et de glaive se donne.

Unq chevalier royal
Y a dressé sa tente
Et sert de cœur loyal
Une dame excellente,

Dont le nom gracieux
N'est jà besoin d'escrire :
Il est écrit aux cieux
Et de nuit se peut lire.

Cest endroict de forest
Nul chevalier ne passe,
Sans confesser qu'elle est
Des dames l'outrepasse.

S'il en doubte ou débat,
Poinct ne fault qu'il présume
S'en aller sans combat ;
C'est du lieu la coutume[1].

Plusieurs chevaliers errants se présentèrent pour courre la lance ; le dauphin resta vainqueur de tous ses adversaires : « Princes et seigneurs feirent mer-
« veilles de bien chocquer et ruer de grands coups,
« fendre les escuz, briser les lances, rompre les espées,
« faulser les harnoys et enfoncer les heaulmes ; et se

que ce huitain figure dans l'édition des œuvres de Marot de 1549 comme attaché au perron du duc de Nevers.

1. Œuvres de Marot, *Lyon,* 1549, t. I, p. 467.

« montrèrent fort bons chevaliers, bien adextres et « rudes au combat. Monsieur le dauphin et ceulx de « son party les receurent très vaillamment, où fut faict « ung chamailliz fort aspre... et monstroyent bien par « les grans coups qui se donnoyent la grand prouesse « qui estoyt en eulx. » Mais de nouveaux spectacles attendaient le duc de Clèves à travers cette forêt, enchantée comme la forêt d'Armide. Après le *perron* du dauphin se trouvait un ermitage décoré d'emblèmes et de feuillage, d'où sortirent, au moment du passage de la cour, deux ermites à barbe blanche, tenant « ung asne sur lequel estoyt ung singe qui faisoit bonne « mine. » Sous cette plaisanterie, digne de Rabelais, se cache peut-être une flatterie à l'adresse des tendances luthériennes du duc de Clèves.

Plus loin était le *perron* du duc d'Orléans, qui portait ces vers charmants de Marot :

Voicy le val des constans amoreulx
Où tient le parc l'amant chevalleureux,
Qui n'ayma, n'ayme et n'aymera que une.
D'icy passer n'aura licence aulcune
Nul chevalier, tant soit preux et vaillant,
Si ferme amour est en luy défaillant.
S'il est loyal et veult que tel se treuve,
Il luy convient lever pour son espreuve
Ce marbre noir : et si pour luy trop poise
Chercher ailleurs son adventure voise.

La lice qui touchait au *perron* fut le théâtre de nouveaux combats. Le duc d'Orléans « feist merveilles de « bien jouster, et à la rencontre furent brisées lances « et escutz. »

Le *perron* du duc de Nevers n'avait pas de devise, mais celui du sire d'Aumale portait ces mots : *nunc et semper vivat* et ces vers de Marot :

C'est pour la souvenance d'une
Que je porte ceste devise,
Disant que nul est soubs la lune
Où tant de valeur soit comprise.
A bon droict telle je la prise,
Et de tous doibt estre estimée,
Qu'il n'en est poinct, tant soit exquise,
Qui soit si digne d'estre aymée.
Si quelque ung, d'audace importune,
Le contraire me veut débattre,
Fault qu'il essaye la fortune
Avecques moy de se combattre.

Le soir le roi alla coucher au château de la Berlaudière et la cour revint à Châtellerault.

Un terrible accident attrista l'un de ces tournois. Gaspard de Saulx-Tavannes, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc d'Orléans, un des jouteurs les plus hardis, reçut un coup de lance dans la tête à la hauteur de l'œil; il eut le courage d'arracher de ses propres mains le fer de la plaie. Dans la journée une partie de la cour le visita à son logis. A la nouvelle que le duc, son capitaine, était à la porte, Tavannes, malgré sa faiblesse, se lève, met l'épée à la main et se présente sous les armes[1]. La cour admira son héroïsme. Par une triste coïncidence, le 29 juin 1559, Tavannes était un des juges du tournoi où le roi Henri II perdit la vie, d'une blessure presque semblable.

1. Mémoires de Saulx-Tavannes, ann. 1541 (édit. du *Panth. litt.*, p. 96).

Des actes importants furent signés au milieu des fêtes. Le 1er juin, à Châtellerault, le roi rendit un édit fatal à la prospérité des provinces de l'ouest; il supprima les greniers à sel et décida que l'impôt de la gabelle serait levé directement sur les marais salants, au moment de la récolte. Cet impôt frappait d'entraves l'unique industrie des gouvernements limitrophes de la mer. Il fut la cause d'un soulèvement qui commença en 1542 à la Rochelle, se renouvela en 1547, coûta la vie à Tristan de Moneins, gouverneur de Bordeaux, et qui ne put être étouffé que dans des flots de sang. On attribua cette charge nouvelle aux dépenses du mariage du duc de Clèves, et cette triste union reçut de son impopularité le surnom de *noces salées*[1]. Le 11 juin, le duc Guillaume et Jeanne d'Albret signèrent un acte notarié par lequel ils s'engageaient à ne rien aliéner des états de Navarre, de Béarn, de Bigorre et de Foix, sans l'autorisation expresse du roi, même en faveur du dernier survivant ou par institution contractuelle en faveur des enfants[2]. Restait l'alliance entre le roi de France et le duc de Clèves qui n'avait encore été l'objet que d'engagements conçus en termes généraux. Les plénipotentiaires des deux princes tinrent plusieurs conférences. Le 18 juin, le cardinal de Tournon et le maréchal Annebaut se concertèrent avec le

1. *Journal* de Guillaume le Riche, avocat du roi à Saint-Maixent, publié par M. de la Fontenelle de Vaudoré, in-8°, 1846. L'ordonnance de François Ier, datée du 1er juin 1541, est imprimée dans le *Recueil des anciennes lois* d'Isambert, t. XII, p. 745.

2. Acte daté du 11 juin (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 238).

chancelier Ghogreff et l'ambassadeur Cruser sur une action commune contre l'empereur. Le 19, ils eurent une seconde conférence, à laquelle assistèrent le maréchal de Wachtendouck et Gilbert Bayard, secrétaire du roi. Le roi ne voulait pas commencer la guerre, mais il était résolu à soutenir le duc contre son ennemi. Les ambassadeurs clévois ne croyaient pas à une attaque de l'empereur à cause du bon droit de leur maître, et surtout à cause de l'appui que les princes allemands lui avaient promis. Cependant ils faisaient des réserves. Les duchés de Gueldre, de Julliers et de Clèves, disaient-ils, tiennent à la fois des Pays-Bas et de l'Allemagne, et les deux pays sont également intéressés à maintenir leur indépendance. En outre, le duc possède des forts inexpugnables, de l'artillerie, des capitaines, des armements capables de repousser une invasion imprévue. L'argent seul lui manque et, quel que soit le dévouement de ses sujets, il est à craindre que leurs ressources soient vite épuisées. Si le duc est attaqué subitement, il suffira à la première résistance; ce sera le devoir de ses alliés de lui porter secours en attaquant l'empereur de plusieurs côtés, en obligeant l'ennemi à diviser ses forces. Les ambassadeurs clévois proposaient donc aux ministres du roi d'étendre la portée de l'alliance défensive à tous les cas où l'un des deux princes serait attaqué par les impériaux. Ces propositions ne contentaient pas François Ier; il ne négociait pas avec les princes allemands depuis vingt ans, il n'avait pas donné sa nièce au duc de Clèves uniquement pour acquérir le droit d'user les forces de la France à son profit; il voulait transformer l'alliance défensive en une alliance offensive, capable de briser le sceptre impérial

entre les mains de Charles-Quint. Le cardinal de Tournon exposa les exigences du roi, mais les plénipotentiaires du duc refusèrent de s'engager au-delà d'une garantie défensive et réciproque ; ils devaient, dirent-ils, consulter les États des duchés ; la négociation finit là, malgré les instances du cardinal, et fut ajournée à des conférences ultérieures [1].

Le dimanche, 19 juin, le roi présida à de nouveaux tournois ; le roi de Navarre, le dauphin, le duc d'Orléans, le duc de Clèves, le roi lui-même, y prirent part. Ce fut le dernier jour de fête. Le 20, le duc prit congé de la cour. Le bruit s'était répandu en Allemagne que François Ier le retenait prisonnier, en gage des droits qu'il prétendait tirer, sur la Gueldre, du traité du 13 octobre 1534, et qu'il ne lui rendrait le duché que comme dot de Jeanne d'Albret [2]. Un de ses conseillers, Karl Harst, ambassadeur en Angleterre, avait envoyé, le 4 juin, de Londres, à Dusseldorf, pour demander la vérité et proposer tout un plan d'évasion hors du royaume de France. Karl Harst croyait que Charles-Quint et François Ier s'entendaient contre son maître. Olisleger, en réponse, lui envoya le récit des fêtes de Châtellerault [3].

Le 22 juin, le duc Guillaume s'arrêta à Loches, le 25 à Orléans. Il y reçut d'importantes nouvelles de Ratisbonne. L'empereur avait saisi la diète de la prétendue rébellion de son vassal ; Granvelle présenta un

1. Rapport détaillé des conseillers clévois, en allemand (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 231 à 237).

2. *Pontani historiæ Gelricæ,* 1639, in-folio, p. 819.

3. Lettre de Karl Harst du 4 juin 1541 et réponse datée du 27 juin (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 16, pièces 9 et 10).

mémoire où les réserves du suzerain étaient compendieusement établies, au nom de l'ancien droit germanique. Charles-Quint déclara lui-même qu'il avait mandé le duc à Ratisbonne, mais que, au lieu d'obéir, Guillaume s'était retiré en France. Les ambassadeurs de Clèves ripostèrent au mémoire du chancelier; ils offraient de donner des explications équitables *coram paribus* et soumettaient la cause de leur maître à l'arrêt de la diète, mais l'empereur refusa de les laisser discuter. Cependant la diète était favorable au jeune prince et plusieurs assistants, notamment le duc de Brunswick et le landgrave de Hesse, voulurent intercéder en sa faveur. Charles-Quint, voyant que la majorité se dessinait contre lui, signifia à l'assemblée qu'il aviserait seul. L'échec de cette accusation combla de joie le duc de Clèves; il envoya ces bonnes nouvelles au roi, à la reine de Navarre, au cardinal de Tournon, en leur recommandant le secret[1].

Le 26, le duc arriva à Arthenay, le 27 à Angerville, le 28 à Montléry; le 29, il fit une entrée triomphante à Paris, et alla loger dans l'hôtel du maréchal Annebaut, près la rue Saint-Antoine. Le 30, il prit possession de son siége au parlement comme époux d'une fille de France. Il se présenta à la cour, accompagné du duc de Nevers et de l'évêque de Séez. Les conseillers Louis du Bellay, François Disque, Jacques le Roux et Jean Hennequin le reçurent à la porte de la Sainte-Chapelle. Le prince dit qu'il venait « faire la révérence à la cour,

1. Trois lettres du duc datées du 25 juin 1541; deux lettres adressées à Cruser (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 442, 443, 250, 257 et 354).

« comme l'honneur luy appartenoit ». Il fut complimenté par François de Monthelon, président, plus tard chancelier de France, et prit place à son rang. Une cause fut appelée et plaidée devant lui, mais on remarqua qu'au moment de rendre l'arrêt le président négligea de lui demander son opinion[1]. Le même soir il visita le château de Vincennes. La satisfaction qu'il éprouvait de la brillante réception que lui avaient faite les villes, le roi et la ville de Paris, lui dictait des lettres de remercîment. Le 30 juin, il en écrivit une au roi, et le lendemain au roi, à la reine et à la princesse de Navarre. Marguerite encourageait ses espérances : « Le roi, dit-elle, a esté fort ayse de ce que tous ses « subjects vous monstrent, par l'onneur qu'ilz vous « hont faict en la vile de Paris, l'amour qu'il vous « porte, laquelle, je vous asseure, croist tous les « jours, et souvent regrette votre absance[2]. »

Le 1er juillet, le duc de Clèves repartit pour l'Allemagne ; il s'arrêta à Saint-Denis, visita les tombeaux des rois de France et coucha à Nantouillet, résidence du chancelier Duprat, le 2 à La Ferté-Milon, le 3 au château de La Fère, appartenant à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, où il remarqua une volière et une ménagerie, composées d'animaux rares, le 4 à Reims, à l'abbaye de Saint-Remy ; l'abbé, le cardinal de Lenoncourt, lui fit une réception solennelle. Le 5, de Pont-Faverger, il renvoya le duc de Nevers, son écuyer

1. Extrait des registres du parlement (Bibl. nat., coll. Clairambault, vol. 50, f. 7259).

2. Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 243, 446 et 450. Lettre de Marguerite au duc de Clèves, sans date (ibid., f. 428). Cette lettre est imprimée aux *Pièces justificatives*.

d'honneur, avec de nouvelles lettres de remercîment au roi de France, au dauphin, au roi, à la reine et à la princesse de Navarre. Le 6, il passa à Sedan, où le gouverneur, Jean de Horst, lui donna, sur la traversée des Pays-Bas, des renseignements qui le décidèrent à reculer jusqu'à Metz. Il y arriva le 9 juillet[1].

A Metz commençaient les difficultés du voyage. Le duc avait obtenu facilement un sauf-conduit du duc de Lorraine, mais il était à craindre que, sur ses terres, l'empereur n'eût semé la route d'embuscades. Le bruit s'en était répandu en France et en Allemagne; Guillaume avait demandé un sauf-conduit et une escorte à la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas; elle avait répondu avec des réticences qui laissaient le champ ouvert à toutes les interprétations, et n'avait pas envoyé l'escorte. Malgré la vigilance du duc et de sa mère, les agents impériaux s'étaient créé des intelligences aux portes mêmes de Dusseldorf, dans les états héréditaires de Clèves. Les éclaireurs du roi signalaient des mouvements de troupes de mauvais augure dans les garnisons espagnoles. François Ier avait donné au duc de Guise, gouverneur de Champagne, des pleins pouvoirs pour assurer le retour du duc de Clèves, au besoin pour lever des troupes et former un cortége. Mais ces précautions étaient incomplètes; le passage des Pays-Bas restait plein de dangers. La cour avait les yeux fixés sur le héros de cet aventureux voyage. Le roi demandait des nouvelles à tous ses

1. Récit du chancelier Olisleger dans le t. I de *Zeitschrift des Bergischen Geschichtsvereins*. — Lettres du duc de Clèves du 5 juillet 1541 (Arch. de Dusseldorf, n° 17, f. 451).

agents. La reine Marguerite envoya un messager au duc et écrivit au chancelier Ghogreff : « Le desir que « j'ay de sçavoir comme se porte monsieur mon filz « me faict luy envoyer ce porteur exprès. Je vous prye « que par luy vous m'escripvez bien au long, tant de la « disposition de sa personne que de la façon de son « voyage, par ou il sera passé et quels sauf-conduictz « luy auront esté octroieez, que du bon traictement « que luy aura esté fait, et de quy, a celle fin que j'en « sçaiche bon gré a quy j'en seray tenue. » Jeanne d'Albret écrivit à son époux pour la première fois et lui adressa une lettre pleine de grâce, où, après avoir parlé de sa faiblesse, elle promet que de bonnes nouvelles la remettront en santé : « car il n'y a medecine « au monde, dit-elle, quy puisse tant servir a ma santé « que de savoir que la votre est bonne[1]. »

Les craintes furent vaines. Le 12, après une marche forcée de trois jours, le prince arriva à Trèves et fut très-bien reçu par l'électeur; il apprit là que l'empereur avait prononcé devant témoins des menaces contre lui. Il renvoya à la cour son ambassadeur Cruser afin d'en informer le roi. Le lendemain il s'em-

1. Sauf-conduit donné par le duc de Lorraine au duc de Clèves, du 24 juin 1531; lettre de Ghogreff au duc de Nevers du 27 juin; du duc de Nevers à Ghogreff, du 26 juin; du duc Guillaume au roi, du 30 juin; du duc de Lorraine au roi, du 24 juin; du roi au s. de Jamets, du 3 juillet; du roi au duc, du 3 juillet; des conseillers du duc à Olisleger, du 4 juillet; de la reine de Navarre à Ghogreff, du 7 juillet; du duc au roi et à la reine de Navarre, du 1er juillet; de Jeanne de Navarre au duc, sans date (Archives de Dusseldorf (Julich-Berg, n° 17, f. 240, 241, 242, 243, 251, 252, 253, 254, 446, 465, 449; — et n° 16 1/2, pièce 2). Les lettres de Jeanne d'Albret et de la reine de Navarre sont imprimées aux *Pièces justificatives*.

barqua sur la Moselle jusqu'à Coblentz, descendit le Rhin et arriva le 16 juillet à Dusseldorf[1].

Le mariage de Jeanne d'Albret et du duc de Clèves avait été l'occasion d'une révolution éclatante à la cour. Le roi, s'abandonnant de plus en plus à l'empire de la duchesse d'Estampes, chassait successivement ses ministres, ses serviteurs, ses compagnons de jeunesse, à mesure qu'ils arrivaient à inspirer de l'ombrage à la favorite. Tel était le crédit de la belle Anne, que les ambassadeurs la recherchaient comme l'arbitre de la paix et de la guerre. La reine de France, Léonor de Castille, princesse flamande douce et sympathique, qui traversa en étrangère les vingt dernières années de ce brillant règne, s'humiliait elle-même devant cette puissance. Une lettre d'elle au grand commandeur de Léon parle des bonnes dispositions du roi pour la paix, de celles de madame d'Estampes, « ce qui est le point capital », et conseille aux agents impériaux de ménager l'altière duchesse[2]. Quels aveux pour une sœur de Charles-Quint! Et cependant la fidélité de la dame d'Estampes est contestée par les contemporains aussi bien en amour qu'en politique; Le Bossut de Longueval, celui même que nous avons vu employé auprès du duc de Clèves, passait pour son amant[3]; la reine Marguerite, dans ses

1. Lettre du duc à la reine de Navarre du 12 juillet 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 454). — Récit du docteur Olisleger.

2. Lettre autographe de la reine Léonor sans date (Arch. nat., K. 1485, n° 48).

3. Dans l'enquête dressée contre la dame d'Estampes, à la requête de son mari, après la mort de François Ier, il est fait quelques allusions aux relations de Longueval avec elle (f. fr., vol. 2831, f. 211).

lettres, fait des allusions à ses infidélités. Suivant Vincent Carloix, elle trahissait encore le roi en révélant des secrets politiques : elle avait donné aux agents impériaux la clef du chiffre de la correspondance du duc de Guise[1]; dans une autre circonstance que nous exposons plus loin, elle dénonça les dispositions militaires du roi de Navarre. Mais la passion du roi allait jusqu'à l'aveuglement. Il affichait ses amours sans souci de la présence de la reine ; pendant les fêtes du mariage de la fille du maréchal Annebaut, à travers ses folies luxueuses, il ne parut occupé que de sa maîtresse, au grand scandale de l'ambassadeur de Charles-Quint. Les courtisans disaient « par moquerie que l'estoile de Venus écrasoit l'estoile « de Mars[2] ». Voici dans quels termes le représentant des Pays-Bas, en avril 1541, signalait les diverses influences qui se partageaient la faveur du roi :

Madame d'Estampes a plus de crédit que jamais. Monsieur le connétable la complète et luy faict la cour, mais son crédit diminue chaque jour. Il a eu de grosses paroles contre le chancelier jusques à démentir. Le chancelier lui dict qu'il avait du papier dans ses coffres pour le payer comptant et pour luy

1. V. Carlois, *Mémoires sur Vieilleville,* liv. II, chap. 11; sic Belcarius. — Cette accusation peut être contestée. Dans la nombreuse correspondance des ambassadeurs espagnols, conservée aux archives, il n'y a trace que d'une seule révélation de la dame d'Estampes aux agents impériaux (K. 1486, nº 50). Voyez plus loin. — Enfin dans le procès intenté à la duchesse en 1556 par son mari, où Henri II et tous les ennemis de la maîtresse de François Ier furent appelés à déposer, il n'est fait aucune allusion à ses trahisons (f. fr., vol. 2831, f. 211). — Quant à sa fidélité en amour, nous devons avouer que nous n'avons aucun renseignement certain.

2. Lettre de Saint-Mauris sans date (Arch. nat., K. 1486, nº 14).

faire faire quelque jour un mauvais tour. On présuppose qu'il n'en ira point moins que l'amiral... Le chancelier gouverne tout. Après luy le cardinal de Tournon et Monsieur de Annebaut sont ceulx qui ont le plus de crédit[1].

En donnant ces informations à la reine de Hongrie, de Vaux se montrait prophète. L'année précédente le connétable et la dame d'Estampes, réunis par leur intérêt commun, avaient obtenu la disgrâce et l'emprisonnement de l'amiral Philippe de Chabot Brion[2]. Mais Montmorency ne jouit pas longtemps de son triomphe. Il était l'ami du dauphin, l'adorateur du soleil levant et par conséquent suspect au roi, le courtisan de Diane de Poitiers et par conséquent l'ennemi de la duchesse d'Estampes[3]. Son insistance à se porter

1. Lettre du s. de Vaux du 8 avril 1541 (Arch. de Bruxelles, Corresp. de Charles V avec Marie de Hongrie, p. 34).

2. Chabot de Brion fut jugé par une commission présidée par le chancelier Payet et convaincu de nombreuses concussions. L'arrêt de condamnation est daté de Fontainebleau et du 8 février 1540. Cet arrêt énumère avec détails tous les chefs de l'accusation et contient presque un traité dogmatique des devoirs d'administration générale, telle qu'on l'entendait alors. Il est imprimé dans le *Recueil des anciennes lois françaises,* t. XII, p. 721.

3. On a attribué à bien des causes différentes la disgrâce du connétable; nous donnons ici la version de Brantôme, t. III, p. 346, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France.* L'éclatant rétablissement du connétable dans ses charges après l'avénement de Henri II prouverait que l'hypothèse de Brantôme est la mieux fondée. Ajoutez que la faveur du connétable avait déjà subi des éclipses avant que le roi sût à quoi s'en tenir sur la mauvaise foi de Charles-Quint. (Lettre de Montejean au connétable, du 12 avril 1540, dans les *Mémoires de Ribier,* t. I, p. 516.) Voyez cependant les Mémoires de Martin du Bellay (édit. du *Panth. litt.,* p. 694) et ceux de Gaspard de Saulx-Tavannes (*Ibid.,* p. 95).

garant des promesses de Charles-Quint, lorsque l'empereur avait traversé la France, faisait dire à ses ennemis qu'il s'était vendu au grand ennemi du roi. La dame d'Estampes avait dit : « C'est un grand coquin; « il a trompé le roy en disant que l'empereur lui donne« roit de suite le Milanais quand il savoit le contraire[1]. » Il osait contrecarrer la politique de son maître en Allemagne. La reine Marguerite l'accusait de travailler, de concert avec le chancelier Poyet et le cardinal du Bellay, à détacher du duc de Clèves les princes protestants. L'attitude de Montmorency donnait prise à ces attaques. Soit qu'il se fût laissé gagner par l'empereur, comme l'assurait la dame d'Estampes, soit plutôt qu'il espérât raffermir son crédit par un service éclatant, il envoya au mois d'octobre le duc de Wurtemberg à la diète avec des instructions contraires aux lettres du roi. Cette démarche imprudente mit le comble à sa défaveur. Le roi le désavoua publiquement et recommanda expressément à ses alliés protestants de faire arriver leurs ambassadeurs auprès de lui et non auprès du connétable, qui cherchait à les attirer à Paris. Cruser, informé de ces tiraillements par la reine Marguerite, se hâta d'avertir le chancelier Ghogreff que le connétable avait perdu la confiance du roi[2]. Mais sa disgrâce n'alla pas jusqu'à la privation des biens; il put recueillir les terres que le sire de Châteaubriand, soupçonné d'avoir fait périr sa femme, lui avait promises par donation

1. Lettres de Bonvalot à l'empereur du 5 août, 10 août et 4 septembre (Arch. nat., K. 1485, nos 17, 18 et 23).

2. Lettres de Cruser et de Dorinck du 1er, du 27 septembre et du 9 octobre 1540 (Julich-Berg, n° 17, f. 147, 154 et 165).

pour étouffer les poursuites[1]. Il parut même à la cour; mais le roi le tenait hors de ses conseils. On ne trouve pas une seule trace de son action politique dans les lettres échangées entre les cours de France et de Dusseldorf pendant le printemps de 1541. Ce silence est significatif. Enfin, le lendemain des fêtes de Châtellerault, le connétable reçut l'ordre de se retirer à Chantilly[2]. Malgré l'appui de ses amis et surtout du dauphin, il ne put jamais rentrer en grâce avant la mort de François Ier.

La chute du connétable remit en faveur l'amiral Philippe de Chabot Brion. Il fut réintégré dans ses biens en avril 1541, par le crédit de madame d'Estampes suivant les uns, ou suivant les autres par les intrigues de sa jeune femme, dont la beauté avait attiré les regards du roi. Aussitôt rentré à la cour, il se hâta de réaliser « le tiers ou le quart » de sa fortune et de la faire passer en Bourgogne, dans les états impériaux, à l'abri des confiscations futures. Si l'on en croit les lettres de de Vaux, qui le vit après son retour, il prêtait volontiers l'oreille aux agents impériaux et, « si on « l'eust volu praticquer, on l'eust gainé aisément[3] ».

Le chancelier Poyet, devenu l'ennemi du connétable après avoir été longtemps son complice, fut disgracié à son tour. Sa faveur ne tenait qu'à sa servilité. Le roi,

1. Plusieurs contemporains font allusion à cette affaire; Vincent Carloix est celui qui donne le plus de détails (*Mémoires de Vieilleville,* liv. I, chap. 30, 31 et 32).

2. Brantôme, Vie de Montmorency. Il était à Chantilly le 29 juillet 1541 (Bibl. nat., f. f., vol. 17357, f. 9).

3. Lettre de de Vaux du 8 avril 1541 (Arch. de Bruxelles, Corresp. de Charles V avec Marie de Hongrie, p. 34).

toujours appauvri par ses guerres continuelles, ses prodigalités, ses bâtisses et ses maîtresses, demandait chaque jour de nouvelles ressources. Poyet le servait avec une fertilité d'esprit et une audace sans limites. Ministre sans conscience et sans pudeur, il inventait des ventes d'offices, des gabelles, renouvelait les tailles plusieurs fois sous des noms différents, vendait la justice, créait des droits fiscaux, rançonnait les solliciteurs des trois états, pressurait les villes et les communautés religieuses; il n'avait d'égards que pour les favoris du roi. Ses exactions s'ajoutaient aux impôts et augmentaient le poids des charges publiques; il était devenu l'objet de l'exécration générale. Au commencement de 1541, le bruit se répandit que, sur sa proposition, les gentilshommes allaient être assujettis aux tailles, et les biens nobles dépouillés des moulins sur rivière. Grande émotion à la cour. Mais comment faire parvenir au roi les plaintes de sa noblesse? personne n'osait parler au maître. On s'avisa d'un moyen détourné; un seigneur laissa tomber sans être vu dans la chambre de la dame d'Estampes une lettre supposée de l'empereur à son ambassadeur, qui traçait un tableau du mécontentement général[1]. La lettre passa sous les yeux du roi et, jointe à d'autres plaintes, fut l'acte d'accusation du chancelier. En outre Poyet avait déplu à la dame d'Estampes[2]. Cependant il ne fut arrêté que le 1er août 1542; dégradé après une longue détention, il fut condamné le 24 avril 1545 à d'énormes amendes[3].

1. Lettre de de Vaux du 8 avril 1541.

2. Lettres de Saint-Mauris de 1545 (Arch. nat., K. 1485, nº 86).

3. Les pièces du procès de Poyet sont conservées dans le fonds français, à la Bibliothèque nationale, vol. 2962. — Voyez aussi

La disgrâce du connétable et du chancelier, correspondant avec un changement de la politique royale, décida l'empereur à changer aussi son ambassadeur en France. Jusqu'à cette date ce poste avait été occupé par François de Bonvalot, beau-frère de Granvelle, abbé de Saint-Vincent et de Luxeuil, plus tard archevêque de Besançon. Il eut pour successeur Jean de Saint-Mauris, autre beau-frère de Granvelle. La dernière lettre de Bonvalot est du 8 août 1541, la première de Saint-Mauris du 28 août[1]. Les gages du nouvel ambassadeur furent fixés à six ducats par jour; ils furent portés à huit après le traité de Crespy, dont cinq payables par le trésor d'Espagne et trois par le trésor des Flandres[2].

une lettre qu'il écrivit au roi après son emprisonnement (f. fr., vol. 2980, f. 55). — L'arrêt de condamnation du chancelier Payet est motivé en partie sur ce que le chancelier avait altéré de sa main la minute de l'arrêt de condamnation de Chabot.

1. C'est par erreur que l'éditeur des *Papiers d'État* de Granvelle dit que Saint-Mauris ne fut nommé ambassadeur en France qu'au mois de novembre 1544 (t. III, p. 30, note). Voyez les documents indiqués dans la note suivante.

2. Arch. nat., K. 1485, nos 32, 33 et 71.

CHAPITRE TROISIÈME.

Assassinat des ambassadeurs de France, César Frégose et Antoine Rincon. — Diète de Worms. — Dispositions de la reine Marguerite pour le duc de Clèves. — Impatience du duc de recevoir la princesse de Navarre. — Mauvaise santé de Jeanne d'Albret. — Diète de Spire. — Nouvelles négociations du roi de Navarre avec Charles-Quint. — Reprise de la guerre; siége de Perpignan. — Campagne du duc de Clèves dans les Pays-Bas; Martin Van Rossen. — Victoires de l'armée clévoise. — Campagne de Charles-Quint dans le duché de Clèves; prise de Dueren; traité de Venloo. — François Ier et Charles-Quint; ravitaillement de Landrecies; le duc d'Orléans; Antoine de Bourbon; François de Lorraine. — Traité de Crespy. — Dissolution du mariage de Jeanne d'Albret et du duc de Clèves.

François Ier quitta Châtellerault quelques jours après le duc de Clèves. Peu confiant dans le roi de Navarre, dont il avait pénétré les intentions, il voulait emmener Jeanne d'Albret. Il s'ouvrit de ses soupçons au vicomte

de Lavedan, chevalier d'honneur de la princesse, et à la dame de Lafayette, sa gouvernante, et les menaça de tout son courroux s'ils favorisaient l'enlèvement de sa nièce ; la gouvernante et le chevalier, terrifiés, jurèrent de leur dévouement. Sur cette promesse le roi permit à Jeanne d'Albret de retourner au château de Plessis-les-Tours[1]. François Olivier, chancelier d'Alençon, devint le chef de sa maison. L'empereur allait quitter l'Allemagne et descendre en Italie ; François Ier prit la route de Lyon afin de se rapprocher des événements et de veiller, de ce poste avancé, à la défense de ses places de Piémont et de Provence. Le prince d'Albret et la reine de Navarre l'accompagnaient. Le 26 juin, à Chauvigny, en Poitou, Marguerite reçoit de Plessis-les-Tours la nouvelle que sa fille est dangereusement malade. La reine de Navarre était malade elle-même et ne pouvait revenir en arrière ; elle passa quelques jours dans une anxiété inexprimable, telle peut-être que l'anxiété qu'elle avait éprouvée quatre ans auparavant et que Sainte-Marthe nous a dépeinte en termes émus[2]. Comme à Bourg-la-Royne elle se réfugia dans la prière ; elle écrivit aux couvents de Tours, et leur envoya des aumônes. Son mal, aggravé par les mauvaises nouvelles venues de Plessis-les-Tours, s'accrut au point de donner de l'inquiétude. Elle éprouvait tant de difficulté à suivre la cour, même en litière, que le roi interrompit son voyage et s'arrêta quelques jours à Lussac, du 3 au 7 juillet. On fit courir le bruit de sa mort. Presque en même temps le bruit de la

1. Relation de Descurra de 1542 (Arch. nat., K. 1485, nº 46).
2. Voyez ci-dessus, p. 3.

mort de Jeanne se répandit jusqu'en Lorraine. Cette double nouvelle arriva au duc de Clèves pendant sa marche à longues journées; aussitôt il demanda la vérité à son ambassadeur. La reine et la princesse de Navarre, chacune de leur côté, se rétablirent heureusement. Frotté, le 8 juillet, annonce leur guérison; le 11, le sire de Lavedan envoie de Plessis-les-Tours au duc des nouvelles plus explicites; il parle du retour de la bonne santé de sa maîtresse; il insiste sur sa croissance et sa beauté[1].

La cour se sépara à Montmorillon vers le 8 juillet. François Ier se rendit à Moulins, le roi de Navarre à Pau sous prétexte de lever les sommes destinées à payer la dot de sa fille; la reine Marguerite ne le suivit pas; elle resta en Poitou jusqu'à son retour[2]. Sa convalescence lui permit probablement d'aller voir sa fille, car nous avons une lettre d'elle datée de La Chasserre, en Touraine, de la fin de juillet[3].

La guerre avait déjà recommencé entre le roi de France et l'empereur; Charles-Quint avait ouvert les hostilités par un crime qui ternirait à jamais sa mémoire s'il pouvait lui être imputé plutôt qu'à son lieutenant en Lombardie. Il savait, depuis le commencement de l'hiver, que le roi de France négociait une double alliance avec le Grand-Turc et la république de Venise.

1. Lettres du duc de Clèves, du roi, de la reine de Navarre, de Frotté, de Lavedan, écrites dans les premiers jours de juillet (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 449, 446, 252, 253, 254, 255, 256).

2. Lettre adressée à Ghogreff du 8 juillet 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 167).

3. *Bulletin de l'Histoire du Protestantisme français*, 1868, p. 374. Cette lettre est tirée de la collection Dupuy.

Un agent délié, Antoine Rincon, ambassadeur du roi auprès de Soliman, allait et venait de Turin à Venise. « Il sollicite, écrit Charles-Quint, pour ébranler « les Vénitiens, afin de soy déclairer en alliance avec le « roy de France et le Turcq, ou du moins se tenir neu- « traux quant à Milan, et publie que le Turcq faict de « grands apprets par mer et par terre[1]. »

Le Piémont était gouverné au nom du roi de France par Martin du Bellay, seigneur de Langey, frère du cardinal du Bellay, et le Milanais, au nom de l'empereur, par le marquis du Guast. Les deux gouverneurs vivaient en méfiance l'un de l'autre. S'attendant tous les jours à la guerre, ils y préludaient par des rapports de mauvais voisinage. Leur correspondance pendant les six premiers mois de 1541 est pleine d'aigreur; le moindre incident, la moindre course de soldats indisciplinés est débattue de part et d'autre avec acrimonie[2]. De nombreux espions allaient d'un camp à l'autre et tenaient chaque gouverneur au courant des armements du voisin.

La négociation de Rincon touchait à sa fin au moment du mariage du duc de Clèves. Après de longs retards, Soliman était entré de sa personne en campagne; le 20 juin, il avait quitté Constantinople et rejoint son armée en Hongrie[3]. Rincon, accompagné

1. Lettres de Charles-Quint à Marie de Hongrie du 19 février 1541 (Arch. de Bruxelles, Corresp. de Charles V avec Marie de Hongrie, t. II, p. 3, copie).

2. La correspondance entre le marquis du Guast et Langey pendant les années 1540, 1541 et 1542 est conservée à la Bibliothèque nationale dans les volumes 5152, 5153, 5154 et 5155 du fonds français.

3. Lettre de Guillaume Pelicier, évêque de Montpellier, ambas-

d'un capitaine génois, rompu à toutes les intrigues italiennes, nommé César Frégose, que la haine des Doria avait poussé dans le parti du roi de France, se mit en route pour Venise. De là, il devait passer à Constantinople. Les deux négociateurs se retardèrent, le premier à Lyon, pour ses affaires personnelles, le second à Suze, pour prendre le commandement d'une compagnie d'hommes d'armes. Ces circonstances mirent en éveil le lieutenant de l'empereur ; le bruit s'accrédita que les deux ambassadeurs étaient dépositaires de tous les secrets de la politique française. La chaleur était très-forte, et Rincon, « obstant la gresse dont il étoit char« gé, » voulait faire le voyage en descendant le Pô en bateau. Le vendredi, 1er juillet, ils couchèrent à Rivoli ; à minuit, Langey y arriva de son côté. Ses éclaireurs étaient unanimes à signaler des embuscades sur les routes, mais principalement sur les rives du Pô. Il essaya de détourner les deux ambassadeurs de la voie commode, mais dangereuse, qu'ils avaient choisie. Un capitaine milanais, Hercule Visconti, se faisait fort de les conduire secrètement, en trois nuits, de château en château, par des chemins peu fréquentés, jusqu'à Venise. Langey offrait au gros Rincon « un cheval « d'Espagne fort aisé et allant l'amble ». Frégose était le plus capable de faire « une aussi grande traite » ; cependant il se montra le plus attaché aux aises du voyage, et il décida son compagnon.

Le samedi, 2 juillet, les deux ambassadeurs s'embarquèrent, accompagnés d'une suite peu nombreuse ;

sadeur à Venise, au roi, datée du 12 juillet 1541 (*Négociations du Levant*, t. I, p. 503, dans la *Coll. des Doc. inéd.*).

Rincon et Frégose, le comte Camille de Sesse, lieutenant de la compagnie de Frégose, un soldat et quatre rameurs, sur le premier bateau; leurs serviteurs sur un autre. Ils arrivèrent sans accidents à la tour de Simene, près de Verolino. Là, ils furent rejoints par un courrier à cheval; de nouveaux rapports d'espions assuraient à Langey que les bords du Pô cachaient un guet-apens ; il suppliait les deux négociateurs de renoncer à cette voie, ou au moins de lui laisser leurs dépêches et les lettres du roi; il se chargeait de les envoyer à Venise par une route plus sûre. Frégose et Rincon ne tinrent aucun compte pour eux-mêmes de ces nouveaux avertissements; mais ils se déchargèrent de leurs papiers et les renvoyèrent à Langey par le comte Pedro Gentile, neveu du lieutenant Camille de Sesse. Ils se remirent en route le soir même. Le lendemain, vers midi, près de la plage de Cantalu, à trois milles au-dessus du Tessin, deux barques, recouvertes de feuillage et montées par des hommes armés, leur barrent le passage. Dans un instant, le premier bateau est pris à l'abordage, et, après un engagement inégal, les deux ambassadeurs sont égorgés. Le second bateau, où étaient leurs serviteurs, n'ayant pas eu le temps de venir à leur secours, vira de bord et prit terre. Ceux qui le montaient demeurèrent dans un bois jusqu'à la nuit. Le soir, ils s'enfuirent par des chemins détournés, jusqu'à Rivoli, ne marchant que la nuit, se cachant le jour[1].

1. Tout ce récit est pris des Mémoires de Martin du Bellay, s. de Langey, livre IX, et de diverses lettres publiées dans les *Négociations du Levant*, t. I, p. 501 à 518 (*Coll. des doc. inéd.*).

Langey était à Turin, et fut informé du crime le 5 juillet. Cependant il restait quelques incertitudes sur les détails de l'événement. Parmi les fugitifs, les uns assuraient que les ambassadeurs avaient été mis à mort, d'autres qu'ils étaient seulement prisonniers; on racontait que le comte Camille de Sesse, qui avait échappé à l'assassinat, avait été conduit à Pavie, puis à Milan. Un seigneur vénitien, habitant les rives du Pô, informa l'ambassadeur de France que les auteurs de l'embuscade avaient été reconnus par ses gens, qu'ils étaient au nombre de vingt-trois, tous soldats espagnols, vingt de la garnison de Milan, et trois de celle de Pavie; que les ambassadeurs n'étaient pas morts, que les assassins, « après la prime, les pour« menèrent toute la reste du jour sur le Pau en atten« dant la nuit, et puis les menèrent au chasteau de « Pavie, faisant aller devant cinq hommes à cheval « pour faire faire place sur les chemins, et ung chas« cun qu'ils rencontroient, le faisoient tirer à l'escart « pour n'estre descouverts ». D'autres disaient que Rincon avait été conduit à Milan, puis à Crémone, que Frégose « avoit quelque liberté de salle et chambre et « qu'il estoit sain, mais tant desplaisant qu'il ne vou« loit rien prendre que deux Espagnols qui le gar« doient n'en fissent la preuve et crédence; mais quant « au dit Rincon qu'il estoit destenu en grant des« tresse ».

Langey n'avait pas attendu des informations complètes pour demander la punition du crime. Le guet-apens était certain, quelles qu'eussent été ses suites. Le 5 juillet, il envoie le sire de Thermes au marquis du Guast. Mais déjà, avant même d'être accusé, le gouverneur du Mila-

nais, par une tendance commune à tous les coupables, cherchait à se disculper. La lettre de Langey se croisa avec un message, porté par le comte de Landriano, où le lieutenant impérial repoussait toute idée de complicité. Il disait que la nouvelle de l'arrestation des ambassadeurs venait de lui être apportée de Castiglione, par un envoyé de la dame Constance, femme de Frégose. Il affirmait son bon vouloir, parlait beaucoup de son honneur, et montrait autant de zèle que Langey lui-même[1]. Le 6, le marquis du Guast répond à la lettre remise par de Thermes, qu'il a fait crier à son de trompe dans toutes les villes l'ordre de découvrir les auteurs de l'assassinat, qu'il a promis des récompenses aux révélateurs, mais qu'il a appris que Frégose était en querelle personnelle avec le prince Doria et le duc d'Urbin. Il espérait ainsi dérouter les recherches. Le 7, Langey, qui n'a plus aucun doute, feint de prendre l'enquête au sérieux. Il écrit ironiquement au marquis :
« Seroit chose trop estrange que le prince Doria et
« le duc d'Urbin, pour exécuter telles entreprinses,
« feissent voler gens en l'air invisibles, ne que la nou-
« velle en feust venue à Castillon, et de Castillon à
« vous, plustost que de trois petits milles de Pavye. »
Le 8, le marquis du Guast s'excuse de n'avoir rien appris avant le 5 juillet. Depuis, il n'a rien épargné, dit-il, pour découvrir la vérité ; et, dans un post-scriptum, écrit à la hâte, il ajoute qu'un officier de justice,

1. Les deux lettres sont datées du 5 juillet 1541. Malheureusement elles contiennent tant de lacunes, par suite de leur état de dégradation, qu'à peine on peut en comprendre le sens (Arch. de Bruxelles, Corresp. de Charles V avec Marie de Hongrie, p. 58 et 59, copies).

dépêché sur les lieux, vient de lui apprendre que les coupables étaient au nombre de huit, dont sept espagnols et un piémontais, et qu'il espère les arrêter bientôt. Le même jour, le marquis écrit au roi; il lui raconte l'affaire, en paraît plus surpris qu'aucun autre, et tâche de se disculper des soupçons que Langey fait peser sur lui[1].

Langey fit dresser une enquête à Plaisance, et la vérité se fit jour. Il apprit que les rameurs du bateau des ambassadeurs étaient retenus dans les cachots de Pavie; que, pendant trois jours et trois nuits, les égorgeurs avaient stationné en embuscade près de la plage de Cantalu, qu'un hôtelier du voisinage leur apportait des vivres; et, qu'en cas d'insuccès, des chevaux sellés les attendaient sur la rive, au port de l'Etoile. Ses agents favorisèrent l'évasion des bateliers, et les amenèrent à Turin. Ils furent interrogés un à un, et leur témoignage fournit les éléments d'une instruction complète.

La culpabilité des officiers impériaux fut reconnue avec non moins d'évidence à Venise. Le bruit avait été répandu d'avance que Frégose et Rincon tomberaient aux mains du marquis du Guast; on racontait que le marquis de Marignan avait annoncé leur passage à travers la Lombardie, et que du Guast avait répliqué vivement : « No è passato ancora, no, » avec un geste significatif. L'ambassadeur impérial prétendait que l'assassinat était l'œuvre de « quelques ungs particuliers pour gai-
« gner la taille que l'on faisoit bruit que le s. Rincon
« avoit à doz et le proffict qu'ils pensoient faire du
« s. César Frégose ». Mais un homme d'armes italien,

1. Archives de Bruxelles, ibid., f. 60, 61, 62 et 63.

parti de Castiglione, raconta le crime au Conseil des Dix dans les mêmes termes que Langey; mieux informé que Langey sur le sort de Camille de Sesse, il rapporta que le comte, blessé à la tête, s'était noyé dans le Pô en essayant de fuir. Le comte Rangon fit sonder la rivière, et ses gens trouvèrent la tête de ce malheureux capitaine. Le secrétaire et le valet de chambre de Rincon, échappés au massacre, arrivèrent le 9 juillet à Venise. Un batelier, évadé des prisons de Pavie, témoin oculaire, leva tous les doutes par son récit; après l'assassinat des ambassadeurs, leurs corps avaient été apportés dans une petite île et dépouillés, puis enterrés secrètement : le corps de Frégose, à Castel-Goffredo, celui de Rincon à Plaisance. Le marquis du Guast écrivait toujours qu'il ne savait rien, qu'il n'avait pu surprendre les auteurs du guet-apens, qu'il n'avait même pas la preuve de la mort des ambassadeurs. Aux lettres qui accusaient ses gens, parce que les assassins parlaient espagnol, il répondait « que ceulx qui font telles « entreprinses s'essayent se desguiser tant en accou- « trement que dissimuler leur languaige ». Langey lui écrivit que son enquête « luy feroit apparoir du nombre « et des noms de ceux qui avoient exécuté le délit, de « quelles nations ils estoient, et où feurent menez les « prisonniers, par qui, à quelle heure, par quel che- « min, avecques quel ordre, par quelle porte et à « quelle heure ils feurent mis dedans leur première « prison[1] ».

Quelle fut la conduite de l'empereur à la nouvelle de

1. *Mémoires* de Martin du Bellay, liv. IX, et *Négociations du Levant,* t. I, p. 501 et suiv. (*Coll. des doc. inéd.*).

ce crime? Elle fut pleine d'embarras. Il feint de croire avec bonhomie aux justifications du marquis du Guast; le 16 juillet, il s'étonne, dans une lettre à Marie de Hongrie, de la vivacité de Langey. Le 26, sommé par Charles Dodieu de Vely, ambassadeur de François Ier, de tirer vengeance de cet assassinat, il envoie de Ratisbonne un de ses conseillers intimes, Charles Boisot, pour dresser une information sérieuse[1]. Voici la lettre que cet agent écrivit le 12 août, à la fin de sa mission, à la reine de Hongrie :

« Madame, aiant l'Empereur esté adverty de l'outraige faict ès personnes de César Frégose et de Rincon et estant requiz par le Roy de France de pourveoir à leur délivrance, Sa Majesté m'a envoié en ce lieu pour m'informer de ce qu'en estoit. Et ay trouvé que, avant ma venue, le marquiz del Guasto avoit jà faict debvoir d'en sçavoir la vérité, et m'a l'information, sur ce faicte par le capitaine de justice, esté communiquée, par laquelle, Madame, se trouve que, le vendredy, premier jour de juillet, trois ou quattre Espaignolz ont loué une barquette sur la rive du Tesin, devant Pavie, avec laquelle ilz sont venuz près d'ung lieu, nommé Sancta Crux, distant dudit Pavie environ deux milles; et passant devant ledit lieu sont esté escriés par quelcunq estant sur la rive, auquel l'ung de ladite barque a contre escrié et dict qu'il alast à l'hostelerie de l'Estoille, où lesdits de barque sont aussi alés et y ont trouvé quelques aultres de leur bande, aussy Espaignolz. Et tous ensemble, jusques au nombre de sept ou huit, se sont mis en ladite barque et en une nacelle de pescheur. Et dès là, le lendemain, avant le jour, sont entrés en la rivière du Pot, où lesdits Espaignolz ont laissé le marinier prins audit Pavie, pour ce qui se plaignoist qu'il estoit loué pour aler à Placence, et toutesfois qu'on le faisoit aler ung

1. Lettres de Charles-Quint des 16 et 26 juillet et lettre de Bonvalot du 3 août (Lanz, *Correspondanz des Kaisers Karl V,* t. II, p. 315 et 324).

aultre chemin. Et louarent ung aultre nacelle et demourarent sur ledit Pot tout le samedy, excepté qu'ilz disnarent et souparent en terre en lieux cogneuz. Et le dimanche ilz assaillirent lesdits Rincon et Frégose, estans en une barquette et leurs gens en une aultre, lesquelz, voians leurs maistres ainsi assailliz, gaignarent la terre; et se saulvarent en ung bois prochain de la rive dudit Pot. Et ne se treuve point ce que lesdits Espaignolz ont faict depuis, ne où ilz sont alez et ne sont jamais depuis retournez les basteliers et pescheurs qui les menoient.

« Les hostes où, lesdits vendredi et samedy, ilz ont beu et mangé, sont esté examinés, mais ne les cognoissent aultrement sinon qu'ilz parloient espaignol, et n'a-on jusques à présent peu sçavoir si lesdits Frégose et Rincon sont vifz ou mors.

« Ung serviteur dudit Frégose, qui veit ladite aggression, dict que l'ung des ceulx qui estoit audit basteaut de Frégose et Rincon, tomba en l'eau, et il lui semble que c'estoit le conte Camile de Sexo.

« Et pour ce que lesdits Espaignolz s'embarcarent à Pavie sur la nuyct, l'on a interrogé le capitaine et aultres officiers et sauldoiers du chasteaul dudit Pavie, mais on ne trouve point que lesdits Espaignolz soient esté de la garde dudit chasteaul.

« Le premier advertissement qu'en eust ledit sieur Marquiz fut de la femme dudit César Frégose, qui lui envoia ung gentilhomme, Paulo Baptista Frégose, pour sçavoir ce qu'estoit de son mary, lequel Paulo Baptista a esté présent à l'examen de tous les tesmoings qui, sur ce, sont esté interroguez. Et aiant lesdites nouvelles, ledit s^r^ Marquis escripvist incontinent au sieur de Langey, lieutenant général de Piedmont pour le Roy de France, que il luy feroit plaisir d'envoier quelcung de la part dudit seigneur Roy pour assister à ladite information; car ledit s^r^ Marquis se vouloit justifier que ledit oultrage n'estoit fait de son sceu ne de son consentement : en quoy me semble que ledit seigneur Roy se debvroit tenyr pour grandement satisfait en tant qui touche la descharge dudit s^r^ Marquiz. Au demeurant, icelui Marquiz a offert que tous ceulx qui se treuveroient coulpables dudit oultrage fussent chastiez exemplairement, comme l'atrocité du cas le mérite. Et a ladite information

aussi esté monstrée au sieur de Perssieu, cousin du sieur de Vely, qui a icy esté envoié par ledit seigneur Roy. Et depuis, à sa poursuite et en sa présence, a par moy esté examiné Jehan Paule, marinnier Placentin, qui fut celui qui chargea les Espaignolz à Pavie. Mais, comme dessus est dict, ledit Jehan Paule habandonna iceulx Espaignolz dez le samedy matin, et, le dimanche suivant, fut commis le cas. Et combien que ledit de Pressieu eust dict vouloir emporter avec lui le double de ladite information pour la monstrer audit seigneur Roy, son maistre, toutesfois, incontinent l'examen dudit Jehan Paulo achevé, a dict se vouloir partir sans faire mention dudit double; et de fait s'en est alé, nonobstant que luy priay de demourer jusques eussions prins plus ample information et esclarcy aulcunes difficultez, que je disoie trouver en l'information jà faicte. Ne sçay quel entendement il a, ne pourquoy il est party si soubit.

« Le capitaine de justice s'est trouvé audit Pavie et ès aultres lieux voisins, où, par présumption, ledit cas debvroit avoir esté commis, mais il n'a peu attaindre la vérité dudit oultrage plus avant que dessus, sinon que, sur la rive dudit Pot, il a trouvé ung petit basteaul enfondu et découpé en plusieurs lieux, et au mesme lieu, à l'entrée d'ung bois, une place assez large où l'on avoit fait du feu et bruslé quelques meubles; et y avoit des piécettes de velours non achevées de brusler, une paire de gans, estriers, des esperons et une ceynture de velours. Et estoit ladite place de feu, de sept ou huit pieds de tour. On ne sçait qu'on en doibt présumer. Et est, Madame, tout ce que j'ay peu entendre de l'advenue dudit cas[1]. »

L'empereur était à Trente le 11 août; il arriva peu de jours après à Milan. Il est probable qu'il recueillit des renseignements plus complets sur le crime de ses agents en Piémont, mais il n'en montra rien. Il jugea sans doute dangereux de mettre en pleine lumière, aux

1. Archives de Bruxelles, Coll. de doc. hist., t. VII, p. 24. Copie authentiquée; l'original est à Vienne.

yeux du monde civilisé, la perfidie de son lieutenant; il aima mieux laisser cet acte infâme dans l'ombre. Sur la plainte d'un gentilhomme de la chambre du dauphin, le sire de Molines, envoyé par le roi au-devant de l'empereur en Toscane, le pape, comme promoteur de la trêve de Nice, évoqua l'affaire. Charles-Quint comparut à Lucques devant le Saint-Père, presque en accusé. Son unique réponse était de dire et d'écrire qu'il n'avait point ordonné ce crime, et que le marquis du Guast jurait qu'il l'avait ignoré. Ses lieutenants avaient imaginé un autre moyen de défense, celui de nier l'assassinat dont on n'avait pas la preuve matérielle, puisque les cadavres avaient été enterrés secrètement, que la plupart des témoins étaient sous les verrous, entre les mains des impériaux, et les accusés en fuite. D'autres soucis absorbaient l'empereur; il préparait une grande expédition contre les corsaires d'Alger. En vain, l'enquête dirigée par Langey faisait connaître les principaux coupables. Deux d'entre eux se nommaient Saint-Pol et Rosset. Charles-Quint promit toute justice, mais ne fit faire aucune instruction[1]. Douze ans après, Saint-Pol fut fait prisonnier et mis à mort par le capitaine Paulin, baron de La Garde, celui même qui avait été chargé de porter à Venise les lettres du roi, primitivement confiées à Frégose et à Rincon[2].

L'embarquement de Charles-Quint pour les côtes

1. Lettre de Charles-Quint du 26 septembre (*Correspondanz des Kaisers Karl V*, t. II, p. 326).

2. Lettre du sire de La Garde à Henri II du 18 avril 1553 (Bibl. nat., f. fr., vol. 20642, f. 60, copie). La Garde était arrivé le 28 juillet à Venise (*Négoc. du Levant*, t. I, p. 507).

d'Afrique mettait les possessions de la France à l'abri de toute agression en Italie, au moins jusqu'à l'hiver. Le roi quitta Lyon au commencement d'octobre, s'arrêta à Dijon, où il reçut la visite du duc de Lorraine, et prit ses quartiers d'hiver à Fontainebleau avec le roi et la reine de Navarre. La diète de Ratisbonne était close, et toutes les disputes théologiques n'avaient abouti qu'à des vœux en faveur d'un concile général. Le 28 juillet, l'empereur avait retiré la citation rémise au duc de Clèves et ajourné la solution de l'affaire de la Gueldre. Une nouvelle diète était convoquée à Worms pour le mois d'octobre. Le roi ne voulut pas y rester étranger. Mécontent des ambassadeurs français, dont le caractère impatient ne savait pas se plier aux arguties nuageuses des docteurs d'outre-Rhin, il donna ses pouvoirs à Herman Cruser, l'envoyé de Clèves, bien digne de ce choix par son expérience des tendances allemandes. Cette mission n'était du goût ni de Cruser, ni de son maître, en ce qu'elle affichait trop la solidarité qui existait entre le duc Guillaume et le roi de France. Cruser en déclina l'honneur, mais le roi y mit tant d'insistance que l'ambassadeur clévois fut obligé de l'accepter, sans même prendre le temps d'en référer à Dusseldorf. Deux agents, Charles du Bois et le sire de Jametz le remplacèrent à la cour de France. Le roi lui donna une série d'instructions, qui toutes tendaient aux mêmes fins, nouer des alliances avec les princes protestants, combiner la tenue du prochain concile avec le plus grand dommage de la maison d'Autriche. Les triomphes de Soliman en Hongrie ouvraient une ère nouvelle; Cruser était chargé d'exposer à la diète les efforts, vrais ou supposés, que le roi avait faits par l'entremise du

malheureux Rincon pour détourner cet orage, la faiblesse et la lâcheté de l'empereur devant l'invasion, et enfin son impuissance, qui mettait l'Allemagne entière en danger si elle ne se hâtait de chercher d'autres défenseurs[1]. Les princes protestants montraient des dispositions favorables. L'électeur de Saxe s'était fait l'intermédiaire du roi de France. Cruser trouva à Dusseldorf le marquis de Wallenrod, son représentant, et put rendre témoignage de la bonne volonté des alliés du roi et de leurs démarches auprès des rois de Suède et de Danemarck, du comte Palatin, des électeurs de Hesse, de Trèves, de Cologne, de la ville de Metz, des ducs de Lorraine et des Deux-Ponts, des évêques de Munster et de Liége. Ces négociations avaient duré tout l'été, mais l'indécision naturelle aux chancelleries allemandes les empêchait de passer de la parole à l'action. De son côté, l'empereur ne restait pas inactif; priviléges, concessions, il n'épargnait rien pour retenir ses partisans. Entre les deux grands rivaux qui se disputaient l'appui des princes, c'était une émulation et presque une enchère de faveurs et de pensions[2].

Avec Cruser, le roi envoya à Dusseldorf un agent, le sire de L'Estranges, chargé de tirer le meilleur parti possible de l'alliance de la Gueldre, soit en engageant des capitaines, soit en levant des lansquenets, soit en

1. Lettres du roi, du cardinal de Tournon, de Cruser, de Jametz et surtout instructions du roi à Cruser, datées du 8 oct. 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 278, 279, 287, 289, 291, 298 et 301).

2. Lettres des conseillers du duc, de Cruser, de Charles du Bois écrites pendant le mois d'octobre (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 283, 298, 311 et 315).

poussant les mécontents à la guerre. Il prit à son service, aux gages de 2,000 thalers, un aventurier flamand, Martin Van Rossen, capitaine hardi et habile, connu sous le nom de maréchal de la Gueldre, qui autrefois avait servi en France ; il enrôla vingt capitaines de compagnies et leurs lieutenants aux gages de 400 et 200 thalers. Un mois après, au commencement de novembre, le roi envoya une seconde fois le sire de L'Estranges auprès du duc, puis La Planche et le Bossut de Longueval. Dans les instructions confiées à ces agents, il n'est question que de levées de troupes et de préparatifs de guerre contre l'empereur[1].

Le duc de Clèves, menacé par l'empereur qui se flattait « de le rendre le plus pauvre de la Chrestienté, disant « haut et clair qu'il quitteroit plutôt sa couronne que « de luy laisser un poulce de terre[2] », ne pouvait avoir d'espérance que dans l'appui de François Ier. Mais il se souvenait que, dans les pourparlers qui avaient précédé le mariage de Châtellerault, Henri d'Albret lui avait dit qu'il était contraire à leur intérêt commun de s'unir définitivement au roi ; que, pour obtenir le Milanais ou pour marier le duc d'Orléans, le roi ne craindrait pas de sacrifier ses alliés. Aussi, parmi les documents que nous avons cités, perce à chaque lettre la crainte du duc d'être abandonné. Cruser reçut

1. Lettres du s. de L'Estranges, des conseillers du duc, du roi, du cardinal de Tournon et autres pièces écrites pendant octobre et novembre 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 272, 275, 306, 320, 321, 334, 327 et 358). — Lettres de Marguerite au duc de Clèves (Ibid., f. 424 et 460). Les deux lettres de la reine de Navarre sont imprimées aux *Pièces justificatives*.

2. *Mémoires* de du Bellay, cités par M. Genin, t. II, p. 190, note, et le c^te^ de Laferrière, p. 48.

des instructions capables de dissiper les soupçons de son maître. Le roi usait de tous les moyens pour entretenir sa confiance ; il avait juré de ne jamais traiter sans sauvegarder les droits du duc Guillaume sur la Gueldre ; la compagnie du duc fut augmentée, et ses gens d'armes reçurent une solde plus élevée ; sa pension était payée par le trésor royal avec une régularité inconnue en France à tous les services publics [1]. Mais ces garanties étaient passagères ; heureusement, le prince allemand avait auprès du roi un défenseur habile et dévoué, la reine de Navarre.

L'opposition de Marguerite au mariage de sa fille avec le duc de Clèves avait cessé, soit qu'elle eût cédé à son frère, soit qu'elle se résignât de bon cœur à un acte qui semblait irrévocable. Le 25 juillet 1541, elle écrit à Calvin :

« Vous avez maintenant entendu la consummation du ma-
« riage qui a esté faict de M. le duc de Clèves et de ma fille. Le
« roy de Navarre et moy nous tenons tant heureux de ce ma-
« riage, que nous pensons que Dieu nous a donné un fils selon
« nostre cœur et esprit, par lequel nous esperons que nous
« ferons chose à son honneur et gloire [2].... »

Une circonstance particulière, encore inconnue à la cour à la fin de 1541, confirmait ces dispositions nouvelles ; Marguerite se croyait grosse. Rentrée en Béarn à la fin de novembre, elle en fait l'aveu en des termes

1. Lettres de du Bois, du trésorier Le Grand ; quittances datées d'août, septembre, octobre et novembre (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 315, 319, 325, 348, 349 et 358).

2. *Bulletin de l'Hist. du Prot. franç.*, 1868, p. 374.

pleins de grâce et d'une confusion touchante[1]. La survenance d'un frère enlevait à Jeanne d'Albret la couronne de Navarre; cette fille bien-aimée, princesse sans royaume, se trouvait donc réduite à n'être qu'un parti fort ordinaire, même pour un petit prince allemand. Marguerite devait donc prendre vivement à cœur, en attendant l'avenir, les intérêts de son gendre. Nous avons parlé de la mission de La Planche à Dusseldorf; il arriva avec une lettre de créance ostensible de la reine, mais, en même temps, Marguerite demandait secrètement au duc l'envoi de « quelque bon personnaige en « quy vous ayés fience et quy ne connoisse que vous, le« quel, après avoir veu votre fame et tous vos amys, vous « fera tel raport que vous serés contant de son voyaige; « car vous savés que lettres nont point de repliques « et sont en dangier d'estre veues, mès ung bon ser« vitteur dira tousjours la verité. » Peu de jours après, pressée par l'urgence, elle fait venir Charles du Bois, représentant du duc de Clèves; et, après lui avoir fait jurer qu'il ne révélera le secret qu'à son maître, elle lui confie que La Planche a pour mission de tirer du duc des sommes d'argent, sous raison de hâter l'arrivée de la princesse Jeanne, que le prince doit se garder de souscrire à de nouveaux engagements, que La Planche est un artisan d'intrigues, dont il faut se méfier[2].

L'arrivée de la princesse était devenue le rêve du duc de Clèves. Quel que fût le crédit qu'il s'arrogeât

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 373, 377, et t. II, p. 193.

2. Lettres de du Bois et de la reine de Navarre (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 324, 335 et 466). — La lettre de la reine Marguerite est imprimée aux *Pièces justificatives.*

auprès du roi, les princes allemands remarquaient malicieusement que le roi ne lui avait pas livré sa femme ; on savait que le mariage de Châtellerault n'avait été qu'une cérémonie d'apparat ; les impériaux en faisaient un sujet de raillerie. Pour faire croire à son alliance avec le roi, Guillaume était obligé de faire venir la future duchesse de Clèves. Le conseiller et protecteur du duc, l'électeur de Saxe, la demanda au roi dès le mois d'août, et le roi laissa croire que le voyage serait prochain. Sur cette espérance, le duc et la duchesse de Saxe promirent d'aller recevoir eux-mêmes à Dusseldorf la princesse de Navarre ; l'heureux époux prépara des fêtes et monta sa maison. Ses conseillers indiquèrent la route à suivre, les dépenses à payer, le nombre de l'escorte. L'étiquette exigeait que Jeanne d'Albret fût servie par des demoiselles de compagnie choisies dans les plus nobles familles de la Gueldre ; on en fit partir deux avec un page vers le 22 octobre ; elles arrivèrent à Paris au commencement de novembre, et, sur l'ordre de la reine de Navarre, elles y attendirent le roi avant d'être introduites à la cour[1].

Malheureusement la santé de Jeanne d'Albret présentait les mêmes empêchements. Au mois de septembre, elle écrit au duc qu'elle est malade depuis deux mois ; le 11 octobre, Cruser affirme qu'elle est rétablie et qu'elle grandit tous les jours ; mais le roi fait connaître à l'électeur de Saxe que le voyage de sa

1. Lettres des conseillers du duc, de Cruser, de du Bois, du duc, datées du mois d'octobre et de novembre (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 310, 311, 283, 341, 298, 461, 462, 500, 501).

nièce doit être retardé au moins jusqu'au printemps prochain; les dépêches échangées pendant l'automne font allusion à une indisposition persistante, et donnent des renseignements souvent contradictoires. Enfin, diverses lettres de la reine de Navarre et de Jeanne elle-même révèlent toute la vérité : la jeune princesse était très-malade. Pendant deux mois, « elle s'estoit trouvée « ung peu mal d'une jaunisse, » que l'on avait soigneusement cachée à sa mère. Les chaleurs de l'été avaient été nuisibles à sa santé, mais on espérait que l'hiver la rétablirait. L'infortunée jeune fille était livrée aux médecines bizarres de son temps, notamment à la poudre de corne de licorne; cependant aucun document ne prouve qu'elle ait été mal traitée; ses lettres font allusion aux distractions qu'on lui donnait souvent en place de médicaments; l'une d'elles parle des belles fêtes qu'elle a vues et d'une moralité, qui représentait la Passion, jouée sous ses yeux. A peine guérie de sa jaunisse, la princesse fut atteinte de vomissements de sang et de pertes. François Ier voulait la faire venir à Fontainebleau; mais la saison était avancée; le château et le parc passaient pour humides; deux fois Jeanne y était tombée malade; Marguerite exigea qu'elle restât à Plessis-les-Tours. Le roi de Navarre vit sa fille à Tours, et fut frappé de sa maigreur. Marguerite, informée du triste état de sa fille, ne put obtenir de son mari l'autorisation d'aller la visiter, sous prétexte que le « service du Roy.... devoit faire oublier enfans « et plesir ». En ce moment, la guerre paraissait imminente, et le Béarnais sacrifiait les sentiments maternels de sa femme aux services qu'elle pouvait lui rendre au conseil du roi; Marguerite n'éprouvait pas au-

tant de zèle pour l'agrandissement de la Navarre [1].

Le duc de Clèves restait incrédule à ces mauvaises nouvelles; il soupçonnait la bonne volonté du roi. En vain, Marguerite promet à du Bois et à Ghogreff que Jeanne ira rejoindre son mari aussitôt que possible, que tous les prétendants à sa main seront évincés; elle prie Ghogreff d'envoyer à Plessis-les-Tours un serviteur fidèle ou même un conseiller ducal qui sache être agréable à sa fille « et quy soit si seur, dit-elle, que je puisse « parler à luy comme je pourrois faire à Monsieur mon « fils ». Elle parle de l'affection naissante de Jeanne pour son époux, « laquelle, je vous asseure, est en « grant poyne dont elle na nouvelles bien certayne de « sa santé, et a heu plus d'ennuy que je n'eusse pencé « que son eage l'eust peu porter, quant elle a entendu « qu'on luy avoit voulu faire quelque traïson en aulcunes « de ses villes, craignant aussi que l'on en peust faire « à sa personne ». Elle commande à Paris une armure magnifique dont elle veut lui faire don. Dans ses lettres au duc, Marguerite multiplie les protestations d'amitié; après lui avoir reproché ses injustes soupçons vis-à-vis de la politique du roi de France, elle s'en remet « à « Dieu et au Roy, estant seure que ilz garderont ce « qu'ilz ont fait; et quant ilz verront le temps propre, « ilz vous balleront ce quy est votre; je dis si bien « votre que il nest point en la puisance des hommes « d'y donner empechement, et que les chouses par « vous demandées et accordées par le Roy ne soyent

1. Lettres de Jeanne d'Albret et de Marguerite de Navarre au duc de Clèves (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 427, 466, 449, 463, 465). Ces lettres sont imprimées aux *Pièces justificatives*.

« accomplies. Et voudroys de bon cœur avoir abreigé « ma vie de deux ans, et votre fame les eust daven- « taige, pour la vous mener, car elle est votre et je n'y « ay plus rien. » Jeanne elle-même adressait au duc Guillaume des lettres affectueuses, et lui envoyait de petits présents : « Et pour ce que, dit-elle, celluy qui nous « garde c'est Dieu, je vous envoye une ensaigne de « l'image de celluy ou est notre esperance, vous sup- « pliant l'avoir pour agréable; ausy j'anvoye deux « livres d'heures à ma sœur, madamoyselle de Cleves, « que je vous prye luy bailler, atandant que moy- « mesmes luy en porte. »

Enfin, ce qui ne touchait pas moins le prince allemand, les conseillers du roi l'informaient que la dot était prête, et qu'elle serait payée intégralement le jour où la princesse prendrait possession de sa couronne ducale[1].

Ainsi se passa l'hiver. Les deux maisons de France et de Clèves entretenaient ensemble une correspondance amicale, à laquelle prenait part la duchesse Maria de Juliers, mère du duc Guillaume. Le duc envoya un représentant au château de Plessis-les-Tours, le seigneur de Buren. Les conseillers des deux princes reçurent des faveurs, chacun suivant ses préférences; les Allemands obtinrent des pensions dont ils étaient fort avides; les princes français des chevaux; la dame

1. Lettres du roi, de Marguerite, de Jeanne d'Albret, du duc de Clèves et de quelques-uns de leurs conseillers écrites pendant l'automne de 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 293, 298, 315, 330, 465, 296, 427, 330, 425, 465, 466). Les lettres de Marguerite et celles de Jeanne sont imprimées aux *Pièces justificatives*.

d'Estampes des bijoux; Longueval quelques tonneaux de vin du Rhin[1].

L'année 1542 s'ouvrit au milieu des armements militaires. Depuis l'assassinat des ambassadeurs Frégose et Rincon, le roi se préparait activement à la guerre; il n'avait retardé son entrée en campagne que pour fortifier ses alliances en Allemagne. La diète se réunit à Spire le 9 février; le roi s'y fit représenter par François Olivier, chancelier d'Alençon, et par le sire de Lacroix[2]. Il souscrivit de nouveaux engagements avec le comte de Redburg et d'autres capitaines allemands. Regrettant d'avoir repoussé les propositions des Pays-Bas en 1539, il envoya à Gand, avec des lettres pleines de promesses, un agent secret, nommé Oliverus[3], chargé de raviver l'esprit d'indiscipline des Flamands. Le duc de Clèves était le meilleur auxiliaire de sa politique; Guillaume avait de la répugnance pour la guerre, il craignait d'entrer en campagne et de briser les derniers liens qui le rattachaient à la grande famille allemande, mais il prenait part à toutes les négociations dont il espérait profiter, surtout quand elles étaient secrètes. En retour de son dévouement, il ne cessait de réclamer la princesse de Navarre; ce fut l'article principal des instructions recommandées à l'ambassadeur Cruser, à son retour de Worms, au mois de décembre 1541, et plus tard au docteur Adolphe Olisleger, que la reine Margue-

1. Lettres de Cruser et autres (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 293, 33, 392 et passim).

2. Olivier y prononça le 14 février un discours qui est imprimé dans *Recueil de divers Mémoires*, in-4°, 1622, p. 67.

3. Tel est le nom que lui donnent les documents allemands; peut-être est-ce François Olivier.

rite avait mandé auprès d'elle. Cruser, éconduit à chaque réclamation par le cardinal de Tournon, conseilla à son maître de faire lui-même appel à la loyauté du roi et à ses promesses. Malheureusement la santé de Jeanne d'Albret justifiait les retards du voyage. Du Bois écrit le 25 avril que la princesse est pâle et maigre, qu'elle a des accès de fièvre, qu'elle est atteinte d'une faiblesse générale. Cruser confirme les mauvaises nouvelles. D'autres lettres contredisent les premières et signalent une guérison complète ; tantôt Jeanne est malade et tantôt rétablie ; tantôt son départ paraît prochain et tantôt ajourné. Le seul point sur lequel les dépêches allemandes ne varient pas, est la nécessité de son arrivée à Dusseldorf. Marguerite continuait à conseiller utilement le duc de Clèves et à l'informer des projets de François Ier. Au mois de décembre, elle avait rejoint le roi de Navarre en Béarn, mais le puissant crédit qu'elle gardait à la cour lui permettait de servir presque aussi efficacement son gendre que si elle eût été présente au conseil du roi[1].

Henri d'Albret était moins résigné. Au mois de novembre, il était venu à la cour sur le bruit que le roi allait déclarer la guerre à l'Espagne. Voyant que les velléités belliqueuses du roi s'écoulaient en intrigues, il était reparti pour le Béarn[2]. A la même époque,

1. Lettres de du Bois, du s. de Serain, agent de François Ier à Dusseldorf, du roi, de Cruser, de Frotté, écrites pendant les premiers mois de 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 347 à 499).

2. Lettres de Marguerite au duc de Clèves (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 423 et 427). Ces deux lettres sont imprimées aux *Pièces justificatives*.

l'empereur débarquait en Espagne (fin nov. 1541). Son arrivée fut le signal de la reprise des négociations mystérieuses de Descurra. L'espion partit pour Madrid ; il apportait, comme de lui-même, un plan habilement concerté pour l'envahissement de la Guyenne. A Bayonne, le lieutenant du gouverneur, le sire de Vera, était un Béarnais, marié à une Béarnaise, tous deux dévoués à la maison d'Albret ; il avait même été attaché à la personne du prince. Vera habitait le vieux château, accolé à la muraille, du côté de la route de Fontarabie ; c'est lui qui fermait chaque soir les portes de la ville. Descurra promettait qu'il les ouvrirait sur un ordre du roi de Navarre. A Dax, un coup de main paraissait aussi facile ; la province appartenait à Henri d'Albret ; il pouvait donc faire pénétrer dans la ville, sans éveiller de soupçons, une troupe de ses gens et même des soldats déguisés. A Bordeaux, le gouverneur du château Trompette, le baron de Lavedan, était un parent et ancien serviteur de la maison d'Albret ; il pouvait répondre du fort. Le seigneur de Candale, qui commandait un corps d'armée de six ou sept mille hommes en amont de la Garonne, n'était pas moins dévoué au prince. Enfin les bourgeois de la ville, habitués à lui obéir, le regardaient depuis longtemps comme leur maître.

L'évêque de Lescar était un des agents les plus actifs de l'intrigue. Descurra lui avait promis, en cas de succès, une rente de dix mille écus et quelques bénéfices. Tous deux faisaient valoir les forces de leur maître. Le succès d'un coup de main sur les villes, disaient-ils, était assuré ; les deux alliés pouvaient conquérir la Guyenne avant l'arrivée de tout secours, surtout si le

roi d'Angleterre ou l'empereur tentaient une diversion en Picardie. En retour de ses services, Henri d'Albret demandait la restitution de la Navarre ou un équivalent ; il pressait l'empereur de se décider, car le roi de France avait déjà des soupçons. La négociation s'engagea sur ces bases ; un secrétaire de l'empereur, Idiaquez, vint en Navarre, et eut des entrevues avec Descurra à Navarreins. Tout à coup, la nouvelle arriva à Pau que le secret était découvert ; Charles de Coucy, seigneur de Burie, avait appris la présence d'Idiaquez, et le bruit s'était répandu que les Espagnols allaient tenter une attaque sur Bayonne. François Ier, aussitôt informé, renvoya la dénonciation à sa sœur. Henri d'Albret repoussa vivement l'accusation ; il fit dresser une enquête, dont les conclusions prouvèrent que Idiaquez, malade de la fièvre, n'était venu dans le nord de l'Espagne que pour soigner sa santé, et n'avait point dépassé Saint-Sébastien. Il rejeta sur Descurra l'invention de ces machinations ténébreuses. Burie et la reine Marguerite signalèrent à tous les officiers du roi le malheureux agent comme un traître ; sa tête fut mise à prix ; on offrait mille ducats pour le prendre vivant, cinq cents pour le tuer[1]. Descurra, bien averti, se tenait caché. « En tant que aymez vostre vie, luy écrivait sa « sœur, vous gardez d'entrer en France, car, à ce que « j'ay peu entendre, on vous a tendu les filets en plu- « sieurs lieux[2]. » Les protestations du roi de Navarre ne dissipèrent pas complétement les soupçons de Fran-

1. Relation de Descurra, orig. (Arch. nat., K. 1485, n° 46).
2. Lettre de la dame de Sainctye à Descurra, son frère, du 10 mai (Arch. nat., K. 1487, n° 65).

çois Ier. Inquiet sur le sort qui lui était réservé, le prince se cantonnait tous les jours de plus en plus dans ses états héréditaires ; il fortifiait Navarreins, armait ses places et amassait de l'argent pour être prêt au jour du danger. Il laissa échapper devant ses gentilshommes que, sous aucun prétexte, il ne quitterait la Navarre, parce qu'il prévoyait bien que le roi de France ne l'y laisserait pas rentrer [1].

Mais la réconciliation des deux rois allait se faire avec éclat. La disgrâce du connétable avait porté au pouvoir le cardinal de Tournon et l'amiral Annebaut. Les nouveaux ministres inaugurèrent leur avénement par un changement de conduite dans la direction des affaires militaires. Au lieu de porter la guerre en Piémont, ils attaquèrent l'empereur au nord et au midi, en Espagne et dans les Pays-Bas. Le roi mit deux armées sur pied : la première, commandée par le dauphin, était destinée à une invasion en Roussillon ou en Navarre ; la seconde, conduite par le duc d'Orléans, devait secourir le duc de Clèves.

Le roi avait multiplié ses forces par d'habiles négociations. Le 20 novembre de l'année précédente, il avait passé un traité avec le roi de Danemark ; le 10 juillet, avec le roi de Suède. Le 12, il signa sa déclaration de guerre, et la publia le 20. L'occasion paraissait favorable ; l'empereur était affaibli et découragé par les désastres de son expédition d'Alger [2] ; il était malade ; les

1. Mémoire de Descurra (Arch. nat., K. 1485, nº 46).

2. Voyez sur cette expédition les documents contenus dans les *Négociations du Levant,* t. I, p. 522 et suiv., dans les *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 612 et suiv. (*Coll. des doc. inéd.*). — On conserve dans les Archives de Dusseldorf un assez grand nombre

Maures de Grenade s'étaient soulevés ; on croyait à la cour qu'ils étaient prêts à reconquérir l'Espagne. Le roi de Navarre entretenait des intelligences à Pampelune, en Biscaye, et dans les principales villes de son ancien royaume[1]. Il désirait les utiliser pour entrer en campagne ; le roi, suivant un ancien plan de guerre du connétable de Montmorency, voulut commencer par le Roussillon. Le 15 août, le dauphin et l'amiral Annebaut mirent le siége devant Perpignan. Ils espéraient surprendre la ville, mais le duc d'Albe, à la fin de l'hiver, avait visité les places du Nord et les avait mises en défense[2]. Au bruit que Charles-Quint s'avançait lui-même, à la tête d'une armée, François I[er] quitta Lyon, attiré, disent quelques historiens, par l'espoir d'un combat corps à corps avec son rival. Le roi de Navarre touchait au comble de ses vœux. Il venait d'être confirmé dans ses pouvoirs de lieutenant du roi en Guyenne[3]. L'armée du dauphin, après avoir conquis Perpignan et la Cerdagne, devait entrer en Navarre ; le roi de France s'était engagé à ne déposer les armes qu'après avoir fait rentrer cette province entre les mains de son souverain légitime. Henri d'Albret rompit soudainement toutes négociations avec l'Espagne ; il félicita le roi de ce que « les Castillanyses ne l'amuseroient plus ». Un

de documents inédits sur cette expédition. Ce sont en général des rapports adressés au roi de France et transmis par lui au duc de Clèves.

1. Lettres de Cruser du 1[er] et du 3 mai 1542 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 382 et 390).

2. Journal de Vandenesse (Coll. Dupuy, vol. 560). — Le siége de Perpignan est raconté dans le livre I des *Commentaires* de Blaise de Monluc.

3. Lettres patentes du 23 mai 1542, copie (F. fr., vol. 3005, f. 199).

agent du cardinal Granvelle était encore à Pau ; en le renvoyant à son maître, le prince d'Albret le chargea de la déclaration suivante : « Si le feu roy, mon pere, et « moy, nous sommes estimez bien heureux de perdre « ung royaulme pour servir ung tel prince, je ne voul- « droys que moy ne tous ceulx qui viendront jamais de « moy eussions aultre volonté, et qu'il (Granvelle) ne « pence poinct que l'anvye de recouvrer mon bien me « fasse oublier mon honneur[1]. » Malheureusement, l'armée du dauphin s'arrêta à la première étape. La ville de Perpignan résista à ses efforts ; le dauphin fut obligé de lever le siége dans les premiers jours d'octobre ; l'hiver s'approchait ; il fallut renoncer à la conquête de la Navarre et licencier l'armée[2]. François Ier traversa le Languedoc ; il passa à Toulouse, à Nérac, où Henri et Marguerite lui offrirent des fêtes qui pouvaient lui faire oublier le séjour de ses châteaux de Touraine. L'alliance entre les deux rois de France et de Navarre était redevenue ce qu'elle était au temps de la bataille de Pavie. Cependant un reste d'aigreur se mêlait parfois à leurs effusions réciproques. François Ier se montrait toujours prêt à s'accommoder avec Charles-Quint au prix du Milanais ; Henri d'Albret lui reprocha un jour d'oublier la Navarre ; le roi répondit sèchement : « Mon « frère, si ce n'étoit que je m'occupe de vos affaires, « déjà toutes les miennes seroient faites[3]. »

1. Lettres de Henri d'Albret au roi, f. fr., vol. 3005, f. 19.

2. Cette campagne est racontée avec détails dans l'*Hist. du Languedoc,* t. V, p. 151, et note III, p. 629. — Voyez aussi dans le t. 43 de la *Colleccion de los documentos ineditos* un gros recueil de pièces sur le siége de Perpignan.

3. Nouvelles de France transmises par un espion (Arch. nat., K. 1484, n° 145).

Au nord, le roi avait mieux employé ses forces. Le duc de Clèves était enfin sorti de ses hésitations malgré les conseils de l'archevêque de Mayence et de l'électeur Palatin, ses protecteurs à la diète de Ratisbonne. Le Bossut de Longueval fut envoyé, au commencement de mai, à Dusseldorf avec des pouvoirs illimités; il négociait un mariage entre le duc de Wurtemberg et la sœur de Guillaume de Clèves, mais il était surtout chargé de faire fructifier les intrigues secrètes nouées dans les Pays-Bas. Il remit au duc une lettre d'encouragement de la reine Marguerite : « Monseigneur mon « fils, vous estes tant en la bonne grace du Roy, que « vous ny tous vos amys ne le sauroient plus desirer. « Et quant je y connoistrois aultre chouse, vous savés « que je ne suis icy que pour vous, tant à vous en « advertir que à y donner le remeide necesaire, ce de « quoy n'ay veu ocasion, vous pryant de continuer au « bon vouloir que jusques icy avés monstré au service « dudit seigneur, et en ce faisant croyés que vous le « trouverés vray pere et afectionné à votre bien et « grandeur. » En outre de ces encouragements, bien faits pour lui donner des espérances, Longueval apportait au duc de Clèves l'annonce de l'arrivée prochaine d'une armée française. Le roi le pourvoyait d'argent et d'armes, surtout d'artillerie. Un seul trésorier, La Planche, lui avait remis 15,000 thalers. Les princes allemands alliés avaient touché leur pension, ce qui n'empêcha pas l'un d'eux, Wolfgang de Bavière, d'embrasser le parti de l'empereur[1].

1. Lettres de Cruser, du roi, de Serain, écrites en mai 1542 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 382, 484, 485, 486).

Le 10 juin, le duc d'Orléans prit le commandement de l'armée du Nord; le duc de Guise était son lieutenant. Suivant les rapports d'espions adressés à Marie de Hongrie, il avait 2,000 hommes d'armes, 3,000 chevau-légers, la plupart italiens, 43 enseignes de mercenaires allemands, 32 mille piétons légionnaires, 80 pièces d'artillerie et 10 mille chevaux de transport. Le roi devait se mettre à la tête de ces troupes et se faire accompagner de sa maison, composée de 800 hommes d'armes. L'armée attendait en outre 12 mille Suisses, quelques compagnies italiennes et 40 mille hommes pris dans le ban et l'arrière-ban, « desquels, « si une bataille se donne, le roi mettra 12 mille en « première ligne, tant il y a confiance [1] ». L'armée de Clèves, aguerrie sous le commandement de Martin Van Rossen, comptait 30 ou 32 enseignes; le roi de Danemark avait envoyé 12 enseignes. Ces troupes firent montre le 28 juin. Les espions de la reine de Hongrie signalaient au camp du duc « ung personnage brun, « ayant une barbe brune, et portant deux chaînes « d'or ». C'était Longueval, l'âme de l'entreprise. Le bruit courait qu'il avait acheté du duc de Clèves le château de Ravenstein [2], au nom du roi de France, et qu'il allait en prendre possession.

Le duc, enorgueilli de sa puissance, disait « qu'il

— Lettre de Marguerite au duc de Clèves (ibid., f. 388). Cette lettre est imprimée aux *Pièces justificatives*.

1. Rapport du héraut Arschott, prisonnier des Français du 25 juin au 9 juillet (Arch. de Bruxelles, Lettres des Seigneurs, t. I).

2. Le comté de Ravenstein, dans le Brabant Hollandais, dans la vallée de la Meuse.

« feroit ung trou ès pays de l'empereur dont on par« leroit pendant cent ans ». Il espérait recevoir bientôt la princesse d'Albret; il répondit à un de ses capitaines qui lui demandait un congé : « Je me sauroys « aussy mal passer de toy présentement que jamais « je feis, car par cette amasse lon me livrera ma « femme. » Les capitaines français montraient « si « grande confidence qu'ilz disoient que leurs goujars « estoient suffisans à conquerre les Bourguignons ». Ils fortifiaient Landrecies et y faisaient travailler 6,000 pionniers. Le roi fit crier un défi à l'empereur, portant qu'il l'attendrait pendant soixante jours. Malheureusement le désordre régnait dans cette immense armée; les Français étaient en mauvaise intelligence avec les Clévois; ceux-ci, cantonnés entre Mézières et Reims, pillaient le pays sans miséricorde; les Allemands montraient peu d'empressement à marcher contre l'empereur; les officiers du duc avaient été obligés de leur persuader qu'ils allaient les conduire contre les Turcs. Une pluie continuelle gênait les déplacements de l'artillerie et des campements[1].

Le maréchal de Gueldre, Martin Van Rossen, entra en campagne au commencement de juin; le prince d'Orange et le comte de Buren, que la gouvernante des Pays-Bas lui avait opposés avec des troupes incomplétement armées, furent mis en déroute; Anvers, Tournay, Malines étaient déjà serrées de près. En même temps la première armée française, commandée par

1. Plusieurs rapports d'espion, datés de juin et juillet 1542, adressés à la reine de Hongrie (Arch. de Bruxelles, Lettres des Seigneurs, t. I, p. 110, 118, 167, 173, 177, 380).

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, franchit la frontière de Flandre ; les principales places ne purent résister. La seconde armée, conduite par le duc d'Orléans, envahit le Luxembourg et s'empara de la province presque sans coup férir. Les places de Damvilliers, Ivoy, Arlon, Montmédy, Luxembourg ouvrirent leurs portes ou furent prises d'assaut. Thionville seule résista. Charles-Quint, informé de ces désastres, demanda en toute hâte à la diète de Spire de protéger l'intégrité de l'empire[1]; mais le Luxembourg, le Brabant, le Hainault, la Flandre étaient perdus ; il ne restait aux Français qu'à consolider leur conquête. En ce moment arriva au camp la fausse nouvelle de la marche de Charles-Quint contre l'armée assiégeante de Perpignan et celle de la descente de François Ier en Languedoc. Le duc d'Orléans crut à une grande bataille prochaine. N'écoutant que le désir de combattre à côté de son père, il licencia précipitamment une partie de l'armée, malgré les conseils de ses capitaines, mit une garnison de mercenaires à Luxembourg et partit en poste pour le Roussillon avec quelques jeunes seigneurs étourdis comme lui.

Son départ désorganisa ce qui restait de l'armée. Réduit à la défensive, le duc de Guise se renferma dans Ivoy. Les impériaux reprirent Luxembourg et Montmédy, mais d'heureux coups de main rendirent à l'armée une partie de son prestige. Elle réoccupa Montmédy et prit ses quartiers d'hiver dans les principales villes. Le roi envoya au duc des instructions minutieuses, mais point d'argent, pour la préparation de la

1. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V,* t. II, p. 350 et 364.

campagne prochaine, notamment l'ordre de retenir les mercenaires qui avaient servi dans l'armée de Clèves et de les employer à la fortification des places. Ces troupes ne voulaient marcher que contre argent comptant. Le duc de Guise en cite un exemple : leur engagement expirait le jour de la reprise d'une petite place forte, appelée Virton[1] ; elles mirent le feu à la ville selon les ordres du duc, mais elles refusèrent d'entretenir l'incendie le lendemain, parce que la nouvelle solde n'était pas arrivée. Les lansquenets clévois voulaient hiverner au dedans du royaume « afin que ce « leur fust moyen de mieulx se faire payer ». Guise les envoya sur la frontière, mais en attendant le paiement ils refusèrent de dépasser la Meuse. Enfin le roi se débarrassa de ces importuns en envoyant par le sire de Mandosse, son écuyer tranchant, des fonds pris sur l'ordinaire de son épargne. Guise fit une montre au mois de décembre et les mercenaires sortirent de France[2].

La campagne avait été si mal conduite qu'elle s'était terminée sans avantage décisif. Malgré la guerre à laquelle il prenait part, le duc de Clèves espérait échapper au danger d'une condamnation par la diète. Tandis que ses troupes ravageaient les possessions héréditaires de l'empereur, il adressa sa justification aux États d'Allemagne[3]. Charles-Quint usait encore envers lui de

1. Virton ou Verton, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg, Arlon et Montmédy.

2. Instructions du roi à Mandosse et réponses du duc de Guise des 15 et 29 octobre et 30 décembre 1542, copies (Bibl. nat., Coll. Clairambault, vol. 50, f. 7377, 7379, 7389, 7397).

3. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. II, p. 357 et 358.

ménagements extraordinaires dont voici l'explication : Henri VIII avait épousé, puis répudié sa sœur, Anne de Clèves, et l'avait remplacée par Catherine Howard. Après le supplice de cette infortunée reine (12 février 1542), le bruit se répandit que Henri VIII allait reprendre la princesse Anne ; le roi de France le lui conseillait avec insistance ; l'ambassadeur Marillac avait reçu l'ordre d'y travailler ouvertement et en faisait la condition du mariage du duc d'Orléans avec une fille de Henri VIII. C'en était fait pour l'empereur de l'appui de l'Angleterre si le prince anglais cédait à ces suggestions. Charles-Quint s'imposait donc le devoir de ménager le duc Guillaume, qui pouvait redevenir, par sa sœur, l'arbitre de la politique de son beau-frère [1].

Mais le duc de Clèves était inféodé à la politique du roi de France. Marguerite d'Angoulême le traitait comme son fils [2]. L'agent du roi, le Bossut de Longueval, entretenait ses espérances. Ses soldats avaient été mieux traités au camp du duc de Guise que les autres mercenaires allemands. A la fin de la campagne, François Ier lui abandonna en pur don une somme d'argent sans emploi, la solde de 4,000 hommes de pied et de 700 chevaux, qui n'avaient jamais figuré dans les rangs. En novembre, il lui fit proposer par Mandosse un secours de gens d'armes et une subvention de 30 mille écus, payables immédiatement, et même da-

1. Correspondance de Charles-Quint avec son ambassadeur à Londres (*Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e série, t. VII, p. 142 et suiv.). — Le rôle diplomatique de Marillac est plusieurs fois indiqué dans les documents conservés aux Archives de Dusseldorf, Julich-Berg, no 17, *passim*.

2. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 197 et 202.

vantage, s'il était nécessaire; il lui promit « d'exposer « les forces de son royaulme pour le secourir comme « pour son propre affaire ». Restait la négociation principale qui n'avait pas fait un pas depuis le commencement de l'année, celle de l'envoi à Dusseldorf de la princesse de Navarre. Mandosse était chargé d'assurer au duc de Clèves, au nom du roi, « comme ledict « seigneur, au premier bon temps, luy envoyeroit sa « femme, Madame de Clèves, honorablement accom« pagnée[1] ».

L'année 1543 s'ouvrit mal pour le duc de Clèves. Le roi d'Angleterre, sortant de ses hésitations, signa avec les ambassadeurs de Charles-Quint, le 11 février, un traité d'alliance offensive et défensive, par lequel les deux souverains se partageaient le royaume de France comme s'ils l'eussent déjà conquis. La cause de la princesse Anne de Clèves était perdue; Henri VIII épousa, cinq mois après, Catherine Parr, veuve de lord Latimer. Outre l'échec moral que lui faisaient éprouver les fantaisies amoureuses du roi d'Angleterre, le duc de Clèves perdait un réel appui. L'empereur, au contraire, y gagnait de n'être plus obligé de ménager son vassal. Mais cet échec, prévu depuis longtemps, ne pouvait le décourager. La diète venait de se réunir à Nuremberg sous la présidence de Granvelle, afin de discuter les moyens de défense de l'Allemagne contre les Turcs. Dès les premières délibérations, Granvelle annonça à l'assemblée que l'empereur était décidé à mettre toutes ses forces au service de la chrétienté,

1. Instruction à Mandosse du 11 nov. 1542, copie (Bibl. nat., Coll. Clairambault, vol. 50, f. 7389).

et qu'il combattrait lui-même à la tête de l'armée. Avant de commencer cette guerre sainte, il demandait quelques semaines pour avoir raison de la rébellion du duc de Clèves. Le duc comptait de nombreux amis parmi les princes allemands ; ils agirent en sa faveur ; les autres virent un piége tendu à l'indépendance de tous dans la demande de Granvelle, et la majorité refusa d'y adhérer. L'habile chancelier proposa alors une combinaison nouvelle ; Guillaume affectait de soumettre sa cause au jugement de la diète, *coram paribus ;* Granvelle lui offrit une trêve de deux mois, renouvelable sur les bases du *statu quo*, mais à la condition qu'il livrerait la ville de Zittard en garantie de sa soumission. Le duc n'était pas présent, mais ses ambassadeurs acceptèrent le marché[1]. Aucun des deux partis n'obéit aux conditions prescrites ; le duc ne livra pas la ville de Zittard, et la gouvernante des Pays-Bas ne discontinua pas ses armements. Depuis le commencement de l'hiver elle se préparait à la guerre ; elle avait levé une armée de dix mille hommes de pied et de 2,400 chevaux commandée par le duc d'Arschott ; elle attendait un renfort de mercenaires allemands. Ces troupes étaient en garnison dans les villes de frontière ; mal payées et naturellement indisciplinées, elles firent quelques courses dans les duchés et pillèrent plusieurs villes. Le duc de Clèves, prêt à la guerre depuis l'année précédente, saisit avec empressement ce prétexte pour rompre la trêve sans s'arrêter aux protestations de Granvelle[2]. A la

1. *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, publié par le docteur Lacomblet, t. IV, 2e partie, p. 690.
2. *Papiers d'État* de Granvelle, t. II, p. 664.

fin de l'hiver, il mit le siége devant Heinsberg. La ville, dépourvue d'artillerie, fut promptement investie.

Le duc d'Arschott attendait avec impatience les lansquenets allemands que la reine de Hongrie avait engagés, mais les lansquenets ne vinrent pas, faute de solde. Cependant l'obligation de courir à la défense de Heinsberg le pressait de se mettre en campagne. Le 28 mars, il passa la frontière. Le temps était très-froid, les étangs couverts de glace. Le duc d'Arschott, au prix d'une marche forcée de nuit qui coûta la vie à quelques-uns de ses soldats, tomba à l'improviste sur les assiégeants, ravitailla la ville et y fit entrer quatre pièces de canon. Poursuivi vigoureusement dans sa retraite, il essuya quelques escarmouches. Le 24 avril, l'armée clévoise, forte de 4,000 chevaux, de 18 à 20 enseignes de gens de pied et de 4 ou 5 pièces d'artillerie, prit position devant lui auprès de la ville de Zittard. La lutte commença par un combat d'artillerie. Les Clévois, commandés par Dietrich Hoen, sire de Harsen, débusqués d'une hauteur par le feu de l'ennemi, descendirent dans la plaine et se mirent en bataille devant les impériaux, gens d'armes contre gens d'armes, gens de pied contre gens de pied. Le choc fut terrible et pendant un moment la victoire demeura indécise; mais les impériaux étaient les plus nombreux; plusieurs capitaines allemands du parti de Clèves furent blessés ou tués; trois enseignes sur six tombèrent entre les mains du duc d'Arschott. La gendarmerie faiblit et battit en retraite, dans le plus grand désordre, vers Ruremunde et vers Zittard, laissant l'artillerie sans défense. Pendant ce temps-là les gens de pied des deux armées s'attaquaient à coups d'arquebuse; après quelques dé-

charges, le duc d'Arschott ordonna la charge. Déjà les soldats « baissaient les piques »; tout à coup les Allemands du parti impérial, pris d'une panique soudaine, se débandent; ils se précipitent sur l'artillerie clévoise qui vient d'être emportée par la cavalerie, détèlent les chevaux, et s'enfuient au galop. La déroute fut si rapide que les capitaines ne purent retenir une seule enseigne; le supplice de quelques fuyards sur le champ de bataille n'arrêta pas leurs compagnons d'armes; les bas Allemands surtout se distinguèrent par leur lâcheté; plusieurs coururent jusqu'à Maestricht. Les Clévois prirent alors l'offensive; ils reconquirent l'artillerie qu'ils avaient perdue au commencement de la journée et s'emparèrent de celle des impériaux; la gendarmerie se reforma et rétablit son ordre d'attaque. La nuit tombait; le duc d'Arschott, abandonné de ses gens de pied, se retira en bon ordre du côté de Maestricht. La bataille avait à peine coûté 300 hommes aux vaincus; encore, suivant les agents impériaux, la plupart des morts étaient-ils des « goujats » qui s'étaient attardés au pillage des gens d'armes. Le comte de Hoechstraeten fut fait prisonnier et relâché peu après. Les vainqueurs firent de plus grosses pertes. Un capitaine écrit à la reine de Hongrie qu'il a vu « 70 chariots couverts de corps morts de « soldats clévois et 12 de personnages de marque », que les Clévois ont perdu « quasi toute leur noblesse « et 1,500 chevaux », que Dietrich Hoen, sire de Harsen, capitaine général, les sires de Palant, de Drimborn et Jean de Buren, gentilshommes de Gueldre, ont été tués. Martin van Rossen était absent. « Le duc « de Clèves, qui estoit à moins de deux lieues de la

« bataille, ny estoit, mais est demeuré en ung cloître,
« à ce que disent les prisonniers, se trouvant conceillé
« de non s'y trouver en froid tems, mais en esté il s'y
« trouvera. S'il y eut esté, le froid ne l'eut empesché;
« car il y avoit matière assez pour se bien réchauffer[1]. »

Cette victoire fut fêtée à la cour de France avec autant d'éclat que si l'armée du roi eût gagné une seconde bataille de Marignan. François Ier l'annonça solennellement au parlement et ordonna au cardinal du Bellay de faire une procession en action de grâces et de chanter un *Te Deum*. Le morceau de la vraie croix, conservé dans le trésor de la Sainte-Chapelle, fut porté à la procession des reliques par les conseillers. Le duc de Clèves avait écrit au roi, à la suite de sa victoire. Sa lettre fut enregistrée au parlement.

« Sire, je me recommande très humblement à vostre bonne grace. Je ne vous puis celer que le duc d'Arschott et autres grands seigneurs de Borguignons, vos ennemis et les miens, sont derechef entrés en ma duché de Juliers avec grand nombre de gens à pied et à cheval, artillerie, munitions et autres choses du fait de la guerre, cuidant tout prendre et me ruiner; mais mes gens les ont, le jour de la veille de Paques, à 3 heures de l'après midi, en leur fort assailli, et, par la grace de Dieu, desconfit et desfait une partie, tuez et beaucoup pris, et gaigné 13 enseignes de lansquenets et le guidon des gens de cheval, avec l'artillerie qui estoit de 20 grosses pieces, comme on m'a mandé, 13 canons, 3 serpentines, et, le reste, demi serpentines et couleuvrines[2]. »

1. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V,* t. II, p. 382. Lettre de la reine de Hongrie à Charles-Quint du 4 avril 1543. — Le rapport officiel d'après lequel cette lettre est écrite est conservé aux Archives de Bruxelles (Coll. de doc. hist., t. VII, p. 133).

2. Extrait des reg. du Parlement (Coll. Clairambault, vol. 51, f. 7413).

Le duc d'Arschott, par ordre de la reine de Hongrie, se retira vers le Hainaut pour refaire ses troupes. Le duc de Nassau, à la tête d'une seconde armée, fut chargé de tenir tête aux Clévois victorieux. Il essuya une éclatante défaite. Le roi ordonna encore des actions de grâces ; l'évêque de Paris chanta un *Te Deum* à Notre-Dame ; un conseiller du roi, Martin Fumée, fut chargé de communiquer cette grande nouvelle au parlement.

« Du 7 avril 1543, écrit par les amis du roy en Allemagne, sont venues nouvelles certaines d'une seconde grande victoire obtenue par nostre nepveu, le duc de Cleves, contre une grosse armée de nos ennemis, de laquelle estoit chef le comte de Nassau, laquelle victoire a esté telle que, prenant les choses en general et remettant les particularités à ce qui en est recité au parlement, est advis donné de ladicte victoire. Il n'est rechappé de lad. armée un de tous ceux qui ont fait résistance, qu'ils ne soient demeurés morts ou faicts prisonniers, grand nombre de noblesse desfaite, rompue et mise en fuite, l'artillerie, munitions et bagages, demeurés et gaignés par le duc de Cleves ; de ce qui s'est sauvé de lad. armée ne leur a esté possible en remettre aucune ensemble, de manière qu'il ne s'est veu de longtemps desconfiture dont la fuyte ayt esté telle ne si grand étonnement. Le s. de Nassau s'est sauvé seul, sans page ni valet[1]. »

Piqué d'honneur par ces deux victoires, qui ouvraient un vaste champ à ses espérances, François Ier entra en Hainaut à la fin de mai avec une armée de plus de 35 mille hommes, et s'empara de Landrecies, place forte, la clef des plaines arrosées par la Sambre. La cour l'avait accompagné jusqu'en Champagne et s'était

1. Extrait des registres du Parlement (Coll. Clairambault, vol. 51, f. 7421).

arrêtée à Reims. Marguerite d'Angoulême, Jeanne d'Albret, le cardinal de Tournon, Annebaut, les ambassadeurs du duc de Clèves, les principaux personnages que nous avons vus figurer dans les négociations de ce mariage, suivaient le roi. François Ier annonçait l'intention de conduire la princesse de Navarre jusqu'aux frontières de ses états. Les victoires de l'armée clévoise, l'alliance du Danemark et des princes allemands, les succès du duc de Vendôme en Flandre, la marche conquérante de l'armée en Hainaut, la possession de Landrecies, que le duc de Guise travaillait à rendre imprenable, mettaient toutes les chances de la guerre de son côté. Ce fut en ce moment que l'empereur arriva en Allemagne; il s'était embarqué le 1er mai à Barcelone, était descendu à Gênes, avait traversé rapidement l'Italie et était arrivé à Spire. Il s'arrêta quelques jours dans cette ville, puis à Mayence, distribuant des ordres, expédiant des courriers; il réunit et arma les troupes que le roi des Romains avait levées et celles qu'il avait amenées d'Italie, les donna à commander à Fernand de Gonzague, ancien gouverneur du Milanais, et les dirigea sur Bonn pour se rendre maître du passage du Rhin[1]. Il avait avec lui 40 mille hommes dont 10 mille Espagnols ou Italiens. On s'étonnait en Allemagne de le voir user d'aussi grandes forces contre un aussi petit adversaire, pendant que Soliman, conquérant de la Hongrie, s'avançait le long du Danube et

1. Cette campagne est racontée dans le plus grand détail par Charles-Quint dans une lettre adressée à son fils (*Bull. de la comm. roy. d'Hist. de Belgique,* 2e série, t. VII, p. 154). Vandenesse raconte les mêmes faits de la même façon; les deux récits diffèrent un peu par les dates (Coll. Dupuy, vol. 560).

menaçait Vienne. Un rapport adressé au roi de France représente Charles-Quint comme « convoiteux de « gloire... et simulant cest grant colere contre le duc de « Clèves pour couvrir sa peur dudict grand seigneur[1] ».

Le 20 août, Charles-Quint entra en campagne. Le 21, il fit sa jonction avec l'armée levée par la reine de Hongrie et commandée par le prince d'Orange ; elle comptait, d'après Vandenesse, 13 mille hommes de pied et 2,500 cavaliers, bien disciplinés et qui avaient fait leurs preuves quelques jours auparavant à la prise de Montfort. Le 22, il parut devant Dueren, la plus forte place du duché de Juliers ; le 23, il fit sommer la ville par un héraut d'armes, porteur de paroles de clémence si les assiégés ouvraient leurs portes, et de menace s'ils persistaient dans leur résistance. Le héraut n'obtint aucune réponse et ne put même entrer dans la ville. Gonzague mit son artillerie en ligne pendant la nuit ; le feu commença à la pointe du jour et se continua jusqu'à deux heures de l'après-midi. En ce moment les compagnies italiennes et espagnoles, rassemblées dans les tranchées, sans attendre le signal de l'attaque, qui devait être donné à 5 heures, s'élancèrent à l'assaut. La ville était protégée par deux fossés profonds, pleins d'eau, et par un mur élevé, couronné d'artillerie ; cinq enseignes d'infanterie comptant 4,000 hommes, choisis parmi les meilleures troupes de Clèves, armés d'arquebuses, défendaient les portes. Les impériaux attaquèrent d'abord un des bastions sans succès ; pendant deux heures l'intrépidité des Espa-

1. Rapport venu d'Allemagne, sans date ni signature (Bibl. nat., F. fr., vol. 2965, f. 65).

gnols s'épuisa en vain contre la fermeté des compagnies hollandaises. Enfin une troupe espagnole réussit à traverser sous un feu ardent les fossés de la ville et à monter sur les murs par la brèche. Les défenseurs de la porte, pris à revers, furent bientôt culbutés. 600 ou 700 hommes furent tués les armes à la main; les autres s'enfuirent à travers la ville, ou se précipitèrent du haut des remparts. L'empereur était résolu à faire un exemple. Il fit juger les prisonniers et passer par les armes ceux qui étaient originaires de la Hollande et des terres basses de l'Allemagne, en très-grand nombre dans l'armée du duc de Clèves. La ville fut livrée au pillage ; mais « Sa Majesté commanda sous « peine de mort que l'on ne touchast aux esglises ni que « l'on tuast ni femme ni enfans et que les femmes feus- « sent toutes retirées aux esglises pour conserver leur « honneur. » Le lendemain, « je ne sais pourquoi ni « comment, » dit Charles-Quint dans sa lettre, le feu prit aux maisons et fit de tels progrès que, malgré les efforts des vainqueurs, la plus grande partie de la ville et l'église furent en flammes. L'archevêque de Saint-Jacques porta le saint sacrement et les vases sacrés au logis de l'empereur. Les femmes, les religieuses et les enfants furent conduits dans une tente sous ses yeux. L'armée victorieuse combattit l'incendie avec autant de courage qu'elle avait combattu l'ennemi ; 40 ou 50 soldats furent ensevelis sous les décombres et plus de 200 furent blessés en essayant d'éteindre le feu. Malgré leurs efforts la ville presque entière, plus de 600 maisons, fut réduite en cendres[1].

1. Lettre de Charles-Quint, déjà citée. — Journal de Vande-

Le 27, Charles-Quint, laissant à Dueren une garnison suffisante, alla camper à moitié chemin de Juliers, capitale du duché. La ville était aussi bien armée que Dueren ; cependant elle se rendit à la première sommation. Les gens de guerre sortirent et la place ouvrit ses portes. L'empereur y entra avec une garde de 500 arquebusiers espagnols et de quelques cavaliers ; il reçut le serment de fidélité des bourgeois et jura de conserver leurs priviléges. Le lendemain il se remit en campagne. A mesure qu'il avançait, les villes et les communes, frappées de terreur par l'exécution de Dueren, se hâtaient de déposer les armes. La ville de Zittard et tout le duché de Juliers firent leur soumission. Charles-Quint détacha le sire de Hoechstraeten, un de ses capitaines, avec dix enseignes d'infanterie et 500 cavaliers, pour prendre possession des places qui n'étaient pas sur sa route. Le maréchal de la Gueldre, Martin Van Rossen, manœuvrait à distance de l'armée impériale, tantôt avec 1,500, tantôt avec 2,000 cavaliers, sans pouvoir l'entamer ; enfin il se retira.

Le 30 août, l'empereur arriva sous les murs de Ruremonde, sur la Meuse, la ville la plus commerçante du duché. Elle ne fit aucune résistance. Le lendemain il eut une entrevue avec sa sœur, la reine de Hongrie, sur l'extrême frontière du Hainaut. Il était victorieux du duc de Clèves, mais son rival, le roi de France, s'avançait aussi en vainqueur à l'autre extrémité des Flandres ; le duc d'Orléans avait conquis une partie

nesse, id. — Tous les historiens, depuis Robertson, ont écrit que l'empereur avait fait massacrer tous les habitants.

du Luxembourg; une grande bataille était probable; l'empereur arrêta avec Marie de Hongrie les mesures à prendre contre son ennemi.

Le 3 septembre, après avoir reçu les soumissions de la plupart des villes de Gueldre et de Clèves, l'empereur se dirigea vers Venloo, la place la plus forte des états du duc Guillaume et la mieux armée; elle renfermait 3,000 hommes de pied et une nombreuse artillerie. Aux premières sommations, la division se mit dans la place; les habitants voulaient ouvrir leurs portes et les gens de guerre se défendre. Ce dernier parti l'emporta. Fernand de Gonzague jeta un pont de bateaux sur la Meuse et mit ses pièces en batterie. Le feu allait commencer quand le sire de Brunswick, le coadjuteur de l'archevêque de Cologne et d'autres ambassadeurs de ce prélat arrivèrent au camp impérial. Ils se portaient médiateurs entre le duc de Clèves et son suzerain, et suppliaient l'empereur d'user de clémence. Charles-Quint consentit à recevoir le prince. Brunswick et le coadjuteur l'amenèrent au camp de Venloo le 6 septembre. Il passa la nuit dans la tente du cardinal Granvelle. Le lendemain il comparut en accusé devant son juge; Charles-Quint était assis sur un trône; le duc se mit à genoux avec ses deux protecteurs et resta longtemps dans cette position humiliante[1]. Le sire de Brunswick excusa le coupable, rejeta sa faute sur les mauvais conseils qu'il avait reçus, allusion blessante à l'influence de la duchesse Maria de Juliers, mère du duc Guillaume, l'âme de l'alliance

1. « .....Y se hincaron de rodillas del ante de nos todos tres » (Lettre de Charles-Quint déjà citée).

française, qui venait de mourir à Buderich, le 29 août, du chagrin qu'elle éprouvait des désastres de son fils[1]. « Ce dit, luy estant toujours à genoux, fut respondu « par le conseiller Naves, vischancelier de l'empire, « que Sa Majesté avoit esté grandement offensée et « qu'elle pouvoit par raison et justice envers ledict « duc user de toute rigueur, veu l'offense par luy « commise. Neanmoins, voyant que ledit duc se recon- « naissoit, ne useroit envers luy de cruaulté, ains de « toute douceur, et qu'il se trouvast au logis dudict « seigneur de Grantvelle, ou ceux de son conseil par « ensemble pourroient traicter les articles touchant « cest effect. Puis Sa Majesté le fit lever en luy don- « nant la main et parla à luy à part. Après ledit duc « prit congié et s'en retourna dîner avec le s. Grant- « velle[2]. »

Le lendemain, 7 septembre, le duc de Clèves signa le traité connu sous le nom de traité de Venloo. Il abandonnait l'alliance française, danoise et suédoise, et remettait ses états à l'empereur qui les lui rendait en partie comme fiefs du Saint-Empire. En garantie de sa fidélité future l'empereur se contenta de deux places, Heinsberg et Zittard, qu'il lui restitua plus tard; il lui donna même une pension viagère de 10 mille livres[3]. Le duc réunit ses troupes à l'armée impériale et donna à Charles-Quint le célèbre Martin Van Rossen, dont l'habileté avait fait tant de mal aux villes des Pays-Bas. Les

1. Arch. de Dusseldorf; Mémoire du docteur Harless dans *Zeitschrift des bergischen Geschichtsvereins*, t. I.
2. Journal de Vandenesse (Coll. Dupuy, vol. 560).
3. Acte du 1er avril 1543 (1544) (Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. IV, 2e partie, p. 687).

soldats clévois et allemands, engagés par le roi de France, furent rappelés [1]. Enfin, dans un accord séparé, le duc promit de revenir à la religion catholique, qu'il avait momentanément abandonnée pour plaire à son beau-frère, Jean-Frédéric de Saxe, et aux autres princes protestants. La soumission des duchés de Clèves, de Gueldre et du comté de Zutphen était consommée. Le 12 septembre, les états réunis à Nimègue reconnurent par une déclaration solennelle Charles-Quint comme leur légitime suzerain et signèrent un traité de paix avec lui [2].

Le 13, Van Rossen vint au quartier de l'empereur; il s'agenouilla, s'excusa d'avoir accepté une pension du roi de France et jura fidélité à son nouveau maître. Les députés des états prêtèrent les mêmes serments. Le 14, l'empereur, après avoir délégué le prince d'Orange comme gouverneur des duchés, partit pour Diest; il y arriva en trois jours. Son activité et la rapidité de sa marche avaient épuisé ses forces; la goutte l'avait repris; il tomba malade; il ne put assister à la réunion des états à Bruxelles et fut obligé de les convoquer à Diest [3].

Le roi de France, après avoir perdu une partie des mois de juillet et d'août à Reims, en chasses et en fêtes de cour, rejoignit l'armée à la nouvelle que Charles-Quint était arrivé à Spire, pendant que ses lieutenants, La Lande et d'Essé, complétaient laborieusement les

1. Vidimus d'un sauf-conduit octroyé par l'empereur aux sujets de Clèves pour rentrer de France (Bibl. nat., f. fr., vol. 2757, f. 7).

2. Dumont, *Corps diplomatique,* t. VIII, p. 264 et 266. Ces deux actes sont datés de Venloo, du 12 septembre 1543.

3. Lettre de Charles-Quint à son fils, déjà citée.

fortifications de Landrecies. L'armée comptait 8 ou 10 mille hommes de cavalerie, 6,000 Allemands des provinces intérieures de l'empire et 4,000 des provinces rhénanes, 4,000 Italiens et bon nombre de légionnaires gascons; il attendait 12 mille Suisses, auxquels il avait promis le double de la solde ordinaire, mais qu'il n'avait pu engager à le servir qu'en France et non à passer la frontière[1]. Il espérait, à la faveur de ce déploiement de forces, détourner l'orage qui allait fondre sur les terres du duc de Clèves, opérer la jonction des deux armées et remettre lui-même la princesse de Navarre au duc Guillaume comme le prix de ses victoires.

Pendant sa route, en passant à Sainte-Menehould, le roi fut informé de la capitulation de Dueren; il écrivit immédiatement au landgrave de Hesse pour réchauffer le courage des princes protestants et leur promettre de délivrer l'Allemagne de la tyrannie impériale, et, ce qui les touchait davantage, pour leur offrir de l'argent[2]. Il se préparait à envoyer en avant, au secours des duchés, l'amiral Annebaut, à la tête de 10 mille hommes d'infanterie, quand il apprit, aux frontières du Luxembourg, le traité de Venloo. La cour, qui le suivait à petites journées, reçut la nouvelle à Soissons; elle interrompit immédiatement sa marche en attendant les événements[3]. Bientôt arriva un messager du duc

1. Ce dénombrement est contenu dans la lettre de Charles-Quint déjà citée.

2. Lettre de François Ier du 15 sept. 1543. Copie et traduction en espagnol (Arch. nat., K. 1485, n° 62). Cette lettre avait été communiquée à l'empereur.

3. Pontanus, *Historiæ Gelricæ,* 1639, p. 832.

de Clèves, Alexandre de Drimborn, porteur de propositions nouvelles. Le duc exposait au roi comme il avait été obligé de traiter avec l'empereur et de le reconnaître pour son suzerain légitime. Désirant rester fidèle au traité de Venloo, il renonçait à l'alliance française, mais non à la princesse d'Albret, qu'il avait solennellement épousée; il offrait donc d'envoyer chercher jusqu'au camp la future duchesse par une ambassade conforme à son rang[1].

Cette demande irrita le roi. Les courtisans, feignant d'oublier que le duc avait obéi à une contrainte irrésistible, l'accusèrent de trahison. L'antipathie de Marguerite d'Angoulême pour ce mariage se réveilla tout entière. Elle fit valoir le défaut de consentement de Jeanne et la non-consommation du mariage : « ..... Nous ne craindrons plus, écrivit-« elle au roi, de dire la vérité pour rompre le lien « qui aussy peu la tient liée que je suis à l'empe-« reur[2]. Et le vous puis jurer devant Dieu..... Je vous « supplie très-humblement nous ayder à la mettre en « liberté devant l'Église et les hommes, comme je sçay « qu'elle l'est devant Dieu[3]. » La reine de Navarre eut

1. Lettres du duc de Clèves au roi, au dauphin, au duc d'Orléans, au roi de Navarre, à la reine Marguerite, à la princesse de Navarre, au cardinal de Tournon, à l'amiral Annebaut et au chancelier d'Alençon, datées du 30 septembre 1543; instruction du duc à Alexandre de Drimborn datée du 10 octobre (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 504, 507 et suivants).

2. Marguerite d'Angoulême, avant d'épouser le roi de Navarre, avait été promise à Charles-Quint. Voyez la *Captivité de François Ier* par M. Champollion, dans les *Doc. inédits*.

3. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. II, p. 235.

plusieurs entrevues avec l'ambassadeur de Clèves et repoussa son insistance. Drimborn, au moment de quitter la cour, demanda une réponse à l'objet de sa mission et Jeanne d'Albret lui écrivit la lettre suivante :

« Je ne puys nyer les ceremonyes qui furent faites et l'honneur que le Roy feit audit sieur de Cleves à Chastellerault; et puis encore moins non confesser que la volonté dudit seigneur Roy et des roy et royne de Navarre, mes pere et mere, ne fussent que les choses eussent à sortir leur effect; mais voyant que le seigneur Roy s'estoit résolu de me bailler à luy sans me vouloir ouyr ny escouter, et que, quant j'en voulois parler ausdits seigneurs roy et royne de Navarre, ils me vouloient encores moins ouyr, usans envers moy de plus estranges rigeurs du monde pour mon opinion qu'ils voioient contraire à leur volenté; et me sentant abandonné de mon Roy et de pere et de mere, je me deliberay prendre mon seul recours à Dieu, lequel m'a fait ceste grace, que ledit seigneur de Cleves a fait contre luy-mesme chose qui tient le Roy et mon pere et mere quictes et deschargés de la volenté et de la promesse qu'ils luy pouvoient sur ce avoir faicte. Ne reste plus que à vous respondre de madicte volenté, de laquelle, je crois, que qui en demanderoit à Monseigneur de Cleves, il sauroit bien que en dire[1]. »

Après s'être reposé quelques jours à Diest, Charles-Quint rejoignit le camp le long de la Senne et de la Sambre. Son armée n'était pas moins puissante que celle de son rival ; il avait 16,000 Allemands, 4,000 Espagnols, 4,000 Italiens, 800 chevau-légers, 4,800 chevau-légers allemands ; il devait être rejoint par

1. Archives de Dusseldorf (Julich-Berg, n° 17, f. 513). Cette lettre est imprimée en entier aux *Pièces justificatives*. — Le duc de Clèves en envoya une copie à la reine de Hongrie ou à Charles-Quint; on la trouve aux Archives de Bruxelles (Coll. de doc. histor., t. VIII, p. 121).

8,000 Allemands du centre, 8,000 des provinces rhénanes, 3,000 gens de pied et 3,000 cavaliers espagnols, 5,000 piétons anglais et 600 chevaux envoyés par Henri VIII[1]. Charles-Quint s'approcha de Landrecies et l'investit; mais la ville, héroïquement défendue par La Lande et d'Essé, ne faiblit pas devant l'ennemi. L'approche de l'armée royale, qui accourait à marches forcées, maintenait le courage des assiégés. Pendant quelques jours l'empereur et le roi demeurèrent en face l'un de l'autre, prêts à s'attaquer. La cour attendait à Reims le résultat de cette campagne aventureuse; chacun espérait et redoutait à la fois une grande bataille; les sinistres souvenirs de Pavie étaient présents à l'esprit de tous. Marguerite a dépeint en vers émus l'anxiété générale :

Sachant le lieu où il vous pleut mescrire
Que vous alliez; mais je ne puis vous dire
Que je devins depuis ceste nouvelle,
Qui par dix jours nous continua telle,
Car un chacun nous escripvoit : sans faille
Demain le roy donnera la bataille.

Le roi fut plus avisé qu'on ne pouvait l'espérer de son esprit chevaleresque et audacieux. Il feignit de passer la Sambre et réussit à ravitailler Landrecies d'hommes, de vivres et d'artillerie; la place devenait dès lors imprenable. Puis il leva le camp à l'improviste, pendant la nuit, et battit en retraite sans laisser à l'armée impériale le temps de prendre de nouvelles

1. Lettre de Charles-Quint déjà citée. — Un rapport adressé au roi diminue ces chiffres à 40 mille (F. fr., vol. 2965, f. 65).

dispositions d'attaque (nov. 1543). Cette habile manœuvre équivalait à une victoire sans combat. La reine de Navarre et la cour accueillirent la bonne nouvelle avec transports. L'empereur fut obligé de lever le siége; en se retirant il surprit Cambray, mais ce hardi coup de main ne modifiait pas le résultat de la campagne :

Je craignois qu'à l'envitaillement
De Landrecies se feist soudainement
Telle escarmouche et sy grande meslée
Quelle peult estre à bataille égalée.
. . . .
Sy le second Symeon Galiot
Ne disoit pas à l'heure ce bon mot :
Je ne crains plus la mort puisque je voy
Que Dieu nous a sain redonné le roy.
Sy saint André a dit, loué soit Dieu,
Qui a donné au roy lhonneur du jeu,
Sy nos dames avecques noz prelatz
A louer Dieu n'ont eu leur esprit las[1]....

Les trois princes français qui pouvaient aspirer à la main de Jeanne d'Albret, le duc d'Orléans, le duc de Vendôme et le comte d'Aumale, plus tard duc de Guise, avaient combattu sous ses yeux avec une bravoure égale et de brillants succès. Le premier par son rang, le duc d'Orléans, avait conquis l'année précédente la province presque entière du Luxembourg, mais il ne restait de ces conquêtes que les places de Montmédy et d'Yvoi. Quelques semaines auparavant, pendant que

1. *Marguerites de la Marguerite,* 1549, p. 58. — Blaise de Monluc loue le roi de sa retraite de nuit (*Commentaires,* t. I, p. 457, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*).

l'empereur complétait ses opérations militaires dans le duché de Clèves, le duc d'Orléans avait reçu le commandement de l'armée royale[1]. Les débuts de la guerre furent favorables aux armées françaises ; le prince prit Arlon et Luxembourg et chercha à s'y rendre souverain. Il se mit en négociation avec les princes protestants d'Allemagne, surtout avec l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Le 8 septembre, il leur envoya de Reims son secrétaire, Antoine Maillet, avec la plus étrange instruction qu'un prince français ait jamais signée : il protestait « de son grant désir » de voir « le saint « Evangile presché par tout le royaulme de France » et s'excusait de l'interdire dans son duché d'Orléans, par crainte du roi ; mais il promettait de le favoriser dans le duché de Luxembourg ; il demandait donc aux princes allemands de lui permettre d'entrer dans leur confédération et de l'aider de tous leurs moyens[2]. La marche victorieuse de l'empereur dans les duchés de Clèves et de Juliers mit fin à ces essais de souveraineté. Le roi d'ailleurs prit possession des conquêtes de son fils au mois de septembre ; il s'attribua le titre de duc de Luxembourg, et célébra dans la capitale du duché les cérémonies annuelles de l'ordre de Saint-Michel (29 sept. 1543).

Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, était gouverneur de la province de Picardie depuis la mort de son père. Pendant la campagne de 1543, il ravitailla Thérouanne, prit Lillers et plusieurs villes entre Saint-

1. Lettres de François Ier du 13 sept. 1543, copie (Arch. nat., K. 1485, nº 62).

2. Lettre du duc d'Orléans au landgrave de Hesse et instruction à Antoine Maillet, 8 septembre 1543 (Arch. nat., K. 1485, nº 60).

Omer, Aire et Béthune, avant que le roi n'arrivât au camp. Dans l'armée royale il commandait l'aile gauche. Après le ravitaillement de Landrecies, il s'empara de la ville basse de Bapaume ; il assiégeait la ville haute ; déjà les approches du siége étaient terminées ; la garnison était en proie à la famine quand le roi lui ordonna de se rendre en toute hâte à Cateau-Cambrésis, où Charles-Quint venait d'entrer par surprise [1].

François de Lorraine, comte d'Aumale, plus tard duc de Guise, était lieutenant du duc de Vendôme, et son cousin germain. Il se signalait chaque jour par des actes d'intrépidité et d'audace qui l'avaient rendu le héros de l'armée. Pendant le siége de Thérouanne, il s'avançait chaque jour presque seul, ou à la tête d'une troupe de jeunes seigneurs, téméraires comme lui, jusque sous les murs de Saint-Omer et d'Aire, devant le front de l'armée impériale. Aussitôt que la garnison tentait une sortie, le duc s'élançait sur les ennemis sans calculer leur nombre. Ces hardis coups de main étaient presque toujours victorieux. Au siége de Luxembourg, en septembre, le comte d'Aumale dressa dans une seule nuit une batterie entière ; il circulait dans les tranchées vêtu de blanc pour être reconnu des soldats. Au lever du jour, par mépris du danger, il se montrait hors des palissades dans le même costume ; un jour une arquebusade l'atteignit au-dessus de la cheville du pied droit. Transporté loin du camp, à Longwy, il subit un long et douloureux pansement ; la souffrance lui arracha quelques cris de douleur ; son père les lui reprocha en lui disant « que les personnes

1. *Mémoires* de du Bellay, liv. VIII et IX.

« de son rang ne devaient pas ressentir les blessures, « mais au contraire prendre plaisir à bastir leur répu« tation sur les ruines de leur corps[1] ».

La campagne de 1544 s'ouvrit avec éclat pour les armes françaises par la victoire de Cerisoles, mais la fin fut moins heureuse ; Charles-Quint envahit la Champagne au mois de juillet, prit, pilla Saint-Dizier et Châlons et menaça Paris. Le roi, malade et de plus en plus affaibli, retrouva l'énergie du vainqueur de Marignan. Il rentra de Fontainebleau dans sa capitale, parcourut les rues à cheval, arma les bourgeois et les étudiants, les fit manœuvrer sous ses yeux et ranima le cœur des habitants par son attitude intrépide. Une armée anglaise prit Boulogne, mais ne put avancer. L'empereur lui-même, trop éloigné de sa base d'opérations pour ravitailler facilement ses troupes victorieuses, recula jusqu'à Crespy-en-Laonnois. Il y reçut l'amiral Annebaut, qui venait lui demander la paix. Le traité fut signé le 18 septembre sur les bases de la trêve de Nice ; en outre, il fut stipulé que le duc d'Orléans épouserait, au choix de l'empereur, ou l'infante Maria de Castille ou la princesse Anne, fille du roi des Romains. Par une convention secrète, ajoutée à l'acte officiel, le roi s'engageait à protéger le catholicisme, même par les armes, à accepter un concile œcuménique à Trente, à Cambray ou à Metz, suivant la volonté de Charles-Quint, à aider de son influence la pacification de l'Allemagne et à prendre les armes contre le Grand-Turc[2].

1. Bouillé, *Hist. des Guises,* t. I, p. 141 et suiv.

2. Sommaire de chancellerie en espagnol (Arch. nat., K. 1462, n° 68).

Le duc de Clèves ne s'était pas laissé oublier par l'empereur pendant la durée de la guerre. Désireux de cimenter le traité de Venloo et son alliance de fraîche date, il demanda la main ou de l'infante Maria, ou de la princesse Anne, fille de Ferdinand, roi des Romains, et nièce de l'empereur. L'ambassadeur de Clèves en Angleterre, Karl Harst, fut envoyé à Bruxelles et chargé de poursuivre les nouvelles négociations matrimoniales du duc Guillaume[1]. Tous les ambassadeurs, tous les témoins pouvaient attester que son mariage avec la princesse de Navarre n'avait pas été consommé et se réduisait à une cérémonie solennisée par des fêtes de cour. La lettre de Jeanne d'Albret à Drimborn, congé donné en bonne et due forme, arrivait à propos pour libérer le duc de tout engagement. Elle fut soumise à l'empereur à l'appui des démarches de Karl Harst. L'empereur ne la trouva pas assez explicite. Dans une consultation raisonnée et probablement délibérée avec les membres de son conseil, il recommandait au duc de Clèves de se méfier des embûches qui lui seraient tendues. Quant à la réponse de Jeanne d'Albret, il observait que « combien elle soit esté faite par ladite « fille et signée d'elle, si demontre clerement l'artifice « d'icelle, qu'il ne luy a défailli conseil, mesmes des « principaux serviteurs et conseillers dudit roy de « France, presens à ladite response. » Voici, dans la pensée de Charles-Quint, où se trouvait le piége: la princesse de Navarre « déclare expressément « et clerement par ledit escript que tout ce qu'elle a

1. Lettres de Karl Harst du 2 décembre 1544 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 533).

« fait et promis a esté par force et craincte et par les
« plus estranges rigeurs du monde...., que lesdits
« oncle, pere et mere sont deschargés et acquittés de
« leur promesse quant à faire ledit mariage...., aussi
« ladite fille..... Et pour conclusion se voit clerement
« que, ores ladite fille se tienne pour libre, néantmoins
« prétend-elle tenir ledit duc suspens et incertain[1]. »
Nous verrons plus loin que la perspicacité des docteurs impériaux ne s'égarait pas dans cette circonstance. Le roi de France, obligé de renoncer à l'appui du duché de Clèves, prétendait à la fois et n'être point lié vis-à-vis du duc au sujet de Jeanne d'Albret et maintenir le duc dans ses engagements, afin de l'empêcher de contracter de nouvelles alliances.

L'affaire resta en suspens jusqu'au traité de Crespy (17 et 18 septembre 1544). Une des clauses de cet acte portait : Attendu que le duc de Clèves a déjà demandé sa femme comme l'ayant épousée légitimement, mais que ladite fille et ses parents protestent contre ce mariage comme ayant été fait contre leur gré, attendu les protestations qu'elle a déjà faites, le roi fera délivrer audit empereur dans les six semaines « ladite protestation
« en forme authentique, comme elle a été passée, avec
« expresse déclaration de la volonté de ladite fille,
« pour en bailler raison au duc de Clèves..... [2] ».

Antoine Perrenot, évêque d'Arras, connu plus tard sous le nom de cardinal Granvelle, était venu en France pour assurer l'exécution du traité de Crespy. Le secré-

1. Archives de Bruxelles, Coll. de Doc. hist., t. VII, p. 123, copie. — Cette pièce est imprimée aux *Pièces justificatives*.
2. Léonard, *Recueil des traités de paix,* t. II, p. 447.

taire d'État, Guillaume Bochetel, lui remit, le 27 septembre, une expédition authentique des deux protestations de Jeanne, datées l'une de la veille, l'autre du jour de la cérémonie. Mais ces deux actes ne parurent pas suffisants à Granvelle. Dans une conférence avec Olivier, chancelier d'Alençon, il demanda que la princesse signât une déclaration notariée et pardevant témoins. Le chancelier se porta garant de l'empressement de Jeanne d'Albret[1]. Le 11 octobre, l'acte fut dressé à Alençon pardevant les notaires Landier et Mabou. Voici un extrait de cette pièce : « N'ay voulu « ny entendu prendre pour mary ledit duc de Clesves, « comme aussi je ne le veulx ni entends prendre pour « mary ; et ce que j'en ay dict de bouche a esté par « force et contraincte, tout ainsi qu'il est contenu « ausdites protestations, et encores je y parsiste[2]. » Un secrétaire du roi, Guillaume Le Coustelier, fut chargé d'apporter à l'évêque d'Arras une expédition authentique de la protestation nouvelle[3].

Les trois protestations furent transmises à l'empereur et au duc de Clèves. Guillaume consulta le docteur Jean Gropper (Gropperus), Jean de Weeze, évêque de Constance, et surtout l'électeur de Saxe. Tous trois conseillèrent au duc, avec force récriminations contre le roi de France, de s'adresser au pape, qui seul avait le droit d'annuler le lien religieux.

1. Protestations de la princesse; lettres de Granvelle du 2 octobre 1544 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 571, 572 et 588).

2. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. II, p. 289.

3. Lettre de Guill. le Coustelier du 11 octobre 1544 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, f. 654).

Le bruit s'était répandu qu'à la suite des stipulations de Crespy, François Ier allait marier sa nièce avec Philibert de Savoie suivant les uns, avec Maximilien d'Autriche suivant les autres. Cette circonstance, jointe au crédit de l'empereur, assurait le duc de Clèves de la décision du pape[1]. Mais pour se présenter devant la chancellerie romaine, de nouvelles formalités étaient nécessaires ; l'autorité civile seule, par la présence des notaires et des témoins, avait présidé aux protestations de la princesse ; il fallait que Jeanne renouvelât ses déclarations devant les pouvoirs ecclésiastiques. Le duc de Clèves montrait autant d'ardeur à défaire son mariage que précédemment à le parfaire. Il espérait épouser une des filles de Ferdinand et craignait de laisser échapper cette grande alliance. Charles-Quint prêta avec joie le ministère de son ambassadeur en France, Jehan de Saint-Mauris, à cette négociation. Il lui écrit le 7 janvier 1544 (1545) : « Notre cousin le « duc de Clèves nous a fait savoir par son ambassa- « deur, cy-résident, comme il ne trouve les protesta- « tions et renonciations faites par la princesse d'Albret « suffisantes ; ains désireroit, pour sa plus grande « sheurté et satisfaction, qu'elles se fissent en présence « de quelque cardinal et autres évêques de qualité[2]. » Quelques jours après, le 27 janvier, l'empereur écrivait encore de Bruxelles à son ambassadeur : « Tou-

1. Lettres du duc à l'électeur de Saxe, à Gropper, à l'évêque de Constance, datées du 17 octobre; réponses des mêmes au duc; lettre de Jovius du 18 octobre, et de l'électeur de Saxe (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 527, 529, 531, 542, 546, 549, 541 et 550).

2. *Papiers d'État* de Granvelle, t. III, p. 37.

« chant l'affaire du duc de Clèves il sera bien que
« continuiez la poursuite, et, si l'on ne peut avoir un
« cardinal, qu'il se face devant un évesque[1]. »

Ces dispositions convenaient trop bien aux deux parties pour ne pas être exécutées à la lettre. Le 5 avril 1545, le jour de Pâques, à l'issue de la grand'-messe, en présence du cardinal de Tournon, de Pierre Palmier, archevêque de Vienne, de Philippe de Cossé, évêque de Coutances, de Philibert Babou, évêque d'Angoulême, de Pierre du Châtel, évêque de Mâcon, de Jehan de Saint-Mauris, ambassadeur de l'empereur, de Pierre Ménard, chanoine de l'église du Plessis, de Jehan Deschore, conseiller du roi, de Jacques Aulbery, avocat au parlement de Paris, de Jehan Rousbert, bourgeois de Tours, et de quatre notaires, Jeanne d'Albret renouvela, au chœur de la chapelle, ses protestations contre son mariage. Après avoir reçu la communion, elle donna lecture de ses déclarations antérieures, et, la main sur l'évangile, elle jura « que le
« contenu audit escript et ès déclarations et protes-
« tacions par elle précédemment faictes sont véri-
« tables, et qu'elle y parsiste, veult et entend per-
« séverer[2] ».

L'ambassadeur Saint-Mauris envoya les pièces à l'empereur le 9 avril. Le duc de Clèves entama immédiatement les démarches auprès de la cour de Rome. La négociation offrait certaines difficultés. Plusieurs docteurs trouvaient les protestations insuffisantes ; d'autres

1. *Papiers d'État* de Granvelle, t. III, p. 52.

2. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. II, p. 289. — *Papiers d'État* de Granvelle, t. III, p. 112.

redoutaient d'avance les arguties et les subtilités insondables du droit canonique[1]; Saint-Mauris prévoyait d'interminables lenteurs, sans compter les obstacles que pourraient faire naître le mauvais vouloir du roi pour le duc de Clèves et la condescendance du pape pour le roi[2]. Le 10 juin, le duc et ses ministres tinrent un conseil, à la suite duquel le docteur Gropper fut chargé de poursuivre, auprès de l'évêque de Constance et de la daterie romaine, la solution tant désirée. Le conseil dressa une instruction détaillée, datée du 17 juin, dont la clause principale était de laisser entrevoir au pape qu'il était prudent de ménager le duc Guillaume, qu'un refus pourrait exaspérer ce prince et l'induire à se séparer de la religion catholique; que d'ailleurs, s'il ne se mariait pas ou s'il n'avait pas d'enfants, ses états reviendraient de droit à l'électeur de Saxe, le plus acharné des princes luthériens. En même temps, le duc envoya en France un gentilhomme, le seigneur de Syberg, pour rendre au roi et à la reine de Navarre les présents qu'il avait reçus d'eux, et pour demander les mêmes restitutions à la princesse Jeanne. La mission réussit; la plus grande partie des présents des noces était déposée chez Jovien Urseler, à Anvers; la reine Marguerite donna les décharges nécessaires, et le docteur Olisleger les reprit, au nom du duc, pour une autre occasion[3].

1. Lettres de Saint-Mauris du 9 avril, du 18 juin et autres pièces (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 655, 656, 561, 578 et 597).

2. Lettres de Saint-Mauris au grand commandeur de Léon (Arch. nat., K. 1486, nº 20).

3. Délibération des conseillers de Clèves du 10 juin; lettre de Ghogreff du 22 juin; instruction à Gropper du 17 juin; lettre du

Le départ de Gropper fut retardé par la pauvreté du trésor de Clèves. Il passa le mois de juillet à Worms dans l'attente des 200 couronnes d'or qui lui étaient nécessaires. Il les reçut enfin le 27 juillet. A Constance, l'évêque, supérieur diocésain du duché de Clèves, souleva une première difficulté; suivant lui, la dissolution ne pouvait être prononcée qu'après une enquête. Le duc, sans repousser absolument cet arrêt, le combattit vivement à cause de ses impossibilités d'exécution. Il espérait que le pape serait moins rigoureux. Gropper arriva à Rome le 8 septembre, mais il ne put obtenir une audience du pape avant le 2 octobre, malgré toutes les recommandations des cardinaux impériaux. L'ambassadeur de France, le cardinal d'Armagnac, s'efforçait d'entraver la négociation; il avait circonvenu le cardinal Farnèse, chargé de conférer avec Gropper[1]. Enfin, le 12 octobre, Paul III signa le bref demandé; dans cet acte, il rappelle que Jeanne n'a consenti à épouser le duc de Clèves que par violence, *per vim et metum*, qu'elle n'a cessé de protester contre son consentement; que le duc n'a pu obtenir la consommation du mariage; enfin, dit-il, « dissolvimus et separamus teque ac Joan- « nam, à mutuo vinculo matrimonii hujusmodi absol- « vimus et liberamus, necnon tibi cum alia muliere ac « eidem Joannæ cum alio viro matrimonium alias legi-

duc au pape du 30 juin; instruction à Syberg du 1er juillet; lettre d'Olisleger du 4 octobre; lettre du duc du 24 août (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 564, 583, 584, 589; — Ibid., n° 16, pièces 4 et 6; — Ibid., n° 16 1/2, pièce 5).

1. Correspondances entre Gropper, le duc et ses conseillers, de juillet à novembre 1545 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 591 à la fin du recueil).

« time contrahendi licentiam et facultatem concedi-
« mus[1].... »

En apprenant cette nouvelle, le duc montra une joie très-vive ; quelques jours après, il écrivit à l'évêque de Constance une lettre de remerciements où l'on remarque ces mots : « Que le tout puissant soit loué et béni « et nous accorde ce qui peut nous rendre heureux[2]. » Les ambassadeurs clévois à Bruxelles, Adolphe Olisleger et Karl Harst, reçurent l'ordre de demander officiellement à l'empereur la main d'une de ses nièces. Ferdinand avait deux filles, Anne et Marie ; le duc, averti par ses précédentes mésaventures du danger d'épouser des filles trop jeunes, préférait l'aînée qui était majeure[3] ; il n'obtint que la seconde. Le contrat est daté du 17 juillet 1546. En faveur de cette union, Charles-Quint concéda aux futurs époux, s'ils n'avaient que des filles, le droit de les laisser « héritières de tous « fiefs, principautés, comtés et pays, fiefs du saint « Empire[4] ».

1. Ce bref est imprimé dans l'ouvrage de M. le docteur Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins,* 1858, t. IV, 2e partie, p. 690.

2. Lettre du duc à l'évêque de Constance ; réponse de l'évêque (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, no 17, f. 612, 582).

3. Lettres de Ghogreff et du duc (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nos 16 et 16 1/2).

4. Ordonnance de Charles-Quint, sans date (Bibl. nat., f. fr., vol. 3175, f. 145, copie). Ce recueil est consacré tout entier aux difficultés que suscita la succession de Guillaume de Clèves. — Le contrat de mariage est imprimé dans *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins,* t. IV, 2e partie, p. 692.

L'hypothèse prévue par l'ordonnance de Charles-Quint se réalisa ; les filles héritèrent du duché de Clèves. Le duc Guillaume eut deux fils ; l'aîné, Charles-Frédéric, mourut avant

son père, à Rome, le 9 février 1575, à l'âge de vingt ans; le second, Jean Guillaume, qui lui succéda, d'abord évêque de Munster, était attaqué de maladies nerveuses; il mourut le 25 mars 1609 sans laisser d'enfants, bien qu'il eût été marié deux fois. Le duc Guillaume eut aussi plusieurs filles. L'aînée, Marie-Eléonore, avait épousé Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse, et était morte en 1608. Elle avait laissé quatre filles, mariées aux marquis de Brandebourg, duc de Neubourg, duc des Deux-Ponts et marquis de Burgaw. Ces quatre gendres, en vertu des droits qu'ils prétendaient tenir de leur belle-mère, d'après la constitution de Charles-Quint, se disputèrent la succession de Jean-Guillaume de Clèves. Jean-Georges de Saxe, Charles de Gonzague de Clèves, duc de Nevers, seigneur français, et Robert de la Marck, tous héritiers de Jean Guillaume, plus ou moins directs par les femmes, y prétendirent aussi. Henri IV se mettait en campagne pour se rendre l'arbitre de cette querelle lorsqu'il fut assassiné en 1610. Depuis, le marquis de Brandebourg, soutenu par la France, et le duc de Neubourg, soutenu par l'Espagne, se disputèrent cette succession les armes à la main. Le duché de Clèves, les comtés de Ravenstein et de la Marck restèrent enfin au premier; les duchés de Juliers et de Berg au second. La paix des Pyrénées, en 1659, consacra cette division.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Nouvelles négociations du roi de Navarre et de Charles-Quint. — Mort du duc d'Orléans. — Mort de François de Bourbon-Vendôme, comte d'Enghien. — Rivalité de la duchesse d'Estampes et de Diane de Poitiers. — Mort de François Ier. — Avénement de Henri II. — Pourparlers du mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Vendôme. — Antoine de Bourbon et François de Lorraine. — Résistance du roi de Navarre. — Voyage du roi en Piémont. — Insurrection en Guyenne. — Entrée du roi à Lyon. — Le roi de Navarre rejoint la cour à Moulins. — Mariage de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon.

Pendant la durée de la campagne de 1543 et de 1544, Henri d'Albret était resté en Béarn. Depuis le siége de Perpignan, il désespérait de reconquérir la Navarre par les armes puisque l'alliance du roi de France ne lui apportait aucun secours, et même par les moyens pacifiques puisque sa fille était unie au duc de Clèves. Il fortifiait ses places, surtout Navarreins, et se préparait à faire face à tous les dangers, qu'ils

vinssent de la France ou de l'Espagne. Les rapports d'espions adressés au comte de Castro, vice-roi de la Navarre espagnole, nous permettent de suivre les progrès de ses armements. Au mois d'avril 1543, il reçoit de France douze chariots chargés d'arquebuses, il arme à Bayonne quatorze galères neuves pour une destination inconnue, il monte à Dax douze pièces d'artillerie; en mai, il lève en Gascogne 24 compagnies de gens de pied, il envoie les galères de Bayonne à la Rochelle, il achète des vivres; le bruit se répand qu'une armée de mercenaires allemands et suisses est réunie en Saintonge; le prince d'Albret, accompagné d'une partie de sa noblesse, se rend à Bordeaux; les espions éperdus ne doutent pas qu'il ne se mette à la tête des troupes; mais le prince remonte la Garonne et se rend pacifiquement aux eaux dans les Pyrénées[1]. L'année 1544 fut entièrement occupée par la guerre d'Italie et la campagne de Charles-Quint en Champagne. Henri d'Albret n'y prit aucune part. De nouveaux rapports d'espions nous apprennent que sa neutralité était réelle, qu'il restait même indifférent, sinon hostile, aux succès du roi de France, mais que la reine de Navarre soutenait avec la même énergie l'alliance de son frère et y plaçait toute sa confiance[2]. La grossesse à laquelle elle avait cru à la fin de 1541 n'avait été qu'une vaine espérance; malade et triste, délaissée de son mari, elle vivait habituellement à la cour ou dans ses terres. Le prince se livrait à des galanteries assez

1. Rapports d'espions (Arch. nat., K. 1485, nº 57, 58).
2. Nouvelles de France adressées à Los Covos (Arch. nat., K. 1483, nº 100).

mal choisies. Le comte de Castro avait réussi à acheter une dame Adria qui remplissait vers cette époque un rôle prépondérant à la cour de Pau; leur correspondance, mêlée de déclarations amoureuses et de révélations militaires, semble prouver que la dame, à l'instar de la duchesse d'Estampes, jouait un jeu double aussi bien en amour qu'en politique. Ses lettres[1], signées peut-être d'un nom supposé, Adria, ne permettent pas de deviner son vrai nom, et les historiens contemporains ont passé sous silence ces mystères.

La rupture du mariage du duc de Clèves et de Jeanne d'Albret allait donner lieu à de nouvelles négociations.

A la nouvelle de l'union du duc et de la princesse de Navarre, en 1541, Charles-Quint avait éprouvé un vif dépit. Peu confiant dans les protestations et les réserves, il avait renoncé aux intrigues si péniblement ourdies par Descurra. D'ailleurs l'infant Philippe, né le 21 mai 1527, n'avait que quatorze ans, et pour un futur roi d'Espagne, destiné à régner sur les deux mondes, les grandes alliances ne pouvaient manquer. L'ambassadeur d'Espagne en Portugal, don Luis Sarmiento, fut chargé de demander une des filles de Jean III, cousine germaine du prince. Au mois de novembre 1542, les deux infants furent fiancés; le 12 novembre 1543 ils se marièrent à Salamanque.

Aussitôt que Jeanne d'Albret eut recouvré sa liberté, le roi de Navarre reprit ses négociations avec l'Espagne. Il offrit d'abord sa fille au second fils de Ferdinand, à la condition que l'empereur lui rendrait

1. Arch. nat., K. 1487, *passim*.

la Navarre ou un équivalent. Il envoya un premier message à l'empereur au mois de mai, puis un second au mois de juillet. Mais ce mariage n'offrait aucun avantage à la politique de Charles-Quint, et Saint-Mauris eut l'ordre d'éconduire le prince; l'ambassadeur prétexta, comme précédemment, du désir de son maître de n'engager aucune négociation à l'insu du roi de France[1]. Pendant ces pourparlers, le 8 juillet 1545, l'infante d'Espagne, Marie de Portugal, mourut en donnant le jour à un fils, l'infant don Carlos. Trois mois après, le 12 octobre, un bref du pape Paul III libérait Jeanne d'Albret de tout engagement vis-à-vis du duc de Clèves. L'infant d'Espagne et la princesse de Navarre se retrouvaient donc affranchis de tout lien.

Le roi de Navarre était à la cour. A la nouvelle de la mort de Marie de Portugal, il demanda une entrevue à Saint-Mauris et lui parla de nouveau du mariage de sa fille avec Philippe d'Espagne, aux conditions qui avaient été tant de fois débattues; il désirait seulement que la proposition vînt de l'empereur : « Je luy dis « pour mon avis, écrit Saint-Mauris, qu'il ne devoit « aulcunement encheminer ceste praticque sans en « advertir le roy de France pour non s'alterer, et « que bien difficilement la pourroit-il conduire sans « sa volunté, en quoy il ne scayt comme s'en démesler, « s'en tenant à demi asseuré que, s'il en fait ouver-« ture, qu'elle sera plainement deboutée[2]. » Les négociations continuèrent; d'autres mariages furent

1. Mémoires de Saint-Mauris à Los Covos, datés du 7 mai et du 29 juillet 1545 (Arch. nat., K. 1485, nos 85 et 95).

2. Lettres de Saint-Mauris d'octobre 1545 (Arch. nat., K. 1485, nos 75 et 106).

mis en avant; le cardinal de Tournon et l'amiral d'Annebaut proposèrent la fille du roi, Marguerite, à Philibert de Savoie, et Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, à la fille de Ferdinand; d'autres proposèrent Marguerite au duc de Saxe et Jeanne d'Albret au prince de Piémont. La reine de Navarre, dont l'ambition maternelle était réveillée par la rupture du mariage de Chatellerault, s'associait aux démarches du prince d'Albret; on remarqua à la cour qu'elle était fort assidue auprès de la reine, sœur de Charles-Quint; on en concluait qu'elle négociait le mariage de sa fille. Elle essaya même d'enlever la jeune princesse à la suite d'un scandale qui fit beaucoup de bruit à la cour. La veuve de l'amiral de Brion était courtisée par Jacques de Peyrusse, seigneur d'Escars; elle devint grosse et simula une maladie pour cacher sa grossesse. L'aventure fut divulguée et les deux amants s'excusèrent sur un mariage clandestin. Le roi, fort indulgent d'ordinaire, montra une vive irritation, peut-être parce qu'il avait précédemment distingué l'amirale. La reine Marguerite, qui était à la veille de retourner en Béarn, saisit ce prétexte; elle déclara qu'elle voulait soustraire sa fille aux mauvais exemples de la cour, et l'emmener avec elle en Béarn; mais François Ier s'y refusa. Un jour il eut une altercation très-vive avec Henri d'Albret; il craignait toujours le mariage de l'héritière de la Navarre avec l'infant d'Espagne et ne cachait plus ses soupçons; le prince répondit avec vivacité que s'il avait voulu déserter l'alliance du roi de France, il en aurait cent fois trouvé l'occasion. Malgré toutes les protestations, François Ier décida que Jeanne resterait à Plessis-lès-Tours pendant l'absence de sa

mère. Marguerite était gravement malade; le bruit courait qu'elle était hydropique. Cependant elle partit de la cour avec le roi de Navarre au commencement de février 1546, Marguerite plus découragée, le prince plus mécontent que jamais[1].

Le retour inattendu en Béarn du prince d'Albret, gouverneur de la Guyenne, mit en éveil les agents impériaux. Le marquis de Mondejar, vice-roi de la Navarre, écrivit à l'infant don Philippe, à Madrid, que le prince réunissait des troupes, des armes et des vivres. La vérité est qu'il passait l'inspection des compagnies réunies dans son gouvernement. Saint-Mauris se porta garant de sa bonne volonté vis-à-vis de l'empereur. Mais la prolongation de son séjour à Pau affolait de terreur les Espagnols. Au mois de juillet, Saint-Mauris fit interroger la dame d'Estampes par un agent secret, désigné comme secrétaire de Jeanne d'Albret; il en obtint l'assurance que le prince ne s'occupait que des embellissements de sa capitale[2]. Cependant il se ménageait des intelligences dans les villes de son ancien royaume. A la fin de 1546, il vint à la cour et soumit au roi le plan d'un coup de main sur Pampelune. Le projet paraissait habilement combiné et Burie reçut l'ordre d'armer; mais le secret fut éventé et les précautions des agents espagnols firent ajourner l'entreprise[3].

1. Lettres de Saint-Mauris écrites à la fin de 1545 ou au commencement de 1546 (Arch. nat., K. 1485, nos 75, 110, K. 1486, nos 14, 16, 17, 20, 27).

2. Lettres de Saint-Mauris et du prince d'Espagne (Arch. nat., K. 1486, nos 17, 37, 50, 52).

3. Nouvelles de France transmises par Descurra ou Saint-Mauris (Arch. nat., K. 1487, nos 31 bis et 41).

Le cercle des prétendants à la main de Jeanne d'Albret se rétrécissait chaque jour. Le duc de Clèves était définitivement évincé. Une maladie rapide enleva le fils préféré du roi, le duc d'Orléans, le prince que la reine Marguerite souhaitait particulièrement pour beau-fils depuis que le dauphin François était mort à Tournon. En 1545 le duc avait vingt-trois ans, Jeanne dix-sept; les deux princes étaient cousins germains, élevés dans la même cour, rapprochés par la même politique; leur mariage semblait naturellement indiqué. Il est vrai que le roi avait une autre ambition pour son fils; il le destinait à une fille de l'empereur à la condition que l'empereur lui donnât le Milanais; l'échec répété de cette combinaison n'en avait pas dégoûté François Ier. En juillet 1545 Saint-Mauris écrivait encore : « Le roy de France et le duc d'Or« leans font diligence pour parvenir à épouser notre « princesse affin d'obtenir le duché de Milan[1]. » Mais on prévoyait à la cour que le mariage de Jeanne et du duc d'Orléans serait décidé le jour où le roi, ouvrant enfin les yeux, s'apercevrait que l'empereur ne voulait pas se dessaisir du Milanais.

Le duc d'Orléans, blond, bien fait, élégant de manières, l'image de son père, était un jeune homme fougueux et sans mesure dans ses jeux. Ses folies, ses actes d'audace avaient attiré auprès de lui une troupe de jeunes seigneurs que n'arrêtait aucune considération de prudence. Brantôme raconte « qu'il estoit prompt, « bouillant et aimant à faire toujours quelque petit

1. Lettre de Saint-Mauris au commandeur de Léon, du 27 juillet 1545, déchiffrement (Arch. nat., K. 1485, n° 91).

« mal. . . . . tout bouillant de guerre. . . . « bravant, piaffant, orgueilleux, trop esveillé. » Un jour, à Amboise, il voulut « rosser » des valets qui battaient le pauvre peuple sur le pont. Il les « charge « de cul et de teste ». Le combat s'échauffa et le prince faillit recevoir un coup d'épée; un gentilhomme gascon, Castelnau, se jeta au-devant de lui et fut tué[1].

Le duc d'Orléans tomba malade à Forestmontiers, abbaye près d'Abbeville, dans les derniers jours d'août 1545. Voici une lettre où l'ambassadeur d'Espagne rend compte à son maître, avec l'autorité d'un témoin oculaire, des derniers moments de ce jeune prince. Aucun récit ne saurait remplacer ce tableau grave et saisissant.

Sire, par dessus les lettres communes de Monsieur de Noirthon et je à vostre Majesté, je n'ay voulsu délaisser pour mon debvoir advertir vostredicte Majesté et l'informer particulièrement de la maladie de Monsieur d'Orléans et progrès d'icelle jusques à maintenant.

Peu auparavant, Sire, que le mal le print, ilz se esbatirent assez longuement, monsieur le Daulphin et luy, allans, passans et retournans aux chambres d'aulcungs gentilhommes du Roy; et, comme il se dict, le dict sieur d'Orléans, faisant telz esjouyssemens, s'eschauffa grandement et beut quasi en même instant deux grandz trectz d'eau pure, ce que l'on dict onques il n'avoit faict. Laquelle eaue beue, tost après il sentit quelque froideur. Et depuis s'en ensuyvit la fièbvre, que luy fut si véhémante et rude, qui conçut opinion que il eust la peste; en quoy il s'arrestoit d'austant plus par ce qui sentoit soubz le bras une tumeur, qui luy faisoit douleur extrême, de manière qui commencea à

1. Œuvres de Brantôme, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. III, p. 179.

dire qu'il estoit mort, déclairant qu'il avoit la peste. Et le dit premièrement au bailly de Dijon, lequel luy respondit que ce n'estoit peste, car il n'avoit esté en aulcung lieu suspect, et moings converser avec gens infectez; mais, quant bien ce seroit peste, si estoit-ce qui n'en mourroit, s'il plaisoit à Dieu; bien entendu que peu de gens de sa qualité en mouroient, par ce que l'on les secouroit promptement. Et avec ces remonstrances le consola le mieulx qui peust, non pas que par cela il le sceust divertir de sa fantaisie qu'il eut la peste; en quoy la plupart des médecins inclinoient assez, allégans que tous présaiges de peste apparissoient au dict sieur d'Orléans, car il avoit souffert vomissements, tremblement de jambes, et si ne désiroit, sinon de dormir. Et pour remédier audict mal ainsi apparant, les dictz médecins donnarent pour conseil que l'on ne le laissa aulcunement dormir, jugeans que aultrement et indubitablement il en mourroit. Suyvant quoy sept ou huit gentilhommes, et de ceux dudict sieur d'Orléans, emprindrent de l'exécuter; et de fait ilz le agassarent tellement et avec tant de façons qui ne sceut oncques dormir, lúy donnant quelque fois un baston entre les mains pour frapper ceulx qui le irritoient; sur lesquelx il touchoit quelque fois, mais par cela il rompoit tant plus son sommeil. Et fut ainsi mené, luy estant couché en son lict, l'espace de huit heures continues. Et auparavant, Sire, il avoit esté saigné avec extraction de grande quantité de sang tout corrompu.

En ses entrefaites, Sire, l'on advertit le Roy et monsieur le Daulphin dudict inconvéniant, dont tous deux furent incrédiblement espouventez, car, les jours précédans, ledict sieur d'Orléans avoit hanté avec eulx continuellement. Et fut ledict sieur Roy ung jour entier, et pendant que l'on doubtoit si c'estoit peste ou non, il délaissoit de parler aux serviteurs dudict sieur d'Orléans; desquelx ung seul ne l'habandonna onques, mais entroient franchement en sa chambre comme ilz souloient auparavant; en quoy l'on a descouvert la sincérité de leur affection envers leur maistre. Mais après que la fiebvre fut ung petit remise, les médicins commencearent de donner espoir que ce n'estoit peste, ains seulement ung pleurésie, accompaigné d'une fièbvre pestilenciale, en façon que le Roy se remit ung

petit; que fut le second jour de ladicte maladie. Allant à la chasse, il manda dire audict sieur d'Orléans que, au retour d'icelle, il le visiteroit, comme il fit. Mais ledit sieur d'Orléans, pour le divertir, luy envoya le bailly de Dijon luy dire qu'il avoit prins médecine, et qui le supplioit très humblement de non soy donner tant de peine que de le venir veoir, laquelle chose ledit sieur Roy rebouta plainement, et le fut treuver menant avec luy monsieur le Daulphin; auquel auparavant l'on avoit reffusé l'entrée de la chambre dudict sieur d'Orléans par huit fois, où il vouloit entrer pour le veoir, voulsissent ou non ceulx qui en avoient la charge, avec une incrédible démonstration de sentiment de ladicte maladie. Et de laquelle il fit incontinant advertir Madame la daulphine; mais on l'a teu à Madame Marguerite jusques ad ce que joinctement l'on luy déclara la convalescence. Et estant ledit Roy celle part, il fit descouvrir par les médicins le mal dudict sieur d'Orléans et la source d'icelluy, que lesditz médicins dirent avoir esté causé par quelques excès précédant : selon quoy ledict sieur Roy admonesta Messieurs ses enfants de avoir meilleur regard à l'advenir, et de donner frein et loy à leur jeunesse, puisque par icelle il en pouvoit succéder si grande altération. Et auparavant et en temps que l'on disoit que c'estoit peste, ledict sieur Roy fut bien longuement plourant avec grandes exclamations, qui faisoit de la perte dudict sieur d'Orléans; mais depuys qui se treuva mieulx, il dit que Dieu n'avoit pas voulsu sa mort pour nous remettre la Chrestienté en plus grande affliction et division que auparavant, car il espéroit certainement que ledict sieur d'Orléans donneroit fin à toutes guerres, querelles et prétentions.

Et maintenant, Sire, ledit sieur d'Orléans dit que, si peult estre sus pied, il se vengera bien de ceulx qui le vespérizarent si rudement, qu'est par forme de jeu qu'il le dit. Et pour ce que sa maladie et santé survindrent quasi en même temps, et que l'ung fut premier publié que l'autre, le Roy fit incontinant despescher lettres par tout pour advertir de sa meilleure disposition, affin que son peuple en demeure tant plus à repos.

Toutes fois, Sire, pour le présent, ledit sieur d'Orléans n'est encores du tout hors de sa fiebvre, laquelle ne l'habandonne point, par où les médecins ont crainte de sa personne et que

n'osent l'asseurer; laquelle chose ilz ont fait entendre au Roy, allégans que ledict sieur d'Orléans soit foible et de bien petite complexion, et qui soit de présent du tout débilité par médicines qu'il a prinses, de manière qu'ilz doibvent consulter entre eulx et en présence dudict sieur Roy le moyen pour le remettre sus.

Et en actendant que ladicte consulte se fist, la fiebvre cependant s'accreût, laquelle causa aultre inconvéniant audict sieur d'Orléans, qu'est qu'elle empeschoit de alainner, par où les ditz médicins le jugearent d'aultant plus malade, considérans que si n'expulsoit avec toux son appostème, que indubitablement il mourroit.

Et ainsi advint-il le 7e jour de son dict mal, que fut environ les trois heures après le midy. Et fut ladicte mort si souldainne que à peine luy sceut-on donner l'extrême unction, laquelle toutesfois il reçeut. Auquel acte fut présent Monseigneur le daulphin, qui longuement auparavant avoit esté auprès de luy, le sollicitant et donnant le meilleur couraige qui pouvoit, pour le bon espoir de sa santé. Et comme l'on le vit décliner à la mort, les médicins en firent advertir le Roy, qui lors estoit à la chasse, lequel manda en poste avant luy monsieur l'admiral et peu après y survint, et, pensant parler audict sieur d'Orléans, il le treuva mort. De laquelle mort ledict sire Roy fut tellement troublé et scandalizé que de plain sault il se trouva fort affaibli, de manière que l'on courut au vinaigre, et le fit-on retourner à luy. Lors il joignit les mains contre le ciel, y addonnant aussi son regard, et dit avec bien grande exclamation : « Mon Dieu, « que t'ay-je fait, en quoy t'ay-je despleu de m'avoir osté celluy « par lequel la chrestienté pouvoit demeurer en perpétuel repos « et quiétude, celluy qui eust nourri la paix et tranquillité « entre les princes : Maintenant vois-je que je suys du tout sur « compte de mon expectation, et que tout à une fois tu as « anéanti tout ce que en toute ma vie j'avoye procuré, et où « j'avoyes tascher pour le seul respect du bien de l'universelle « crestienté ! »

Et avec telz et semblables propoz il fut longuement soy complaignant, cryant haultement et gectant larmes en bien grande quantité. Le même dœuil faisoit toute la cour; par espécial

plouroient et se lamentoient jusques au boult les Italiens. Et combien que lors la nuict approucha, si est-ce que ledict sieur Roy sortit du lieu où il estoit et alla coucher à trois lieues de là, tirant contre Amyens; et donna ordre que le corps dudict feu sire d'Orléans fut ensepvely pour estre mené à Sainct Denys à Paris. Et pense l'on que les obsèques se feront sitost que la peste sera cessée audict Paris, et que la court il pourra estre, laquelle, Sire, comme l'on dit, va de présent à Ville-Coulteray et contre Coussy[1].

Le roi était inconsolable; la fougue de son fils lui rappelait les belles années de sa jeunesse, le temps où il n'était encore que duc d'Orléans et où il étonnait la cour du sage Louis XII par ses folies aventureuses. L'infortuné père se reprochait à lui-même ses débordements, qui justifiaient la colère céleste : « .....et « disoit avec grande exclamacion que Dieu punissoit « son peché par luy oster ses enfans, et qu'il estoit « tant enfoncé audit peché et en une maleure vie, « qui ne s'en pouvoit retirer, qui failoit bien qui « fust esté nez soubz une planete malheureuse, selon « laquelle il chemine tousjours comme il a de cous- « tume[2]. »

Charles-Quint adressa une lettre de condoléance à son allié. François Ier y répondit de sa propre main. Sa lettre se termine par ces nobles paroles, éloquentes parce qu'elles sont inspirées par un sentiment vrai : « .....priant Dieu vous donner grace de n'avoir jamès

1. Lettre de Saint-Mauris, ambassadeur, à Charles-Quint, datée d'Amiens du 15 septembre 1545 (Arch. nat., K. 1485, nº 103).

2. Lettre de Saint-Mauris à l'empereur, sans date, déchiffrement (Arch. nat., K. 1485, nº 75).

« besoin d'etre consolé en tel endroict ny de sentir « quelle douleur cest de la perte d'un filz[1]. »

Six mois après, une autre catastrophe plongea la cour dans un nouveau deuil. Le 18 février 1546, le dauphin et quelques gentilshommes se trouvaient au château de la Roche-Guyon; il faisait très-froid; le prince et les seigneurs se battirent à coups de boules de neige; deux partis s'organisèrent, l'un pour défendre, l'autre pour prendre le château; le premier, commandé par le dauphin, l'autre par François de Bourbon-Vendôme, comte d'Enghien. Pendant le combat, François d'Enghien, harassé de fatigue, s'arrêta au pied d'un bastion. Dans ce même moment, un des défenseurs du château jetait d'une fenêtre un coffre plein de linge. Le prince fut frappé à la tête et tomba; on le crut mort. Cependant les chirurgiens assuraient que sa blessure n'était pas mortelle; il n'avait pas de lésion grave apparente; mais bientôt la fièvre le prit; il expira le 23 février. La douleur du roi fut aussi grande que s'il avait perdu son troisième fils; suivant l'ambassadeur d'Espagne, il disait : « J'ay donc bien offensé Dieu pour qu'il m'ait enlevé « deux de mes fils et après eux quelcun que j'aimois « comme mon enfant[2]. » La présence du dauphin dans ces jeux imprudents donnait lieu à d'infâmes calomnies. Le comte d'Enghien, à peine âgé de 27 ans, était le héros des guerres d'Italie; il avait remporté la victoire de Cerisoles; on accusait le dauphin d'être jaloux de sa

1. Lettre autographe de François Ier à Charles-Quint, sans date (Arch. de Bruxelles, Négociations de France, t. I).

2. Lettre de Saint-Mauris (à l'empereur?) sans date, déchiffrement (Arch. nat., K. 1486, n° 23).

gloire; le coffre avait été jeté par Cornelio Bentivoglio, aventurier italien, favori du fils de François Ier. La méchanceté des courtisans attribua l'accident à un crime et le crime au prince. L'histoire a fait justice de ces accusations. Mais si la mémoire de Henri II avait besoin d'être défendue, Saint-Mauris, narrateur impartial et toujours bien informé, fournirait son témoignage. Dans trois lettres consécutives il insiste sur le hasard involontaire qui a causé l'accident[1].

Le roi avait d'autres motifs de tristesse. La cour était divisée en deux camps, celui de la duchesse d'Estampes, dont la faveur ne faisait que croître à mesure que le roi avançait en âge, et celui de Diane de Poitiers, la maîtresse du dauphin. Pas de courtisan qui n'appartînt à l'un ou à l'autre parti, celui du présent ou celui de l'avenir. Les favoris de la duchesse, le cardinal de Tournon et l'amiral Annebaut, dirigeaient les affaires à l'exclusion des amis de Diane, et le dauphin, de parti pris, blâmait leur politique. En 1545, après la mort du duc d'Orléans, le roi voulut donner à son fils la présidence du conseil privé; c'était le meilleur moyen de l'initier aux affaires du royaume. Voici dans quels termes l'ambassadeur d'Espagne raconte cet incident de cour : « Ledict roy « de France avoit naguieres consenti que ledict daulfin fust appelé au conseil privé pour y estre le chief « et affin qu'il entendist les affaires de ce roy, laquelle

1. Lettres de Saint-Mauris à l'empereur, au prince d'Espagne et au commandeur de Léon (Arch. nat., K. 1486, nos 23, 8 et 20). Nous avons pris dans ces lettres les éléments de notre récit de la mort du prince d'Enghien, qui diffère par quelques points secondaires des récits des historiens contemporains.

« chose toutesfois ledit daulfin a refusé, estant très « content que ceulx qui administrent en ceste saison « ayent le bon et le mauvais, considerant en cecy « que, comme tout vad mal aujourd'huy, que l'on « gecteroit après cy toute la faulte sur luy[1]. » Pendant les dernières années de François Ier, le dauphin n'avait qu'une ambition, après celle de plaire à la belle Diane, l'ambition de ramener le connétable à la cour. Par moment le roi se laissait ébranler et se montrait favorable à son ancien compagnon d'armes ; il prenait plaisir à entendre louer son expérience et ses services ; la dame d'Estampes, elle-même, dit un jour qu'elle le reverrait avec plaisir ; elle appuya le cardinal de Lorraine qui s'était chargé, à la prière du dauphin, de demander son rappel au roi. Le bruit se répandit que le roi allait céder aux instances de son fils. Mais le cardinal de Tournon et l'amiral surent empêcher le retour d'un rival si redouté et le roi ne voulut plus en entendre parler[2]. Le dauphin mécontent s'éloigna de plus en plus du roi ; il quitta même la cour pendant quelque temps ; il voulait rester étranger à la direction des affaires. La reine Marguerite seule aurait eu assez de dextérité pour apaiser la rivalité du père et du fils, mais elle était en Béarn. Le roi prit l'habitude de ne plus convoquer le dauphin au conseil[3]. Le jeune prince se consolait de son isolement avec ses

1. Lettre de Saint-Mauris à Los Covos, commandeur de Léon, déchiffrement sans date (Arch. nat., K. 1485, n° 75).

2. Lettres de Saint-Mauris de 1546 (Arch. nat., K. 1486, nos 14, 17, 79).

3. Nouvelles de France transmises en Espagne par Descurra, original sans date (Arch. nat., K. 1487, n° 31 bis).

favoris, les Guise et Diane de Poitiers, en supputant le temps qui lui restait avant d'arriver au pouvoir.

La santé du roi déclinait tous les jours. Sa vie licencieuse et les excès auxquels il se livrait sans relâche avaient miné son tempérament robuste. Déjà en 1535 il avait eu de forts accès de fièvre et les médecins avaient prédit que son mal serait long à guérir[1]. Trois ans après il eut la fièvre quarte[2]. En 1540 il était atteint d'une fistule au périnée et ne pouvait monter à cheval. Vandenesse constate que pendant le voyage de Charles-Quint en France, le roi suivait son hôte en litière[3]. La maladie empira peu à peu. Voici dans quels termes Saint-Mauris signale à son maître l'état du roi de France au mois de juillet 1545 : « Le roi de France a une veine rompue « et pourrie dessous les parties basses, par où les « médecins désespèrent de sa longue vie...., disant « être celle de laquelle dépend la vie de l'homme et « que, si elle se rompt, qu'elle le suffoquera[4]. » Le mal s'aggrava à la fin de l'année, et, au commencement de 1546, Saint-Mauris adressait à son maître des informations complètes.

En premier lieu, l'on donne aduertissement qu'il y a jà assez longuement que le Roy très chrestien s'est treuvé malade; et

1. Lettre de Martin Vallès, agent impérial en France, au commandeur de Molina, chambellan de l'impératrice, du 29 novembre 1535 (Arch. nat., K. 1485, nº 30).

2. Lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Charles-Quint, du 14 novembre 1538 (Arch. nat., K. 1484, nº 100).

3. Journal de Vandenesse (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 560, anno 1540).

4. Lettre de Saint-Mauris à Los Covos du 27 juillet 1545, déchiffrement original (Arch. nat., K. 1485, nº 91).

fut ce commencement de son indisposition par une fiebure lante qui le print, laquelle l'a tenu par plusieurs fois, et sans qu'elle heust jour ny heure certainne, sinon qu'elle fut une fois continué cinq jours. Oultre laquelle fiebvre, se descouvroit après ung apostume soubz les parties inférieures, par lequel ledict Roy a esté grandement molesté et tellement affoibli qui ne se pouvoit soubstenir sur ses piedz; par où il fut contrainct de tenir le lict ou demeurer en chayère. Pour la guérison duquel apostume l'on manda incontinant les plus expers médicins et cirurgiens de Paris, lesquelx, après avoir purgé ledict seigneur Roy, luy appliquarent certain cautère sur ledict apostume, affin de le faire tant plus tost meurir et percer; ayans réitéré ledict cautère jusqu'à ce que ledit apostume se rompit. Mais, où l'on espéroit que ce seroit en ung lieu seullement, ce a esté en trois, et en places bien dangereuses, tellement que l'on ne sçait jusques au présent quelle seurté y peut avoir sa personne. Et mesme qui luy advint naguères ung évanouissement et foiblese, combien qui soit toujours esté et soit encores en son bon sens et entendement. Et procède ceste maladie de celle qui luy fut quasi semblable lorsque l'Empereur passa d'Espaigne par France. Et depuis, selon le succès de ladicte maladie, pour ce que l'évacuation ne se faisoit comme il appartenoit, l'on a appliqué trois nouveaulx cautères audict sire Roy, par le moyen desquelx luy sont esté faiz trois pertuys, par lesquelx est deffluée l'umeur pourrye en grande habondance. Et finablement, pour mieulx résouldre ladicte maladie, ledict sire Roy a commencer de faire la diette, laquelle il doit continuer par vingt jours, qu'a esté par le conseil de ses médicins, lesquels demeurent tous d'opinion que ceste maladie procède du mal françois, à l'expulsion duquel ladicte diette pourra grandement servir. Si est-ce que l'on se craint qu'il n'y ait ulcère en la vésique, réceptacle de l'urine[1].

1. Nouvelles transmises par l'ambassadeur d'Espagne à l'empereur, février 1545 (1546), déchiffrement original (Arch. nat., K. 1485, nº 77). Consultez aussi la lettre de Saint-Mauris à Los Covos, du 28 février 1545 (1546) (Ibid., nº 79).

Un mois s'écoula; le roi était plus souffrant. « L'apos-« tume » avait cinq « pertuis ». Le roi, se sentant affaiblir graduellement, exigea la cautérisation de quatre « pertuis ». Dans cet état, les médecins estimaient qu'un homme sain pouvait vivre encore, mais ils n'osaient se prononcer sur le compte d'un homme « fort pourri dedans le cors[1] ».

L'automne apporta une petite amélioration dans l'état du malheureux roi, mais au mois de janvier 1547 il retomba « en son mal accoustumé de l'apostume », et certains accidents prirent des proportions inquiétantes. Saint-Mauris notait sans regret la décadence du rival de Charles-Quint : « Si le jeu dure, écrit-il, il y « pourroit bien laisser le jeu[2]. » Les médecins rouvrirent sa plaie « de laquelle il sortit une grande infection « dont il eut grand soulagement ». Cependant il n'avait pas encore perdu ses forces au point d'interrompre ses habitudes. « Il prent tous les jours son « desduit à la chasse, écrit Saint-Mauris, allant en « litiere...... » Et dans une autre lettre : « Le roy est « toujours amoureux[3]. »

Henri VIII mourut le 28 janvier 1547. Sa mort frappa d'autant plus le roi de France que, dans ses derniers jours, le monarque anglais lui avait rappelé « qu'ils

1. Lettre de Saint-Mauris à Los Covos, du 31 mars 1545 (1546), déchiffrement original (Arch. nat., K. 1485, nº 82).

2. Lettre de Saint-Mauris à Los Covos du 29 janvier 1546 (1547), déchiffrement original (Arch. nat., K. 1486, nº 25).

3. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne du 16 février 1546 (1547), déchiffrement original (Arch. nat., K. 1486, nº 28). Une lettre du cardinal d'Armagnac, datée du 31 janvier 1546 (1547), confirme le récit de Saint-Mauris (*Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. II, p. 473).

« estoient tous deux mortels[1] ». A la fin de février François Ier se trouva de passage à Rambouillet. « L'aposthume » s'enflamma et la fièvre le reprit. Le 20 mars il commença à être en danger. Prévoyant sa fin, il se confessa et communia; il adressa des recommandations au dauphin sur le maintien de la religion catholique et le gouvernement de son peuple. Le 21 mars, les médecins désespéraient de la vie du roi[2]. La tumeur fut percée, et le malade éprouva un certain soulagement. La princesse Marguerite, sa fille, vint le voir, mais il s'attendrit et ne put lui adresser la parole. Son état empira d'heure en heure pendant la semaine. Le 29 mars, il reçut l'extrême-onction. Dans la journée il demanda son fils et voulut lui remettre son testament, mais on ne retrouva pas cet acte. Il en fit dresser un autre à la hâte et y fit inscrire des legs au nom de quelques-uns de ses serviteurs. Il tint au dauphin « de bien longs et affectionnés propos » en faveur de la reine, avouant qu'il l'avait mal traitée, et de la princesse Marguerite, qui n'était pas encore mariée[3]. Un peu avant minuit il ressentit un grand tremblement. Il prit une croix et ne la quitta plus. Le mercredi, il recouvra un peu de force, fit entrer une partie de ses serviteurs dans sa chambre et demanda pardon à Dieu à haute voix des scandales qu'il avait causés. La journée et la nuit se passèrent dans une alternative de calme et de délire. Le lendemain, il entendit une messe dite au

1. Lettre de Saint-Mauris à Granvelle, du 21 mars 1547 (Arch. nat., K. 1487, n° 51).
2. Ibid.
3. Lettre autographe de Saint-Mauris au prince d'Espagne, du 9 avril 1547 (Arch. nat., K. 1487, n° 55).

pied de son lit. Le dauphin, profondément ému, était à genoux auprès de son père; le roi ouvrit les yeux : « Embrassez-moi, mon fils, » dit-il, et il le bénit. Il reprit la croix et dit : « In manus tuas, Domine, « commendo spiritum meum. » Puis il prononça plusieurs fois d'une voix faible : « Jésus! Jésus! » Ce furent ses dernières paroles; il rendit le dernier soupir entre une heure et deux[1] (31 mars 1547).

Le lendemain, après que la mort eut été constatée par les médecins, le corps du roi fut ouvert : « On « trouva un apostume en son estomac, les rognons « gatés et les entrailles pourries, le gosier en chancre « et le poumon entamé[2]. » En attendant les funérailles, le corps, enfermé dans un double cercueil de bois et de plomb, dont nous pouvons donner le prix (il coûta 50 sols tournois[3]), fut mené par les cardinaux de Tournon et de Meudon, les évêques de Nevers, d'Évreux et de Mâcon, à Haultebruyère, prieuré de filles dépendant de l'abbaye de Fontevrault. L'amiral Annebaut, le grand écuyer Boisy et Mongommery conduisaient le cortége. La chapelle était garnie d'insignes de deuil. Cent religieux ou prêtres séculiers disaient chaque jour une messe au chevet du feu roi, les premiers au prix de cinq sols tournois, les seconds au prix de

1. Oraison funèbre du roi François Ier par Pierre du Chastel, évêque de Mâcon, imprimée à la suite de la vie de ce prélat par Pierre Galland, Paris, 1674, in-8°.

2. Lettre de Saint-Mauris du 10 avril 1547, original chiffré, déchiffré par M. Friedman (Arch. nat., K. 1487, n° 56).

3. Compte des funérailles de François Ier dressé par Nicolas Lejay, notaire. Original sur parchemin (Bibl. nat., f. fr., vol. 10392). Nous faisons ci-après plusieurs emprunts à ce curieux manuscrit.

quatre. Le mercredi, 6 avril, son cœur et ses entrailles furent enterrés au pied de l'autel de la chapelle[1].

Les documents contemporains nous permettraient de raconter, jusques aux moindres détails, les funérailles de François Ier. Nous choisissons quelques parties du récit, dont les traits caractéristiques font revivre une grande époque, si éloignée de nous. Le lundi de Pâques, 11 avril, le corps fut apporté à Saint-Cloud, maison de campagne de l'évêque de Paris. Quarante-huit moines des quatre ordres, Cordeliers, Jacobins, Augustins et Carmes, le gardaient tour à tour et chantaient les prières des morts. Le dimanche, 24 avril, on plaça sur un trône, au-dessus du corps, « l'effigie », statue de bois et de plâtre, représentant fidèlement les traits du roi et moulée sur son visage. L'effigie portait « une « chemise de Hollande, brodée au col et aux manches « de soie noire, une camisole de satin rouge, doublée « de taffetas de même couleur et bordée d'un passe- « ment d'argent; ..... par dessus, une tunique de satin « blanc cramoisy, semé de fleurs de lys d'or, de riche « broderie; .... un manteau royal de velours vio- « let cramoisy, semé de fleurs de lys d'or; un bonnet « de velours cramoisy brun, et la couronne royale et « imperiale; aux jambes des houssettes ou brodequins « de toile d'or, la semelle de satin cramoisy. » A droite était le sceptre royal, à gauche la main de justice.

1. Nous avons deux récits des funérailles de François Ier. Le premier, le plus complet, est inédit; il en existe une copie à la Bibliothèque nationale (f. fr. 4341, f. 7 et suiv.). Le second a été imprimé chez Robert Estienne (in-4°, s. d.) et réimprimé à la suite de la vie de Pierre du Chastel par Galland (in-8°, 1674). Nous fondons ensemble les deux récits en les abrégeant.

L'effigie demeura onze jours exposée. Pendant ce temps, suivant un usage de la monarchie qui n'admettait pas la mort du roi avant le couronnement de son successeur, les repas habituels étaient servis devant le trône ; les tables dressées par les officiers de fourrière ; les mets apportés par les gentilshommes servants, panetiers, échansons, écuyers tranchants, du gobelet, maîtres d'hôtel, écuyers de cuisine, pages de la chambre ; la table bénite par un des cardinaux ; les bassins d'eau à laver offerts « à la chaire dudict seigneur « roy comme s'il eut esté vif et assis dedans » ; les trois services successivement présentés et chaque plat essayé par le grand maistre.

Le mercredi, 4 mai, la chapelle fut ornée de drap noir, de cierges et de lampes d'argent. Le 18, veille de l'Ascension, le dauphin, conduit par le connétable, vint de Saint-Germain et donna l'eau bénite au corps de son père. Il portait un manteau de pourpre de cinq aunes de long, dont la queue était tenue par les princes d'Enghien, de Vendôme, de Montpensier, duc de Longueville et sire de Rohan. Le 21 mai, le corps fut porté en grande pompe à l'église Notre-Dame-des-Champs. Le nouveau roi y avait déjà réuni les cercueils de ses deux frères, le premier dauphin, mort le 10 août 1536, au château de Tournon, et le duc d'Orléans. Le lendemain était le jour des funérailles. Le cortége se présenta dans l'ordre suivant : la marche était ouverte par le capitaine, les archers et les arbalétriers de la ville de Paris. Ils étaient suivis du clergé régulier, des Minimes, des Cordeliers, des Jacobins, des Augustins, des Carmes, des ecclésiastiques des paroisses, de cinq cents pauvres vêtus de neuf aux

armes du roi et portant des torches, des vingt-quatre crieurs de la ville, la cloche à la main, criant à tous les carrefours: « Priez Dieu pour l'âme de très hault, très « puissant, et très magnanime François, par la grâce « de Dieu roy de France très chrétien, premier de ce « nom, prince clément, père des arts et sciences. » Puis venaient le guet, les officiers municipaux, le prévôt et ses sergents, les colléges, le chapitre et tous les corps établis de la bonne ville de Paris, dont la seule énumération occupe plusieurs pages de l'annaliste; la maison du roi, les cent Suisses, les deux cents gentilshommes de l'hôtel, les officiers de service, les gentilshommes servants, les pages et les écuyers, portant les pièces de l'armure du feu roi, les évêques et les archevêques. Les effigies et les cercueils du duc d'Orléans et du dauphin, portés par les gentilshommes de leur maison, précédaient ceux du roi. Derrière le catafalque royal marchait le cheval de bataille « couvert et houssé de « veloux violet azuré », le grand écuyer de Boisy, le cardinal du Bellay, évêque de Paris, le Parlement en robe rouge, chaque président tenant un coin du drap mortuaire, les princes du sang en grand deuil, les cardinaux à cheval, les vingt-quatre archers de la garde du corps, les ambassadeurs du pape, de l'empereur, d'Angleterre, d'Écosse, de Venise, de Ferrare et de Mantoue, chacun conduit par un prélat à cheval. Les princes et chevaliers de l'ordre, les huissiers et les gentilshommes de la chambre et les quatre cents archers de la garde fermaient la marche. Ces cardinaux, princes, seigneurs, qui éblouissaient les yeux par la magnificence de leur deuil, étaient vêtus ainsi que les pauvres, aux frais du roi. Les cardinaux et l'amiral

Annebaut avaient reçu chacun huit aunes et demie de drap écarlate au prix de 12 livres l'aune; les princes du sang, les évêques, le connétable, en tout vingt-quatre seigneurs, neuf aunes de fin drap noir à 10 livres; les ambassadeurs et les gentilshommes de l'hôtel, onze aunes à 7 livres; les conseillers des comptes n'avaient que du drap à 4 livres. La maison du roi tout entière, au nombre de douze cents personnes, était habillée à différents prix, et chaque homme portait un bonnet de 15 sols. Le total des dépenses d'habillement se montait à 66,027 livres 6 sols 8 deniers, sans compter les douze cents bonnets de deuil.

Le cercueil du roi et ceux des deux princes furent conduits à la cathédrale, illuminée de torches funéraires et tapissée de tentures de deuil. Le lendemain, après la messe dite par le cardinal du Bellay, Pierre du Chastel, évêque de Mâcon, prononça la première partie de l'oraison funèbre. Vers midi, le cortége, commandé par l'amiral Annebaut, en l'absence du connétable de Montmorency, malade, se remit en route dans le même ordre que la veille, par le pont Notre-Dame et la rue Saint-Denis, au milieu d'une foule immense. Au village de Saint-Ladre « chascun peult monter à cheval pour « le soulagement de sa personne ». Le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis, attendait le cortége à la Croix-qui-penche[1]. L'église était « en tout tel accous-

1. Le village de *Saint-Ladre* ou *Saint-Lazare* était situé autour du couvent de ce nom à l'extrémité du faubourg Saint-Denis actuel. La *Croix qui penche* était placée dans la plaine Saint-Denis, à gauche en sortant de Paris; elle a été détruite le 18 novembre 1793.

« trement et appareil, tant en chapelle ardant, lumi-
« naire, tenture que tout autre aornement, comme
« celle de Nostre Dame de Paris, sans en rien défaillir
« ne excepter ». Le mardi 23 mai, après la grand'-messe chantée par le cardinal de Bourbon, l'évêque de Mâcon acheva l'oraison funèbre commencée la veille. Les corps du duc d'Orléans et du dauphin, enfermés dans un cercueil « de veloux noir croisé de satin blanc
« et garni de quatre écussons de broderie de l'armoi-
« rie desdits seigneurs », furent descendus les premiers dans le caveau. Puis les gentilshommes de la chambre y déposèrent le cercueil du roi; les rois d'armes, leurs cottes d'armes; les capitaines des compagnies de la garde, leurs enseignes; les écuyers, les diverses pièces de l'armure, le pennon et l'épée du roi; le grand maître, son bâton; l'amiral Annebaut, la bannière de France; Horace de Farnèze, la main de justice; le duc de Lorraine, le sceptre royal; le chevalier de Lorraine, la couronne. Au milieu d'un profond silence l'amiral dit: « Le roy est mort! » parole qui fut répétée trois fois par les hérauts d'armes. Au bout d'un moment, Annebaut releva la bannière de France en criant : « Vive le roy Henry
« deuxieme de ce nom! » Et tous les assistants répétèrent ce cri avec les hérauts d'armes.

Après cette cérémonie, qui consacrait une fois de plus les traditions de la monarchie, tous les assistants se rassemblèrent dans les salles de l'abbaye pour le festin funéraire. L'usage de ces agapes funèbres remontait à l'antiquité. Le repas, servi aux frais du trésor royal, était considéré comme le dernier acte de générosité du défunt. Celui du 23 mai 1547 fut servi avec cette

magnificence qui est le caractère des fêtes de François Ier. Il coûta 2,627 livres 8 sols 4 deniers. A la fin du repas une rixe, qui faillit ensanglanter les salles de l'abbaye, s'éleva entre les rois d'armes d'une part, et les gens de Notre-Dame et de Saint-Denis de l'autre; ils se disputaient la propriété des manteaux de deuil des princes et des tentures qui avaient servi à l'ornement des chapelles ardentes. Annebaut trancha la question en faveur des rois d'armes.

Telles furent les funérailles de François Ier; celles de Henri II, douze ans après, furent célébrées avec la même étiquette. La dépense totale des obsèques du roi et de ses deux fils s'éleva à la somme de 168,690 livres tournois[1].

Suivant la coutume de la cour de France le nouveau roi, Henri II, n'avait pas paru aux funérailles de son père[2]. Le 1er avril il avait conduit le corps au prieuré de Haulte-Bruyère et s'était retiré à Saint-Germain, laissant à l'amiral Annebaut le soin de présider les cérémonies funèbres. Le connétable de Montmorency, disgracié depuis six ans, arriva à la cour le même jour, lendemain de la mort de François Ier, et fut reçu avec de grands transports de joie par le nouveau roi, « son « compère ». Après une conférence secrète de plus de

1. Il est difficile d'établir la comparaison de la valeur de l'argent pendant la première moitié du XVIe siècle avec la valeur du nôtre. Suivant M. Mignet il vaut aujourd'hui cinq fois plus (*Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 126 et 143, notes). Suivant M. Pierre Clément il vaut près de trente fois plus (*Trois drames historiques*, p. 166, 185 et 195).

2. D'après Vincent Carloix il se trouvait déguisé dans une chambre de la rue Saint-Jacques, sur le passage du cortége (*Mémoires*, liv. II, chap. 11).

deux heures, Montmorency sortit du cabinet du roi et annonça aux courtisans qu'il allait reprendre le gouvernement; il fit appeler les cardinaux Charles de Lorraine et Odet de Chastillon; au premier il confia les finances, afin de ne pas s'exposer au reproche de tout accaparer; il s'adjoignit le second dans la direction générale des affaires. Le soir il prit d'autorité le logis occupé par la dame d'Estampes et s'y installa avec ses gentilshommes[1]. Le lendemain, 2 avril, une ordonnance royale réorganisa le Conseil privé[2]; mais, parmi les membres nommés, seuls, les cardinaux Jean de Lorraine, Hippolyte d'Este, cardinal de Ferrare, Jean du Bellay, l'évêque de Hesdin, Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, et Charles de Lorraine, archevêque de Reims, secrétaire, chargé de recueillir les voix, se réunissaient journellement sous la présidence du connétable[3]. Les autres conseillers, le roi de Navarre et les princes, ne prenaient part qu'aux délibérations d'apparat.

La reine Léonor se trouvait au monastère de Poissy au moment de la mort du roi. Elle tenait si peu de place à la cour que personne n'avait songé à l'avertir de l'aggravation de l'état de son époux. Henri II et la princesse Marguerite allèrent la visiter à Poissy[4]. Le roi

1. Lettre de Saint-Mauris du 10 avril 1547, déchiffrée par M. Friedman (Arch. nat., K. 1487, nº 56).

2. Cette ordonnance est imprimée dans les *Mémoires d'État* de Ribier, t. II, p. 1.

3. Lettre de Saint-Mauris à l'empereur, avril 1547, copie (Arch. de Bruxelles, coll. de doc. hist., t. VII, p. 183). C'est à tort que le copiste a attribué ce document à l'abbé de Saint-Vincent.

4. On sait que Henri II et Marguerite étaient fils de la première

la pressa de demeurer en France et lui promit de grands égards. Marguerite s'émut en parlant de son père; elle se trouva mal, et, malgré les soins de ses dames, elle se trouva mal une seconde fois en prenant congé de la reine. Léonor se revêtit de deuil et s'enferma pour six semaines dans le couvent. Elle renvoya de sa maison la dame de Canaples, ancienne maîtresse de François I[er], et s'attacha la dame de Massi, qu'il avait voulu chasser de la cour, et l'amirale Annebaut, dont le mari, maintenant disgracié, avait été l'ami du feu roi. La dame de Canaples, qui n'avait été qu'une favorite de passage, expia durement sa faute; son mari refusa de la recevoir et l'obligea à entrer dans un couvent[1]. Le séjour de la reine Léonor en France ne se prolongea guère au-delà de son année de deuil. Au mois d'octobre 1548 elle rejoignit l'empereur en Flandre, emportant ses « coffres et hardes », et quittant probablement sans regret une cour où elle n'avait trouvé, malgré ses vertus, que de l'indifférence[2].

Le sort de la dame d'Estampes ne fut pas moins rigoureux que celui de la dame de Canaples. Un peu avant la mort de François I[er], elle s'était retirée à Limours. Deux jours après, elle réclama son logis de Saint-Germain pour l'occuper en attendant son audience de congé du nouveau roi. Le connétable en avait déjà pris possession. Henri II fit répondre à l'audacieuse duchesse

femme de François I[er], la reine Claude, fille de Louis XII, morte à Blois en 1524.

1. Lettre de Saint-Mauris du 10 avril 1547 déchiffrée par M. Friedman (Arch. nat., K. 1487, n° 56).

2. Lettre de Henri II à La Rochepot du 23 octobre 1548 (Bibl. nat., f. fr., vol. 3119, f. 18).

qu'il s'en rapportait à la décision de la reine Léonor[1]. Les courtisans, dégagés de toute hypocrisie, ne dissimulaient plus la haine qu'inspirait l'ancienne favorite. Le déchaînement devint général. Le chancelier Olivier[2] dressa une instruction contre « la vie et vexations de « la dame d'Estampes ». On l'accusait d'avoir emporté des trésors et de les avoir cachés en Normandie. On saisit tous ses biens, meubles et immeubles. Le cardinal de Lenoncourt, mandé à la cour, fut sommé de jurer qu'il n'avait rien reçu en dépôt d'elle. Ses créatures furent destituées « sans fainctise et de plein sault ». Son agent de confiance, le Bossut de Longueval, qui passait pour son amant, fut arrêté dans des circonstances piquantes : « Fut prins sur la minuit à Paris, en la mai« son d'un sien procureur, estant couché avec une ita« lienne, qui souloit estre à la femme du dauphin, « mariée puis deux mois. Et Dieu sçait si l'on a ri de « la honte qu'il reçut méritoirement. » Il avait été devancé à la Bastille par le sieur de Rainet, contrôleur de la maison de la duchesse[3]. Gilbert Bayart, général des finances, autre agent de la favorite, n'échappa que par la fuite au sort de Longueval. Le cardinal de Tournon fut renvoyé. L'amiral Annebaut fut aussi poursuivi malgré sa qualité d'exécuteur testamentaire du feu roi. Il était accusé d'avoir soustrait une partie de la somme consacrée à la dernière guerre maritime contre l'Angleterre. Le roi lui enleva sa compagnie d'hommes d'armes

1. Lettre de Saint-Mauris du 10 avril 1547 déchiffrée par M. Friedman (Arch. nat., K. 1487, n° 56).
2. Chancelier de France depuis le 18 avril 1545.
3. Lettre de Saint-Mauris, avril 1547, déjà citée (Arch. de Bruxelles).

et garda, en nantissement des amendes auxquelles il pourrait être condamné, les 100,000 livres que François Ier lui avait léguées [1].

Henri II prit des mesures pour moraliser les filles de la reine. « Il a chassé, écrit l'ambassadeur d'Espagne, « la petite bande des dames, en ayant retenu le moins « qu'il a peu pour estre avec la royne et Madame Marguerite. Et, pource que du passé, les damoiselles « sembloient vivre par trop licencieusement et avec « une effrénée liberté, lon a défendu en général que « personne des gentilshommes ne devise avec elles, « sinon en présence de la dame qui en a la charge, « laquelle est tenue d'en respondre. Et se dit que « Madame Marguerite a fait une sévère admonition aux « siennes et de les déchasser, vivans aultrement qui ne « convient [2]. » La dame de Vertus reçut son congé; le roi voulait aussi renvoyer Jacqueline de Longwic, duchesse de Montpensier, qui avait déplu à Diane de Poitiers; mais la princesse Marguerite déclara qu'elle ne la quitterait jamais [3]. Plus tard la duchesse devint la confidente de Catherine de Médicis.

Blaise de Monluc écrit dans ses *Commentaires* : « Les « dames avoinct perdu leur crédit, d'autres y entrèrent [4]. » A Anne de Pisseleu succéda Diane de Poitiers. La nouvelle favorite ne fut pas moins avide que la première, et elle devint promptement encore plus puis-

1. Lettre de Saint-Mauris, avril 1547 (Arch. de Bruxelles).

2. Ibid.

3. Lettre de Saint-Mauris du 10 avril 1547 (Arch. nat., K. 1487, nº 56).

4. *Commentaires et lettres* de Blaise de Monluc, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. I, p. 328.

sante. Saint-Mauris présente le roi comme « l'esclave de « la grande séneschale[1] ». L'ancienne rivalité d'Anne et de Diane fut la première cause du duel de Guy Chabot de Jarnac et de François de Vivonne de La Chasteigneraye. Tous les historiens ont raconté ce combat, présidé par le roi et terminé par la défaite de La Chasteigneraye, champion secret de Diane, contrairement aux vœux de la nouvelle cour[2] (10 juillet 1547).

Malgré le crédit que la belle Diane exerçait sur le roi, il se montrait disposé à tout faire pour le bien et le bonheur de son peuple. L'histoire, qui a porté de sévères jugements sur ce prince, doit enregistrer les témoignages que ses ennemis eux-mêmes donnent de ses nobles intentions. Voici le tableau d'une des journées de Henri II dans les premières semaines de son règne, d'après l'ambassadeur d'Espagne :

Le dauphin[3] est levé quest coutumièrement entre huict et neuf heures du matin. Le conseil se rassemble autour de luy et il est environ deux heures, traitans les principaulx affaires; de là il sort pour la messe. Et après son disner donne audience à tous ceux qui désirent parler à luy, escoutant ung chacun affablement; de laquelle audiance le peuple se esjouyt par l'espoir qu'il conçoit que, par ce, fera donner frain aux malveillans et qui souloient oppresser le peuple. Ladicte audiance finie, il se retire en sa chambre . . . . et reçoit encore privément, si l'occasion se donne, et que ce soit personnage de respect . . . . .
. . . .
. . . Sur une heure après midi, il se trouve envers la reine et

1. Lettre de Saint-Mauris à la reine de Hongrie, juin 1547 (Arch. de Bruxelles, Négoc. de France, t. II).

2. L'acte original de l'accord arrêté pour ce duel est conservé à la Bibliothèque nationale (f. fr. vol. 3122, f. 9).

3. Le nouveau roi portait le titre de *dauphin* jusqu'à son sacre.

Madame Marguerite, devisant avec elles par quelque temps. Et joinctement, après avoir parlé à elles, il s'adresse à la séneschale de Normandie, et puis jouhe à la paume, quest son exercice ordinaire, ou va à l'assemblée, n'ayant rien cassé de ce qui attouche à la chasse. Sur le soir, après son soupper, il devise avec les principaux de sa noblesse et autres capitaines selon que l'occasion se présente, tenant souvent propoz qui désire que ceux de sadite noblesse vivent comme il convient, et que, suyvant ce chemin, il les assistera et advancera selons leurs qualités; par le contraire il les déboutera jusques au boult. Et dict et répète souvent qu'il veut sa gendarmerie estre bien payée, mais que il entend elle ne oppresse, comme qui soit, le peuple, comme elle a fait par le passé, et que le premier qui le mescontentera connoistra avec effet le chastoyment exemplaire qui désire estre fait des contrevenants à son vouloir. En cela ses œuvres et versations tendent au reste à toute vertu et grande perfection. Il a remis deux décimes et dit qui n'en relevera cy-après sinon avec très urgente cause et du consentement de son clergé. Lon a soulagé le peuple du tiers des tailles et accrues d'icelles. Lon a aussi publié en ceste court que, sur peine arbitraire et d'estre griefvement pugnis, lon ne jure ny blaspheme le nom de Dieu, chose questoit par trop ordinaire cy devant..... Estans tous actes par lesquels lon peult concevoir bien certaine opinion et meilleur espoir quil sera prince qui ne vouldra fouler son peuple. Et au reste lon dit quil recommande jusques au bout à ses principaux ministres ladministration de la justice[1].

Cette lettre révèle une partie des abus de l'administration de François Ier. Le roi était inabordable. L'ambassadeur le dit en propres termes : « lon ne pouvoit « approucher du feu roy. » Les gens d'armes, mal payés, abandonnés pendant la paix dans les garnisons

1. Lettre de Saint-Mauris à l'empereur, avril 1547, déjà citée (Arch. de Bruxelles).

par leurs capitaines, qui vivaient à la cour, pillaient « le bonhomme » et vivaient de rapines. Le clergé et la noblesse ne jouissaient que de priviléges illusoires. Les tailles, les aides, les gabelles s'accroissaient chaque jour au mépris des garanties stipulées par les États généraux. Malheureusement la bonne volonté du nouveau roi fut bientôt paralysée par les efforts des courtisans. Quand les ministres s'enrichissent des injustices qu'ils commettent, tous leurs efforts tendent à les cacher.

Ledict roy avoit introduict de luy mesme de donner audiance après le diner, mais maintenant il ne le faict plus, et se dict que ses ministres ont rompu cela dextrement et à droit proupos, afin quil nentende les parolles de ses subjects et sache le fond ou du mal ou du bien; tellement que, comme il a diné, le connétable ou aultre de ses favoris s'approuche de luy, rompant par ce moyen l'occasion de luy parler. Et au demorant ceulx de Guise le suivent tousjours de sy près quon a peine à luy dire la moindre chose[1].......

La reine de Navarre n'avait pas assisté aux derniers moments de François Ier; elle se trouvait en Béarn depuis le mois de février 1546. Cette princesse, si tendrement dévouée à son frère, à son mari, à sa fille, était tombée dans la tristesse et le découragement. Ses lettres sont rares pendant cette année. Sa santé ne lui laissait plus la force d'aller et de venir de Navarre à la cour. Plus que jamais elle cherchait un refuge dans les lettres et surtout dans la poésie. Il semble que plu-

1. Lettre de Saint-Mauris à la reine de Hongrie, juin 1547, déchiffrement original (Arch. de Bruxelles, Négoc. de France, t. II).

sieurs des nouvelles qui forment l'*Heptameron* aient été composées à cette époque; enfin elle mettait sans doute la dernière main à son recueil de vers, les *Marguerites de la Marguerite des princesses*, qui furent imprimées l'année suivante à Lyon, par les soins d'un de ses secrétaires, Simon Sylvius, dit de La Haye. A la première annonce de la maladie du roi, elle sentit revivre, dit Sainte-Marthe, tous les sentiments qui avaient fait le bonheur de sa jeunesse. Elle députa à la cour messagers sur messagers; aucun d'eux ne revenait. Sainte-Marthe assure que la nuit qui précéda la mort de son frère, elle le vit en songe, pâle et décomposé. La fatale nouvelle arriva bientôt de Rambouillet, mais ses serviteurs la lui cachèrent. Un jour, dans une église, dit le même historien, elle entendit pleurer une religieuse qui était folle; elle s'efforça de la consoler. « Hélas! Madame, » dit cette malheureuse, « je déplore votre fortune. » A ces mots Marguerite devina la perte qu'elle venait de faire; mais, au lieu de s'abandonner à ses larmes, elle « se mit à genoils et « très humblement remercia le Seigneur de tous les « biens qui luy plaisoit luy faire[1] ».

Une des plus graves affaires que François Ier laissât à son successeur était le mariage de l'héritière de la Navarre. A l'avénement de Henri II, l'infant d'Espagne, Philippe, était veuf de dona Maria de Portugal. Marguerite boudait la cour; la mort de son frère brisait le principal lien qui la rattachât encore à la maison de

1. Charles de Sainte-Marthe, *Oraison funèbre de la reine de Navarre*, in-4°, 1550. L'auteur tenait ces détails de la reine elle-même.

France; Henri d'Albret s'en était depuis longtemps éloigné. Entre le roi de Navarre mécontent et l'empereur hostile, un accord pouvait se conclure et s'exécuter rapidement. La politique commandait au roi d'aviser. Parmi les princes du sang disponibles, le premier de tous était Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, lieutenant du roi en Picardie. Antoine avait peu de caractère, peu de solidité, des goûts frivoles, mais ces défauts restaient dans l'ombre. Né sur les marches du trône et le plus proche héritier de la couronne après les Valois, il rachetait par son dévouement la félonie de son oncle, le célèbre connétable de Bourbon. Il avait montré des qualités militaires, surtout en 1543, sous les yeux de Jeanne d'Albret, dans la campagne qui fut marquée par la défection du duc de Clèves. Son élégance et sa bravoure l'avaient mis en faveur à la cour. Brantôme fait son portrait en ces termes : « Il estoit « très bien né, brave et vaillant, car de ceste race de « Bourbon il n'y en a point d'autres, belle apparence, « estant de belle taille et plus haute de beaucoup que « celle de Messieurs ses frères, la magesté toute « pareille, la parole et l'éloquence très bonne. » Le mariage de ce prince et de Jeanne d'Albret avait été un des derniers projets de François Ier; le bruit s'était même répandu en Navarre que la reine Marguerite le désirait [1]. La mort du roi avait interrompu cette affaire; Henri II la reprit. Aussitôt après son avénement, il envoya en Béarn le cardinal d'Armagnac, un des favoris de

1. Lettre de Palatios, de Perpignan, au général des Franciscains à Pampelune, Saint-Jean-Pied-de-Port, 6 mars 1547 (Arch. nat., K. 1487, n° 47).

la maison d'Albret, chargé d'une mission secrète. Pour tromper la curiosité des courtisans, on répandit le bruit que Marguerite arrivait en France et que le cardinal allait au-devant d'elle. Saint-Mauris pénétra bientôt le secret du message : le nouveau roi, suivant la politique de son père, négociait le mariage de la princesse Jeanne avec le duc de Vendôme. En juin, les désirs du roi n'étaient plus un mystère. Saint-Mauris écrit à la reine de Hongrie : « Le mariage de la princesse d'Ale-« brech avec M. de Vendôme se continue tousjours, « en sorte que lon dit quil se conclura bientôst sy « le père sy veult accommoder. Et a le roy, pour « leffect d'iceluy, donné sa parole audict sieur de « Vandosme[1]. »

Tout à coup surgit un second prétendant, redoutable par son crédit et ses qualités. François de Lorraine, comte et bientôt duc d'Aumale[2], fils aîné du duc de Guise, avait vingt-huit ans à l'avénement de Henri II, à peu près le même âge que Vendôme, son cousin-germain. Ils avaient été élevés ensemble[3]; ils avaient fait les mêmes campagnes, combattu sur les mêmes champs de bataille. Le frère cadet de François

1. Lettre de Saint-Mauris, juin 1547, original (Arch. de Bruxelles, Négociations de France, t. II).

2. Les lettres-patentes qui érigent le comté d'Aumale en duché-pairie sont de juillet 1547 (Bibl. nat., coll. Dupuy, vol. 484). Le Parlement protesta le 3 décembre 1547 (*Mémoires de Ribier*, t. II, p. 89).

3. Antoine de Bourbon écrivait à François de Lorraine, quelques années après, en lui annonçant la naissance de son fils : « Puisqu'il a pleu au Seigneur Dieu me faire tant de bien que de « m'avoir donné un filz, ce sera pour estre compaignon du vostre « comme nous avons esté, estant jeunes et petis. » (Bouillé, *Histoire des ducs de Guise,* t. I, p. 186.)

de Lorraine, Claude, marquis de Mayenne, allait épouser, le 1er août 1547, Louise de Brezé, fille de Diane de Poitiers. Ce mariage élevait la maison de Lorraine au comble de la faveur. Protégé par la favorite, d'Aumale pouvait tout oser. Antoine de Bourbon montra une grande ardeur à repousser ce nouveau concurrent : « Et comme M. d'Aumale sest quelquefois advancé « pour faire la court à lad. princesse, ledict sieur de « Vendosme, deffendant sa querelle, dict qu'il luy gre- « veroit assez quil la veit mariée et colloquée à ung « qui fust de moindre maison que luy, desquelz pro- « pos il pensa souldre escrime entre lesdicts sieurs, « comme il feust advenu sans ce que le roy pacifia le « tout [1]. » Antoine de Vendôme et François d'Aumale étaient divisés par une ancienne jalousie qui se prolongea bien au-delà des événements que nous avons à raconter : sept ans auparavant ces deux princes avaient été rivaux ; tous deux avaient aspiré en même temps à la main de Vittoria Farnese, nièce du pape Paul III [2].

Les deux candidatures demeurèrent en suspens jusqu'à l'arrivée du roi de Navarre. Henri II l'avait invité à son sacre. Le prince d'Albret, pensionné par le trésor royal, inféodé à la couronne de France, devait aller saluer le nouveau roi, quelles que fussent ses rancunes. Mais il avait la goutte et prétextait ses infirmités pour retarder son voyage [3] ; les affaires d'une

1. Lettre de Saint-Mauris à la reine de Hongrie, juin 1547, original (Arch. de Bruxelles, Négoc. de France, t. II).

2. *Mémoires de Ribier,* t. I, p. 478, 512, 532, 547, 549. Victoria Farnese, fille de Pierre-Louis Farnese, premier duc de Parme, épousa le duc d'Urbin.

3. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne, 6 juin 1547

de ses sœurs, la dame de Rohan, ruinée par des serviteurs infidèles, lui prêtaient d'autres défaites[1]. Enfin il quitta Mont-de-Marsan le 26 juin. Marguerite malade resta au monastère de Tusson en Poitou[2]. En passant à Plessis-lès-Tours, Henri d'Albret prit sa fille[3] et tous deux se rendirent à Saint-Germain.

Henri II était décidé à marier la princesse Jeanne, mais il était indécis entre les deux princes de Vendôme et d'Aumale. Tel était l'empire de Diane que « du com« mencement, dit Saint-Mauris, le roy eut bien desiré « complaire audict sieur d'Aumale[4] ». Dans son incertitude il prit un bon parti, celui de s'adresser à Jeanne elle-même. La jeune princesse lui répondit fièrement par une allusion aux charges de cour de la dame de Mayenne, dont le mariage était prochain : « Voudriez« vous, Monseigneur, que celle qui me doit porter « la queue fût ma belle-sœur et que la fille de « madame de Valentinois vînt à me cotoyer. » Après cette leçon, le roi ne pouvait plus songer qu'au duc de Vendôme. « Ayant entendu que l'alliance con« venoit trop mieux en l'autre seigneur et que la « fille le reserchoit plus tost, il s'accommoda enfin « audit mariage. » Les protecteurs du brillant comte

(Arch. nat., K. 1488, nº 13).

1. *Lettres de Marguerite d'Angoulême,* t. I, p. 384.

2. Nouvelles de France du 22 juillet 1547 (Arch. nat., K. 1487, nº 70).

3. Un mot d'une lettre de la reine Marguerite (t. I, p. 384) a donné à penser que Jeanne d'Albret était en Béarn, mais ce mot peut s'expliquer autrement et tous les historiens du temps sont d'accord pour affirmer que Jeanne n'alla pas en Béarn avant son mariage. Voyez l'*Histoire du Béarn* de Bordenave, p. 40.

4. Lettre de Saint-Mauris déjà citée (Arch. de Bruxelles).

d'Aumale trouvèrent bientôt une autre union pour lui. Le cardinal de Guise était à Rome; il reçut la mission de passer par Ferrare et de demander la main de la princesse Anne d'Este, fille du duc de Ferrare et de Renée de France [1].

Quant au roi de Navarre il repoussait également les deux princes. N'osant résister ouvertement au roi, il usait de la politique des ajournements qui lui avait si bien réussi avec le duc de Clèves; il demandait du temps; il faisait valoir l'absence de la reine Marguerite. « Le pere, écrit Saint-Mauris, prolonge le plus qu'il « peult pour le desir qu'il a qu'il verroit volontiers « colloquer plus haultement ladicte princesse. » Il souffrait de la goutte; Saint-Mauris le représente, à son arrivée à la cour, comme « bien extenué a present de « sa personne, en facon que l'on espere peu de vie de « luy [2] ». Vendôme de son côté tomba malade et se rétablit lentement. C'étaient autant de raisons de gagner du temps. D'autre part, François de Lorraine reprenait ses intrigues avec l'esprit de suite qui a fait la grandeur de sa maison : « Il voudroit bien rompre « le tout pour son respect, » dit Saint-Mauris. Henri d'Albret lui-même se laissait peu à peu séduire par les qualités de ce prince : « Et a tenu propos, ledict sieur « d'Albret, que au fort encores l'aimeroit-il mieux « pour sa fille que le premier, prevoyant qu'il sera « grand en ce royaume, encores qu'il ne soit arresté « de goutter l'ung ni l'aultre [3]. » Dans une dernière

1. Lettre originale du cardinal de Guise au roi (Bibl. nat., f. fr., vol. 3126, f. 24.

2. Lettre de Saint-Mauris déjà citée (Arch. de Bruxelles).

3. Nouvelles de France transmises à la cour d'Espagne (Arch.

conférence avec le roi, il obtint un délai « de six « ou sept mois pour s'en conseiller avecques sa « femme et incontinent avecques sa femme retourner « devers le roy résolu[1] ».

Le sacre de Henri II eut lieu le 28 juillet[2]. Henri d'Albret rentra dans ses états au mois de septembre[3], mais il ne put emmener sa fille. Elle demeura à la cour avec la dame de Lafayette, sa gouvernante, le vicomte de Lavedan et d'Yzernay, intendant de sa maison, ancien valet de chambre du roi François Ier, devenu l'homme de confiance de la reine de Navarre. Jeanne eut des officiers de tout ordre, suivant l'usage des princesses du sang. La dépense était excessive. Heureusement Marguerite obtint par le crédit du connétable le renouvellement de sa pension et des charges de Henri d'Albret, qui formaient un revenu de 34 mille livres[4]. Les dons du roi étaient presque entièrement absorbés par la maison de la princesse; aussi Marguerite ne cessa-t-elle de protester contre ces dépenses dans ses lettres[5].

Les prétentions du duc de Vendôme sur la princesse

nat., K. 1487, nº 70).

1. Lettre de Henri d'Albret au roi, datée du 24 décembre 1547 (Bibl. nat., f. fr., vol. 20521, f. 99). Une partie de cette lettre a été publiée par M. le comte de Laferrière dans son étude sur Marguerite d'Angoulême, p. 112.

2. Une lettre de l'ambassadeur Saint-Mauris donne un récit très-détaillé du sacre (Arch. nat., K. 1487, nº 72).

3. Lettre de Henri d'Albret du 29 septembre, datée de Pau (Arch. nat., K. 1487, nº 87).

4. Lettre de Saint-Mauris déjà citée (Arch. de Bruxelles).

5. *Lettres de Marguerite d'Angoulême*, t. I, p. 384 à 391. Voyez aussi la lettre de Saint-Mauris déjà citée (Arch. de Bruxelles).

de Navarre étaient encore un mystère à la cour, bien qu'il fût très-assidu près d'elle et qu'elle y parût sensible; une parole indiscrète lui arracha son secret. Au commencement de novembre, Catherine de Médicis touchait à la fin de sa troisième grossesse. Un jour, pendant les couches de la reine, à Fontainebleau, une demoiselle d'honneur demanda étourdiment au prince ce qu'il aimerait le mieux, ou que la reine de France eût un fils ou que le roi de Navarre en eût un. La question était insidieuse; Catherine n'avait encore qu'un fils, celui qui fut plus tard François II, prince débile, dont on n'espérait pas longue vie, et, en cas de non-survenance d'enfants mâles, Antoine de Bourbon était de droit roi de France. Sans réfléchir, il répondit qu'il aimerait mieux que la reine eût douze fils plutôt que d'Albret un seul, parce que la naissance d'un héritier enlèverait à la princesse de Navarre le royaume de son père. A cette réponse les dames sourirent : le secret d'Antoine lui était échappé[1]. Catherine accoucha d'une fille, la princesse Claude, le 12 novembre. Henri II invita la reine Marguerite à servir de marraine à l'enfant. Comme elle était absente, elle fut remplacée par Jeanne d'Albret[2].

1. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne du 20 novembre 1547, déchiffrée par M. Friedman (Arch. nat., K. 1485, n° 111).

2. Conférez *Négociations sous François II,* p. 893, dans la *Coll. des doc. inédits,* et la lettre de Marguerite, t. I, p. 389. La princesse Claude, duchesse de Lorraine en 1559, naquit le 11 novembre suivant les uns, le 12 suivant les autres. Elle eut les Suisses pour parrains, et la reine de Navarre et la duchesse de Guise douairière pour marraine (Pièce du temps, publiée dans *Négociations sous François II,* p. 893, dans la *Coll. des doc. inédits*).

Cependant Henri II n'oubliait pas ses dernières conventions avec le roi de Navarre. Au mois de décembre il lui envoya le capitaine Jean d'Estrées pour les lui rappeler. Henri d'Albret répondit qu'il était malade, qu'il ne pouvait se mettre en route. Sa lettre dissimule mal, sous les formules de l'obéissance, son vif désir de gagner du temps. On verra tout à l'heure que le prince n'avait jamais eu de plus graves motifs d'éloigner l'échéance du mariage de sa fille. Marguerite, qui était sans doute dans le secret, multipliait les assurances de son dévouement au roi de France : « Quant au mariaige dont il vous plest m'es-« cripre, dit-elle, vous feriez tort au pere et à la mere « si vous ne croyez fermement que leurs biens, leur « fille et leurs propres vies sont desdiées à vostre « service. » Elle offre tout au roi, mais elle se tait sur l'objet principal de la mission de Jean d'Estrées[1]. Quelque temps après, Henri II tenta une nouvelle démarche auprès de son oncle. Le roi de Navarre, comme tous les princes économes, passait pour avare[2]. Henri II le tenta par son faible; il lui fit offrir par Tristan de Moneins[3], son lieutenant en

1. Lettres du roi de Navarre et de la reine de Navarre au roi de France, en date du 24 décembre 1547 (Bibl. nat., f. fr., vol. 20521, f. 99 et 100, copies). Une partie de ces deux lettres a été publiée par M. le comte de Laferrière dans son étude sur Marguerite d'Angoulême, p. 112 et 113.

2. Une lettre de Henri II au connétable contient ce jugement du roi de Navarre : « y nest délibéré .... synon d'amaser forse « arjant et fayre boune chere. » (Bibl. nat., f. fr., vol. 3122, f. 7).

3. Lettre de Henri II au connétable (Bibl. nat., f. fr., vol. 3129, f. 1). M. le comte de Laferrière, qui a publié cette lettre (*Marguerite d'Angoulême,* p. 127), imprime *Monge;* nous lisons *Mounys* sur

Guyenne, une rente de dix mille écus. Cette proposition ne réussit pas mieux que les autres.

Comment le roi de Navarre persistait-il à repousser un mariage que toutes les convenances royales rendaient acceptable et que sa fille, d'après les contemporains, appelait de ses vœux[1]? Il se sentait menacé dans son indépendance par le nouveau roi[2]; il avait quitté la cour, après le sacre, mécontent du roi et du connétable[3], et songeait à tenter de nouveaux projets d'alliance avec l'empereur. Vers la fin de l'été, Descurra se trouvait à Madrid; il attendait le marquis de Mondejar, ancien vice-roi de la Navarre espagnole, déjà initié aux précédentes négociations. Dans son zèle, il demanda avec insistance à don Tristan d'Olsace, autre agent béarnais, un portrait de Jeanne d'Albret afin de le faire passer sous les yeux du prince Philippe. Au lieu du marquis de Mondejar arrivèrent deux gentilshommes béarnais, les seigneurs de Saint-Pater et de Ballejas, sous prétexte d'apporter à la cour d'Espagne des nouvelles d'Allemagne. Ils visitèrent les infantes, quelques personnages importants, sondant le terrain, demandant

le manuscrit autographe. Il s'agit probablement de Tristan de Moneins, alors lieutenant du roi au gouvernement de Guyenne.

1. Lettre de Saint-Mauris déjà citée (Arch. de Bruxelles). — Rapport d'espion du 22 juillet 1547 (Arch. nat., K. 1487, n° 70).

2. Les rois de France convoitaient depuis longtemps la Navarre. Après la mort de Henri d'Albret (25 mai 1555), Henri II proposa au nouveau roi de Navarre de lui céder son royaume moyennant compensation. On n'avait pas osé faire de telles propositions à Henri d'Albret, mais il n'ignorait pas les secrètes intentions du roi. Voyez la *Chronologie Novenaire* de Palma Cayet, liv. I (Coll. Buchon, p. 175).

3. Résumé de chancellerie du 3 novembre 1547 (Arch. nat., K. 1487, n° 95).

des conseils, disant partout que le roi de France était l'unique obstacle au mariage de Jeanne d'Albret avec l'infant. Leur allure et leur langage les firent prendre pour des espions, d'autant plus que les conseillers de l'empereur n'avaient pas été prévenus de leur mission. Le grand commandeur de Léon fut chargé de les renvoyer[1].

Deux mois après, le roi de Navarre envoya à Madrid Miguel Dolite et Jacques de Foix, évêque de Lescar, son lieutenant-général. Descurra voulait éloigner le dernier qu'il soupçonnait d'être vendu au roi de France, mais Henri d'Albret consulté lui maintint sa confiance. Ils eurent trois conférences avec Descurra et lui révélèrent les instances du roi de France en faveur de Vendôme et la résistance secrète de leur maître, qui jusqu'à ce jour avait su éviter tout engagement. L'objet principal de leur mission était d'offrir au roi d'Espagne, en même temps que la main de l'héritière de Navarre, l'entrée dans les places de Bayonne, Dax, Bordeaux et toute la Guyenne. La grande difficulté consistait à faire sortir la princesse de France; son gardien habituel, le sire de Lavedan, penchait en faveur du duc de Vendôme. Mais l'évêque de Lescar, parent de Lavedan, se flattait de tourner ses dispositions; l'évêque devait aller à la cour, en apparence pour discuter les conditions du mariage demandé par le roi, en réalité pour préparer l'enlèvement de Jeanne. Avant de passer à l'action, Henri d'Albret demandait un traité qui lui assurât la garantie de ses biens

1. Lettre de Descurra au comte de Castro, vice-roi de la Navarre espagnole, du 5 novembre 1547 (Arch. nat., K. 1487, n° 97).

actuels et la restitution de la Navarre espagnole[1]. Alors s'engagea une négociation obscure, toute de détails, dont il est impossible de saisir l'ensemble. Les frontières de l'ancienne Navarre avaient souvent varié. Les Béarnais et les Espagnols se disputaient les villes et les moindres parcelles de territoire. Pour dissimuler l'intrigue au roi de France, qui avait donné l'ordre au connétable de faire saisir et d'ouvrir toutes les lettres adressées à son oncle et à sa tante[2], les agents béarnais les signaient de noms supposés, San Julian, Juan de Bilbao, Martin de Bittaray, Julian de Lescano, Sancho de Ursua, don Luis de Velasco, et n'y traitaient en apparence que d'affaires personnelles. Les personnages importants y sont désignés par des surnoms; ainsi *Orpelate* désigne probablement le roi de Navarre; *Johan Cajado*, sa fille; *Juan de Bilbao*, l'évêque de Lescar; *Ferrua*, le roi de France; *Garritz* ou *Agarritz*, la ville de Mont-de-Marsan; *el corregidor*, l'empereur; *San Julian*, Miguel Dolite; *Diego de Salamanca*, Descurra; *Anciondo*, Nicolas Dangu, évêque de Mende[3].

A son insu ou en connaissance de cause, le roi de France traversait la négociation; il offrait sa sœur Marguerite à l'infant Philippe et sa fille Élisabeth, née le 2 avril 1545, à don Carlos[4]. A la fin de no-

1. Relation de Descurra datée du 4 janvier 1548, original (Arch. nat., K. 1488, nº 29).

2. Lettre de Henri II au connétable publiée dans *Marguerite d'Angoulême*, p. 114, par M. le comte de Laferrière.

3. Arch. nat., K. 1487.

4. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne du 6 juin 1547 (Arch. nat., K. 1488, nº 13).

vembre, le connétable porta ces propositions à Saint-Mauris; le roi consentirait, dit Montmorency, à ce double mariage parce que l'union des deux maisons consoliderait à jamais la paix, mais il craignait les exigences de l'empereur[1]. Informé des pourparlers du connétable, Henri d'Albret présenta sa fille au prince de Piémont, avec lequel il avait déjà traité dans les dernières années du règne de François I[er][2]. Là encore le roi de France lui opposait une concurrence invincible; il demandait lui-même le prince pour Marguerite. Charles de Cossé-Brissac, gouverneur au delà des monts, avait reçu l'ordre d'entamer les négociations et faisait espérer à Philibert de Savoie qu'en faveur de ce mariage Henri II restituerait le Piémont à sa maison[3].

Au milieu de janvier, Henri d'Albret reçut un nouveau messager de Henri II. Le roi pressait son oncle d'arriver à la cour et de consentir au mariage du duc de Vendôme. Le prince béarnais répondit qu'il était malade, qu'il ne pouvait voyager; mais il envoya, en apparence pour discuter les clauses du contrat, l'évêque de Mende avec des demandes exorbitantes qu'il espérait voir rejeter. C'était un moyen de gagner du temps. Dans l'intervalle l'évêque de Lescar fit demander au comte de Castro par Miguel Dolite une réponse définitive. Le prince avait épuisé

1. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne du 28 novembre 1547 (Arch. nat., K. 1487, nº 100).
2. Rapport d'espion du 22 juillet 1547 (Arch. nat., K. 1487, nº 70).
3. Lettre du duc de Savoie au prince d'Espagne du 26 septembre 1547 (Arch. nat., K. 1487, nº 86).

tous les prétextes; son retour en France ne pouvait se retarder. L'évêque espérait recevoir à Mont-de-Marsan le message du comte[1]. Descurra, de l'autre côté de la frontière, pressait aussi les agents impériaux. Don Idiaquez, secrétaire de l'empereur, avait annoncé son arrivée; il devait passer à Saint-Sébastien et de là en Béarn[2].

L'empereur était en Allemagne et ne pouvait se décider à se prononcer; les propositions de Henri II, relatives au mariage de la princesse Marguerite, n'apportaient aucun appui nouveau à la maison d'Autriche; celles du prince d'Albret paraissaient plus avantageuses, mais elles coïncidaient avec un refroidissement marqué de la cour de France[3]; Charles-Quint redoutait toujours un piége tendu par les rois de France et de Navarre ligués contre lui. Ses conseillers et Saint-Mauris lui-même étaient persuadés que « les pratiques » du Béarnais « procedoient de la « farine du roy de France, qui le faisoit seulement « pour voir de quel pied Sa Magesté chemineroit[4] ».

Au milieu de ces négociations matrimoniales, uniquement inspirées par une politique étroite, on aime à retrouver un sentiment digne de Charles-Quint. Ce grand homme s'était laissé séduire par les qualités de Jeanne d'Albret. Dans un testament du 18 janvier

1. Lettre de l'évêque de Lescar au vice-roi de la Navarre, du 28 janvier 1548 (Arch. nat., K. 1488, nº 37).

2. Lettre de Descurra au vice-roi de la Navarre, du 28 janvier (Arch. nat., K. 1487, nº 106).

3. Lettre de Saint-Mauris à l'empereur du 28 février 1548 (Arch. nat., K. 1488, nº 40).

4. Lettre de Saint-Mauris (Arch. nat., K. 1488, nº 78).

1548 il la signale à son fils comme une épouse « d'un « exterieur agreable, vertueuse et parfaitement éle- « vée[1] ». Il engage l'infant à l'épouser à défaut de la sœur du roi de France :

Il faudrait à mon avis tourner vos regards sur la princesse de Navarre, pourvu que l'on obtînt une renonciation à toutes prétentions sur le royaume de Navarre et que l'on pût faire sortir de France la princesse. En effet, bien que les Français ne manqueraient pas d'en temoigner leur ressentiment, il est à présumer que, la chose une fois faite, ils dissimuleraient en voyant vostre puissance accrue par cette alliance avec M. d'Albret. Vous ne devez pas reculer devant les difficultés que l'on a quelquefois soulevées au sujet de la difference qui pourrait exister entre les enfans issus de ce mariage et les autres, parce que, tout considéré, ces difficultés sont sans fondement[2].

Ces dernières paroles nous révèlent un des obstacles soulevés par Henri d'Albret. Philippe de Castille ayant déjà un fils de sa première femme, les enfants à naître de son second mariage ne pouvaient attendre la couronne d'Espagne.

Au printemps de 1548, le roi entreprit un grand voyage à travers les provinces de l'Est. Parti de

1. « ..... dicha princessa es de buena dispusicion, virtuosa, « cuerda y bien criada. » (Instructions de Charles-Quint à son fils Philippe, 18 janvier 1548; *Papiers d'État* de Granvelle, t. III, p. 312.)

2. Si esto no a lugar, me pareçe que deviera convenir la princesa de Albret, con tanto que se tratase de manera que se quitase la diferencia y pretension sobre el regno de Navarra, y con medios convinientes, y que se pudiese sacar la dicha princesa de Francia (*Papiers d'État* de Granvelle, t. III, p. 312). Cette pièce a été connue du savant Godefroy qui la mentionne dans un mémoire inachevé et inédit (Bibl. de l'Institut, coll. Godefroy, vol. 377).

Saint-Germain vers la fin d'avril 1548 avec la reine, le duc de Vendôme et la plupart des princes de sa cour, il se trouvait à Troyes le 10 mai[1]. « De Troyes, « dit Vincent Carloix, le roy traversa toute la Bour- « goigne, faisant à Dijon, Beaune et autres de la duché, « ses entrées; puis vint en Savoie pour en faire de « même et commença par la ville de Chambéry[2]. »

A Chambéry, Antoine de Bourbon eut une difficulté dont il se tira habilement. Dans toutes les cérémonies il prenait place, en qualité de premier prince du sang, derrière le dais du roi. Au moment de l'entrée triomphale, il vit avec étonnement le duc d'Aumale se placer à sa gauche, sur le même rang que lui. Voici le récit du biographe de Vieilleville : « Mon compaignon[3], dit le « prince, tenons-nous rang en ce pays-ci? — Oui, « Monsieur, répond le duc d'Aumale, et plus qu'en « autre pays de France, car, estant celui-cy de nou- « velle conqueste, duquel je suis gouverneur et lieute- « nant général pour le roy, Sa Majesté veult monstrer à « tous les estats d'iceluy en quel estime il a ceste pro- « vince, et m'a commandé de marcher ainsi. — Je le « dy, mon compaignon, répliqua Monsieur de Ven- « dosme, parce que tout ce que pourroit faire le chef

1. *Lettres de Dianne de Poytiers,* p. 25, note de M. Guiffrey. Dans les pages qui suivent nous empruntons plusieurs indications aux notes de cet ouvrage.

2. *Mémoires sur Vieilleville* par Vincent Carloix, liv. III, chap. VIII.

3. Vincent Carloix s'accorde ici avec Brantôme qui dit positivement que Antoine de Bourbon appelait habituellement François de Lorraine *mon compaignon;* Guise lui répondait *Monsieur.* (Œuvres de Brantôme, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France,* t. IV, p. 368.)

« de vostre maison seroit d'estre en ma main. — Je le « pense bien, Monsieur, répond d'Aumale, en la « France, mais hors le royaume vous seriez après luy, « parce qu'il est souverain et vous ne l'êtes pas, « ains subject et vassal de la couronne de France. »

Antoine de Bourbon, piqué de ce superbe langage, quitte alors son rang et se retire. Le roi sort de son dais et entre en conférence avec le connétable; le cortége s'arrête; les courtisans attendent la fin de l'incident. Après le conseil, Vieilleville est chargé d'apaiser la querelle. Au premier mot des ordres du roi, le prince se soumet et reprend sa place; mais son amour-propre n'y perdit rien; il dit tout haut « que si le roy « avoit commandé à un lacquay de se mettre au rang « où il estoit, qu'il le souffriroit et l'auroit très-agréable « pour le respect du mandement ». Le duc d'Aumale aima mieux dévorer cet affront que perdre son rang. « Il estoit fort esclave des honneurs et de la gloire. » Le roi sut gré du sacrifice au duc de Vendôme. Pour un prince du seizième siècle, céder sur une question d'étiquette c'était céder deux fois.

De fête en fête le roi arriva à Turin[1]. La paix régnait encore entre l'empereur Charles-Quint, possesseur du Milanais, et le roi de France, maître du Piémont, mais les deux souverains n'attendaient qu'une occasion

1. Pendant ce voyage en Piémont le roi se fit présenter l'état de tous les soldats estropiés à son service et les distribua dans toutes les abbayes de France à la charge des abbés (*Mémoires sur Vieilleville* par V. Carloix, liv. III, chap. 9). Plusieurs historiens contemporains ont considéré cette mesure comme une innovation en faveur des invalides, mais elle était déjà en usage sous le règne de François Ier (*Relations des ambass. vénitiens*, t. I, p. 300, dans les *Documents inédits*).

favorable pour recommencer la guerre. A Turin, le roi reçut la nouvelle d'un nouveau soulèvement causé à Bordeaux par la perception de la gabelle. Aussitôt il repassa les Alpes, croyant peut-être retrouver dans ce mouvement l'influence occulte de son ennemi.

François Ier, peu de jours avant le mariage de Jeanne d'Albret et du duc de Clèves, avait établi dans l'ouest un nouveau mode de perception de la gabelle. En 1544 cette charge fut aggravée par un édit qui monopolisait la vente du sel entre les mains des officiers du roi[1]. Le prix du sel augmenta rapidement. Les gabeleurs ajoutaient leurs propres exactions aux rigueurs de l'édit royal. Un vif mécontentement agita les campagnes. Après quelques soulèvements partiels, au mois de mai 1548, une insurrection générale, qui prenait le caractère d'une Jacquerie, s'éleva en Saintonge, Aunis, Angoumois, Bordelais et dans les Isles. Saintes et Cognac furent saccagées. A Bordeaux, le lieutenant du roi, Tristan de Moneins, fut assassiné. Sur tout le littoral, même en Périgord et en Agenais, les officiers du roi qui voulurent résister, et surtout les gabeleurs, furent égorgés[2]. Le roi de Navarre, gouverneur de la Guyenne, lutta avec énergie contre les séditieux. Cette insurrection pouvait lui donner les moyens de retarder encore le mariage de sa fille, mais le roi,

1. Édit de juillet 1544 imprimé dans le recueil de Fontanon, t. II, p. 1020. M. Dareste de la Chavanne, dans son *Histoire de l'administration en France,* a très-bien résumé l'histoire un peu obscure des transformations de l'impôt sur la gabelle.

2. Paradin, V. Carloix et surtout Belleforest, témoin oculaire, sont les historiens du temps qui donnent le plus de détails sur l'insurrection de 1548.

au commencement de septembre, envoya le connétable de Montmorency et François de Guise en Guyenne[1]. Guise remplit sa mission avec le vidame de Chartres, de la maison de Bourbon; dans cette œuvre de répression il montra une magnanimité qui contrastait avec la dureté du connétable[2].

La cour n'avait pas accompagné le roi en Piémont; Catherine de Médicis l'attendait à la côte Saint-André; l'ambassadeur d'Espagne était resté à Mâcon[3]. A son retour d'Italie, Henri II, accompagné de la reine et de toute sa cour, fit une entrée solennelle à Lyon; les fêtes se prolongèrent pendant huit jours, du 20 au 28 septembre. Parmi les princesses du cortége, un témoin oculaire cite Marguerite d'Angoulême, arrivée à la cour un mois auparavant, et Jeanne d'Albret, toutes deux dans une litière de velours noir découverte; Antoine de Vendôme, à cheval à la portière, « tenant propos à la« dite royne, » se faisait remarquer par son empressement auprès de la princesse et de sa mère[4].

Le mariage d'Antoine de Bourbon et de la princesse de Navarre était irrévocablement arrêté dans l'esprit du roi depuis la fin de l'année 1547[5], mais il l'avait ajourné

1. Lettre de Henri II au s. d'Humières en date du 8 septembre 1548 (Bibl. nat., Vc de Colbert, vol. 23, f. 25, v°, copie).

2. Ronsard a publié une jolie pièce de vers sur l'insurrection de la Guyenne (*Odes,* 1555, p. 38 v°).

3. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne du 13 août 1548 (Arch. nat., K. 1488, n° 66).

4. *La magnifica e trionfale entrata del Christ. re di Francia, Henri II,* ..... Lyon, in-4°, 1549. Brantôme a reproduit presque littéralement le récit italien (t. III, p. 250, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*).

5. Lettre de Saint-Mauris au prince d'Espagne du 20 décembre 1547 (Arch. nat., K. 1487, n° 103).

jusqu'au retour de la cour à Saint-Germain, époque du mariage du duc d'Aumale, afin de réunir les deux fêtes en une seule, digne de la magnificence de François I[er]. Tout à coup, à Lyon, le roi se montra pressant, et, sans attendre la fin du voyage, il décida que la cérémonie serait célébrée à Moulins. Avait-il été prévenu des dernières menées de Henri d'Albret? Montmorency était à Bordeaux ; il avait pu recueillir dans cette ville, voisine du Béarn, des informations particulières. Quoi qu'il en soit, le roi ne se laissa arrêter par aucune représentation. Marguerite tâchait encore de gagner du temps ; elle avait obtenu l'appui du chancelier Olivier ; elle implorait celui de la reine Catherine et de Diane de Poitiers ; l'ambassadeur d'Espagne était l'âme de la résistance. Voici dans quels termes Henri II raconte au connétable l'opposition de sa tante :

Mon compere, je vous ranvoye se porteur quy vos sara bien randre compte de toutes choses, toutes foys je ne leré (laisseray) à vous mander se mot, que seus (ceux) que je vous avoys mandé quy estoyt demeurés daryere, ont eu peur que je ne maperseuse de ce quy se foyt, qui estoyt que l'anbassadeur de lempereur estoyt venu voyr la reyne de Navarre et le chanselyer pour les persuader de ronpere ce maryage de monsyeur de Vendome ; et, à se que je peu conpter, ont grant anvye qui ne se fase point, car le chanselyer me dit que l'on me vouloyt mestre de grans partys enavant. Je luy dys que falloyt que je les eusse devant que an répondre. La royne, ma tante, lala (l'alla) incontynent dyre à ma fame et à madame de Vanlytynois. Et pour se quy seroit trop longs à vous escryre, ce porteur les vous dyra. Toutesfoys jé (j'ai) fort bien connu au propos que ma dyt la bonne dame, quele a grant anvye que sesy ne se fasse point. Je feré ce que je pouré afyn de fayre les noses ou pour le moyns les fyansailles à Moulins, et vous asure

quy les fera on par amour ou par forse, et, sy ne le fayt, souvené-vous de ce que je vous dys[1].

La cour arriva le 8 octobre à Moulins. Les ducs de Bourbon, au xv[e] siècle, y avaient élevé un château féodal. « Moulins, écrit André Navajero, en 1528, est la « ville la plus considérable du duché de Bourbon. Les « ducs y ont construit un palais magnifique en guise « de forteresse, avec de beaux jardins, des forêts, des « fontaines et toute sorte de somptuosités, dignes de « la demeure d'un prince. Le parc, qui renfermait une « grande quantité de bêtes et d'oiseaux, est en partie « désert. Il reste cependant des francolins, des poules « d'Inde, des perdrix en quantité et des perroquets « de différentes espèces[2]. » Après la condamnation du connétable de Bourbon, le château de Moulins était passé des mains de Louise de Savoie, mère de François I[er], à la couronne. C'est dans ce somptueux palais, témoin de la grandeur de la maison de Bourbon, que Henri II voulut, par une attention délicate, célébrer le mariage du duc de Vendôme.

Après avoir longtemps retardé son départ sous le prétexte des troubles de Guyenne, le roi de Navarre, forcé par de nouveaux messages, s'était mis en route au commencement de septembre[3], à petites journées,

1. Lettre sans date, autographe (Bibl. nat., f. fr., vol. 3119, f. 3). Le reste de la lettre est relatif à la sédition de Bordeaux. — Une partie de cette lettre a été publiée par M. le comte de Laferrière (*Marguerite d'Angoulême*, p. 125).

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I, p. 33 dans la *Coll. des doc. inédits*.

3. Lettre de Pedro de Gaztelu du 11 septembre 1548 (Arch. nat., K. 1484, n° 84).

pour donner aux courriers de l'empereur, qu'il attendait toujours en vain, le temps de le rejoindre. Il arriva à Moulins avec l'intention de tenir tête au roi, mais le roi montra tant d'insistance que le prince fut obligé de céder. Henri II raconte lui-même cette entrevue au connétable :

Se quy m'a fait tarder à vous escryre s'a esté la venue du roy de Navarre, lequel m'est venu trouver en sete vyle; l'on m'avoyt averty quy dysoyt quy parleroyt bien à moy, se que j'atandoys an grant devosyon, toute foys sa colere s'et refredye et m'a tyns les plus dous proupos quy l'est possyble et pour ne me parla d'otre chose; et voyant quy ne me fesoyt samblant de ryens, je luy dys sy ne vouloy mestre fyn à se quy m'avoyt promys, qui estoyt du maryage de sa fylle. Y fit se quy peut pour l'alonger, mes je luy dys quy falloyt quy le fyt, et que ce fut dedans dymanche; se quy m'a acordé[1].

Pour consoler son oncle de ce mariage, Henri II lui promit le recouvrement de la Haute-Navarre, mais le Béarnais, désillusionné, ne croyait plus à cette promesse, si souvent oubliée par François Ier; le roi lui avait offert précédemment une pension de trente mille livres sur le trésor royal; Henri d'Albret, en prince avisé, préféra une rente de quinze mille livres assise sur les recettes de Gascogne qui passaient par ses mains. « Quant à se quy me touche, écrit le roi au connétable, « jan suys quyte à bon marché : je luy balle seulement « quinse mille frans tous les ans pour le couverement

1. Bibl. nat., f. fr., vol. 3129, f. 1. — Une partie de cette lettre a déjà été publiée par M. le comte de Laferrière dans son étude sur Marguerite d'Angoulême, p. 120, et par M. Guiffrey dans les notes des *Lettres inédites de Dianne de Poytiers*, p. 41.

« de son réaume[1]. » Malgré les serments du roi et les précautions de Henri d'Albret, les 15,000 livres ne furent payées qu'une fois. Henri II l'avoue lui-même[2].

Avant de donner son consentement, le roi de Navarre fit venir Antoine de Bourbon, lui reprocha son luxe et ses prodigalités et lui signifia d'avoir à prendre les habitudes modestes de la cour de Navarre, recommandations impuissantes qu'il devait souvent renouveler.

Le contrat de mariage était prêt. Le conseil du roi en avait discuté les clauses depuis plus d'une année[3]. Henri d'Albret constituait à sa fille une dot de 100,000 écus, soit 225,000 livres. Le duc lui promettait un trousseau et des bijoux pour 10,000 écus. En cas de veuvage, la princesse devait jouir d'un douaire de 12,000 livres de rente. Le cardinal Louis de Bourbon faisait donation aux futurs époux des terres de Condé et de la Fère en Brie. Le prince apportait de son chef à la communauté le duché de Vendôme, le comté de Marle, la châtellenie de la Fère et des terres dans les Pays-Bas. Enfin, dans sa dernière clause, le contrat stipulait que le premier né hériterait du royaume de Navarre et des biens des deux maisons et qu'il joindrait aux armes d'Albret les fleurs de lys des Bourbons[4].

1. Lettre autographe du roi au connétable, sans date (Bibl. nat., f. fr., vol. 3129, f. 1).

2. Lettre du roi au connétable et au cardinal de Lorraine, du 10 juin 1555, analysée par M. Louis Paris dans le *Cabinet historique*, 1873, 2e partie, p. 65.

3. Rapport d'espion du 22 juillet 1547 (Arch. nat., K. 1487, nº 70).

4. Le contrat de mariage du duc de Vendôme et de Jeanne d'Albret est imprimé dans le *Recueil des Traités,* t. II, p. 246.

Jeanne d'Albret était-elle belle? Saint-Mauris nous apprend, en 1547, « quelle avoit quelques glandes au « collet, que lon se doubte que ce soit le mal des « écrouelles. Et est jà ledict mal depuis longtemps, « tellement quelle fut touchée par le feu roi (François Ier), que toutesfois ne luy a proufité. Et lon tient « que le Roy moderne y mettra la main après son « sacre[1]. » Olhagaray, historiographe de la Navarre, la représente comme « une des plus belles princesses « de l'Europe » ; suivant cet annaliste elle était brune[2], rouge suivant Nicolas Bourbon[3], blonde d'après tous ses portraits[4]. Malheureusement il n'existe pas de portraits de Jeanne d'Albret fait pendant sa jeunesse. Les peintures, les gravures et les dessins dont l'authenticité est reconnue, la montrent presque toujours dans son costume de veuve, la bouche serrée, les lèvres minces, le nez long, les sourcils peu épais, l'œil clair, le regard pénétrant et ferme. L'énergie est le caractère de cette physionomie délicate. Sur le mérite de cette princesse et ses qualités morales nous avons des renseignements plus complets. Tous les contemporains sont d'accord pour célébrer sa science et ses vertus. La fille de Louis XII, Renée de France, duchesse de Ferrare, portait d'elle ce jugement : « Je luy porte amour de mere et admire et

1. Lettre de Saint-Mauris, juin 1547, original (Arch. de Bruxelles, Négoc. de France, t. II).

2. Olhagaray, *Hist. de Navarre,* 1609, p. 503.

3. Voyez ci-dessus p. 7.

4. Voyez la collection des portraits de Jeanne d'Albret, gravures et dessins, conservée à la Bibliothèque nationale, et le *Recueil de portraits* de M. Niel.

« loue les graces que Dieu lui a départies[1]. » L'éducation très-soignée qu'elle avait reçue au château de Plessis-les-Tours, sous l'inspiration de sa mère, avait fait d'elle une princesse accomplie, digne de prendre rang à côté de ces trois Marguerite qui ont illustré la cour des Valois par leur instinct poétique et leur goût pour les arts. L'éditeur des poésies de la reine de Navarre, Simon Silvius, dit de la Haye, qui écrivait en 1547, lui dédie les *Marguerites de la Marguerite* et la compare à sa mère :

Plus tost verrons, ô illustre princesse
Totalement Diane avoir prins cesse;
Plus tost verrons les immortels rayons
Du beau Phebus, que luire nous voyons,
Du tout esteint; . . . .
Que celle fleur, qui nostre siecle honore
Et les beaux lys et la France décore,
Ne porte fruictz d'inestimable prix
Dont soyent repeuz tant de nobles esprits.

En tête du second volume, dans une autre dédicace, l'éditeur, jouant sur le prénom de la reine Marguerite, qu'il a donné au livre, conseille à la princesse d'imiter sa mère et de se faire auteur à son tour :

La Marguerite est la céleste aurore.....
Qui saintement ce monde emperle et dore
Et de la France ainsi le nom décore,
. . . .
A celle fin que vous, princesse illustre,

1. Lettre de Renée de France à Calvin (*Arch. cur. de l'Hist. de France,* 1re série, t. V, p. 399).

Estant miroir de sa royale image
Soyez aussi l'image de sa gloire[1].

Si ces vœux poétiques ne furent pas exaucés, c'est aux ardentes préoccupations de la vie militante de Jeanne qu'il faut le reprocher, car on sait qu'elle faisait des vers aujourd'hui malheureusement perdus[2].

Le 20 octobre 1548, le mariage fut célébré à Moulins. Saint-Mauris, témoin oculaire, nous apprend « quil ny eust grans esbatemens ». La précipitation du roi avait empêché les officiers de la cour d'organiser les fêtes ordinaires. L'ambassadeur remarqua que Henri II « fist autant bon recueil, visaige et traic« tement audict sire d'Albret quil ne l'eust sceu désirer « meilleur[3] ». Le jeune Pierre de Ronsard, qui suivait la cour avec Baif, écrivit l'épithalame :

Quand mon prince épousa
Jeanne, divine race,
Que le ciel compousa
Plus belle qu'une grace,
Les princesses de France,
Ceintes de lauriers verts,
Toutes d'une cadance
Lui chantèrent ces vers :
O Hymen, Hymenée,
Hymen, ô Hymenée.

1. *Les Marguerites de la Marguerite des princesses,* Lyon, Jean de Tournes, 1547, 2 vol. in-8°.

2. Joachim du Bellay a inséré quelques vers de Jeanne d'Albret dans ses œuvres, 1573, f. 156, v°.

3. Lettre de Saint-Mauris à Maximilien du 9 novembre 1548 (Arch. nat., K. 1488, n°s 78 et 80).

Prince, plein de bon heur,
L'arrest du ciel commande,
Qu'on te donne l'honneur
De nostre belle bande :
D'autant qu'une déesse
La passe en majesté
D'autant elle, princesse
Nous surpasse en beauté.

. . . .
Le ciel fera beaucoup
Pour tout le monde ensemble
Si tu conçois un coup
Un fils qui te ressemble,
Où l'honneur de ta face
Soit peint, et de tes yeus,
Et ta céleste grace
Qui tanteroit les Dieus.

. . . .
Cependant consommés
Vos nopces ordonnées,
Et les feux allumés
De vos amours bien nées :
La chaste Cyprienne,
Ayant son demi-ceint,
Avec les graces vienne,
Compaigne à l'œuvre saint,

Afin que le neud blanc
De foi loyale assemble
De Navarre le sang
Et de Bourbon ensemble,
Plus étroit que ne serre
La vigne les ormeaus,
Ou l'importun lierre
Les apuians rameaus.

Adieu, prince, adieu soir,
Adieu pucelle encore,
Nous te reviendrons voir
Demain avec l'aurore :
Pour prier Hymenée
De vouloir prendre à gré
Notre chanson sonnée
Sur votre lit sacré.
O Hymen, Hymenée,
Hymen, ô Hymenée [1].

Antoine de Bourbon, arrivé au triomphe de son ambition, redoublait d'élégance et de « gentilhomme- « rie ». Le roi écrit familièrement au duc d'Aumale en lui annonçant sa prochaine arrivée à Saint-Germain, où devait se faire le mariage du duc [2] : « ..... et là ce « sera à vous à courre : et verra-on si vous serez « aussi gentil compagnon que mon cousin le duc de « Vendome [3]. »

La princesse paraissait heureuse. Lasse de ser-

1. *Les quatre premiers livres des odes* de P. de Ronsard, Paris, 1555, p. 103. Par une singularité qui n'a peut-être jamais été remarquée, plusieurs couplets de cet épithalame ont été littéralement reproduits dans l'épithalame d'Élisabeth de Valois par I. Le Gendre. Voyez le *Bulletin du Bibliophile,* 1874, p. 454.

2. Le duc d'Aumale épousa, le 4 décembre 1548, à Saint-Germain, après le retour du roi, la princesse Anne d'Este, fille du duc de Ferrare. C'est par erreur que dom Calmet et le père Anselme ont rejeté ce mariage à l'année 1549. Cette erreur est d'autant plus inexplicable de la part de ces savants auteurs qu'aucun des contemporains du mariage ne s'est trompé sur sa date. Voyez à ce sujet les notes que M. Guiffrey a ajoutées aux lettres de Dianne de Poytiers, p. 30 et 51.

3. *Mémoires-journaux du duc d'Aumale et de Guise,* p. 2, dans la *Nouvelle collection de Mémoires pour servir à l'Hist. de France,* publiée par MM. Michaud et Poujoulat.

vir de jouet à une politique qui se disputait sa main sans interroger son cœur, elle s'était laissé séduire par la bravoure chevaleresque et les mœurs élégantes du prince de Bourbon. On en plaisantait à la cour : « Vous asure, écrit Henri II, que je ne vys jamès « maryée plus joyeuse que sete-cy; et ne fyt jamès « que ryre; je croy quy ne luy a pas fayt grand « mal [1]. » Deux jours après le maréchal de Brissac écrivait à François de Lorraine, qui était à la veille de son mariage, une lettre sur le même sujet, où la note gauloise est si vivement renforcée de la liberté de langage du XVIe siècle, que nous n'osons la publier [2].

Le lendemain, Henri d'Albret, effrayé du luxe de son gendre, exécuta lui-même les ordres d'économie qu'il lui avait donnés. Il se rendit au logis occupé par les nouveaux époux, et chassa la plupart des pages et officiers de luxe qu'il y trouva. C'est encore Henri II qui nous apprend ce coup d'état : « Ledit roy ma dyt « quy feroyt bien rongner le teryn à son beau fils, et « vous asure quy ly a bien commansé, car tous les « jantysoumes quy le souloyt suyvre sont désespérés « et se retyret tous ches eux...... Je panse quy nont « point tous ansamble dix gentyshoumes [3]. »

Peu de jours après les nouveaux époux partirent

1. Bibl. nat., f. fr., vol. 3122, f. 7. — M. le comte de Laferrière a publié une partie de cette lettre dans son étude sur Marguerite d'Angoulême, p. 128, et M. Guiffrey dans les notes des *Lettres de Dianne de Poytiers,* p. 41.

2. Bibl. nat., f. fr., vol. 20449, f. 119. — M. Guiffrey a publié une petite partie de cette lettre dans les *Lettres de Dianne de Poytiers,* p. 41.

3. Lettre autographe du roi au connétable, sans date, Bibl. nat., f. fr., vol. 3122, f. 13.

pour Vendôme. La séparation de Marguerite et de Jeanne fut déchirante : « Vous ne vytes jamès, écrit « Henri II au connétable, tant pleurer que a fait ma « tante au partyr, et, sy neut été moy, ene (elle ne) « fut jamès retournée avecques son mary [1]. » Marguerite ne se consolait pas du mariage de sa fille : « Elle n'eme déjà guyers son beau fyls, » écrit le roi. Jeanne au contraire ne dissimulait pas son contentement; de là de petites querelles qui faisaient dire à Henri II, toujours malveillant à l'égard de la maison d'Albret, que Jeanne « ne tenoyt conte de sa mere ».

Tout s'effondrait à la fois autour de la reine de Navarre; elle avait perdu un frère qu'elle aimait; sa fille unique épousait un prince dont elle pénétrait la futilité et la faiblesse; Henri d'Albret n'était plus qu'un étranger pour elle. Ses mœurs légères avaient éloigné la reine; il se consolait de cet abandon par des amours faciles qu'il étalait complaisamment au sein de sa petite cour encore un peu grossière. « Il est veiray, « écrit Henri II, que ma bonne tante et son mary se « veullent le plus grant mal du monde [2]. » Le roi et la reine de Navarre avaient combattu ensemble les projets de Henri II sur leur fille, mais, aussitôt que le mariage fut célébré, le prince changea tout à coup de sentiment, soit pour faire sa cour au roi, soit par esprit de contradiction vis-à-vis de sa femme : « La « royne de Navarre, écrit Henri II à son confident,

1. Lettre autographe de Henri II au connétable, Bibl. nat., f. fr., vol. 3122, f. 13.

2. Trois lettres autographes de Henri II nous fournissent cette citation et celles qui suivent, Bibl. nat., f. fr., vol. 3129, f. 1, vol. 3122, f. 7 et 13.

« est le plus mal quy lest possible avecque son mary « pour l'amour de sa fylle. » Henri d'Albret affectait d'approuver le mariage qu'il avait si longtemps repoussé: « Il ma dict que, sy sa fille avoyt des enfans, quy ne se « remaryroit jamès. » Il ne paraissait occupé que de présenter le plus tôt possible le duc de Vendôme à ses futurs sujets : « L'on m'a dict que le roy de Navarre « sans veult aller de Nevers et anmener sa fylle avec- « que luy. Je ne suis pas deliberé de leur refuser « leur congé, car y me semble que, ayant maryé sa « fylle, set le plus grant gré que je puis avoir d'eux. » Il montrait une condescendance extrême à son gendre : « Je vous asure que monsieur de Vandosme le gou- « verne. .... Y dict estre le plus contant du « monde. » Et dans une autre lettre : « Y fait sam- « blant d'estre le plus contant du monde. Vous con- « nessés l'onme. » Ces derniers mots semblent révéler que le roi de France ne croyait qu'à demi aux protestations de son oncle de Béarn.

La séparation de Marguerite et de Jeanne ne fut pas de longue durée. Le 24 octobre la reine quitta Moulins, et le 13 novembre elle arriva à Vendôme. Au printemps suivant, l'un des vœux les plus ardents du roi de Navarre fut exaucé; il reçut en Béarn son gendre et sa fille. Leur présence y excita des transports de joie et d'enthousiasme. La vue du bonheur de Jeanne adoucit la dernière année de la reine Marguerite. Antoine de Bourbon montrait des qualités qu'elle ne lui soupçonnait pas. Vers le mois de mars 1549, il écrit familièrement à son ancien rival, au duc d'Aumale : « Quant au debvoir de bon « mary que faites à ce commencement de mesnage,

« Dieu vous veuille longuement continuer ceste bonne « voulanté, en laquelle toutesfoys je cuide que tous « deux demourerons si bien que l'on ne nous metra « jamays du nombre des mauvais marys[1]. » Cette consolation ne manqua pas à Marguerite, et elle en jouit jusqu'à sa mort, le 21 décembre 1549. Henri d'Albret survécut de six ans à la reine ; avant de mourir il eut le bonheur de voir naître l'enfant qui devait être un jour Henri IV.

A la nouvelle du mariage de Jeanne d'Albret, l'empereur assembla à Pampelune les États de la province, et fit décerner à son fils le titre de roi de Navarre. Ainsi fut ratifiée la spoliation consommée par Ferdinand le Catholique. L'incorporation de ce royaume à l'Espagne devint définitive. Le duc de Vendôme, successeur de Henri d'Albret, renouvela souvent ses réclamations et poursuivit l'éternelle revendication de la Navarre, mais sans plus de succès que son beau-père. Une plus haute fortune était réservée à sa race. Son fils devait succéder aux petits-fils dégénérés de François Ier, fonder la grandeur de la France moderne et laisser au monde le souvenir du plus habile et du meilleur des rois.

1. Bibl. nat., f. fr., vol. 20469, f. 149.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

CONTRAT DE MARIAGE DE JEANNE D'ALBRET ET DU DUC DE CLÈVES.

(16 juillet 1540[1].)

A tous ceux qui ces présentes verront, savoir faisons comme très hault et très puissant prince, le duc de Cleves et de Juil-

1. Ce contrat de mariage, signé à Anet par les délégués du roi de Navarre et du duc de Clèves, est inédit et est resté inconnu à tous les historiens. Un écrivain moderne, qui le cite comme imprimé dans le recueil de Léonard, le confond avec le contrat du mariage de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon.

Il fut écrit en double sur parchemin. L'une des deux copies resta entre les mains du duc de Clèves; elle est aujourd'hui aux archives de Dusseldorf. L'autre copie, signée du duc de Clèves et scellée de son sceau, resta au roi de Navarre; elle est aujourd'hui aux archives de Pau (E. 572). C'est d'après cette copie que nous l'imprimons.

Une troisième copie, dressée d'après l'original des archives de Pau, est conservée à la Bibliothèque nationale dans la collection Doat, vol. 235, f. 1. Elle est très-fautive et même incomplète. Sur le contrat de mariage de Jeanne d'Albret et du duc de Clèves, voyez ci-dessus, p. 62.

liers, eust envoyé ses ambassadeurs pour remonstrer au roy le grand vouloir, désir et affection que de tout temps ledit seigneur duc et ses predécesseurs ont eu par cy-devant à la maison de France, et que de présent il affectoit grandement avoir alliance en icelle et parvenir au mariage de très haulte et très excellente princesse Jehanne, fille unicque de très haults et très excellents princes, les roy et royne de Navarre, lesquelles remonstrances, après plusieurs ouvertures faictes et communicquées d'une part et d'autre, auroient esté trouvées bonnes et valables; et que, par le moyen d'icelles, lesdits seigneur et dame, roy et royne de Navarre, désirans satisfaire au désir et vouloir dudit seigneur roy et considérans la grandeur et haultesse dudit seigneur duc de Cleves, desirans accroistre l'amitié, union et alliance avecques sadite maison, ont cejourd'huy voluntairement accordé le mariage de leur dite fille unicque avec ledit seigneur duc de Cleves.

Pour parvenir auquel, nous Jacques de Foix, évesque de Lescar, chancelier de Foix et Béarn, François Olivier, conseiller et maistre des requetes ordinaire du roy, chancelier d'Alençon, Jehan Jacques de Mesmes, conseiller du roy et lieutenant civil de la prevosté et vicomté de Paris, au nom et comme procureurs desdits très haults et très excellans princes, les roy et royne de Navarre, d'une part; et Jehan Ghogreff, chancelier dudit duc de Cleves, Herman de Wachtendouck, maréchal, et Herman Cruser, docteur en droit, au nom et comme procureurs dudit duc de Cleves et de Juliers, les tous fondez de lettres de procuration cy attachées, avons, soubz le bon plaisir du roy, accordé les articles qui s'ensuivent :

Premierement, que ledit seigneur et dame, roy et royne de Navarre, promettent bailler par loy de mariage à femme et espouse, si Dieu et sainte mere esglise s'y accordent, leur dicte fille unicque audit seigneur duc de Cleves, et ledict seigneur duc de Cleves promet de prendre à femme et espouse ladite dame princesse; et ont lesdites parties promis de faire solempniser ledit mariage en face de sainte esglise, sitost quelle sera en age convenable, à poyne de cinquante mil livres tournois, payables par celuy qui contreviendra à ce présent traictié de mariage.

En faveur et contemplation duquel mariage lesdits sieurs et dame, roy et royne de Navarre, ont promis bailler et constituer

pour la dot de leur dite fille la somme de cent mille écus d'or soleil payables, c'est assavoir : la somme de cent mille livres tournois le jour des nopces, et le surplus, montant à la somme de cent vinq-cinq mille livres tournois, payable par quatre années et par esgale portion, lequel surplus se paiera toutesfoys au cas seulement que par cy après survint aulcuns enfans masles descendans du mariage desdits roy et royne de Navarre qui vinssent recueillir leur succession en Navarre, que ladite dame princesse fut excluse par le masle ou masles dudit mariage. Aultrement, où il n'y auroit aulcuns masles dudit mariage et que ladite dame princesse vint à recueillir la succession desdits roy et royne de Navarre ou de l'un d'eux, en ce cas ne sera aulcune chose payée dudit surplus, montant à ladite somme de cent vingt-cinq mille livres tournois. Toutesfoys par ce n'est entendu que, là où il y auroit enfans desdits roy et royne de Navarre, soit de ce mariage ou d'autre, que ladite princesse soit du tout excluse, qu'elle ne puisse audit cas avoir son droit de légitime ès biens et succession de ses dits pere et mere, selon la qualité desdites maisons et la coustume des lieux où lesdits biens sont situés et assis. Et néanmoins, a esté accordé au cas où ladite somme de cent mille escus ou partie ou portion d'icelle seroit payée selon le cas dessus dit, que, après la dissolution dudit mariage, ladite somme qui se trouveroit ainsi avoir esté payée sera subjecte à restitution selon la disposition de droict, comme advenant le cas que ladite dame princesse allast de vie à trespas avant ledit sieur duc de Cleves, son futur époux, et où ladite dame et princesse resteroit veuve de son futur mary; en ce cas, soit qu'il eust enfans dudit mariage ou non, ladite dame joyra en pleine propriété et libre disposition du dot qui se trouveroit avoir esté apporté en mariage, ensemble de toutes ses bagues ou joyaulx et autres choses destinées pour son usaige.

Et moyennant ces choses que dessus, ledit seigneur duc de Cleves a donné et donne à ladite dame princesse, sa future epouse, la somme de dix mille escuz d'or de rente, sitot que douaire aura lieu, soit qu'il y ait enfans dudit mariage ou non. Et soit que ladite dame demeure ou qu'elle convole en secondes nopces, icelle somme de dix mille écus d'or de rente asseoit et

assigne bien et deuement et de proche en proche sur les terres et seigneuries qui s'ensuivent, c'est assavoir : sur les chasteau, ville et seigneurie de Munstereiffell, de Munsterbyssell[1], au pays de Julliers, et les chasteau, ville et seigneurie et pays de Buderick au pays de Cleves, ou à son choix les chasteau, ville et seigneurie de Castel au pays de Julliers, et les chasteau, ville et seigneurie d'Enslarben au pays de Cleves. Et au cas que les chastel, ville et seigneurie par elle choisis ne vauldroient dix mille escuz d'or, luy sera le surplus fourni et delivré de proche en proche jusques à entiere assiette et parfournissement desdits dix mille escuz d'or de rente, et audit cas ledit sieur veult luy estre baillée maison et habitation decente et convenable, meublée selon l'estat et qualité de ladite dame, et sans ce que l'habitation soit comprinse ne estimée en ladite somme de dix mille escuz de rente par chacun an dessus accordée par forme de douaire.

Et encores a esté accordé audit cas que, là où ladite princesse demeureroit survivante après le trespas dudit sieur de Cleves, delaissant aucuns enfans mineurs descendus dudit mariage; que, tant que ladite dame demeurera en viduité, elle aura le gouvernement et administration de la personne et biens desdits enfans mineurs, selon la coustume du pays entre les princes, en gouvernant bien et honnestement ladite maison selon la qualité des personnes et biens. Et néanmoins, audit cas, quand il plaira à ladite dame, en délaissant ladite administration et toutesfoys qui luy plaira, elle se pourra retirer librement et quitement des pays dudit seigneur de Cleves, sans aucune diminution ou empeschement de la jouissance de tous et chacuns ses droits et des choses qui luy sont accordées par le présent traicté.

Et oultre a esté convenu entre les parties que si ladite dame princesse, constant ledit mariage, venoit à recueillir les successions de sesdits père et mère ou de l'un d'eux par faulte de masles descendans d'eux ou de l'un d'eux ou autrement, et, audit cas,

1. Munstereyffel, ville du duché de Juliers, dans l'évêché de Munster; Munsterbilsen, abbaye de chanoinesses dans l'évêché de Liége; Kaster, sur l'Erft, dans le duché de Juliers; Buderich, sur le Rhin, près de Wesel.

l'administration desdits biens et successions à elle echeus et advenus constant ledit mariage, se fera selon droit et usance des pays où les terres sont situées et assises.

Toutesfoys audit cas, a esté accordé que ladite dame, durant ledit mariage ou après, ne pourra traiter de la querelle du royaume de Navarre sans l'exprès vouloir et consentement du roy très chrestien et de ses successeurs à la couronne; et, s'il estoit aultrement faict, ne vauldra ny tiendra ledit traité, ains sera de nul effect et valeur.

Et, à ce que les maisons des futurs mariés demeurent toujours en leur integrité, a esté convenu et expressément accordé entre lesdites parties, que le premier enfant male qui descendera dudit mariage sera tenu de prendre le tiltre, nom et armes de roy de Navarre, et succédera et sera héritier principal tant audit royaume de Navarre, duchez, contez, baronnies, terres et seigneuries qui pourront escheoir cy après à ladite dame princesse par succession directe ou collaterale que aussi ès biens et estats principaulx de la maison de Cleves, c'est assavoir : ès duchés de Julliers, Gueldre, Cleves et Mons, comtés de la Marche, Zutphen et Ranensbergh[1], à la charge de partager et apanager les autres enfans puisnés masles et femelles, selon l'estat et qualité des maisons et coustumes de faire entre les princes.

Et là où dudit mariage ne viendront que filles, une ou plusieurs, la première sera héritière principale desdites maisons de Navarre et Cleves, réaulme, duchez, contez et baronnies d'icelles, sauf toutefoys et reservé audit cas s'il y auroit enfans masles descendans dudit sieur de Cleves d'autre mariage que de la dite dame princesse. Car, en ce cas, l'aisné masle dudit mariage seroit héritier de ladite maison de Cleves, à la charge de partager et marier les filles, tant de ce mariage que d'autre, selon l'estat et qualité desdites maisons. Et n'entendent lesdites parties par les clauses apposées en ce contrat, faire aulcun prejudice aux droits que de présent peuvent appartenir à ladite dame princesse; et, néanmoins, lesdits roy et royne de

1. Probablement Reinsberg, dans la vallée du Rhin, au-dessus de Wesel.

Navarre ont déclaré et déclarent en faveur dudit mariage que là où par cy après lesdits roy et royne de Navarre iroient de vie à trespas sans hoirs masles, descendans de leur mariage ou aultre mariage futur de l'un d'eulx, ilz veulent et entendent que ladite dame princesse soit leur principale héritière; c'est assavoir : ledit roy de Navarre quant au royaulme de Navarre et principaulté de Bearn, tiltres, droits, préeminence et prouffits d'iceux, et ladite dame royne de Navarre quant aux comtés d'Armagnac et de Rodez, de Pardiac, de Lille en Jourdain, et des vicomtés de Fezensac, de Bruilles, de Lomaigne et d'Auvillars, avecques les quatre chastellenies de Rouergue.

Et toutes chacunes lesquelles choses nous, esdits noms que dessus, avons promis et promettons respectivement garder et entretenir de point en point, sans aller ou faire venir au contraire soubz obligations et hypotheques de tous et chascuns les biens desdits constituants, et de faire ratiffier le contenu cy dessus, d'une part et d'aultre, dedans ung mois prouchain venant.

En foy de quoy avons signé ces présentes de nos seings manuels.

Faict à Annet, le seizieme jour du mois de juillet 1540.

Ainsi signé : J. de Foix, E. de Lescar, F. Olivier, J. J. de Mesmes, J. Ghogreff, Wachtendouck, Cruser[1].

1. Après cette pièce se trouvent, sur l'original en parchemin, les procurations du roi de Navarre à J. de Foix, à Olivier, à J. J. de Mesmes, et celles du duc de Clèves à ses députés. Ces procurations sont écrites en latin. Puis vient la ratification donnée par le duc de Clèves au contrat et datée de Clèves, du 8 août 1540.

II.

REQUETE FAICTE PAR LES ESTATZ DES PAYS, TERRES ET SEIGNEURIES DU ROY DE NAVARRE AU ROY SUR LE MARIAGE QU'IL PRÉTENDOIT FAIRE DE MADAME LA PRINCESSE DE NAVARRE AVECQUES LE DUC DE CLÈVES[1].

Remonstrent très humblement les trois estats de vos pays, vos très humbles et très obéissans subjetz conjunctés, comme il vous ayt pleu leur fayre entendre à l'ouverture et assemblée, que vous avez commandé estre faicte desdicts estats, que vous, Sire, et la royne, estes à propos de faire le mariage de Madame nostre princesse avecques monsieur le duc de Cleves, leur remonstrant les grands commodités qui, par le moyen dudit mariaige, peuvent advenir tant à vous, Sire, que à tous vosditz pays et subjects, de quoy, Sire, lesdicts estatz ne vous sçauroyent assez très humblement remercyer. Voyant que par lesdictes tant honestes et bonnes remonstrances vous suyvés ce que à jamais a esté observé par tous vos predécesseurs, et puisque, Sire, il vous a pleu, après les susdites remontrances demander l'advys desdits estats sur le faict dudit mariaige, ilz

1. Cette pièce se trouve en double aux archives de Pau. La première copie est écrite en français, d'une bonne écriture cursive du milieu du XVI[e] siècle, avec quelques ratures. C'est le texte de cette copie que nous imprimons ici (Arch. de Pau, E. 572).

La seconde copie est en patois béarnais ; elle figure en tête du tome V des Establissements du Béarn.

Cette pièce est inédite. Seul, M. Bascle de Lagreze en a publié un fragment dans la seconde édition in-8° de son livre *Le Château de Pau,* p. 146.

Bordenave avait connu cette remontrance et l'avait analysée assez exactement dans son *Histoire de Béarn et Navarre,* p. 32 (coll. de la *Soc. de l'Hist. de France*).

vous supplient très humblement prendre à bonne part ce qu'ils vous veullent remonstrer, comme procedant de bon zelle et de l'amour affectueuse et obéissance que doibvent porter bons et loyaulx subjects à leur roy, prince et seigneur.

Sire, lesdits estats ont très bien entendu par vostre remontrance que ledit duc de Cleves est prince de grands biens, ayant en puissance beaucoup d'hommes et subjects de service pour guerre quand besoin seroyt, ayant aussy parens et alliés les principaulx et plus grands princes d'Allemaigne et électeurs de l'empire, de façon que, ayant pour femme nostre dicte princesse et advenant inconvénient de mort à l'empereur, qui est commune à tous, il n'y a prince de la chretienté qui fust plus pour parvenyr à cest estat que ledict sieur de Cleves, avecques l'ayde que luy feroit le roy, ayant avecques luy alliance par le moyen dudit mariage, lequel ledit sieur roy demande sur toutes choses pour le désir qu'il a que nostre dicte princesse, sa niepce, soyt très bien pourveue et avecques homme qui vous puisse ayder et secourir de recouvrer ce que vous et vos predécesseurs avés perdu pour le service dudit sieur roy. Lesdits estats, Sire, laissent à vous dyre tant l'aage dudit sieur duc convenable audit mariage, la très bonne et honeste façon de vivre dudit sieur duc et autres choses tant louables que vous avez remonstré de luy, craignant de vous ennuyer, usant de redite de ce que vous avez proposé auxdits estats.

Sire, avecques les protestations précédentes, lesdits estats vous supplient très humblement respondre à vos dictes remonstrances, considerer que le plus grand bien, prouffit et utilité qui peult advenyr à vos dicts subjects est d'avoyr leur roy, prince et seigneur près d'eulx, ou au moins en lieu ou facilement ilz se puissent retyrer à luy pour avoir reparation des plaintes et griefs qui leur surviegnent, et comme ilz sont plus près de vos ennemys et les leurs, ilz ont plus de besoing d'avoyr plus prompt secours; vostres lesdicts estats, Sire, prevoyent que, après qu'il aura pleu à Dieu vous appeller à luy et la royne, leur bonne dame, si ce mariage se fait, ils sont hors d'espoyr de veoyr jamays leur prince ne leur dicte princesse, qu'ilz ne veyrent oncques, qui se yra en Allemaigne avecques son mary, et par ce moyen destruictz et ruynés pour l'inimytié qu'ilz ont

tousjours entretenu selon vostre vouloyr avecques voz ennemys, et ne pourront aulcunement estre secourus, leurs princes estant si loing. Et d'aultant que ledit sieur de Cleves seroyt grand par della comme provenant à l'empyre, d'aultant moings de secours en auroyent vosdicts subjectz, car il seroit assez occupé à la conservation et entretien de son estat sans penser à les visiter et secourir soudaynement s'ilz estoient assaillys de vosdits ennemys comme vous les avez veu souvent.

Et pour ces raisons, Sire, encores pouvez-vous moyngs esperer d'ayde dudict sieur de Cleves pour le recouvrement de vostre royaulme[1], car il est certain que, le mariage de nostre dicte princesse faict, le roy et l'empereur s'alliant ensemble, faisant mariage de nos seigneurs leurs dicts enfans, et si après vous voullyez faire quelques efforts et vostre royaume de Navarre, ou vous fussiez et vos pays assailly par vostre ennemy, le roy ne vous aydera ayant amitié avecques vostre ennemy; et ne vous pourra secourir ledit duc de Cleves, la guerre estant près de vous, et luy loing, et qui ne pourra avoyr passage sans le congé dudit sieur roy qui ne le vouldra permettre, ayant alliance avecques vostre dict ennemy. Et, davantage, ledit duc de Cleves pourra lors estre empeché à se deffendre contre vostre dit ennemy qui luy querelle le duché de Gueldres, lequel vous ne pourrez aussy secourir pour les raisons susdites, et pour ceste cause, là où vous n'avez qu'une querelle, vous en aurez deux si loin l'une de l'aultre que vous ny sçauriés faire entreprise qui vous fust commode et proufitable, et pourryés en fin et vos successeurs demourer sans esperance de recouvrer vostre dict royaulme et ledict sieur duc en dangier de perdre son duché de Gueldres et en danger encores de perdre le surplus de vos pays et vos pauvres subjects spolliés et destruicts de leurs vies et biens.

Pour les susdictes raisons, Sire, semble auxdits estats et sont d'advis que, pour les incommodités susdites, ledit mariage n'est raysonnable ni profitable à vous ne vos dits subjects, lesquels nostre Seigneur a mys à vostre main pour les entretenyr en bonne paix et union, les conservant et gardant de toutes violences et oppressions, affin que, paisiblement, ils puissent jouyr

1. La Navarre espagnole, conquise par Ferdinand le Catholique.

soubs vous de leurs petis biens. Ils sont ès pays limitrophes d'Espagne, ennemy de vous et de vos predécesseurs, qui ce sont toujours (conduits) comme vos alliés ou du seigneur roy et ses predécesseurs, pour le repos de vos dits subjets et conservation de ce qui vous reste de vostre estat. Et ont vos dits predécesseurs porté telle amour et fidelité à la couronne de France, qu'ils ont mieulx aymé abandonner ledit royaulme que d'eulx joindre au party des ennemis de ladite couronne de France. Et avez, Sire, assez experimenté que tous vos dits subjets ont toujours suivy ceste voulenté comme ils feront à jamais.

Doncques, Sire, suyvant le chemyn que vos dits predécesseurs vous ont montré, vous mettés en seureté tous vos dits subjects et en espérance de toujours recouvrer vostre dict royaulme, à quoy vous devez, comme prince magnanime, panser et chercher tous les moyens à vous possibles pour y parvenir; et, attendu que pour la couronne de France vous l'avez perdu, vous debvez attendre par le moyen seul du roy de le recouvrer, ce que vous ne pouvez faire si vous ne cherchés et demandés par le mariage de nostre dicte princesse l'alliance dudit sieur roy, car il vauldroit trop mieux pour la conservation de vostre dit estat et de vos dicts subjects, que ledit sieur roy vous donnast quelqu'ung de son sang que le plus grand prince de la Chrestienté. Et, s'il vous plaist, Sire, suyvre ceste voye, prenés de noz biens tout ce qu'il vous plaira, car vos dicts subjects se sont sy bien trouvés, ayant, vous et vos dits predécesseurs, amytié et alliance en France, que pour l'entretenyr ils n'y vouldroient espargner leurs personnes et biens.

Et semble, Sire, auxdits estats, que quand il vous playra faire remonstrer audit sieur Roy l'amour et affection que vous et vos dits prédécesseurs portés et avés porté audit seigneur et ses predécesseurs, et que vous, ne eulx mêmes n'avés jamais voulu chercher aultre alliance que celle de France, luy faisant aussy entendre que vous aviés esté nourry avecques luy, l'avez toujours suivy, servy et obéy comme si vous eussiés esté son propre fils, que quand vous fustes pris à Pavye avecques luy, se n'eust esté la fidelité que vous luy avez voulu garder, et l'amour que vous luy avez toujours porté, vous aviés bien moyen lors de recouvrer vostre royaulme par les offres et pro-

messes qui vous feurent faictes dudict empereur; remonstrant d'advantage que nostre dicte princesse n'est encores en l'aage ne l'estat pour estre pressée d'estre mariée, ledict sieur roy, adverty des raisons et remonstrances susdictes, ne vouldra consentyr que l'alliance qui a esté toujours en vos deux maisons finisse par vous avecques si grand perte et dommage de vos subjects, lesquels, Sire, vous supplient très humblement par lesdits estats conjunctés ne vouloir estre mal contant, si, après lesdictes remonstrances, ils protestent.

Ils protestent que si ledit mariage dudit seigneur de Cleves et de nostre dite princesse se fait, ce sera contre la voulenté d'eulx, et que, par leurs fors et coustumes à jamays par vos prédécesseurs gardés et observés, leur roy, prince et seigneur ne peult maryer aulcungs de ses enfans sans le consentement desdits estats comme par plus grand rayson vous ne debvez maryer nostre dite princesse, qui est votre fille unicque, sans le susdit consentement.

III.

LETTRES DE L'EMPEREUR AU DUC DE CLÈVES ET AUX ÉTATS DE GUELDRE ET COMTÉ DE ZUTPHEN.

I.

Lettre de l'empereur au duc de Clèves [1].

Injonction de comparaître devant la diète de Ratisbonne.

(31 janvier 1541.)

Vous sçavez comme et par quelz indheuz et inexcusables moyens avez injustement occuppé et détenez de votre auctorité privée, contre toute raison et équicté et les constitutions, drois et loix du Sainct Empire, et au contempnement de la superiorité et préhéminence d'icelluy, et a notre trop grand et intollerable prejudice, les duchés de Gheldres et conté de Zutphen, à nous appartenans; et ne le pouviez ignorer au temps de l'occupation et intrusion en iceulx, oultre ce que l'on vous en déclaira lors et depuis a esté remonstré amyablement de notre part à vous et à vos commis et depputez en plusieurs communications, avec ostencion des tiltres très justes et irrefragables par lesquels iceulx duché et conté nous appartiennent, et entre autres par vendaiges et cessions entre vos predecesseurs, et dont estes successeur et héritier avec les investitures que nos predecesseurs et nous en avons dudit Sainct Empire. Et mesmes quant vous fustes l'esté dernier devers nous en la ville de Gand [2], le tout vous fut demonstré et comprouvé, confuttant clerement et evi-

1. L'original ou la minute de cette pièce était conservé aux archives de Bruxelles. En 1793, il fut transporté avec d'autres pièces à Vienne, où il est encore. Les archives de Bruxelles en ont conservé une copie authentiquée par M. Wynants, archiviste impérial (Fonds des Papiers d'État et de l'Audience, Correspond. de Charles-Q. avec Marie de Hongrie, f. 7).

2. Voyez ci-dessus, p. 57.

danment tout ce que prétendiés au contraire, tellement que non saichant, vous ny les votres, y plus contredire ny replicquer, demonstrates estre enclin de vous départir d'iceulx duché et conté; et que seullement, pour le plus convenablement faire, en vouliés parler à notre cousine, la Duchesse, vefve de Cleves, votre mère.

Et depuis n'en avons heu certaines nouvelles de vous, mais au contraire avons entendu qu'avez continué sercher divers moyens en tous coustelz pour diffuyr et empescher la relaxation et restitution et semé plusieurs escripts, mesmes en la Germanie [1], pour cuyder pallier et coulorer laditte occupation et intrusion, avec tiltres inventez et de soy nulz et nullement vaillable, en taisant et dissimulant les notres susdittes, signanment ceulx qu'avons de vosdits prédécesseurs, et que ladite occupation soit esté de fait sans que vous ny vosdits prédécesseurs quelconques dont vous voulez avoir accession, ayent eu investiture ny consentement quelconques dudit Sainct Empire, desguisant aussy et signanment ausdits estats et pays de Gheldres et Zutphen les complimens avant dicts par nous fais et ce qu'estoit passé audit Gand, comme vous avez aussy par cy-devant fait ledit droit dudit Sainct Empire et le notre, et leur faisant à entendre plusieurs choses trop contraires et eslongnées de notre intention et voulenté, laquelle a tousjours esté de conserver lesdits duché et conté soubz icelluy Empire, loix et drois d'icelluy, et tous les estats et habitans desdits pays en toutes leurs franchises, libertés et prérogatives.

Et tout ce que dessus avons-nous voulsu comporter jusques a maintenant, pour le parentaige qu'avez avec nous, esperant que la reciprocque considération, avec notre benignité et modestie et tant de complimens amyables que en ce avons usé envers vous, feroient recongnoistre votre tant evident tort et condescendre à votre debvoir et à la raison ; et aussi pour en ce

1. On conserve aux archives de Bruxelles un de ces mémoires. Il est intitulé : *Remonstrance traduite de l'allemand en françois, faite par les députés du duc de Clèves et présentée à Nicolas Perrenot, seigneur de Granvelle* (Arch. de l'Audience, Corresp. de Charles-Q. avec Marie de Hongrie).

comme en noz autres actions demonstrer à tout le monde, et mesmement aux estats dudit Sainct Empire, que nous évitons, si avant que convenablement faire pouvons, la rigueur. Et pour ce que riens jusques à ores a proufflté, ains perseverez en l'intrusion et occupation avant dites, nous fûmes determinés et entendons pour notre plus ample et habondante justiffication faire déclairer et apparoistre à la prochaine diette de Reynsbourg[1] aux estats dudit Sainct Empire, qui lors y seront assemblez, comme le tout est passé à votre évident tort avec le grand contempnement et mesprisement envers ledit Sainct Empire et nous; dont vous avons bien voulu advertir par les présentes, et, combien que votre debvoir vous oblige d'estre à ladite diette, à laquelle avez esté expressement mandé, néantmoins d'habondant vous ordonnons de comparoir personnellement pour cestuy particulier affaire, endedans quarante jours, pour terme perhemptoire, après la reception desdites présentes. Et pour ce faire, en tant que mestier est, voulons qu'elles vous servent pour bon, suffisant et loyal saulfconduyt pour venir à ladite diette, y estre et vous en retourner librement et seurement, et vous promectons en foy de bon Empereur que ainsi il vous sera lealement observé; et en oultre nous escripvons par ce mesme porteur aux estats desdits pays de Gheldres et de Zutphen d'envoyer leurs ambassadeurs et depputez à laditte diette pour ouyr et entendre ce que lors sera proposé et mis en avant, touchant cestuy affaire, pour aultant qu'il les concerne; vous enchargeant et ordonnant pourveoir et bailler si bonne asseurance et addresse audit porteur, qu'il puisse faire envers ceulx desdits pays de Gheldres et Zutphen ce que luy avons enchargé, et que vous n'empeschez directement ne indirectement les estats desdits pays d'envoyer leurs dits ambassadeurs et depputez audit Reynsbourg au terme susdit; ains faictes quant à votre dite venue et celle desdits ambassadeurs tellement que riens vous en puisse estre imputé et ainsi le vous enchargeons, enjoignons et ordonnons par le debvoir et obligation qu'avez à notre auctorité Imperiale et audit Sainct Empire. Donné, etc.

1. Diète de Ratisbonne.

II.

Lettre de l'empereur aux États de Gueldre et comté de Zutphen[1].

(31 janvier 1541.)

Très chiers et féaulx, nous avons envoié par ce porteur à notre cousin de Clèves les lettres dont la copie est inclose en cestes, par laquelle verrez comme nous le requerons et enchargeons soy trouver personnellement à la prochaine Diette Impériale qu'avons ordonné en la ville de Reynsbourg, où nous allons présentement, et la cause pour laquelle entendons il s'y doibje trouver, qu'est mesmement pour en sa presence faire entendre et déclairer aux Estats du Sainct Empire et à notre dit cousin de Cleves le trop grand et évident tort qu'il a de occuper et detenir les duché de Gheldres et comté de Zutphen, comme il fait contre les droits et loix du Sainct Empire et contempnement d'icelluy et à notre intollerable prejudice, nonobstant tous compliments amyables qu'avons fait et usé envers luy et ses commis et depputés, leur faisant ostension familière de nos tiltres et drois très suffisans et irrefragable, par lesquels lesdits estats et pays nous appartiennent et esquels il n'en a ny en peult pretendre aucun legittime et vaillable. Et pour ce que nous avons tousjours fermement confié que vous et autres nos subjects d'iceulx pays avez esté circonvenus en laditte occupation et détencion en vous desguisant nosdits tiltres et droits et contreuvant et suggerant plusieurs choses pour aliener vos volontez de nous accepter, tenir et recevoir pour votre vray, droicturier et legitime seigneur, tel que fumes et debvons estre, nous vous requerons et enchargeons envoyer vos ambassadeurs et depputes à laditte diette au jour prefixé à notre dit cousin de Cleves, afin que puissiez estre informés et certainés de notre dit droit et tort inexcusable de notre dit cousin et que vous puissions déclairer aussi plus amplement et certainement notre intention et vous en asseurer ; laquelle a tousjours esté de vous tenir et conserver

1. Cette pièce est conservée aux archives de Bruxelles dans les mêmes conditions que la précédente.

soubs le Sainct Empire et maintenir paisiblement en toutes vos franchises, privilèges, coustumes, libertés et droits, sans innovation quelconque, et avec tout favorable, clement, bening et charitable traictement ; vous requerant encores très affectueusement que a ce ne vueillez faillir comme en chose que très grandement emporte au bien, repos et tranquilité desdits pays, et en ce faire le debvoir et office que vous oblige la loy de Dieu et la descharge de vos consciences, celles dudit Sainct Empire, soubs lequel vous estes, et la naturelle charité envers votre propre patrie, et que toute raison et equité vous doibt induire envers nous, tant en qualité d'Empereur, comme votre naturel seigneur, avec lesdits tiltres et les investitures que nous et nos predecesseurs en avons dudit Sainct Empire. Et nous vous accordons par les mesmes presentes bon sauf-conduit et asseurance pour ceulx que envoyerez a laditte assignation et qu'ils puissent venir audit Reyngsbourg, y estre et s'en retourner librement et sans destourbier quelconque, et promectons que en ce n'y aura faulte.

Donné, etc.

IV.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME.

I.

A MONSEIGNEUR MON FILZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Commencement d'avril 1541 [1].)

Elle informe le duc de Clèves qu'elle a un catarrhe. — Plaintes contre l'ambassadeur de Clèves. — Jeanne n'est pas prête au mariage.

Monsieur mon filz. Pour ce que jay toute ma vie parle a vous franchement et vous hay trouve prince plain de tant donneur et de verite, je ne craindray a vous escripre le mal et la peine ou je suis, vous pryant bien fort le tenir secret : cest que, quant a ma personne, comme vous dira ce porteur, il mest tombe ung caterre sus la mytie du cors, quy me contraint demeurer au lit; mes jespere par layde du grant medecin que jen eschapere, combien que jusques icy ny vois gueres damendemant. Laultre mal que jay, cest en lesperit, a cause de lestrangette que, despuis le moys de fevrier, jay trouve en votre embasadeur, car, au lieu de guaigner le Roy de Navvarre a trouver bon ce maryage, il a fait tout le contraire, comme sy par force vous pretandies davoir uotre fylle sans chercher notre amytie ny alience. Jay asseure le Roy de Navvarre que ces menees sont sans votre seu et lay suplie vous envoier ce porteur, saige et vertueux jentilhomme, afin que par luy ou aultre

1. Cette lettre n'est pas datée, mais la réponse du duc, conservée aux archives de Dusseldorf, porte la date du 30 avril 1541 (Julich-Berg, nº 17, f. 431). Dans sa lettre, le duc désavoue son ambassadeur et proteste de son dévouement personnel au roi et à la reine de Navarre.

La lettre de Marguerite est autographe.

nous puisions entandre votre voulente; vous pryant, Monsieur mon filz, nous envoier quelque ung quy soit entieremant a vous, encores qu'il ne parle francoys. Ce porteur, quy reviendra avecques luy, sera truchemant, et je luy diray beaulcop de choses que vous trouveres estranges. En atandant, je vous suplie, faites vos afaires d'Alemaigne le plus seuremant que vous poures, car voy en cy le temps. Et quant a notre couste, sy toust que Dieu me donnera sante et force, je ne fauldray de retourner devers le Roy. Mes, au mieux que les medecins me prommettent, cest que, apres avoir pris les baings naturelz, qui sont en ce pais, ilz esperent que je gueriray. Y sera la fin de may prevoyee que jay paracheve toutes leurs ordonnances. Et je me tiens sy seure de vous, Monsieur mon fylz, quoy que lon die le contraire, que vous ne voudryes abreger mes jours par precipiter ung maryage quy, selon Dieu et natture, nest pas encore prest. Et de la seurette, vous aves celle du Roy, et, quant a nous, sy vous ny aves fience de plus grant chouse que dune sy raisonnaible, vous ne nous renderies pas lamour resiproque que nous vous portons. Mes unizant (usant) envers nous de votre acoustumee honnestette, ayant regard a lestat ou je suis, je vous puis bien aseurer que vous me trouveres avecques le Roy de Navvarre

La humble et bonne mere,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 432.)

II.

A MONSEIGNEUR MON FILZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Commencement de mai 1541 [1].)

Marguerite félicite le duc de son arrivée à Fontainebleau.

Monsieur mon filz, jay entendu par ce porteur votre aryvee a Fontaynebleau et que des maintenant vous estes avecques

1. Cette lettre n'est pas datée, mais nous savons que le duc de Clèves était arrivé à Fontainebleau le 30 avril, et auprès du roi à Amboise le 5 mai.

Elle est autographe.

le Roy, dont je suis merveilleusement ayze, tant pour la joye que je croy que vous aures de voir le dist seigneur que pour celle que je say quil aura de vous voir, pour la bonne afecsion quil vous a toursiours portee. Et quant a ma maladie, elle ne sauroit estre sy grande quelle seust passer le desir que jay destre le plus toust quil me sera possible devers le Roy, ou jespere de vous voir. Et pour ce que ce porteur, par lequel maves envoie visiter, dont aces je ne vous puis mercier, vous dira lestat ou je suis et les journees que je foys, esperant vous dire le demeurant, va (vais) pryer Dieu vous donner aultant de bien que pour soy en sauroit desirer

Votre humble cousine et bonne mere,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 459.)

III.

A MONSEIGNEUR MON FYLZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Mai 1541[1].)

Marguerite félicite le duc de Clèves du bon accueil du roi à Amboise. — Elle lui envoie l'évêque de Séez, avec une mission confidentielle.

Monsieur mon fylz. Jay receu votre lettre, par laquelle vous me mandes lonneur et le bon receuil que vous hont fait le Roy, Messieurs et Mesdames, quy ma este tres grant plesir, veu que vous y trouves a votre contantemant, ce que je vous hay toursiours aseure. Et croies, Monsieur mon filz, que jay veu de long temps le Roy vous porter telle afecsion que, veu lamour quil vous porte, il ny a nul quy ne vous voye de bon ceur, voyant que vous luy estes afecsionne serviteur. Et, pour avoir

1. Cette lettre n'est pas datée, mais nous savons que l'envoi de l'évêque de Séez au duc précéda de quelques jours l'arrivée de la reine à Châtelleraut (voyez p. 110). La lettre est donc du milieu de mai 1541.

Elle est autographe.

part a cete joye, je me haste le plus que je puis de retrouver le Roy, comme vous dira Monseigneur de Ceez[1], ce porteur, lequel je vous prye croire comme moy mesmes. Quy sera la fin, apres vous avoir fait les recommandacions a votre bonne grace, du Roy de Navvarre et de celle quy veult a james demeurer

Votre humble et bonne cousine et mere,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 436.)

IV.

A MONSEIGNEUR MON FILZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Fin mai 1541 [2].)

Marguerite annonce au duc sa prochaine arrivée à Châtellerault et celle du roi de Navarre.

Monsieur mon filz. Ce porteur vous dira bien au long de nos nouvelles et ausy que jespere estre bien tost a la court. Cellci me gardera de vous fere plus longue lettre, vous merciant de la paine que vous prenes de nous envoier visiter, quy est bien aces sans que vous y viengnes en personne, ce que vous ne deves pas faire, mes dimenche au plus tard nous serons à Chastellerault, ainsy quil a pleu au Roy le nous commander. Pryant notre Seigneur, Monsieur mon filz, vous donner aultant de bien que pour soy en desire

Votre humble et bonne mere,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 437.)

1. Nicolas Dangu, évêque de Séez, puis de Mende.

2. Cette lettre n'est pas datée, mais elle précède de très-peu de jours l'arrivée de la reine à Châtellerault (fin mai 1541). Voyez ci-dessus, p. 109.

Elle est autographe.

V.

A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER DE CLEVES[1].
(Lussac, 7 juillet 1541.)

Demande de nouvelles du duc de Clèves.

Monsieur le chancellier, le desir que jay de scavoir comme se porte monsr mon filz me faict luy envoyer ce porteur expres. Je vous prye que par luy vous mescripvez bien au long, tant de la disposition de sa personne que de la facon de son voyage, par ou il sera passe et quels sauf conduictz luy auront este octroieez, que du bon traictement que luy aura este fait, et de quy, a celle fin que jen scaiche bon gre a quy jen seray tenue. Quant aux nouvelles de deca, cedit porteur vous en dira bien au long, quy me gardera vous en faire plus long. Mais bien vous diray que, si je vous recommande les affaires de votre maistre, ce nest pas par faulte destre asseuree que vous avez autant daffection comme moymesmes, mais cest seullement pour satisfaire au desir maternel quy me contrainct vous pryer de contynuer comme vous avez faict jusques icy et vous asseurer, Monsieur le chancellier, que les peynes quavez prinses, prenez et prendrez, ne seront jamais obliez, et que jespere faire chose pour vous dont vous aurez cause de vous contenter, moyennant layde du createur, que je supplie vous donner habondance de sa tres saincte grace.

Escrypt a Lussac, ce septieme jour de juillet 1541.

La bien vostre,

MARGUERITE.

(*Contresigné*) : FROTTÉ[2].

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 254.)

1. Jean Ghogreff, chancelier du duché de Clèves, signataire du traité d'alliance du duc avec François Ier. Il eut pour successeur le docteur Adolphe Olisleger. Voyez *Conrad de Heresbach et la cour de Clèves en son temps,* par M. le docteur Wolters. Elberfeld, 1867, in-8°.

2. Jehan de Frotté, secrétaire de la reine Marguerite. C'est lui dont M. le comte de Laferrière a si bien analysé les livres de compte dans *Marguerite d'Angoulême*. In-8°, 1862.

VI.

A MONSEIGNEUR MON FILZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Vers le 7 juillet 1541 [1].)

Le roi approuve la réponse du duc de Clèves à la reine de Hongrie. — Il est satisfait des honneurs qui ont été rendus au duc à son passage à Paris. — Inquiétudes sur l'issue de son voyage.

Monsieur mon fiylz. Vous savez par les lettres du Roy comme il a trouve votre response a la roine de Hongrie sy bonne quil nest possible de plus, et a este fort ayse de ce que tous ses subiects vous monstrent, par lhonneur quilz vous hont faict en la vile de Paris, lamour quil vous porte, laquelle, je vous aseure, croist tous les jours, et souvant regrette votre absance. Je remetray a ces lettres et de Monseigneur le cardinal de Tournon a vous dire le surplus des nouvelles tres bonnes qui a toute heure luy viennent, et aujourduy je vous despecheray le filz de votre vischancelier [2], quy passera par votre fame pour luy porter les lettres que vous luy escripves, que je suis seure luy sera grant plesir de voir la bonne amour que vous luy portes, car elle ne son pere ne moy ne serons a nos ayses que nous ne saichons que vous soyez arive en vos pays en bonne sante, ce que jespere que vous seres. Et apres vous avoir presante lesdites afectueuses recommandations du Roy, votre pere, et de moy, suplyons notre Seigneur vous conserver longuemant en ausy bonne prosperite que pour soy la desire

Votre bonne mere et leale amye,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 428.)

1. Cette lettre n'est pas datée, mais une lettre du duc, du 30 juin 1541, nous permet d'en marquer la date. Le duc envoie au roi le récit de sa réception à Paris et la copie de sa réponse à la reine de Hongrie (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 243). Voyez ci-dessus, p. 128.

La lettre de Marguerite est autographe.

2. Peut-être Adolphe Olisleger. Voyez la note de la lettre V.

VII.

A Monseigneur mon filz, monseigneur le duc de Cleves.

(Juillet 1541[1].)

Le roi envoie un messager à M. de Vely. — Confiance du roi en le duc de Clèves. — Encouragements à le servir.

Monsieur mon filz. Le Roy envoie ce porteur pour les ocasions quil vous dira devers Monsieur de Velly, son embasadeur, et luy a commande passer par vous pour vous comuniquer sa charge, en quoy le Roy vous monstre bien la fience quil a en vous et lafection quil vous porte. Et pour ce que voycy le temps ou il fault que tous ces bons serviteurs et amys senploient pour son service, je vous prye, Monsieur mon filz, que, par extresme diligence envers tous vos parans et amys, vous luy facies connoistre lamour et lobeisance que vous luy voules porter; car je nestime pas deur a vous, en leaige en quoy vous estes, de monstrer a ung tel Roy votre bonne voulonte, car aces y en a quy lont bonne et nont pas le moyen de la desclairer, comme vous aves; a quoy je suis seure que vous ne faudres; mes le desir que jen hay me fait vous prier bien fort de diligenter vos amys le plus que vous pourez. Et parles a ce porteur de ce que vous penceres quy touchera le service du Roy, car il est homme seur et bien estime du dist seigneur; et, quant a moy, je le cognois si homme de bien que de longtemps je me fie en luy; par quoy remetray a sa creance la longeur de ma lettre.

Votre bonne cousine et leale mere,

Marguerite.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 430.)

1. Cette lettre n'est point datée, mais la triple circonstance de l'envoi d'un messager confidentiel à Vely, ambassadeur du roi de France auprès de l'empereur, de la présence de Marguerite à la cour, et enfin des excitations belliqueuses qui forment le fond de la lettre, nous permettent de la dater du milieu de juillet, époque où l'on apprit à la cour l'assassinat de Frégose et de Rincon, et où le roi ordonna à Vely de présenter ses réclamations à l'empereur, alors à la diète de Ratisbonne (Lanz, *Correspond. de Charles-Quint,* t. II, p. 316). — Cette lettre est autographe.

VIII.

A Monsieur le chancelier de Cleves.

(6 août 1541 [1].)

Lettre de créance et recommandation d'un messager envoyé par le roi.

Monsieur le chancelier. Le roy envoye ce porteur par devers monsieur mon filz pour les causes que vous pourrez entendre, et oultre si que le congnoissez et quil est affectionné serviteur de monsieur son maistre, je vous asseure que en le bien traictant vous ferez chose quy sera fort agreable au Roy, car il layme et estime tel quil est. Et pour ce que vous saura bien au long dire touttes choses, ne vous fera plus longue lettre

La toute votre,

Marguerytte.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 43.)

IX.

A Monseigneur mon fils, monseigneur le duc de Cleves.

(Septembre 1541 [2].)

Lettre de créance en faveur du sire de L'Estrange et du présent porteur.

Monsieur mon filz. Le Roy envoie devers vous Monsieur de l'Estrange, par lequel antandres bien au long de ces nouvelles; et ausy vous a depesche ce porteur, duquel lafaire ce porte tres bien, comme il vous dira. Et pour ce, Monsieur mon filz,

1. Cette lettre n'est pas datée, mais elle est jointe à une lettre de François Ier au duc de Clèves, de même contenu, qui porte la date du 6 août 1541 et l'indication de Moulins en Bourbonnais. La lettre de Marguerite est autographe.

2. Cette lettre n'est point datée, mais nous savons par une lettre de la duchesse Maria de Juliers que la première mission de L'Estrange à Dusseldorf est antérieure au 3 octobre 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 456).

que vous le connoises et que je la toursjours veu votre afecsionne servicteur et homme quy vous veult et peult fere service, je vous ay bien voulu escripre cete lettre par luy pour vous prier le croire et le vouloir bien treiter; et je suis seure que vous feres plesir au Roy, duquel je remetz a sa creance a vous dire des nouvelles plus au long que ne vous en peult escripre

La toute votre bonne mere et leale amye,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 464.)

X.

[A MADAME LA DUCHESSE DE CLEVES.]

(Après le 3 octobre 1541 [1].)

Réponse à la lettre de la duchesse de Clèves. — Annonce d'un voyage en Navarre. — Protestations d'amitié.

Myn frauwe und suster. Ich byn seer woll zufrieden gewest, als ich uwer guide und ehrliche brieff gesehn, und dank uch in alwege der guider zuneygung und liebden, die ir zu dem Konick von Navarren, myner dochter und mir hait, welche sich herwidderumb fruntlich zu uch erbiethen der verhoffnung uch furderlich zu sehen das ich am hechsten in disser welt beger, als dero wir syn geneigt. Myn frauwe und suster, der Konig von Navarren und ich syn genoedigt in unser landen zu reysen eyne kleyne Zyt. Davur wir in unser wederkompft mogen besliessen, das so woll ist angefangen und hoff an got daran bald eyn gut end zu sehen, als ich es ferner hab antzigen lassen unserm shone der es uch wirdt sagen. Myn frauwe und suster. Ich bid uch zu haven in uwer gunst und gedechteniss mich sampt dem manne und dochter die mehr uyr dan myn ist.

Ure liebe suster und frundtin,

MARGRETE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 172.)

1. Cette lettre n'est point datée, mais celle de la duchesse Maria de Juliers, à laquelle elle répond, est du 3 octobre 1541 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 456).

Traduction.

Madame et sœur. J'ai été très-satisfaite lorsque j'ai vu votre bonne et honorée lettre, et je vous remercie de l'inclination et de l'affection que vous avez pour le roi de Navarre, pour ma fille et pour moi. Ils se font de nouveau et affectueusement recommander à vous, dans l'espérance de vous voir d'ici à quelque temps; qui est ce que je désire le plus au monde et à quoi nous sommes très-disposés. Madame et sœur, le roi de Navarre et moi, nous sommes obligés de faire un petit voyage dans nos Etats, afin que nous puissions conclure, à notre retour, ce qui est si bien commencé et ce que j'espère voir bientôt arriver à bonne fin, ainsi que je l'ai fait entendre à notre fils qui vous le dira. Madame et sœur, je vous prie de me conserver dans votre faveur et dans votre souvenir, ainsi que mon mari et ma fille, qui est plus vôtre que mienne.

Votre chère sœur et amie,

MARGUERITE.

XI.

A MONSEIGNEUR MON FILZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Commencement de novembre 1541 [1].)

Lettre de créance en faveur de La Planche.

Monsieur mon filz. La Planche, present porteur, na voullu pour ses affaires laisser daller en votre service et vous suyvyr jusques a ce que la necessite de ses dictes affaires le contraindra de revenir. Je luy ay donne charge vous dire touttes nouvelles de ceste compaygnye et vous tenir des propos, dont je vous prye le croire comme personne en quy je me fye et que jay congneu fort affectionne en votre service. Il vous dira aussi la cause quy ma gardee vous escripre de ma main et fera les recommandations du Roy de Navarre et de celle quy supplie le createur vous donner aussi bonne et heureuse vye que pour soy la desire

Votre bonne mere et leale amye,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 460.)

1. Cette lettre n'est point datée, mais deux lettres écrites de

XII.

A Monseigneur mon fils, monseigneur le duc de Cleves.

(Vers le 8 novembre 1541 [1].)

Lettre de créance en faveur du sire de L'Estrange.

Monsieur mon fylz. Je ne vous sauroye sy bien ny sy au long escripre des nouvelles du Roy et de toute cete compaignye, comme vous en poures entandre par Monsieur de l'Estrange, lequel le Roy vous ranvoye, quy ma este ung tres grant plesir, car il a fait ung sy bon et honneste raport de vous au Roy que le dist seigneur en a este tres contant, comme par luy poures mieux entandre; quy me gardera de vous en faire redicte. Et pour ce quil vous dira ausy des nouvelles du Roy, votre beau pere, de votre fame et de moy, et lenvvye que nous avons de vous revoir, et lestat ou sont maintenant nos afaires, que vous deves tenir les votres comme tout ce qui vous touche tenons pour notre, je nempecherai sa creance de ma mauvaise escripture, estant seure que vous le croires comme bon et leal serviteur du Roy, quy sont ceux en quy vous et moy devons prandre fience. Et je veys pryer Notre Seigneur vous donner aultant de bien et donneur que Madame votre mere et moy vous en desirons, a laquelle, avesques vous, ce va, pour fin de lettre, afectueusement recommander, et ausy fait le Roy, votre beau pere, que je vous puis aseurer vous ayme aultant que sa propre fylle.

La toute votre bonne mere et leale amye,

Marguerite.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 424.)

France au duc, l'une le 1er, l'autre le 4 novembre, nous apprennent que la mission de La Planche, trésorier du roi, est du commencement de ce mois (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 321 et 334).

1. Cette lettre n'est pas datée, mais une lettre du cardinal de Tournon au duc de Clèves, du 8 novembre 1541, nous apprend que la seconde mission de L'Estrange est de cette date.

La lettre de Marguerite est autographe.

XIII.

A MONSEIGNEUR MON FILZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(12 novembre 1541 [1].)

Jeanne d'Albret envoie au duc une enseigne. — Son amour pour le duc. — Il serait utile de lui envoyer un messager. — Etat de sa santé. — Le roi voulait qu'elle allât à Fontainebleau; opposition de la reine Marguerite.

Monsieur mon fylz. Sy toust que jay heu nouvelles de votre fame, vous hay despeiche ce porteur, lequel vous porte de sa part une ensaigne quelle vous a fait faire.

Ce ne luy sera petit plesir quant entandra que vous laves pour agreable. Et pour ce, Monsieur mon fylz, que ce porteur est seur et loyal, je le vous envoie, car par luy poures entandre toutes chouses a la verite. Et afin que plus veritaiblement vous puisies savoir de mes nouvelles en labsence de votre embasadeur, je vous prye envoier quelque bon personnaige en quy vous ayes fience et quy ne connoise que vous, lequel, apres avoir veu votre fame et tous vos amys, vous fera tel raport que vous seres contant de son voyaige; car vous saves que lettres nont point de repliques et sont en dangier destre veues, mes ung bon servitteur dira toursiours la verite. Et vous feres ung grant plesir a votre fame de lenvoier visiter, car il ny samble que vous laves mysse en obly; et pour le desir que jay que lamour qui est sy bien commancee en votre mariaige ce puise augmanter, veu quellest en lieu ou elle a son pere Henry delle ung couste [2] et son mary de laultre, et que je ny puis estre, je say quelle aura

1. Cette lettre n'est point datée, mais « l'ensaigne » doit être le présent de Jeanne dont il est parlé dans la lettre suivante, laquelle est datée du 12 novembre 1541. D'autres circonstances, le voyage du roi de Navarre à Plessis-les-Tours, les négociations du roi de France avec Henri VIII, confirment cette attribution de date.

Cette lettre est autographe.

2. Le roi de Navarre était venu à la cour pour connaître les résolutions du roi sur la prochaine entrée en campagne. Il s'était arrêté à Plessis-les-Tours. Voyez ci-dessus, p. 159.

une merveilleuse joye de voir que vous aves soulcy delle. Je lenvoye souvant visiter pour la consoler. Elle ce porte bien, mes elle est encores bien maisgre, et a este deux moys en mauveisse couleur, pasle et ung peu jaulne, ce que lon mavoit celle jusques a ce quelle en est guerie. Lon luy donne force pacetemps, mes elle ne peut engrossir. Liver lamendera car elle sy trouve myeux que en este. Tout le desir que jay de sa sante, cest que bien toust elle soit pour vous donner le plesir que ung mary en doit recevoir et la joye que le Roy de Navvarre, Madame votre mere, ma bonne seur, et moy le desyrons. Le Roy vouloit quelle vint a Fontainebleau, mes par deux foys elle y a pris ces grandes maladies, car cest ung lieu fort humyde. Jame mieux perdre le plesir de la voir et la lesser croistre et nourir que de la voir et empescher pour une petite joye la grande ennuy. Je natans quant je la vous menerai, quy est bien souhaitee, mes Dieu seul peult donner la force et la sante dont je le suplye a vous donner ausy et a Madame ma seur ausy bonne et longne vie que pour soy la desire

La toute votre bonne mere et leale amye,

MARGUERITE.

Vous voudres bien que ma fille, Mademoiselle de Cleves[1], treuve icy mes recommandacions, et je vous envoie une lettre de lembasadeur du Roy en Engleterre que vous tiendres, sil vous plest, secrette[2].

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 466.)

1. Guillaume de Clèves eut trois sœurs. L'aînée, Sybille de Clèves, avait épousé, le 9 mars 1527, Jean Frédéric, électeur de Saxe; la seconde fut Anne de Clèves, qui épousa Henri VIII le 6 janvier 1540; la troisième, Amélie de Clèves, mourut sans alliance. C'est sans doute à cette princesse que s'applique la désignation de Marguerite d'Angoulême.

2. Henri VIII avait épousé le 6 janvier 1540 Anne de Clèves, sœur du duc Guillaume de Clèves. Peu après il la répudia pour épouser, le 8 août 1540, Catherine Howard. Mais, au mois de novembre 1541, une prétendue enquête convainquit Catherine de mauvaise conduite avant son mariage et d'adultère. Nouveau divorce de Henri VIII. Il fut alors question de rétablir Anne de

XIV.

A MONSIEUR LE CHANCELIER DE CLEVES.

(Cravant[1], 12 novembre 1541.)

Le roi envoie L'Estrange et Serrant en Allemagne. — Présent de Jeanne au duc. — Sa sollicitude pour lui. — Demande de l'envoi d'un messager confidentiel.

Monsieur le chancellier. Encores que par monsieur de l'Estrange et monsieur de Serrant, que le roy envoya yer en Allemaigne, monsieur mon filz pourra avoir bien au long entendu les nouvelles de par deca, je nay voullu laisser de luy envoyer ce porteur, tant pour luy en dire que pour luy presanter ung present que sa femme luy envoye, laquelle, je vous asseure, est en grant poyne, dont elle n'a nouvelles bien certayne de sa sante, et a heu plus dennuy que je neusse pence que son eage l'eust peu porter, quant elle a entendu quon luy avoit voulu faire quelque traïson en aulcunes de ses villes, craignant aussi que lon en peust faire a sa personne; et ma escript quelle ne sera point a son aise jusques a ce que par quelquun de ses gens elle en feust asseuree; par quoy il me semble bon et de bien bon cueur vous prye quil envoye quelque personnaige de son conseil pour la visiter, et quy soict sy seur que je puisse

Clèves sur le trône d'Angleterre. François Ier soutenait énergiquement la princesse allemande. (Voyez les lettres de Chapuis, ambassadeur impérial, à Charles-Quint, *Bulletins de la commission d'hist. de Belgique,* 2e série, t. VII, p. 142.) La lettre de l'ambassadeur de France, Charles de Marillac, dont il est ici question, est datée du 29 octobre 1541, et adressée à la reine Marguerite. Elle nous apprend que Henri VIII s'emparait des croix et des reliquaires d'or et d'argent et des tableaux précieux des églises catholiques, que l'ambassadeur de Clèves lui avait présenté plusieurs demandes au nom d'Anne de Clèves, l'épouse répudiée, que la princesse serait bien traitée, et qu'il espérait même que le roi la reprendrait avec lui. Cette lettre est conservée aux archives de Dusseldorf (Julich-Berg, n° 17, f. 343).

1. Cravant, en Bourgogne.

Cette lettre est autographe.

parler a luy comme je pourroys faire a monsieur mon fils. Et je luy tiendray tous les propos que je ne vouldroys escripre et aussi peu dire a homme dont il ne mauroit asseure pour les luy reciter et a vous aussi.

Et remettant le tout en se temps la et a ce que jay donne charge a ce seur porteur vous dire, feray fin de ceste lettre, supplyant le createur, monsieur le chancellier, vous donner habondance de sa tres saincte grace.

Escript à Crevan le XII jour de novembre.

La toute vostre,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 330.)

XV.

A MONSEIGNEUR MON FILZ, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Après le 12 nov. 1541 [1].)

Faveurs accordées par le roi au porteur. — Voyage du roi de Navarre à la cour. — Etat de santé de Jeanne d'Albret.

Monsieur mon filz. Pour ce que ce porteur vous dira la bonne disposition ou est le Roy et Messieurs et dames, ces enfans pareillemant, des voyages que nous faisons ne vous en feray nulle redicte. Il sen retourne devers vous, ayant optenu ce quil a demande de son examption dariere ban, ce quy a este ung peu dificille, et, sans votre service, que jay remonstre au Roy estre le sien, il neust pas heu ce prevyleige, quy na james este donne que aux serviteurs du Roy et de ceux de sa maison. Nous avons tant fait quil a heu ycy sa despesche sans avoir la paine daler a Paris, et na este sans ce fascher de demeurer tant sans retourner devers vous.

Il vous dira ausy comme ce porte lafaire du Roy, vostre pere, quy est venu ycy devers le Roy pour entandre la conclusion de

1. Cette lettre ne porte pas de date, mais le voyage du roi de Navarre à la cour nous permet de l'établir approximativement. Voyez les précédentes lettres.

La lettre de Marguerite est autographe.

la pais ou de la guerre, et incontinant lune ou laultre prisse, sen retourner en son pais. De ce quy en advyendra ne fauldray a vous en advertir. Il ma commande vous envoier ces afayctionnees recommandations. Il a veue votre fame, en passant par Tours, quil a trouve beaulcop plus maisgre quelle na este. Et despuis quil est party, elle a heu ung vomisemant de sanc bien fascheux, dont jay este sy troublee que jen hay heu la fievre jusques a ce que jaye heu seurette quelle est bien guerie. Javois demande mon congie pour l'aler voir, et le Roy le mavoit donne, mes le Roy, votre pere, ne la voulu, disant que son afaire doit faire oblier enfans et plesir et nous mesmes pour le service du Roy. Dieu veulle que luy et vous luy en puissies aultant faire que le desire

La toute votre bonne et leale mere,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 427.)

XVI.

A MONSEIGNEUR MON FILS, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Fin novembre 1541 [1].)

Protestation d'amitié. — Retour du roi de Navarre en Béarn. — Prochain voyage de la cour à Fontainebleau. — Arrivée des filles d'honneur envoyées par le duc de Clèves.

Monsieur mon filz. Pour ce que par monsieur de l'Estrange je vous hay bien mandé toutes chouses, je ne vous feray longue lettre, sinon de vous aseurer que ce porteur et tous les siens sont de mes ansiens serviteurs, quy me fait vous pryer, oultre ce que je say que tout ce quy vient de la part du Roy est receu de vous comme de celluy quy est tout sien, encores pour lamour de moy je vous prye laymer bien, ce que je suis seure que vous feres, congnoissant les graces que Dieu a misses en luy. Aussy,

1. Cette lettre n'est pas datée, mais le départ du roi de Navarre et l'arrivée des filles d'honneur envoyées par le duc de Clèves nous permettent de la placer à la fin de novembre. Voyez la note 2 de la page suivante.

Elle est autographe.

Monsieur mon filz, javois oublie par monsieur de l'Estrange vous escripre le partement du Roy de Navarre, vostre pere, lequel est party aujourdhuy pour aler donner ordre en sa maison a plusieurs afaires quil navoit heu loisir de mettre a fin a laultre voyaige. Il ma commande vous escripre quil espere ne demeurer gueres, mes que de ce quil trouvera incontinant vous en seres adverty, comme celluy quil tient pour son bon fils et heritier. Et sur ce propous feray fin, mes dedans deux jours vous envoyray Adolphe[1], qui vous portera des nouvelles de votre fame, et, sy toust que nous serons a Fontainebleau, que jespere dans six jours, et que je auray veu les filles et le paige que vous maves envoie[2], dont je vous mercie bien fort, je vous escripray bien au long et tout ce quil surviendra, et pour fin [me recommande] a la bonne grace de Madame ma seur et la vostre; avecques les recommandations du Roy de Navarre, vous presante les siennes

La toute vostre bonne mere et leale amye,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 423.)

XVII.

A MONSEIGNEUR MON FILS, MONSEIGNEUR LE DUC DE CLEVES.

(Janvier ou février 1542[3].)

Bons rapports de L'Estrange sur le duc de Clèves. — Marguerite repousse énergiquement les calomnies des gens intéressés à les désunir. — Dieu et le roi jugeront quand Jeanne devra être conduite à son époux. — Droits du duc sur elle.

Monsieur mon filz. Je ne vous puis dire layze que le Roy

1. Adolphe Olisleger. Ce personnage est souvent désigné par son prénom dans les documents qui nous ont été transmis de Dusseldorf.

2. Dès le 15 août, Marguerite avait demandé deux filles d'honneur pour Jeanne d'Albret (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 32). Elles partirent de Dusseldorf le 22 octobre avec des lettres de recommandation du duc et de ses conseillers (ibid., f. 461, 462 et 310). Elles arrivèrent le 17 novembre à Paris, où elles attendirent l'arrivée de la cour à Fontainebleau (ibid., f. 341).

3. Cette lettre n'est pas datée, mais trois circonstances nous

et toute cete compaignye a receue davoir entandu de vos bonnes nouvelles par Monsieur de l'Estrange, quy en a fait sy bon et honneste raport, tant de la bonne voulonte que vous aves a son service que du pouvoir et grant moyen que vous en aves, que le dist seigneur Roy en est demeure ausy satisfait que vous et moy le sauryont desirer, comme par la despeche, que presantement lon vous anvoye, vous poures voir; vous asseurant, Monsieur mon filz, que, quant Monsieur de l'Estrange seroit votre serviteur domestique, il nauroit seu myeux a votre intentyon raconter au Roy toutes chouses, qui sont pour augmanter et continuer la bonne amour quil vous porte et quy soit a la louange de vous et de vostre maison, chouse que, vous pouves pancer, ma este telle consolacion que une bonne mere doit avoir, douyr bien dire de son bon filz, atandant que Dieu me face ce bien tant desire que je puise voir ce que jen oy dire; comme jespere plus toust que de (ne) veullent que vous croyes ceux quy nont nul savoir que de forger mensonges, et nont point de honte de les dire trop aparantes contre ce que tout le monde a veu le contraire. Je suis seure que vous aves telle confience au Roy et telle estime de sa parole et foy, laquelle il vous a sy bien gardee, que vous deves rejetter les meschans, quy jugent les autres selon leur malice, pour mettre en paine ceux quy voyent vivre en pais et ungnyon. Il y en a aces heu quy mont voulu donner des craintes bien grandes des coustumes d'Alemaigne, quant au fait des mariaiges, et dautres estran-

permettent de l'attribuer au mois de janvier ou de février 1542 : la première est l'inquiétude que conçut tout-à-coup le duc Guillaume sur la fidélité du roi à ses promesses (voy. ci-dessus, p. 160); la seconde est le retour de L'Estrange qui se trouvait encore à Clèves à la fin de décembre (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 358); la troisième est l'absence de la cour de Herman Cruser. L'ambassadeur de Clèves, envoyé par le roi à la diète de Worms, avait été renvoyé par son maître à la cour vers le 29 novembre (Lettre du duc à Frotté; Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 347). Il revint en Allemagne vers le 12 janvier 1542 avec les envoyés du roi de France (ibid., f. 370, 371 et 374), et on le retrouve à la diète de Spire qui s'ouvrit le 9 février 1542 (ibid., f. 500 et 501).

La lettre de Marguerite est autographe.

gettes, mes je ne les hay voulu non plus escouter que croire, saichant tres bien que le desplesir quils hont de notre alience leur fait inventer telles mechantes mansonges. Et pour men mettre en repous, jay du tout remys a Dieu et au Roy mon afaire, estant seure que ilz garderont ce qu'ils hont fait; et, quant ilz verront le temps propre, ilz vous balleront ce quy est votre; je dis sy bien votre, que il nest point en la puisance des hommes dy donner empechemant, et que les chouses par vous demandees et accordees par le Roy ne soyent acomplies. Et voudroys de bon ceur avoir abreige ma vie de deux ans et votre fame les heust daventaige, pour la vous mener, car ell est votre et je ny hay plus riens. Vous et moy lavons remyse en la main du Roy, qui est pere de vous et delle, et comme bon pere saura bien sactisfaire a vous et a elle. Mes je vous prye, Monsieur mon filz, que en atandant vous naies jamais soupeson dune sy meschante chouse, car, oultre la seurette que vous aves du Roy, je vous prye pancer que le Roy de Navvarre et moy navons james fait chouse ny na este faite en nos maisons, dont notre honneur puisse estre seulemant soupesonne dune sy vilaine chouse. Et en cette seurete, samblable a celle que je prans en votre parole, et, en la grace que je sais que Dieu a mysse en vous, vous viveres contant et nous feres vivre en repons. Sy je vous en escrips longuement cest que vostre embassadeur n'est pas ycy, a quy je puise parler privetment, et je neusse pas este a mon ayse sans demantir par escripture ceux que je voudrois bien connoistre pour les aprandre a dire verite ou ne parler plus. Cete longue lettre servira pour le mary et la fame, quy presantent leurs recommandations a Madame votre mere et a vous. Jatans des nouvelles de votre fame que je nay veue despuis notre despartemant et incontinnant vous despecheray homme expres.

La toute votre bonne mere et leale amye,

MARGUERITE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 425.)

XVIII.

A Monseigneur mon filz, monseigneur le duc de Cleves, Gueldres et Juilliers.

(Fin avril 1542[1].)

Envoi de Longueval à Dusseldorf. — Crédit du duc à la cour. — Protestation d'amitié.

Monsieur mon fils. Pource que monsieur de Longueval est despesche pour sen aler devers vous, par lequel je vous escrips, je ne vous feray longue lettre, sinon pour vous dire que jay receue celle que par votre ambasadeur maves escripte, vous asseurant, Monsieur mon fils, que vous estes tant en la bonne grace du Roy que vous ny tous vos amys ne le sauroient plus desirer. Et quant je y connoistrois aultre chouse, vous saves que je ne suis ycy que pour vous, tant a vous en advertir que a y donner le remeide necesaire, ce de quoy nay veu ocasion, vous pryant de continuer au bon vouloir que jusques icy aves monstre au service dudict seigneur, et en ce faisant croies que vous le trouveres vray pere et afectionne a votre bien et grandeur. Le porteur vous dira comme jay este tormantée dune fievre bien fascheuse, mes je suis dehors, et ne mest demeure que la faiblesse. Et pour ce que par monsieur de Longueval entandres toutes chouses, par le meme ne vous en fera plus de redicte

La toute vostre bonne mere et loiale amye,

Marguerite.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 388.)

1. Cette lettre n'est pas datée, mais le retour de l'ambassadeur Herman Cruser et l'envoi de Longueval nous permettent de l'attribuer aux derniers jours d'avril 1542. Cruser n'était pas encore de retour de Spire à la date du 25 avril, car les lettres adressées au duc Guillaume sont signées de Charles Dubois (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 375). Il était revenu le 30 avril, car nous le voyons reprendre la signature (ibid., f. 379). Enfin, il est certain que Longueval partit pour Dusseldorf vers le 1er mai (Lettres de Cruser du 30 avril et du 1er mai; ibid., f. 379 et 382).
La lettre de Marguerite est autographe.

XIX.

A Monseigneur mon filz, monseigneur le duc de Cleves, Gueldres et Juilliers.

(Mai 1542 [1].)

Recommandation du porteur et témoignage de son dévouement au duc pendant l'absence de l'ambassadeur.

Monsieur mon filz, Encores que je vous aye escript par le seigneur de Lacroyx et de Longueval, synon veux-je lasser aler ce porteur sans ma lettre, non pour vous mander nulles nouvelles, car par luy pourés tout entandre, mes pour vous tesmoingner que vous aves en luy ung tres fidelle et saige serviteur et quy cest si bien conduist en labsance de votre embasadeur [2], que je ne ferois pas le devoir de bonne mere, sy je ne vous celloys la verite de son loyal service. Il vous dira des nouvelles du Roy, votre pere, de votre fame et de moy, car journellement tout ce que jay entendu je le luy hay communyque, pour ce que je lay trouve non seulement seur, mes tres prudent en tous afaires, quy me contrainct vous prier lavoir bien en votre bonne grace, car il le merite. Et a la votre et celle de Madame votre mere, ma bonne seur, ce va recommander, pryant le tout puisant vous donner à tous deux aultant de contantement que pour soy en desire

La toute votre bonne mere et leale amye,

Marguerite.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 389.)

1. Cette lettre n'est pas datée, mais la mention du départ récent de Longueval prouve qu'elle a suivi de peu la précédente. Voyez la note de la lettre 24.

La présente lettre ést autographe.

2. Ces quelques mots semblent indiquer que « ce porteur » est Charles Dubois, qui avait en effet tenu pendant l'absence de Herman Cruser le poste de représentant du duc à la cour de France.

V.

LETTRES DE JEANNE D'ALBRET.

I.

A MONSIEUR LE DUC DE CLEVES.

(Fin juin 1541[1].)

Départ prochain de la reine Marguerite. — Jeanne va rentrer à Tours. — Témoignages d'affection.

Monsieur, ce porteur vous dira bien au long des nouvelles, toutefois je ne lay voulu laissair aler sans vous escrire comme jespere partir demain, apres que la Reyne, ma mere, scera partie, de man aller a Tours pour acomplir lordonnance des medecins, ou je vous suplie me faire entandre de voz nouvelles; car il ny a medecine au monde quy puisse tant scervir a ma scante que de scavoir que la votre est bonne. Je suplie Notre Seigneur, Monsieur, la vous donner telle que la vous desire

Votre humble et obeissante fame,

Jehanne DE NAVARRE.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 449.)

1. Cette lettre n'est pas datée, mais l'annonce du départ de Marguerite pour le lendemain nous permet de l'attribuer aux derniers jours de juin. Voyez ci-dessus, p. 140.

Cette lettre est autographe.

II.

A Monsieur le duc de Cleves.

(Novembre 1541 [1].)

Jeanne d'Albret a eu la jaunisse. — Trahisons déjouées par le duc de Clèves. — Présents au duc de Clèves et à mademoiselle de Clèves.

Monsieur, je nay voulu laiser aler ce porteur sans vous escripre que je me suis trouvee un peu mal d'une jaulnysse, quy ma tenue pres de deux moys, dont je nay riens voulu mander a la Reyne, notre mere, que je nay este guerie, ce que je suis maintenant. Et pour ce, Monseur, que jay seu que lon vous a voulu fere beaulcop de traysons en vos pays, je vous suplye, gardes bien votre sante de vos ennemys. Et pour ce que celluy quy nous garde cest Dieu, je vous envoye une ensaigne de limaige de celluy ou est notre esperance, vous suplyant lavoir pour agreable ; ausy janvoye deux [livres] doeures a ma seur, madamoyselle de Cleves, que je vous prye luy bailler, atandant que moy-mesmes luy en porte. Par quoy, Monseur, apres avoir presante mes tres humbles recommandations a votre bonne grace, vous suplyant presanter les miennes a Madame, notre bonne mere, sans oblyer notre seur, va prier notre Seigneur vous conserver en bonne sante, jusques a ce que vous puise voir, que jespere bien toust,

Votre tres humble et tres obeisante fame,

Jehanne de Navarre.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 465.)

1. Cette lettre n'est pas datée, mais l'envoi de « l'ensaigne » permet de l'attribuer au commencement de novembre. Voyez la lettre de Marguerite, n° 13.

III.

A Monsieur de Cleves.

(Novembre 1541 [1].)

Jeux de Jeanne d'Albret; mystère de la Passion. — Nouvelles de la santé du roi de France, du roi et de la reine de Navarre.

Monsieur, je nay voulu failir vous escrire comme jay veu de beaux jeux icy et de la pascion, quil ont tres bien jouee, et, en enscrivant vos lettres, je vous escrira le plus souvent que je pouray. Et suis bien aise de scavoir votre bonne sante. Et vous aceure que le Roy et le Roy, mon pere, et la Reyne, ma mere, se porte bien et moy ausy; ma mere ausy, qui a este bien malade, remerciant notre Seigneur de sa convalescence, le supliant vous tenir a tres bonne sante et longue vie.

Votre humble et obeisante fame,

Jehanne de Navarre.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 463.)

IV.

A Drimborn.

(Après le 10 octobre 1543 [2].)

Monsieur l'ambassadeur, pour vous faire response à ce que vous m'avez dit de la part de Mgr de Cleves, je ne puys nyer

1. Lettre non datée, mais que nous attribuons au mois de novembre 1541, à cause des jeux que l'on procurait à la princesse (voyez la lettre de Marguerite, nº 13), et des nouvelles qu'elle donne des rois de France et de Navarre, ce qui semble prouver qu'elle les avait vus.

Cette lettre est autographe.

2. Cette lettre n'est pas datée, mais les circonstances dans lesquelles elle fut écrite permettent de l'attribuer au mois d'octobre ou de novembre 1543. Voyez ci-dessus, p. 189. Voyez aussi la lettre du duc du 30 septembre, p. 314. L'instruction confiée par le duc à son agent, Alexandre de Drimborn, est datée du 10 octobre 1543 (Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, nº 17, f. 504).

les ceremonyes qui furent fectes et l'honneur que le roy feit aud. sr. de Cleves a Chastellerault. Et puis encore moins non confesser que la volenté dud. sgr roy et des roy et royne de Navarre, mes pere et mere, ne fussent que les choses eussent à sortir leur effect; mais voyant que le sgr roy sestoit resolu de me bailler à luy sans me vouloir ouyr ny escouter et que, quant jen voulois parler ausd. sgr roy et royne de Navarre, ilz me vouloient encoires moins ouyr, usans envers moy de plus estranges rigeurs du monde pour mon opinion quils voioient contraire à leur volenté; et me sentant abandonné de mon roy et de pere et de mere, je me delibéray prendre mon seul recours à Dieu, lequel ma fait ceste grace que led. sgr de Cleves a fait contre luy mesme chose que tient le roy et mon pere et mere quictes et deschargés de la volenté et de la promesse quils luy pouvoient sur ce avoir faictes. Ne reste plus que à vous respondre de mad. volenté, de laquelle je crois que, qui en demanderoit à Mgr de Cleves, il sauroit bien que en dire. Et quoiqu'il y ayt, quant il sera question den dire la verité et que je seray devant ceulx qui doivent congnoistre de telles matieres, jen responderay; estant resolu de faire en toutes choses mon devoir tant envers Dieu que envers ceulx à qui je dois en ce monde obéissance.

Jehanne de Navarre.

VI.

LETTRE DU DUC DE CLÈVES A LA PRINCESSE DE NAVARRE.

(Dusseldorf, 30 septembre 1543.)

Lettre de créance confiée à Drimborn[1].

Madame mamye, jay depeschay ce gentilhomme, present porteur, Alexandre Drymborn, pour vous declairer lestat de mes affaires, et, pour ce que je luy ay donne charge de les vous compter bien au long et declairer mes tres affectionnez desirs, je ne vous en tiendray plus long propoz, vous priant adiouster foy a son rapport comme si moy mesmes en personne estois present. Atant, Madame mamye, apres mestre recommende tres affectueusement a votre bonne grace, je prieray le createur vous donner en sante tres bonne et longue vie.

A Dusseldorf, le dernier du septembre anno 1543.

Votre perpetuel amy et mary,

GUILLEM.

In dorso : Welsche Credenz so Drimborn mitgeven.

(Arch. de Dusseldorf, Julich-Berg, n° 17, f. 512.)

1. Sur les circonstances où cette lettre fut écrite, voyez ci-dessus p. 188.

VII.

AVIS DE L'EMPEREUR SUR LA LETTRE DE LA PRINCESSE DE NAVARRE A L'AMBASSADEUR DU DUC DE CLÈVES[1].

(Septembre ou octobre 1543.)

Sur ce que Mgr le duc de Cleves a requis l'advis de l'empereur touchant la responce qu'a faicte la fille d'Allebrecht aux deputés dudict seigneur duc, ayans esté depeschez par luy expressement devers le roy de France, les pere et mere de ladicte fille, et à elle pour laccomplissement du mariage dentre luy et ladicte fille, il a esté consideré ce que sensuit.

Que estant la matiere de ceste qualité, concernant la conscience des parties, et du gibier des gens lectrez, et pour estre Sa Majesté en guerre avec ledict roy de France et le pere de ladicte fille, lon sen remect à ce que ledict seigneur duc en trouvera bon par le conseil des gens scavans avec ladvis de ses autres parens et amys.

Et néanmoins, pour satisfaire du coustel de sadicte Majesté à la réquisition dudict seigneur duc, a esté regardé sur ladicte responce, que combien elle soit esté faicte par ladicte fille et signée delle, si démonstre clerement lartifice d'icelle, quil ne luy a défailli conseil, mesmes des principaulx serviteurs et conseillers dudict roy de France présens à ladicte responce.

Aussi a ledict conseil fait que ladicte fille responde en premier lieu pour ledict roy de France et aussy pour ses pere et mere, affermant quils soient quictes et deschargés de toute

1. Cette pièce est une consultation, probablement émanée du conseil de l'empereur, sur la lettre de Jeanne d'Albret à Alexandre de Drimborn (p. 312) et sur l'opposition que la jeune princesse faisait à son mariage.

Elle est conservée en copie aux Archives de Bruxelles (coll. de documents histor., t. VII, p. 122).

obligation envers ledict seigneur duc de Cleves, et ce pour avoir faict chose contre soy mesme; à quoy icelluy seigneur duc scaura bien respondre, aiant faict ce que convenoit à luy et à son devoir.

Mais en ce que ladicte responce contient expressement que ladicte fille fut constraincte par sesdicts oncle, pere et mere audict mariage et cérémonies quen furent faictes avec les plus estrangers rigeurs du monde[1], ce comprent que iceulx oncle, pere et mere, ont faict contre Dieu et abusé du sacrement de mariage et ordonnance de l'esglise, et office et devoir de parentage envers ladicte fille et contre toute honnesteté et bonne foy envers ledict duc.

Et combien que ladicte fille, contre sa pertinente promesse, responde généralement et ambigueusement, si se comprent et déclare expressément et clerement par ledict escript que tout ce quelle a faict et promis a esté par force et craincte et par les plus estranges rigeurs du monde de sesdicts oncle, pere et mere, voyant, comme aussi elle dit expressément, sa voulenté de non faire ledict mariage contraire à la leur.

Et si faict encoires à considérer que si lesdicts oncle, pere et mere sont deschargés et acquittés de leur promesse quant à faire ledict mariage, comme contient ladicte response, aussy seroit ladicte fille pour estre ladicte promesse de mesme faict et de personne estant soubz leur puissance et auctorité, puisque elle confesse si ouvertement comme dict est, que ce quelle a promis a esté forcement par craincte d'eux et pour satisfaire à leur voulenté.

De manière que en bien examinant et comprenant tout le contenu et teneur de ladicte responce, il peut sembler quelle démonstre assez que tout ce qua esté faict et traicté par ladicte fille a esté forcément, et le tout demené desdicts oncle, pere et mere, pour abuser ledict seigneur duc. Sur quoy vient aussi à considérer que cecy [est] conforme à ce que ledict pere a dict de

1. Voyez les protestations de Jeanne d'Albret (*Lettres de Marguerite d'Angoulême*, édit. de la *Soc. de l'Histoire de France*, t. II, p. 290; et *Papiers d'État* de Granvelle, coll. des *Documents inédits*, t. III, p. 112), et le récit ci-dessus, p. 114.

la protestation, et dont ledict seigneur de Cleves rememore ce que ladicte responce contient que qui luy demanderoit ce quil congnoit de ladicte voulenté de ladicte fille, il scauroit bien quen dire.

Et pour conclusion se voit clerement que ores ladicte fille se tienne pour libre, néantmoins prétend-elle tenir ledict duc suspens et incertain à le mectre en justice et procès, en quoy il scaura bien regarder pour y obvier et mettre fin en cestuy affaire, à lacquit de sa conscience, et comme il convient à son estat et qualité et bien de ses pays et subjects; en quoy et au surplus, concernant led. duc et sesd. pays, il trouvera sad. Majesté très inclinée et affectionnée.

VIII.

DÉCLARATION DE NULLITÉ, PRONONCÉE PAR LE PAPE PAUL III, DU MARIAGE DU DUC DE CLÈVES ET DE JEANNE D'ALBRET [1].

(Rome, 12 octobre 1545.)

Paulus papa III. dilecte fili salutem et apostolicam benedictionem. Cum sicut nobis nuper exponi fecisti alias, postquam matrimonium cum dilecta in Christo filia nobili muliere Johanna de Nauarra charissimi in Christo filii nostri Henrici regis Nauarre

1. Cette pièce a été imprimée, d'après une expédition authentique, conservée aux archives de Dusseldorf, dans la deuxième partie du tome IV de *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins,* recueil publié à Dusseldorf en 1858 par M. Lacomblet. Ce savant ouvrage est peu répandu en France; il manque même à la Bibliothèque nationale; c'est ce qui nous a engagé à reproduire ici la déclaration de Paul III.

Le texte du document lui-même semble être resté absolument inconnu en France; beaucoup d'historiens en mentionnent l'existence; pas un ne paraît l'avoir eu sous les yeux. Enfin, ce qui semble plus surprenant, il n'existe, même à l'état de copie, dans aucun de nos dépôts publics. Nous l'avons vainement cherché aux archives de Pau, cataloguées avec tant de soin par M. Paul Raymond, dans les immenses collections de la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, dans les recueils du parlement, au ministère des affaires étrangères et dans les autres dépôts publics de Paris.

Nous ne sommes pas les premiers que la disparition d'une pièce aussi importante pour l'histoire de la reine de Navarre ait préoccupés. Le savant Pierre de Clairambault, généalogiste du roi, l'avait vainement cherchée. Ne la trouvant nulle part, il en fit demander une copie aux archives de la daterie romaine. La suite de ses recherches et de ses démarches est exposée dans la note

illustris unica nata per verba de presenti contraxeras, ante illius consumationem innotuerit, quod Joanna ante et post contractum matrimonium ipsum ac tempore ipsius contractus animo nunquam gesserit, tecum dictum matrimonium contrahere et ad illius solennitates faciendas ac consensum desuper prestandum, per vim et metum, qui in constantem illius etatis mulierem cadere poterat, inducta fuerat, ac de premissis coram diuersis notariis et testibus pluribus et iteratis vicibus reclamauerit et

suivante, conservée à la Bibliothèque nationale, au cabinet des titres, dans le dossier de Jeanne d'Albret :

« Jeanne d'Albret, reyne de Navarre, femme d'Antoine de Bourbon et mère d'Henri IV, n'a jamais été véritablement mariée à Guillaume, duc de Clèves. Nos historiens de France parlent fort succinctement de ce trait d'histoire comme n'appartenant point à l'histoire générale. M. de Ste Marthe, sur Antoine de Bourbon, et M. de Thou, sur l'année 1548, disent que cette princesse n'avoit esté que fiancée ou promise au duc de Clèves.

« L'auteur des *Annales de Clèves,* qui est M. Wernherus Teschenmacher ab Elverfeldz, Montanus, dans son livre imprimé à Arnheim en 1638, partie II, page 310 et 314; Isaac Pontanus, dans son *Histoire des Gueldres,* livre 12 et 13, disent qu'au mois de mai 1541, le duc de Clèves vint en cachette trouver le roy François premier à Amboise, que le roy manda le roy et la reyne de Navarre et leur fille Jeanne, et leur fit consentir, un peu de force, au mariage avec le duc de Clèves, et que le cardinal de Tournon célébra la messe.

« La jeune princesse n'avoit pas encore douze ans accomplis. Cinq ans après, le duc de Clèves obtint un bref de Paul III, qui eassoit son mariage avec la princesse Jeanne, et épousa, à Ratisbonne, le 26 juillet 1546, Marie d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand et nièce de Charles-Quint.

« Deux ans après, la princesse Jeanne, libre de son premier engagement, épousa à Moulins Antoine de Bourbon.

« J'ay escript le 19 juillet 1722 à M. le cardinal Gualtieri pour avoir copie du bref de Paul III; dès que je l'auray reçu, j'en enverray copie à M. de Clairambault. »

Il est probable que cette démarche ne réussit pas mieux que les recherches de Clairambault, car la pièce ne se retrouve pas dans le dossier de Jeanne d'Albret.

protestata fuerat, et demum in die Paschalis resurrectionis domini nostri Jesu Christi proxime preterito ipsa Joanna, prout fideles decet christianos, sumpto eucharistie sacramento in ecclesia coram populo tactis sacrosanctis dei euangeliis iure iurando affirmauerit, protestationes ipsas veras esse seque nunquam matrimonium ipsum contrahendi animum habuisse et minus habere, neque ad illud sic contractum ratum habendum induci potuisse aut posse, iterum protestata fuerit, prout in diuersis inde confectis instrumentis publicis plenius continetur; tuque eandem Joannam ac illius parentes pluries per tuos etiam speciales nuncios requisiueris et coram illis insteteris, quatinus, ut Joannam ad domum tuam traducere et cum ipsa matrimonium ipsum ut decebat consumare posses, parentes ipsi illam tibi tradere et consignare ipsaque Joanna ad te venire vellent et deberent, ipsique non solum id facere neglexerint, sed etiam expresse recusauerint. Et licet, sicut eadem petitio subiungebat, secundum premissa matrimonium ipsum nullum et invalidum dici possit, nihilominus tu intendens pater effici liberorum, pro maiori animi tui quiete matrimonium ipsum nullum declarare cupis; quare pro parte tua nobis fuit humiliter supplicatum, ut tibi in premissis opportune providere de benignitate apostolica dignaremur : nos igitur, qui illius in terris vices gerimus, qui pacem et concordiam in sublimibus nutrit, attendentes, quod, nisi inter virum et mulierem legitimus consensus interveniat, ita quod unus alterum in suo mutuo consortio recipiat, matrimonium non existit, quodque licet tunc aliis nubere ac cupientes, ne ea, que de non voluntariis nuptiis provenire solent, subsequantur providere, instrumentorum predictorum ac quarumcunque aliarum scripturarum desuper confectarum tenores, ac si de verbo ad verbum insererentur presentibus, pro sufficienter expressis et insertis habentes, huiusmodi supplicationibus inclinati ex premissis et certis aliis rationabilibus nobis notis causis ex certa scientia nostra ac de apostolice potestatis plenitudine auctoritate apostolica tenore presentium matrimonium ipsum non tenuisse nec tenere, nullumque et invalidum ac minus canonicum fuisse ac fore ac censeri debere decernimus et declaramus; et quatinus matrimonium ipsum aliquo modo tenere et canonicum fore dici seu censeri possit, illud dummodo

ut prefertur consumatum non fuerit, dissoluimus et separamus, teque ac Joannam a mutuo vinculo matrimonii huiusmodi absoluimus et liberamus, necnon tibi cum alia muliere ac eidem Joanne cum alio viro, alias canonico impedimento non obstante, matrimonium alias legitime contrahendi licentiam et facultatem concedimus, prolem ex contrahendis matrimoniis huiusmodi suscipiendam legitimam fore decernentes. Non obstantibus premissis ac quibusuis apostolicis ac prouincialibus constitutionibus et ordinationibus necnon imperialibus, regiis regumque legibus et pragmaticis sanctionibus ac iuribus municipalibus, etiam iuramento confirmatione apostolica vel quauis firmitate alia roboratis ceterisque contrariis quibuscunque.

Datum Rome apud s. Petrum sub annulo piscatoris die XII Octobris MDXXXXV, pont. nostri a. undecimo.

322

323

TABLE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.